TRENTE-HUITIÈME ANNÉE — N° 11 334

— JEUDI 9 JUILLET 1981

Nouveau record du dollar : 5,81 francs

LIRE PAGE 34



Fondateur : Hubert Beuve-Méry

Directeur : Jacques Fauvet

3 F

Algérie, 2 DA ; Maroc, 2,30 dir. ; Tunisie, 250 m. ; Allemagne, 1,40 DM ; Autriche, 14 sch. ; Belgique, 20 fr. ; Canada, $ 1,10 ; Côte-d'Ivoire, 265 F CFA ; Danemark, 6,50 kr ; Espagne, 70 pes. ; G.B., 40 p. ; Grèce, 40 dr. ; Iran, 125 ris. ; Irlande, 70 p. ; Italie, 900 l. ; Liban, 325 p. ; Luxembourg, 20 f. ; Norvège, 4,50 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 40 esc. ; Sénégal, 250 F CFA ; Suède, 4,30 kr. ; Suisse, 1,30 F ; E.-U., 95 cents ; Yougoslavie, 36 d.

Tarif des abonnements page 17

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les deux maux de la Grande-Bretagne

Depuis des décennies, les gouvernements britanniques successifs n'ont su trouver de solution ni au problème de l'Irlande du Nord ni à celui de l'intégration des minorités de couleur en Grande-Bretagne, Mme Thatcher ne leur oppose aujourd'hui que l'intransigeance et la défense *résolue de l'ordre public.*

En Ulster, où la mort de Joe McDonnell vient relancer une tension qui s'était apaisée depuis le mois de mai, le gouvernement britannique s'est borné jusqu'à présent à encourager les initiatives extérieures, celles notamment de l'Eglise catholique, sans modifier en rien sa fermeté de principe sur les revendications concrètes des grévistes, qui semblent dérisoires au regard des drames qu'elles engendrent. « Le crime est le crime et il doit être puni », telle a été la seule réponse de Mme Thatcher au mouvement des prisonniers républicains. Devant les conséquences de ce mouvement — la mort lente et douloureuse des grévistes de la faim, celle aussi de jeunes Irlandais tués dans les manifestations du mois de mai dernier — et sans cautionner pour autant les méthodes terroristes de l'IRA, on est tenté de penser que là n'est pas le fond du problème.

Il est dans le statut de prisonniers arrêtés en vertu d'une législation d'exception, jugés par des tribunaux sans jury et condamnés la plupart du temps sur leurs simples aveux. Mais il est surtout dans l'avenir constitutionnel de l'Irlande du Nord ; le soin mis par l'IRA à ne pas faire dégénérer les tensions de ces derniers mois en affrontement intercommunautaire le prouve assez, de même que l'évolution des positions du parti travailliste, y compris de l'ancien premier ministre James Callaghan, maintenant favorable à l'indépendance de l'Ulster.

On pouvait espérer que le gouvernement britannique contrebalancerait son intransigeance à l'égard des grévistes de la faim par des efforts plus audacieux sur ce plan. La proposition plus que modeste présentée la semaine dernière par le secrétaire d'État à l'Irlande du Nord a déçu. La création prochaine d'un conseil consultatif de l'Irlande du Nord, où seraient représentées les deux communautés, outre qu'elle est difficile à réaliser, n'apporte guère d'élément nouveau quant aux rapports entre Londres et Belfast.

Le problème racial, dont la Grande-Bretagne a toujours répugné à reconnaître l'existence, n'a guère été abordé, lui non plus, par le gouvernement de Mme Thatcher autrement qu'en termes de restrictions à l'immigration. L'explosion — prévisible — de ces derniers jours est la résultante de phénomènes qui affectent depuis plusieurs années la société britannique : la crise économique d'abord, qui frappe inégalement (la carte de la pauvreté et du chômage recouvre assez exactement celle de l'implantation des minorités de couleur) ; l'évolution du rôle de la police, qui a perdu, du fait notamment des transformations urbaines, tout contact avec les populations qu'elle surveille et qui n'est plus à l'abri du risque de bavures ou de harcèlements discriminatoires ; un racisme latent enfin qui, lui non plus, n'est pas nouveau mais auquel les nouvelles recrues du Front national et du British Movement redonnent une jeunesse.

L'incapacité des pouvoirs publics à faire appliquer dans les faits la législation contre la discrimination est d'autant moins admise aujourd'hui que la plupart des jeunes gens de couleur sont nés en Grande-Bretagne.

Au Palais-Bourbon, M. Mauroy engage la responsabilité du gouvernement sur son programme

Un très important mouvement préfectoral touche quarante-trois postes

Le premier ministre, M. Pierre Mauroy, devait engager la responsabilité de son gouvernement, ce mercredi 8 juillet, à l'Assemblée nationale. Après la lecture, par le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, d'un message du président de la République adressé au Parlement, M. Mauroy devait faire une longue déclaration pour exposer le programme du gouvernement. A l'issue de celle-ci, MM. Gandin (U.D.F.) et Jospin (P.S.) devaient prendre la parole. Le débat, au cours duquel interviendront notamment MM. Lajoinie (P.C.) et Barnier (R.P.R.), sera retransmis à la télévision (voir nos programmes) et devrait s'achever dans la nuit de jeudi à vendredi par un vote.

Au cours du conseil des ministres, qui s'est tenu mercredi à l'Elysée, sous la présidence de M. François Mitterrand, un très important mouvement préfectoral a été décidé, qui porte sur cinquante-trois postes.

M. Michel Rocard, ministre d'Etat chargé du Plan et de l'aménagement du territoire, a présenté les grandes lignes du plan intérimaire de deux ans qui doit entrer en fonctions le 1er janvier 1982. S'appuyant sur le bilan du septennat précédent, que doit préparer M. Bloch-Lainé, ce plan servira de cadre aux mesures gouvernementales et fixera les perspectives économiques et sociales, la priorité étant donnée à l'emploi. Le calendrier prévoit que le plan intérimaire sera soumis au conseil économique et social, en novembre, et au Parlement, en décembre.

D'autre part, M. Mitterrand a accordé, à l'hebdomadaire ouest-allemand « Stern » un entretien précisant la position française à propos des nationalisations, et du problème des euromissiles de l'OTAN. Le président de la République estime, notamment, que l'installation des SS-20 soviétiques « rompt l'équilibre en Europe », admet « qu'il faille armer pour retrouver le point d'équilibre », et que, à partir de là, il faudra négocier ».

M. Mitterrand conforte la position de M. Schmidt sur les euromissiles

Les déclarations que M. Mitterrand vient de faire à l'hebdomadaire ouest allemand *Stern* apportent un élément d'importance au grand débat qui se déroule en Europe sur les euromissiles, en précisant la position française quant aux deux « volets » de la décision prise à ce sujet par l'OTAN en décembre 1979. Comme on l'a vu (*le Monde* du 4 juillet), cette décision se prête à plusieurs lectures selon le degré de pacifisme ou de neutralisme — de chacun : ou bien l'on met l'accent sur l'aspect militaire de la décision (mise en place de plus de cinq cents missiles américains en République fédérale, en Grande-Bretagne, en Italie, aux Pays-Bas et en Belgique à partir de la fin de 1983), ou bien l'on insiste sur le volet « négociations », en espérant plus ou moins fermement que le dialogue avec Moscou rendra superflu le réarmement occidental.

Par ses propos, M. Mitterrand se range très nettement, plus nettement encore que le gouvernement de Bonn et en tous cas qu'une bonne partie du S.P.D. au pouvoir, dans le premier camp : l'équilibre militaire en Europe ayant été rompu, *selon lui, par l'installation des* SS-20 e tdes bombardiers Backfire soviétiques, il faut d'abord « *armer pour retrouver le point d'équilibre* ». La négociation devra venir après, ou tout au moins prendre comme point de départ cette ferme *décision* de réarmement.

On notera encore que le président de la République ne reprend pas l'idée, esquissée par lui lors de la réunion de l'Internationale socialiste à Paris en mars, d'un retrait des SS-20 à l'est de l'Oural.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 3.)

Agir vite et en profondeur

Le mouvement préfectoral adopté mercredi 8 juillet par le Conseil des ministres est le plus important jamais réalisé depuis une trentaine d'années. Sous la Ve République elle-même, jamais des changements d'affectation de préfets n'avaient été opérés en aussi grand nombre au cours du même conseil des ministres.

L'ampleur du mouvement présenté par M. Gaston Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation, et qui touche cinquante-deux membres du corps préfectoral, souligne la volonté du gouvernement d'agir vite et en profondeur.

Les nouvelles nominations concernent six régions métropolitaines : celle de Paris-Ile-de-France, où M. Vochel remplace M. Lanier, et celle de Provence-Côte d'Azur, où M. Somveille, préfet de police de Paris — qui, déjà, en 1974, avait entretenu de bons rapports avec M. Defferre, à Marseille, — succède à M. Vochel. Le mouvement touche également les régions du Languedoc-Roussillon, de Champagne-Ardenne, de Franche-Comté et de la Corse.

ANDRÉ PASSERON.

(Lire la suite page 8.)

LA VISITE A PARIS DU PRÉSIDENT DE LA COTE-D'IVOIRE

La pauvreté du tiers-monde est la conséquence de l'égoïsme des Occidentaux

déclare M. Félix Houphouët-Boigny

M. Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, devait être reçu, ce jeudi 9 juillet, à l'Elysée par M. François Mitterrand. M. Houphouët-Boigny est le premier chef d'Etat d'Afrique a être ainsi reçu par M. Mitterrand depuis son élection à la présidence de la République. M. Seyni Kountche, président du Niger, arrivé mardi 7 juillet, à Paris, en visite privée, sera reçu vendredi matin à l'Elysée par le président de la République.

Dans un entretien accordé à notre envoyé spécial Philippe Decraene, lors d'un récent voyage à Abidjan, le président ivoirien explicite notamment sa position tant à l'égard du communisme que du libéralisme économique. Il affirme, d'autre part, que l'Occident porte une lourde responsabilité dans la pauvreté du tiers-monde.

« L'important changement qui vient d'intervenir en France bouleverse-t-il vos amitiés politiques dans ce pays ?

— Nullement. Je connais depuis longtemps François Mitterrand, comme d'ailleurs René Pleven, Pierre Mendès France et beaucoup d'autres hommes politiques français. Ayant été député au Palais-Bourbon durant quatorze ans, j'ai eu l'occasion de côtoyer de façon permanente mes collègues de l'Assemblée nationale, du Sénat et de l'Assemblée de l'Union française, et je compte de nombreux amis personnels dans leurs rangs. J'ai servi sans interruption six gouvernements français comme ministre dans les cabinets Mollet, Bourgès-Maunoury, Gaillard, Pflimlin, de Gaulle et Debré. Je connais toutes les familles politiques françaises, anciennes et nouvelles, des communistes aux indépendants, en passant par l[...] socialistes et les M.R.P., les ra[...] les R.P.F...

— Pouvez-vous préciser votre position à l'égard des communistes et vis-à-vis du communisme ?

— Je respecte les croyances des autres — religieuses ou politiques, — même lorsque je ne les partage pas. Je respecte donc les communistes en tant que tels parce que ce sont des gens convaincus. Bien que n'étant pas anticommuniste, je ne veux pas du communisme dans mon pays parce qu'il ne correspond pas à ma conception de l'existence.

Propos recueillis par PHILIPPE DECRAENE.

(Lire la suite page 3.)

Amnistie et générosités

Parce qu'elle met en cause, par sa nature même, le fonctionnement des institutions judiciaires, une loi d'amnistie est un texte profondément politique. On l'a bien vu par la durée inhabituelle des débats et par le fait que deux examens du conseil des ministres auront été nécessaires à l'adoption définitive du projet.

Un tel texte s'apparente, en effet, à une liste de valeurs et d'interdits d'une société à un moment donné de son évolution. Ainsi voit-on des infractions avérées réputées n'avoir pas existé et d'autres être écartées absolument du bénéfice du pardon soumis au Parlement.

Elle ne peut pas ne pas être l'objet de dissensions au sein même du gouvernement. On l'a bien vu à propos des objecteurs de conscience, qui seront finalement moins généreusement traités qu'on ne le prévoyait initialement. Le ministre de la défense s'est fait entendre.

Il est des générosités plus inattendues, et qui risquent, dès lors, de faire grincer quelques dents. La générosité, par exemple, dont va bénéficier M. Robert Hersant, poursuivi sur la base de l'ordonnance de 1944 relative à la presse. Le projet de loi comprend maintenant ces faits. Tel n'était pas le cas du texte examiné au conseil du 1er juillet. Comme par compensation, la banqueroute frauduleuse fait de nouveau partie des péchés impardonnables...

Pour prévenir les critiques, on fait observer que le délit imputé à M. Hersant est un « délit continu » ; que, de la sorte, de nouvelles poursuites pourraient être immédiatement engagées, même après le vote de la loi, si le délit n'avait pas pris fin.

A moins, naturellement, qu'un arrangement ne soit trouvé entre temps ; à moins, encore, qu'il ne soit déjà conclu...

NOUVEAUX CONFLITS SOCIAUX EN POLOGNE

(Lire page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Profil

Un élu socialiste sur trois est prof. Un prof sur deux est barbu. Deux barbus sur trois sont des nouveaux socialistes. Mille nouveaux adhérents sur deux mille sont sincères. Cent pour cent des sections débordent de demandes.

Questions : 1) Peut-il exister des profs barbus de droite ? 2) Peut-on être à la fois élu, prof, barbu, sincère et pas socialiste ? 3) Combien de non-profs non-barbus non-sincères vont-ils pouvoir se faire passer pour des sympathisants de toujours au moment de leur adhésion ?

CLAUDE-H. BUFFARD.

MUSIQUE CONTEMPORAINE

La chimère

La modernité, disait Schoenberg, c'est ce qui dure seulement d'aujourd'hui à demain. Aussi évite-t-on autant que possible de parler de musique moderne, on préfère l'expression « musique contemporaine ». Le terme est impropre, cependant, *puisqu'il n'est généralement utilisé* que pour désigner les productions d'avant-garde.

Les mots changent mais le phénomène n'est pas nouveau, et l'on peut dire que, depuis un peu plus d'un *siècle, il existe des compositeurs* dont le souci principal consiste à suivre cette chimère qui recule à chaque pas : la nouveauté. Ainsi les concerts de musique contemporaine ont-ils tendance à ressembler de plus en plus à des présentations de mode auxquelles on *n'assiste guère* que par curiosité. Ce n'est pas tant la faute des compositeurs que de *l'évolution jusqu'à l'absurde d'une* certaine attitude faite d'intérêt et de sympathie pour des tentatives visant à combattre l'académisme.

Aujourd'hui, les compositeurs académiques sont en très petit nombre *(encore que le domaine des variétés,* académique par excellence, soit florissant), et le public a assez de *concerts à sa disposition pour échap*per aux provocations de l'avant-garde auxquelles il était exposé jadis. Comme il est beaucoup plus facile d'être joué en 1981 qu'en 1930, que, par le biais des bourses et des *commandes, une certaine forme de* mécénat a fait son apparition, le compositeur de musique contemporaine *n'a ni ennemi ni ami ; privé de* fonction sociale, il survit difficilement, en rêvant à la postérité.

G. C.

(Voir le supplément « Arts et spectacles », pages 13 à 15.)

Le Monde

idées

NORD-SUD

M. Mitterrand reçoit, le jeudi 9 juillet, la visite de M. Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire. Son compatriote Mohamed Diawara présente d'autre part, ce mercredi 8, le programme d'action du club de Dakar, qu'il préside en faveur des pays les moins avancés. C'est l'occasion d'une réflexion sur le « new deal » planétaire que préconise M. Claude Cheysson. Albert Tévoedjré montre qu'un tel projet nécessite aussi la volonté politique des peuples concernés, tandis que Tahar Ben Jelloun s'inquiète de voir le mythe tiers-mondiste sombrer petit à petit dans l'oubli.

Solidarité nationale et «new deal» planétaire

par ALBERT TÉVOEDJRÉ (*)

VOICI donc qu'un gouvernement prend au sérieux le concept de « solidarité » pour en faire non seulement un principe ou une aspiration, mais une politique de gestion nationale.

Lorsque nous tenions à Dakar, en janvier 1980, le premier congrès de l'Association mondiale de prospective sociale, Michel Rocard, Jacques Attali et quelques autres avaient choisi de participer aux discussions très animées sur le « contrat de solidarité ». Nous avions alors souligné la nécessité d'émerger des idées vagues et généreuses pour aborder l'opérationnalité du concept. Nous reconnaissions dans toute négociation et dans toute coopération le droit à la rupture consciente, mais nous voulions privilégier les objectifs et les modes d'action qui fondent une politique nationale et internationale sur une logique de liaison favorisant l'autonomie plutôt que sur des arguments de distinction conduisant aux ségrégations néfastes.

Aujourd'hui, c'est avec joie qu'il faut saluer la naissance en France d'un ministère de la solidarité nationale. Les priorités que Mme Questiaux assigne à ce grand département renforcent la conviction qu'il devenait nécessaire de rappeler vigoureusement que l'homme est d'abord un *« phénomène social »*. Or si cela qui apparaît bon pour les Français n'est pas nécessairement mauvais pour les Zaïrois ou les Cambodgiens, on peut maintenant préciser pourquoi l'idée de contrat de solidarité doit continuer à soutenir un développement plus authentique et à favoriser une coopération affranchie des sujétions présentes.

Claude Cheysson nous aide dans cet effort de réflexion en proposant un « new deal » non plus seulement national, mais *« planétaire »*. Cette proposition relance heureusement le dialogue Nord-Sud. Tel un navire mal gouverné, ce fameux dialogue s'était égaré, puis enlisé, et il risquait de finir en épave peu glorieuse.

Aujourd'hui, plusieurs initiatives redonnent une chance à l'espérance, et la prochaine conférence de Cancun, au Mexique, retrouve du même coup sa véritable raison d'être. Mais il convient de préciser quelques points.

Comme chacun sait, l'expression « new deal » a un sens à la fois linguistique et politique : elle signifie un accord, un arrangement, un compromis — un contrat. Elle rappelle Roosevelt et toute la rigueur généreuse de ses propositions de relance économique et de justice sociale dans un monde d'affairistes cyniques.

Mais on ne saurait s'arrêter là et se laisser prendre à la malfaisance des mots trompeurs.

Le « new deal » était une expérience d'économie dirigée où l'intervention du gouvernement central favorisait l'inflation monétaire pour provoquer la hausse des prix, assurait un contrôle ferme pour restreindre ou étendre la production dans certains secteurs, pour mettre en œuvre une répartition des matières premières, fixer un salaire minimum en vue d'augmenter le pouvoir d'achat. Le même contrôle avait permis la dévaluation du dollar pour favoriser la reprise des exportations vers l'Europe et l'allégement de la dette des fermiers américains. Une politique de protectionnisme douanier au bénéfice des entreprises nationales complétait cet ensemble de mesures auxquelles les chefs d'entreprise se plièrent d'assez bon gré dans un premier temps. Les âpres luttes d'intérêt qui suivirent font également bien partie de l'histoire du « new deal ».

Si je rappelle ces « détails », c'est pour montrer l'importance du pouvoir politique dans cette expérience. Un pouvoir politique fort et respecté, nous en percevons la possibilité et parfois le profil à l'intérieur de frontières nationales. Qu'en est-il lorsqu'il s'agit de freiner le désordre planétaire ?

La volonté avouée ou non de coloniser des espaces définis du monde pauvre et de vassaliser des peuples a-t-elle disparu ?

Les fondements du jeu économique et commercial qui prévaut aujourd'hui sont-ils si différents du vieux mercantilisme et du très classique colbertisme qui engendrèrent le pacte colonial ?

Le message adressé par M. Félix Houphouët-Boigny, président de la République de Côte-d'Ivoire, à M. François Mitterrand à l'occasion de son élection, a surpris plus d'un. On y lisait par exemple : *« Nous attendons de votre part des actions nouvelles et soutenues pour que la France et ses amis s'emploient de façon concrète à mettre fin à la désastreuse mainmise des spéculateurs et des monopoles sur les relations économiques entre les pays nantis et les autres. »*

Qu'un chef d'Etat dont la sagesse et la modération sont devenues légendaires en vienne à émettre une opinion que ne désavouerait aucun de ceux que l'on classe parmi les plus exigeants, voilà qui en dit long sur l'extrême préoccupation des peuples du Sud... Et l'on n'est plus étonné lorsque l'on sait par exemple que sur la base de deux produits — le café et le cacao — le manque à gagner enregistré par l'économie ivoirienne sur la période 1978-1980 par rapport aux prix moyens pratiqués en 1977 se chiffre à près de 8 milliards de francs français !

L'apartheid universel

L'urgence d'une action en profondeur apparaît donc nécessaire comme au temps du « new deal ». Et cette action ne peut éclore qu'à partir de volontés politiques: celle, par exemple, de constater que la violence structurelle a échoué. Elle a échoué dans le Nord puisque l'inflation, le chômage, l'insécurité publique, la drogue, l'atomisation des familles, sont à l'œuvre pour dissoudre le tissu social. De quelle confiance peut-on véritablement privilégier des économies parfois prospères, des technologies de pointe, des armées capables de dissuader toutes les hordes d'Attila, si, dans la vie de chaque jour, les gloires et voluptés apparentes se retrouvent *« source délicieuse en misères féconde »* ?

La violence structurelle qui a divisé le monde en patriciens et en plébéiens, qui favorise un apartheid universel et assigne à une majorité d'hommes et de femmes la tâche de servir les autres en matières premières et en main-d'œuvre à bon marché, cette violence-là a également échoué dans le Sud. Elle est reconnue, contestée, combattue. Ses garants sont dénoncés et traqués. Les peuples qui meurent de faim ont longtemps cru à l'assistance technique. Ils s'en méfient désormais et savent déceler le mensonge de l'intégration au marché mondial.

Peut-on rêver alors d'une nuit du 4 août où s'exprimerait la volonté d'abolir les privilèges ?

Le tiers-monde, tiers-état s'il en est, n'entend pas, en effet, qu'on lui concède des privilèges au Fonds monétaire international ou ailleurs. Ce qui est recherché, c'est bien la revendication de Sieyès lui-même : *« On n'est pas libre par des privilèges, on est libre par des droits qui appartiennent à tous. »* Le droit, par exemple, de produire pour soi d'abord et pour autrui dans un échange équitable.

Si les ministres européens de l'agriculture peuvent fixer les prix agricoles chaque année, une structure à définir et où les producteurs intéressés seront prépondérants devrait permettre de fixer le prix de chaque matière première essentielle. Continuer de laisser aux bourses de commerce le pouvoir suprême en ce domaine capital, c'est terminer la négociation avant même de l'avoir initiée.

Et il ne suffira pas non plus de chercher à vendre à un prix moins inacceptable : tracteurs, engrais, camions, climatiseurs... dans les pays tropicaux. Ceux-ci veulent pouvoir *fabriquer* et vendre dans un marché privilégié les instruments de leur libération économique.

Si ce projet est oublié, occulté ou dévié, le dialogue n'aura nul sens. Et il suppose une autre volonté politique, celle des peuples concernés.

« Le mal, cher Brutus, n'est pas dans les étoiles, il est en nous-mêmes. » Cette réplique tragique que Shakespeare prête à Jules César, suggère l'ampleur des problèmes affrontés par les pays du tiers-monde. Le plus grave, à mon sens, est la tentation de céder *« aux joujoux et aux sucettes »* et de retarder la volonté d'association pour négocier collectivement. C'est la première clé de notre salut. Ce nécessaire premier échelon de solidarité contractuelle devrait aider à préciser les objectifs des partenaires, les étapes et les opérations mutuellement contrôlées, sans lesquels le « new deal » planétaire risquerait de nous conduire à des conclusions simplistes et inefficaces du genre *« davantage de transferts financiers pour eux, marché plus assuré pour nos diverses industries... »*

Or, c'est de sociétés qu'il s'agit, de groupements d'hommes organisés qui veulent la maîtrise collective de leurs besoins, la maîtrise de leurs instruments technologiques retrouvés et enrichis par la démocratisation de la science, le développement d'une identité culturelle plus intensément ressentie et soutenant un partage équitable de richesses pour assurer l'expression d'une solidarité vivante...

Les menaces d'apocalypse qui nous étreignent parfois et qui, inspirant un Luis Herrera Campins, le conduisirent à tenter une première mondiale en créant au Venezuela un ministère pour le développement de l'intelligence, ne sont pas sans rapport avec les motivations de François Mitterrand, promoteur en France d'un ministère de la solidarité.

Si des gouvernements et des *« groupements populaires »* dans les deux hémisphères décidaient de s'organiser en pouvoir régulateur pour favoriser l'effet de démonstration nécessaire ; si ces gouvernements et ces organisations mettaient au centre de leur action la nécessaire « croisade » pour une écologie sociale universelle, nous verrions assez vite que la misère physique ou morale reculerait dans le Nord comme dans le Sud.

Des projets de société fondés sur ce véritable contrat de solidarité susciteraient à l'intérieur des nations et entre les peuples une espérance nouvelle et authentique. Et non seulement Senghor aurait gagné le pari de *« déchirer les rires Banania sur tous les murs de France »*, mais serait déchiré aussi — définitivement — le veto du mépris qui encourage l'*apartheid* dans sa dernière phase de survie.

A l'initiative du peuple de France, un « new deal » planétaire peut reprendre de tels objectifs pour les intégrer dans un ensemble qui soutienne la négociation et initie le changement pour une libération solidaire ?

(*) Membre du Club de Rome ; directeur de l'Institut international d'études sociales à Genève.

Du mythe à l'oubli

par TAHAR BEN JELLOUN

LE tiers-monde a changé. L'image qu'on en a aussi. Avant, elle collait à une réalité rêvée, une réalité mythique. A présent, cette image, tout en se décollant du rêve et des certitudes, baigne dans le flou. Le tiers-monde n'est plus une passion (d'autres diraient une mode), il apparaît chez certains comme une erreur. Traversé par plusieurs secousses, fatigué par les ricochets de l'utopie, perturbé par l'urgence de survie, saisi à la gorge par les difficultés économiques, soumis souvent à des dictatures burlesques et sanglantes, tiraillé entre la culture locale — nationale, dirait-on — et les idéologies venues d'ailleurs, le continent de la brisure a fini par installer la déception et la désillusion au cœur de ceux-là mêmes qui y ont transféré une partie de leurs espérances.

Dans les années 60, et ce grâce à Fanon et Sartre, le tiers-monde s'est révélé à l'intelligentsia occidentale progressiste comme l'occasion du moins de contribuer, à l'élaboration d'une histoire différente et d'une société neuve. Ce sursaut de l'intelligence quelque peu déprimée ne se faisait pas sans douleur ni sans ambiguïté. *« La mauvaise conscience n'est pas forcément la plus mauvaise conseillère »*, reconnaît André Burguière, qui ajoute : *« C'est peut-être pour la gauche la seule manière de prendre conscience d'une réalité nouvelle, la seule manière de vivre le mariage douloureux de l'utopie et de l'histoire. »* (1).

Très vite, le tiers-mondisme a été une de ces maladies nécessaires où la fièvre assure la lucidité pour certains et le délire pour d'autres. Dans tous les cas, ce qui fut en cause, c'était d'abord soi à travers l'autre, sa propre conscience à l'épreuve de la mort, telle qu'elle s'inscrivait dans le miroir tremblant de la non-ressemblance. Le messianisme passait par cette mise en crise de soi, de ces valeurs qui se voulaient autres, c'est-à-dire dissidence à l'égard de l'ethnocentrisme colonial et bourgeois.

Avec le temps et quelques mauvais tours et bavures de l'Histoire, ce tiers-mondisme est devenu intenable. Comme l'annonce A. Burguière : *« Il* (le tiers-mondisme) *vient de mourir sur la frontière sino-vietnamienne. Les révolutions du tiers-monde ne peuvent plus désormais servir de modèle ou de substitut à nos propres révolutions. »*

On a eu quelques réticences à faire et, surtout à accepter le constat de l'échec et de la déception. Jacques Julliard a dénoncé, dans un texte bref et salutaire, la difficulté de ce sevrage : *« Nous n'avons plus le droit, quand il s'agit du tiers-monde, de resservir, d'une manière paternaliste, les débris d'une philosophie progressiste de l'Histoire dont nous constatons chaque jour la faillite et les crimes. »* (1).

La désillusion historique ne doit pas être confondue avec un désenchantement et une mélancolie culpabilisés. Il s'agit d'établir une relation d'égalité basée sur l'exigence. Le tiers-monde, quelle que soit sa différence, ne peut continuer à être pensé selon l'image idéale d'une révolution qui viendrait souligner et même provoquer le dépérissement de l'Occident. Justement, parce que cette révolution a été imaginée, rêvée et phantasmée ailleurs, loin des réalités quotidiennes et complexes des peuples du tiers-monde, le transfert des espérances doit rester une affaire interne à cette frange de la gauche européenne. J.-C. Guillebaud le dit bien dans *les Années orphelines* : *« La hâte de combler tous ces creux de l'âme, de nous rebâtir une « maison », incite beaucoup aux échafaudages prématurés. Et aussi dangereux qu'un édifice sans vraies fondations. Sommes-nous bien certains d'avoir secoué le fin fond du sac, d'avoir liquidé nos derniers phantasmes ? »* (2).

On a assisté, ces dernières années, à un repli de cette « gauche mélancolique ». Le silence et le désarroi ont débouché sur d'autres territoires. Il y eut un déplacement d'intérêt : le goulag et la faillite du système marxiste dans les pays de l'Est. Entre-temps, on a rendu le tiers-monde à lui-même, dans sa misère, dans ses espoirs étouffés, dans ses luttes quotidiennes contre la sécheresse, contre la faim, contre les dictatures et contre l'ignorance. On a détourné son regard. La priorité est à l'Est. Comme l'écrit Régis Debray : *« Cette heureuse polarisation du champ culturel international protège nos penseurs des mauvaises rencontres, ou de certains spectacles déplaisants. »* (3).

Non seulement on a l'impression que le tiers-monde est abandonné à son sort, mais on lui en veut un peu. La sortie en librairie du roman de l'écrivain de Trinidad V.S. Naipaul, *Guerilleros*, a été l'occasion rêvée pour se déculpabiliser. En effet, voici un écrivain de renommée internationale, issu de ce tiers-monde, et qui porte sur ce continent un « regard féroce ». Lui, écrivain de l'exil et de l'errance, peut se permettre d'être sans pitié pour ces peuples aux « cultures attardées » ; il peut être provocateur, amer et même méchant. Ce qui est suspect et navrant, c'est qu'on a délibérément privilégié cet aspect chez cet auteur. *« Le mal, c'est lui qui le dit ! »* Ainsi, voici ce qu'il vient de déclarer au « Monde des livres » (26 juin) : *« Les cultures attardées ? C'est très ennuyeux. Vous allez en Ouganda... C'est ennuyeux. Au Kenya ? La seule chose intéressante, ce sont les animaux, mais on ne vous invite qu'à les tuer. Les pays musulmans, pareil. C'est toujours les mêmes choses. Il n'y a pas de vie intellectuelle. Ils n'ont rien à dire. On peut titiller leur cerveau pendant une heure, ils ne bougeront pas. »* Ainsi, Naipaul, par ces formules caricaturales et ces méchancetés provocatrices, a ouvert des portes insoupçonnées à la déculpabilisation.

Il y a chez Naipaul — homme de lettres et de voyages — la voix de l'expérience, les traces d'un vécu marqué par l'image de racines en suspens. Ne retiendra-t-on de lui que ces déclarations schématiques qui permettront peut-être demain aux nouveaux tiers-mondistes d'accabler les peuples humiliés par les tyrans et de leur faire porter toute la responsabilité du retard culturel et du sous-développement ? Certes, le tiers-monde n'est plus photogénique. *« Les Caraïbes,* dit encore Naipaul, *sont malades. L'indépendance les a ruinées. »* (4). On verra bientôt s'opérer un retour romantique et enchanté vers l'Occident, en qui Naipaul reconnaît un *« agent d'expansion d'une civilisation libérale mixte universelle »*. Ce sera le retour du satisfait refoulé, les mains lavées, la conscience tranquille, indifférente enfin au sort de ces peuples, damnés de la terre.

(1) *Le Tiers-Monde et la Gauche*, ouvrage collectif ; le Seuil-le Nouvel Observateur, Paris, 1979.
(2) Le Seuil ; Paris, 1978.
(3) *Le Scribe* ; Grasset, Paris, 1980.
(4) *Libération* du 27-28 juin 1981.

Le Monde

étranger

DIPLOMATIE

DANS UNE INTERVIEW A « STERN »

M. Mitterrand estime qu'en Europe l'équilibre des forces est rompu et admet qu'il faut armer avant de négocier

M. Mitterrand précise la politique extérieure de la France dans une interview que publie, jeudi 8 juillet, l'hebdomadaire ouest-allemand *Stern*.

Evoquant les relations entre la France et la R.F.A. il indique : « *Tout le monde en France me dit maintenant qu'il n'y a jamais eu d'axe Paris-Bonn mais une amitié privilégiée. Une amitié privilégiée ? Je suis pour.* » Précisant qu'il s'agit d'une amitié entre deux pays et non entre deux hommes, il ajoute : « *La grande affaire de l'après-guerre en Europe c'est la réconciliation franco-allemande. Que nous ayons réussi à surmonter nos antagonismes a constitué un facteur majeur dans la construction de la Communauté. Cette donnée fondamentale inspirera la politique que j'entends mener.* »

Après avoir justifié sa rencontre avec Mme Thatcher lors du sommet européen de Luxembourg, en rappelant qu'il avait vu auparavant le chancelier Schmidt, et en indiquant que « *l'amitié franco-allemande n'est pas à la merci d'une tasse de thé* », le chef de l'Etat aborde la question des ministres communistes. Il précise : « *J'exclurai qui s'exclura, c'est-à-dire quiconque manquera aux choix politiques qui m'engagent. Cela vaut pour tous les ministres, quels qu'ils soient.* »

Interrogé sur le fait de savoir s'il partage le point de vue de M. Reagan, qui parle de « *l'agonie du communisme dans le monde* », M. Mitterrand répond : « *Je crois que les revers du P.C. en France tiennent au contexte français. J'ajoute que le communisme se nourrit pour une large part des erreurs de jugement et des fautes politiques de l'Occident. Moins celui-ci en commettra, à l'égard des travailleurs comme à l'égard du tiers-monde, et plus s'accélérera le déclin du communisme international* ».

Il ajoute : « *Par son intervention en Afghanistan, l'Union soviétique a pris, pour la première fois, le risque d'une opération expansionniste de caractère colonial contre un pays du tiers-monde, islamique de surcroît ; contredisant ainsi plus de soixante ans d'une démarche qui tendait à laisser croire qu'elle était le défenseur naturel de ces peuples. Et cet événement est arrivé à un moment où les schémas léninistes étaient un peu partout remis en question. Cela dit, n'oubliez jamais que l'Union soviétique est une grande nation et les Russes un grand peuple. Mieux vaut éviter certaines confusions.* »

M. Mitterrand indique ensuite que, en cas d'intervention soviétique en Pologne, « *l'U.R.S.S. doit savoir qu'elle gèlerait toute chance de négociation sur la détente, le désarmement, la sécurité collective.* » « *La paix n'a pas besoin de cela* », ajoute-t-il.

Evoquant ensuite la question de l'installation des fusées Pershing et SS-20 en Europe, il précise : « *L'Allemagne est un pays qui n'a pas le droit de posséder l'arme nucléaire et qui devient en même temps le champ de bataille des autres. Cela permet de comprendre le sentiment des populations. Si je condamne le neutralisme, c'est que je crois que la paix est liée à l'équilibre des forces dans le monde. L'installation des SS-20 et des Backfire soviétiques rompt cet équilibre en Europe. Je ne l'accepte pas et j'admets qu'il faille armer pour retrouver le point d'équilibre. A partir de là, il faudra négocier. Je redoute ces deux faiblesses : celle du neutralisme et celle des pousse-au-crime. (...) J'aimerais connaître de façon précise l'état des forces dans les deux camps et je m'attacherai à cette étude. Je crois cependant, et je l'ai déjà dit qu'il existe une suprématie de l'U.R.S.S. en Europe et j'y vois un réel danger. Mais les Etats-Unis ont les moyens de rétablir le rapport de forces ; et la France n'hésitera pas à compléter son armement de dissuasion.* »

En ce qui concerne la proposition soviétique de suspendre le déploiement des fusées S.S.-20, il indique : « *C'est un début de discussion. Les Soviétiques pratiquent dans cette affaire le repli élastique. Ils ont déjà corrigé leur position initiale. C'est un jeu serré qui suppose que soit éliminée toute faiblesse, qu'on sache s'armer quand il le faut et négocier quand il le faut.* » Enfin, répondant à une question relative à la politique qu'il entend mener en Afrique, il précise : « *Nous entendons respecter en Afrique les engagements de la France (..) nous serons présents en Afrique et ne laisserons à personne le soin de se substituer à nous dans le rôle qui nous est reconnu par nos amis africains.* »

LA POSITION DE M. SCHMIDT SUR LES EUROMISSILES EST CONFORTÉE

(Suite de la première page.)

M. François Mitterrand se borne à constater que les Soviétiques pratiquent en la matière le « repli élastique » — par conséquent que des concessions de leur part sont probables à l'avenir — et que les gestes acomplis jusqu'à présent autorisent simplement un « début de discussion ». Mais là encore, l'heure n'est pas venue de faire preuve de « faiblesse ».

A la veille du sommet franco-allemand, M. Mitterrand apporte ainsi un soutien important au chancelier Schmidt. Le chef du guovernement de Bonn est en première ligne pour « *faire passer* » la décision de l'OTAN dans son pays, et il ne fait guère de doute *qu'après avoir* dénoncé lui-même, dès 1977, la présence des SS-20, il est favorable à une approche identique à celle du président français : maintien de la décision de déploiement des missiles américains, poursuite parallèle des négociations soviéto-américaines sur cette question. Mais l'importance de son opposition de gauche l'oblige à accentuer plus peut-être qu'il ne le souhaite lui-même le volet « négociations ».

La situation étant ce qu'elle est en Allemagne, et les résistances à l'implantation des missiles se développant aux Pays-Bas et en Belgique, c'est des deux pays « latins » les plus proches de l'Allemagne, la France et l'Italie, que peut venir le soutien. Rome n'est pas en reste, notamment gr ce à la ferme position prise par un autre parti socialiste, celui de M. Craxi, très favorable à la décision de l'OTAN, et à la résistance plutôt molle du P.C.I. de M. Berlinguer. Restait la France, qui *vient de faire* connaître sa position d'une manière très nette et la plus autorisée.

La fermeté de ton de M. Mitterrand à l'égard de Moscou est sensible encore, dans ses réponses, à propos de l'Afghanistan (l'agression de l'U.R.S.S. contre ce pays est « condamnée » par la France, ce *qui dissipe les ambiguïtés* de la déclaration signée entre le P.S. et *le P.C., le 23 juin à ce sujet*), de la Pologne et du « *déclin du communisme international* », constaté comme un fait. On note aussi que M. Mitterrand ne conteste pas le principe de livraisons d'armes occidentales à la Chine par les Etats-Unis et même par la France. « *Tout dépend de leur nature,* répond-il à une question de l'hebdomadaire allemand sur la récente décision américaine de lever les restrictions imposées, jusqu'à présent, à Pékin. *La France, quant à elle, sera extrêmement prudente sur* ce *point.* » La réserve est importante, mais il ne s'agit pas pour autant d'une condamnation de la décision annoncée récemment par le général Haig aux dirigeants chinois, ni d'une fin de non recevoir aux demandes que pourrait présenter la délégation militaire chinoise en visite actuellement en France.

MICHEL TATU.

UN SUCCÈS POUR LA CAPITALE ALSACIENNE

L'Assemblée européenne décide de tenir toutes ses sessions plénières à Strasbourg

De notre envoyé spécial

Strasbourg. — Succès pour Strasbourg, rebuffade pour Bruxelles, vives inquiétudes à Luxembourg : ainsi peut-on résumer, bien sûr en simplifiant, les résultats du débat qu'a tenu mardi 7 juillet l'Assemblée européenne sur son lieu de travail.

L'activité de l'Assemblée est traditionnellement écartelée entre trois villes : Strasbourg, où se tiennent les sessions plénières ; Bruxelles, où se réunissent les *commissions* et les *groupes politiques* ; Luxembourg, qui abrite le *secrétariat de l'Assemblée*, soit un peu moins de deux mille fonctionnaires et qui accueille parfois des sessions plénières. Les gouvernements membres, invités de façon pressante par les députés à fixer enfin le siège définitif des institutions européennes et en tous les cas celui de l'Assemblée, ont considéré que l'arbitrage leur était impossible : en mars 1981, lors du conseil européen de *Maastricht*, ils ont décidé de maintenir le *statu quo*.

L'Assemblée, devant ce qu'elle considère comme une dérobade des Dix, a voulu se saisir elle-même du *dossier*. Les *partisans* du maintien de Luxembourg comme l'une des *capitales* de l'Europe unie se montrèrent inquiets, car l'impression dominait qu'une majorité de parlementaires, menés par les Britanniques et les élus du Bénélux, allait imposer — pour des raisons de commodité, d'économie et par souci de travailler près de la Commission et du coneil des ministres — le regroupement de l'essentiel des activités de l'Assemblée de Bruxelles.

Ce qui était prévu ne s'est pas passé : aucun des très nombreux amendements demandant que Bruxelles devienne le lieu de travail principal de l'Assemblée et accueille les sessions plénières ou la plupart d'entre elles, n'a été approuvé. Outre les Français et les Luxembourgeois, qui *ont* voté contre le projet de transfert à Bruxelles, la très grande majorité du groupe du P.P.E. (le parti populaire européen qui rassemble les démocrates - chrétiens) du groupe libéral et une fraction substantielle du groupe socialiste (les Italiens, les Grecs, quelques Allemands) ont ainsi contribué à « sauver » Strasbourg.

L'assemblée a ensuite approuvé par *cent* quatre-vingt-sept voix pour, cent dix-huit voix contre et sept abstentions, le rapport présenté par M. Zagari (socialiste italien) au nom de la commission politique de l'assemblée. Dans le premier paragraphe de l'article concernant le lieu de travail, adopté par deux cent une voix pour, cent huit contre, l'assemblée décide « *de tenir ses sessions plénières à Strasbourg* » ; dans le deuxième paragraphe, elle décide « *de tenir généralement à Bruxelles les réunions de ses commissions et de ses groupes politiques* » ; le troisième explique que « *le fonctionnement du secrétariat et des services techniques de l'Assemblée doivent être revus pour répondre* » à cette répartition nouvelle de l'activité entre Bruxelles et Strasbourg.

Quelles devraient être les *conséquences* de l'adoption du rapport *Zagari ?*

1) La totalité des sessions plénières devraient *se tenir* désormais à Strasbourg ; il n'est plus *question de tenir* une partie d'entre elles à Luxembourg. En 1980-1981, deux sessions extraordinaires se sont déroulées dans la capitale grand-ducale, qui s'est dotée voici peu d'un nouvel hémicycle :

2) Le secrétariat, qui est installé à Luxembourg, devrait se scinder en trois ; une partie déménagerait à Bruxelles, qui y gagnerait donc un quota de fonctionnaires européens supplémentaire ; une partie à Strasbourg, par exemple le greffe et les services de *séances* ; une partie enfin resterait à Luxembourg.

La satisfaction manifestée, mardi soir, par M. Pflimlin, maire de Strasbourg (P.P.E.) ou par M. Ohler, député socialiste alsacien, est compréhensible. La menace de voir Bruxelles ravir, sous la pression des parlementaires, la place de Strasbourg est écartée, au moins jusqu'à la fin de l'actuelle législature, c'est-à-dire jusqu'en 1984, même si l'un des amendements votés mardi *rappelle, sans trop se soucier de* cohérence, que pour l'Assemblée « *il est essentiel de concentrer son travail dans un seul lieu* ». Le rôle de la capitale alsacienne se trouve même renforcé puisqu'une partie substantielle du secrétariat devrait venir s'y installer.

Ce scénario risque cependant d'être modifié par la volonté qu'ont les Luxembourgeois, les véritables victimes de l'opération, de ne pas se laisser faire. Tout porte à croire que *le gouvernement* grand-ducal, conformément à la possibilité que lui offre un article du traité de la CECA, va, dans les jours à venir, attaquer la décision de *l'Assemblée* devant la Cour de justice européenne. Son *objectif serait de* bloquer le déménagement d'une *partie du secrétariat* et de se trouver ainsi en meilleure *posture pour ouvrir* une inévitable négociation.

Le Luxembourg pourrait trouver des gouvernements membres à ses *côtés* puisque, lors du conseil européen du 30 juin, qui s'est tenu dans la capitale grand-ducale, les chefs de gouvernement avaient répété que la fixation du siège des institutions de la Communauté relevait de leur compétence exclusive. Enfin, il faut probablement s'attendre qu'une large partie du personnel actuellement installé à Luxembourg s'oppose à un transfert vers Strasbourg ou Bruxelles.

PHILIPPE LEMAITRE.

Un entretien avec M. Houphouët-Boigny

(Suite de la première page.)

Le communisme est athée et rejette la propriété individuelle. Sur ces deux points précis, les communistes ne peuvent pas emporter l'adhésion des Africains ; ceux-ci sont profondément *croyants* et ils *aspirent à la propriété*. Notez bien qu'en dépit de *ma position* à l'égard du communisme, jamais *l'Humanité* ne s'est livré à des critiques personnelles contre moi ni même à des attaques contre la Côte-d'Ivoire.

— *Vous avez une préférence vraiment marquée pour le libéralisme économique ?*

— Je *préfère* le libéralisme, mais j'exige qu'il respecte les *intérêts d'autrui* ; c'est ainsi que je ne me lasserai jamais de dénoncer ceux qui se proclament adeptes du libéralisme économique et qui, en même temps, exploitent systématiquement le tiers-monde en se livrant à une spéculation éhontée. La loi de l'offre et de la demande ne joue qu'entre pays dont le niveau de développement est sensiblement égal. Il y a duperie permanente dans les rapports économiques entre pays développés et pays sous-développés puisque les premiers fixent les prix des matières premières, les contingentent à leur seul profit, déterminent en toute liberté les prix des marchandises et des services vendus aux pays non-développés. Il est honteux que nous ne puissions même pas discuter du prix des matières premières que nous exportons.

— *La Côte-d'Ivoire souffre-t-elle particulièrement de cette attitude égoïste des pays développés ?*

— Oui, bien sûr. Du seul fait des spéculations menées hors d'Afrique sur le marché du cacao, les planteurs ivoiriens verront leurs revenus diminuer de moitié dès cette année. En effet, les recettes d'exportation du cacao ivoirien sont tombées de 700 à 350 milliards de francs C.F.A. (1).

— *Considérez-vous, comme certains experts européens, que l'Afrique noire est mal partie ?*

— Je suis convaincu que le système d'échanges existant entre l'Afrique et le reste du monde gêne le développement réel de notre continent et constitue une menace permanente de déstabilisation pour celui-ci.

« La logique des Soviétiques »

— *L'Afrique noire ne connaît pourtant pas un plus grand nombre de crises politiques globe. La Côte-d'Ivoire, notamglobe. La Côte-d'Ivoire notamment, ne fait-elle pas preuve d'une réelle stabilité ?*

— Les arbres de la stabilité ne doivent pas dissimuler la forêt de l'instabilité. Certes, la solidité des arbres ivoirien, sénégalais, guiarbres ivoiriens, sénégalais, guinéens, camerounais, gabonais n'est pas en cause. Mais, partout ailleurs, ce ne sont que lourdes menaces d'*instabilité*...

— *Quelles sont les causes de cet état de fait ?*

— Le monde extérieur porte la plus grande part de responsabilité, qu'il s'agisse des pays de l'Est ou de l'Occident. *Les* Soviétiques sont conséquents avec eux-mêmes : ils savent que le virus communiste dépérit là où fleurit le bonheur, ils n'acceptent *donc* pas d'aider réellement les Africains à triompher du sous-développement parce qu'ils ne veulent pas que le bonheur *s'installe* en Afrique. Les Occidentaux m'inquiètent beaucoup plus, par *leur* inconscience. La pauvreté du tiers-monde est en effet la conséquence directe de leur égoïsme et de leur manque d'imagination. Au lieu de faire du continent africain un vaste marché à l'intérieur duquel ils pourraient déverser leurs propres produits, les Occidentaux compromettent la survie de nos populations par leur attitude négative.

— *Quel jugement portez-vous sur les régimes militaires africains ?*

Tout homme d'Etat *doit* respecter les autres chefs d'Etat, ceux que *se sont donnés les peuples* comme ceux qui se sont imposés *à eux... C'est un devoir.*

— *Et sur le nationalisme ?*

— *Il est vieux comme le monde.* Regardez l'Iran, en dépit des *tensions internes, son peuple s'est* immédiatement mobilisé lorsque la menace extérieure irakienne s'est précisée. Il a aussi des aspects négatifs, lorsque s'éveille la passion xénophobe. A ce sujet, je m'étonne que les Français, qui sont cinquante-cinq millions, puissent s'inquiéter de la présence de deux millions d'étrangers sur leur sol et ne comprennent point nos propres inquiétudes, nous qui ne sommes que sept millions et accueillons en permanence un million et demi d'étrangers en Côte-d'Ivoire...

— *Restez-vous ferme partisan du régime du parti unique ?*

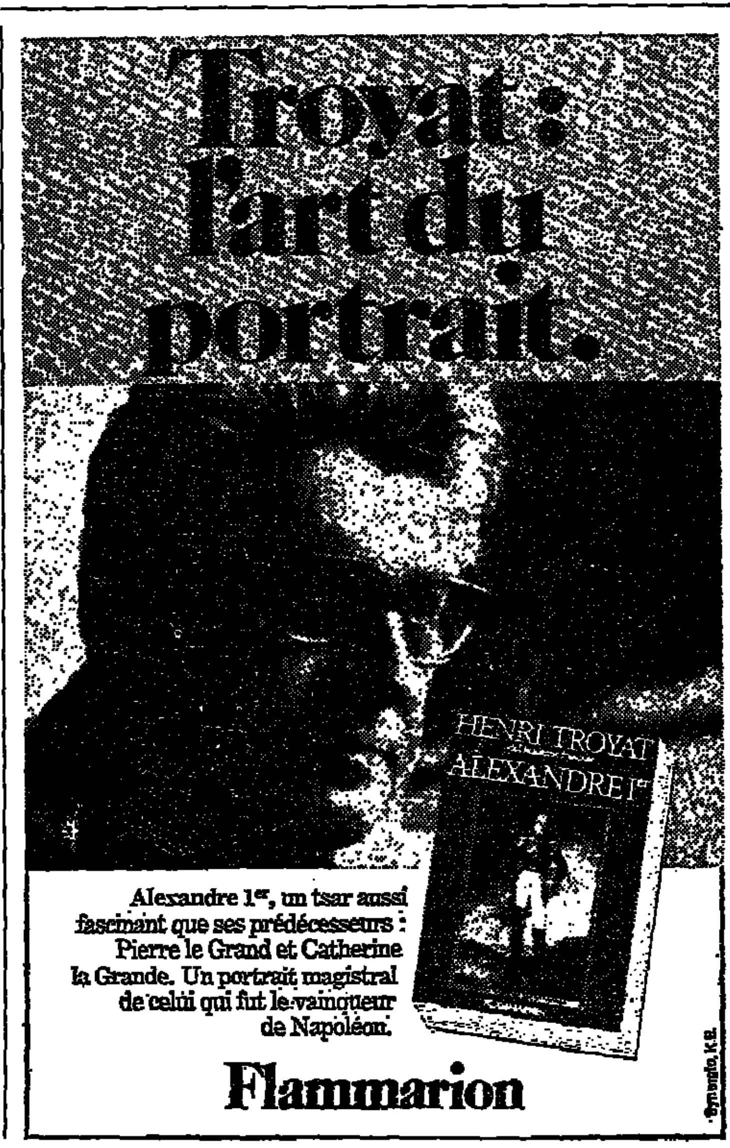
Je ne suis pas hostile au multipartisme — système prévu par la Constitution ivoirienne et vers lequel nous nous acheminons. Pour l'instant, il nous faut parvenir à une certaine forme d'unité nationale. Or la colonisation nous a laissé en héritage des Etats et non des nations. Ainsi, en Côte-d'Ivoire, nos soixante tribus ont une approche différente de la vie politique, parlent des langues différentes, observent des coutumes différentes. En Corse ou en Bretagne, on peut être communiste, radical - socialiste, socialiste ou autre, parce que cela ne porte atteinte ni à l'unité corse ni à l'unité bretonne, chacun étant Français avant d'être Corse ou Breton. Je voudrais pouvoir parvenir aux mêmes constatations au sujet de la Côte-d'Ivoire, mais ce n'est pas encore le cas...

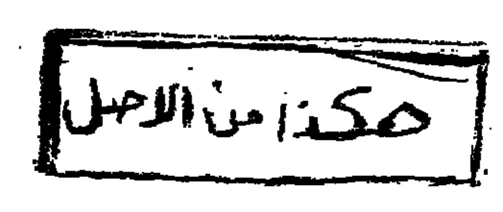
Propos recueillis par
PHILIPPE DECRAENE.

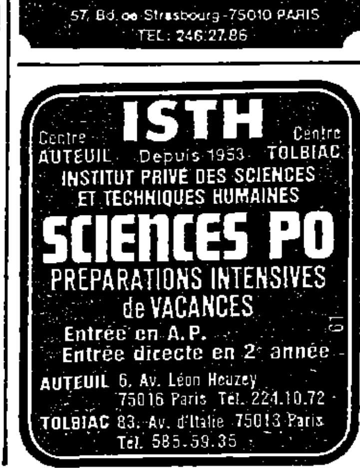
(1) 1 franc C.F.A. = 0,02 franc.

Le Monde
publiera demain

- IDÉES : Les préfets.
- « LE MONDE DES LIVRES » : Voyages en littératures étrangères : les deux Allemagnes ; Dostoïevski, notre prochain ; Gary et Ajar.







PROCHE-ORIENT

Iran

Neuf nouvelles exécutions

Neuf Iraniens, appartenant à divers partis de gauche, ont été exécutés lundi 6 et mardi 7 juin dans diverses villes de l'Iran.

A Ghaem Chahr (nord de l'Iran), quatre membres des moudjaïdin du peuple ont été passés par les armes sur ordre du tribunal de la révolution islamique de la ville, notamment pour « *avoir participé à des affrontements et désarmé des gardiens de la révolution* ».

Deux membres de la fraction minoritaire des fedayin du peuple et du Peykar (marxistes-léninistes), coupables d'« *activités violentes contre la république islamique iranienne* », ont été exécutés sur ordre du tribunal révolutionnaire de Nowchahr-Tchalous (nord du pays). A Behchahr, également dans le nord, un membre de la confédération des travailleurs iraniens (maoïste), ainsi qu'un partisan de la fraction minoritaire des fedayin du peuple, ont été passés par les armes. « *Les deux condamnés, qui avaient confessé être des rénégats, ne pourront recevoir de sépulture religieuse dans un cimetière musulman* », précise la radio.

Enfin, à Chiraz (sud du pays), un membre de l'Union des combattants communistes, coupable d'avoir participé à « *la lutte armée contre la république islamique et d'avoir entretenu des liens avec le Komaleh* (marxiste-léniniste kurde) », a été exécuté.

Ces exécutions portent à environ cent quarante le nombre d'« opposants » exécutés depuis la destitution du président Bani Sadr. Les arrestations se multiplient également, et parmi les quarante personnes arrêtées en fin de semaine à Qom figurent pour la première fois des partisans de l'ayatollah Chariad Modhari.

Le gouvernement iranien a ordonné, mardi, la fermeture du bureau de l'agence Reuter à Téhéran et a donné quarante-huit heures à ses trois correspondants pour quitter le pays.

Le ministère de l'orientation islamique (information) a indiqué que cette décision avait été prise à la suite d'une enquête faite par l'agence officielle Pars sur la « couverture » de l'Iran effectuée par Reuter. Dans un communiqué diffusé par Pars, le ministère reproche à l'agence britannique d'avoir transmis « *de fausses nouvelles au mépris des avertissements du ministère* ». « *Au cours du mois écoulé, Reuter a envoyé plus de dix dépêches fausses et partiales* », indique le communiqué.

Israël

Le parti travailliste réitère son refus de participer à un gouvernement de coalition

De notre correspondant

Jérusalem. — Alors que M. Begin continue ses consultations en vue de créer une nouvelle coalition gouvernementale, le parti travailliste a réitéré, mardi 7 juillet, officiellement cette fois, son refus de participer, avec le Likoud, à un cabinet d'« unité nationale » rejetant ainsi les propositions faites sans illusion par le parti national religieux et la nouvelle formation animée par M. Moshe Dayan. Le président du parti travailliste, M. Shimon Pérès a déclaré que les divergences entre son mouvement et le Likoud étaient trop fondamentales pour que l'on puisse raisonnablement envisager une telle solution.

M. Pérès a reconnu que malgré l'écart très faible séparant les deux grands partis, après les élections (un siège à l'avantage du Likoud selon les résultats encore officieux), M. Begin était en meilleure position pour former le prochain gouvernement. Il a rappelé que, dans ces conditions, la tâche « *principale* » du parti travailliste serait désormais de provoquer de nouvelles élections « *dès que possible* ».

Cette remarque semble confirmer que la tactique du parti travailliste sera de laisser M. Begin « payer le prix » de la politique économique « électoraliste » et « coûteuse » qu'il a appliquée durant les derniers mois qui ont précédé le scrutin. A vant de se représenter devant les électeurs, les travaillistes veulent prendre le temps de s'organiser, de se renforcer et ils comptent surtout sur l'« épuisement » du Likoud devant les épreuves qui l'attendent, dans le domaine économique et dans celui de la politique étrangère.

Dans l'entourage de M. Begin, on indique que ce dernier a achevé la première phase des travaux préparatoires à la construction d'une nouvelle coalition. Le Likoud est maintenant pratiquement assuré de former une alliance avec le parti national religieux, l'Agoudat Israel et le mouvement Tami, qui représenteraient en tout soixante et un députés à la Knesset, soit à peine le minimum nécessaire. Mais il reste à préciser les termes de l'accord, ce qui s'avère particulièrement difficile, chacun des partis de la future coalition ayant des exigences souvent incompatibles entre elles.

D'autre part, la répartition des portefeuilles ministériels exigera de longues négociations. Au sein même du Likoud, il y a déjà des dissensions, par exemple à propos de l'éventuelle nomination de M. Ariel Sharon (actuellement ministre de l'agriculture et responsable de la politique d'implantation dans les territoires occupés) au poste de ministre de la défense. Prévue depuis des mois, cette nomination a été différée en raison de l'opposition de nombreux partisans de M. Begin qui considèrent que l'attitude de M. Sharon est sur de nombreux points trop extrémiste.
20 20 20 20 20

Pour tenter d'étoffer sa majorité, M. Begin essaie d'obtenir le soutien de M. Dayan et du parti d'extrême droite Tehiya, mais pour le moment, les discussions sont au point mort. Là aussi, les contradictions sont évidentes. L'ancien ministre des affaires étrangères voudrait avoir la responsabilité des négociations sur l'avenir des territoires occupés afin de mettre en œuvre son projet d'application « unilatéral » de l'autonomie qui est jugé trop audacieux par la plupart des membres de la future coalition. De son côté, le parti Tehiya exige que le prochain gouvernement dénonce une partie du traité de paix aevc l'Egypte et suspende l'évacuation du Sinaï.

Jusqu'à présent, toutes ces démarches ne sont que préliminaires, car la procédure officielle pour la constitution du gouvernement n'a pas commencé (*le Monde* du 3 juillet). Pour entreprendre ses consultations avant de « désigner » un premier ministre, le président de l'Etat, M. Itzhak Navon doit attendre la proclamation des résultats des élections qui ne devrait intervenir qu'à la fin de la semaine. Ainsi, on estime généralement, à Jérusalem, Que M. Begin ne devrait pas être en mesure d'annoncer la formation de son cabinet avant la première réunion du nouveau Parlement, dont la date n'est pas encore fixée — ce pourrait être le 20 ou le 27 juillet, dit-on à la Knesset.

FRANCIS CORNU.

OU L'ON REPARLE DE L'EXTRADITION DE M. FLATTO-SHARON

(De notre correspondant)

Jérusalem. — Est-ce la fin de l'immunité dont bénéficiait M. Samuel Flatto-Sharon en Israël? L'homme d'affaires se trouve dans une situation de plus en plus délicate, n'ayant pas été réélu à la Knesset le 30 juin. Le ministre israélien de la justice s'apprête à réexaminer le dossier de son extradition demandée par le gouvernement français voici plus de quatre ans. Le ministère avait déjà fait part de cette intention lorsque M. Flatto-Sharon avait été condamné en mai dernier à trois ans d'emprisonnement dont neuf mois ferme pour fraude électorale par le tribunal de Jérusalem (le Monde *du 13 mai).*

L'accusation avait souligné que l'ancien député, en venant en Israël et en briguant un mandat parlementaire, avait surtout cherché à échapper aux poursuites judiciaires dont il faisait l'objet en France. M. Flatto-Sharon a fait appel de cette décision. Le tribunal a accepté, le 7 juillet, de différer le second procès, qui aura lieu vraisemblablement à l'automne. Mais les juges lui ont demandé de déposer une caution de 250 000 F pour s'assurer de sa présence.

M. Flatto-Sharon avait été condamné par défaut, le 19 septembre 1979, par le tribunal correctionnel de Paris, à cinq ans d'emprisonnement et 30 000 F d'amende pour fraude fiscale dans une affaire immobilière plus connus sous le nom d'« opération Babel ». — F.C.

A TRAVERS LE MONDE

Chine

● LE GENERAL YANG DEZHI, chef d'état-major de l'armée chinoise, est arrivé, mardi 7 juillet, à Paris, pour une visite officielle en France, à l'occasion de laquelle il sera reçu par M. Charles Hernu, ministre de la défense. Il visitera le centre d'opérations des forces aériennes stratégiques de Taverny. Ce voyage s'inscrit dans une tournée européenne qui comprend aussi la Belgique et la Grande-Bretagne.

Djibouti

● NOUVEAU GOUVERNEMENT. La composition du nouveau gouvernement djiboutien a été rendue publique mardi 7 juillet. Le cabinet formé à la suite de l'élection présidentielle du 12 juin, qui a confirmé le président Hassan Gouled Aptidon dans ses fonctions, ne connaît pas de changement majeur. Cependant, on note le départ de MM. Mohamed Ahmed Issa, dit Cheiko (santé), et Mohamed Said Saleh (fonction publique). M. Bourhan Ali Warki (ancien directeur de cabinet du premier ministre) prendra en charge le ministère de travaux publics, et M. Fahmy Ahmed El Hag, jusque-là directeur de la coopération, devient ministre de l'industrie et des régies industrielles. — *(A.F.P.)*

Espagne

● QUATRE PUTSCHISTES PRESUMES, un militaire et trois civils ont été remis en liberté, le lundi 6 juillet, apprend-on de source sûre à Madrid. Trois civils et trois officiers avaient été arrêtés le 23 juin, soupçonnés de « conspiration en vue d'une rébellion militaire ». — *(A.F.P.)*

Guatemala

● TROIS MILITAIRES ET UN CIVIL ont été tués dans un affrontement avec la guérilla, survenu dans la province de Quiché, indique un communiqué de l'armée guatémaltèque, publié le dimanche 5 juillet. D'autre part, l'armée de la guérilla des pauvres (E.G.P.), prétend avoir tué cinquante soldats au cours de deux embuscades au mois de juin. — *(A.F.P.)*

Yémen du Sud

● M. QAHTAN AL-CHAABI, premier président du Yémen du Sud indépendant, est mort, mardi 7 juillet, d'une crise cardiaque à l'âge de soixante ans, apprend-on de source officielle.

[Un des membres fondateurs du Front national de libération (F.N.L.) lorsque l'indépendance du Yemen du Sud fut proclamée, le 30 novembre 1967, M. Qahtan Al Chaabi était devenu le premier président de la République, fonction qu'il avait cumulée avec celles de premier ministre et de commandant en chef des forces armées.

Représentant l'aile « droite » du F.N.L., qui, avec l'appui de l'armée, prônait un programme inspiré par l'expérience nassérienne, il fut renversé lors du « mouvement correctif » du 22 juin dirigé par l'aile « gauche du F.N.L., qui s'inspirait des thèses marxistes-léninistes. Il fut remplacé par un conseil présidentiel de cinq membres, présidé par Salem Robaye Ali — renversé puis exécuté en 1978 — où siégeait l'actuel chef d'Etat, M. Mohamed Ali Nasser.]

« NOUS SOMMES LES REPRÉSENTANTS LÉGITIMES DE NOTRE PEUPLE QUE LES RESPONSABLES FRANÇAIS NOUS L'ACCORDENT OU QU'IL NOUS LE DÉNIENT » déclare M. Arafat

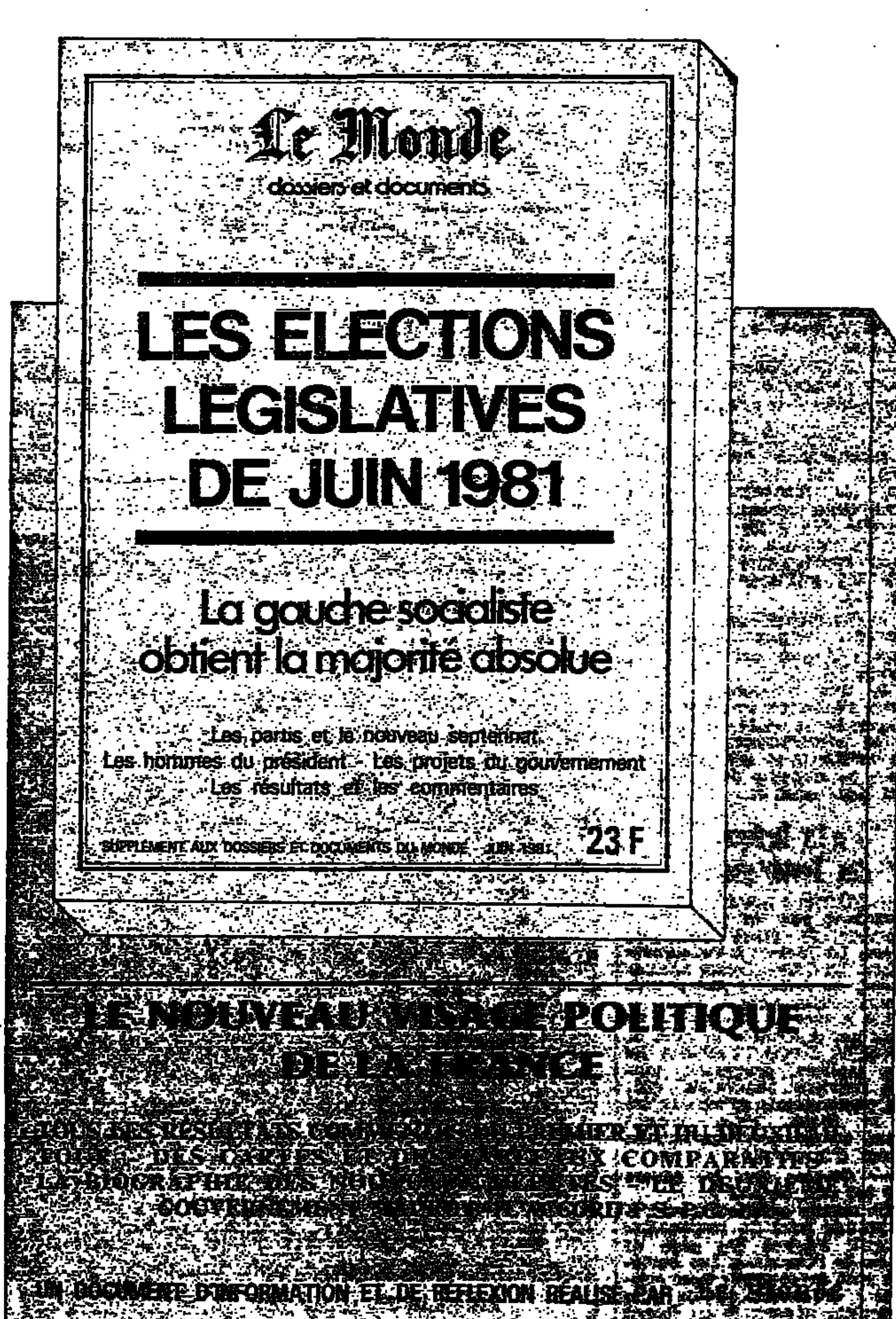
« *Nous sommes les représentants légitimes de notre peuple, que les responsables français nous l'accordent ou qu'ils nous le dénient* », a déclaré mardi 7 juillet M. Yasser Arafat, chef de l'O.L.P., dans une interview au quotidien *Vingt-quatre* de Lausanne.

M. Arafat, qui était interrogé sur les déclarations du président Mitterrand selon lesquelles il n'est pas le seul représentant du peuple palestinien, a répondu : « *Les Nations unies disent que l'O.L.P. est le seul et unique représentant du peuple palestinien et toute personne qui affirme le contraire ne peut que se poser à l'encontre de la légalité internationale.* »

A Paris, le chef du département politique de l'O.L.P., M. Farouk Kaddoumi, a indiqué pour sa part qu'il avait abordé, au cours de son entretien avec M. Cheysson, le problème de la « *représentativité de l'O.L.P.* ». « *Je lui ai demandé*, a-t-il dit, *si une autre organisation, une quelconque partie ou même un individu avaient prétendu disputer à la centrale palestinienne sa qualité de représentants du peuple palestinien ?*

Rappelant que M. Cheysson avait déclaré, au cours d'un récent déjeuner avec la presse diplomatique (*le Monde* du 20 juin) que la France ne reconnaissait pas l'O.L.P. en tant que représentant unique du peuple palestinien, et qu'une telle reconnaissance ne relevait que du peuple palestinien lui-même, il a ajouté : « *J'ai souligné au ministre français que de telles déclarations pourraient pousser les Arabes à se demander si la France ne revenait pas sur ses positions antérieures.* » « *Nous attendons de la France, sous son nouveau gouvernement*, a ajouté le chef du département politique de l'O.L.P., *qu'elle développe sa position à l'égard de la cause palestinienne et du problème du Proche-Orient, car la France a joué auparavant un rôle important pour élaborer une position européenne à ce sujet.* »

En réponse à une question sur l'initiative européenne, M. Kaddoumi a estimé qu'il n'y avait « *pas d'initiative européenne* » et que les principes énoncés par l'Europe pour un règlement au Proche-Orient « *ne pourront aboutir, dans un avenir proche, à une initiative. Ce qui nous intéresse maintenant, c'est la position de chaque pays européen individuellement, afin que les Arabes puissent traiter avec ces pays en conséquence de leurs prises de position* ».



RÉFUGIÉS ET RÉSISTANTS AFGHANS AU PAKISTAN

III. — Espérance chez les « purs et durs »

Plus de trois millions de réfugiés afghans sont arrivés au Pakistan depuis la prise du pouvoir par les communistes à Kaboul et l'intervention militaire soviétique.

D'autre part, après une éphémère alliance, les groupes de résistants afghans basés à Peshawar, au Pakistan, sont séparés en deux tendances : les modérés qui, voulant voir la résistance s'unir autour des forces traditionnelles, viennent de former une nouvelle alliance, et les intégristes musulmans qui se présentent en « purs et durs » et repoussent, pour certains, toute aide américaine (« le Monde » des 7 et 8 juillet).

De notre envoyé spécial

PATRICK FRANCÈS

Peshawar. — Au quartier général-forteresse du Hezb-i Islami (parti islamique), où l'on accède après une fouille minutieuse, tout semble baigner dans l'optimisme. Son porte-parole, M. Mangal Hussain, aussi expérimenté que ses homologues français ou américains, sème la bonne parole avec conviction. Son « numéro » (celui des « *purs et durs* ») est désormais bien au point et il y a toujours dans son « *bureau* » deux ou trois « *field commanders* » fraîchement débarqués de l'intérieur et qui permettent, fort à propos, de mêler la théorie à la *pratique* et, surtout, d'apporter quelque crédibilité à ces organisations de l'arrière devenues de véritables petits ministères où se pressent les solliciteurs.

« *Le moral des combattants est au plus haut* », affirme-t-il, avant de repousser, presque avec condescendance, toute aide extérieure. « *Nous n'avons besoin de personne, surtout pas de mercenaires. La seule chose qui nous fait cruellement défaut, ce sont des armes capables de détruire les redoutables et meurtriers hélicoptères soviétiques. Mais nous ne souhaitons pas voir les Américains impliqués dans cette affaire. Nous n'avons jamais reçu d'armes étrangères. Notre arsenal, c'est le champ de bataille et nos armes sont celles prises aux Soviétiques ou à l'armée afghane. Il est bon que l'armée soviétique soit vaincue seulement par les Afghans et grâce à des armes russes. D'autres mouvements ont approché l'Egypte, les Etats-Unis, pas nous.* »

Quel est le bilan de la résistance depuis l'invasion soviétique ? « *Nous contrôlons la quasi-totalité du pays. De nombreux agents communistes ont été éliminés, plus de trente mille soldats soviétiques tués. Partout, les Russes sont encerclés et ils ne peuvent se déplacer qu'en convois fortement escortés. Dans l'armée afghane les désertions se multiplient et les résistants bénéficient de complicités à un haut niveau, notamment pour obtenir des munitions. On avait prévu notre défaite en un mois. Plus d'un an est passé et nous sommes toujours là. Certes*, reconnaît-il, *plus d'un demi-million des nôtres sont tombés au combat* (d'autres sources chiffreront les pertes afghanes à environ deux millions) *et nous avons plus de deux millions de réfugiés. Mais chaque homme, chaque femme est prêt à lutter. Comment pourrions-nous être vaincus alors que nous avons Dieu à nos côtés ?*

— Pourquoi n'a-t-on jamais vu un prisonnier russe ?

— *Nos combattants ne sont malheureusement pas assez patients pour les garder en vie. Une fois, nous en avions capturé un, et nous voulions l'amener ici. Mais les Soviétiques l'ont su et ils ont bloqué toutes les routes. Nous avons été obligés de le tuer. Voici ses papiers.* »

Et l'on vous tend un petit carnet rouge, à la couverture cartonnée, ornée d'un portrait de Lénine. Apparemment, une carte du parti où figurent les cotisations payées régulièrement. Ces carnets rouges, ces « trophées », chaque organisation, à Peshawar, en possède quelques exemplaires que l'on présente fièrement aux journalistes étrangers.

Il en ira de même au siège du Front de libération nationale afghan de M. Mudjadeddi. Deux livrets rouges aux photos d'adolescents (une vingtaine d'années) avec, en prime, la lettre adressée à un soldat russe par son épouse (« *je ne sais pas quand tu reviendras à la maison* ») et le carnet de route d'un officier consignant, paraît-il, l'impuissance de l'armée rouge à contrôler réellement les axes routiers.

Autant de documents qui, pour le responsable des relations internationales au sein de la section politique (on aime bien, à Peshawar, les titres ronflants), témoignent de l'état de démoralisation dans lequel se trouveraient, non seulement les familles des soldats mais les soldats eux-mêmes. « *Les Soviétiques*, affirme-t-il, *ont beaucoup de problèmes avec leur armée. Certes, ils ont le matériel mais les hommes sont défaillants. C'est le défaut de la cuirasse.* »

Lunettes rondes, collier de barbe, calotte blanche, tunique brodée, il se plaît, croquis sommaires à l'appui, à jouer les Clausewitz. « *Les Occidentaux*, explique-t-il, *commettent une grossière erreur en craignant que le fait d'armer les résistants afghans ne provoque une nouvelle guerre mondiale. Moi, je puis vous démontrer le contraire. En fait, les Russes sont dans la position d'un homme qui entend simplement tester la résistance de l'Occident. Si l'essai se révèle concluant, ils feront un nouveau pas en avant. Mais s'ils rencontrent une résistance sérieuse, ils reculeront, trouveront une porte de sortie, accepteront une solution politique. Jusqu'à présent, nous les avons empêchés d'avancer mais maintenant nous avons besoin de votre aide car nous avons des combattants mais pas d'armes efficaces. Si nous disparaissons, l'U.R.S.S. avancera vers le Pakistan, ultime étape pour accéder enfin aux mers chaudes, au Golfe persique. C'est alors seulement qu'existera vraiment un risque de troisième guerre mondiale.* »

Ce discours s'accompagne, par ailleurs, de l'aveu de ne pas vouloir agir contre la volonté du Pakistan, de ne pas créer de difficultés à ce pays. « *Aider le Pakistan*, nous explique-t-on, *c'est nous aider.* » Formulation pour le moins ambiguë, qui recouvre le souhait de la résistance afghane de voir enfin le Pakistan accepter de lui fournir, ou que lui soient fournies, les armes qu'elle réclame. Quelle serait sa réaction si les dirigeants pakistanais maintenaient, sur ce point, leur ferme opposition. « *Nous serions alors contraints de recourir à d'autres moyens...* »

FIN

Thaïlande

Bangkok éprouve des difficultés à lutter contre les « syndicats » de pirates qui rançonnent les « boat people »

De notre envoyé spécial

Song-Khla. — « *Ils ont fait des bêtises* », confie simplement cette réfugiée vietnamienne. Comme s'il *était inutile d'en dire davantage* pour être compris. On sait trop bien, en effet, quelles violences subissent les « *boat people* » *lorsque* avant de toucher terre, ils tombent dans la nasse des pirates. « *Nous avons eu beaucoup de chance*, raconte ce médecin de Ho-Chi-Minh-Ville. *Nous n'avons été attaqués que trois fois.* » *Les traversées, il est* vrai, sont parfois beaucoup plus agitées. Pendant les cinq premiers mois de cette année, *sur les 323 bateaux* qui ont abordé la côte thaïlandaise et y ont débarqué 10 963 réfugiés, *239 avaient été arraisonnés par des* pirates. Pendant cette même période, on a dénombré 364 décès ou *meurtres*, 461 viols, 134 enlèvements (...).

Si précises soient-elles, ces statistiques sont sujettes à caution dans la mesure où elles reposent sur le seul témoignage du capitaine du bateau, recueilli par les agents du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (H.C.R.). Les « boat people » sont, en effet, naturellement tentés de « corser » leur odyssée dans le secret espoir que le récit de leurs épreuves leur vaudra un traitement de faveur, une réinstallation prioritaire dans un pays tiers.

L'exode des réfugiés vietnamiens donne un relief particulier au fléau de la piraterie qui *n'a jamais cessé* de sévir dans la région. Ici, la mer n'est sûre pour personne. Au mois d'avril dernier, un pétrolier de 160 000 tonnes, ancré à 3 milles seulement au large de Singapour, n'a-t-il pas été attaqué par six hommes armés qui ont réussi à monter à bord puis à s'enfuir en vedette ?

Organisés en « syndicats », les vrais professionnels qui bénéficient d'une troublante immunité, « travaillent » en haute mer à bord de *gros chalutiers*. D'autres se contentent de patrouiller le long des côtes. Reste, enfin, le tout-venant des « *pirates* » : *les pêcheurs thaïlandais.* Un certain nombre d'entre eux, lassés de jeter leurs filets dans des *eaux de moins en moins poissonneuses*, alors que la hausse du prix du fuel rend plus onéreuse l'exploi*tation de leur flotte (on compte au* total environ quinze mille bateaux), n'hésitent pas à compenser, sans *grand risque, leur manque à gagner* sur le dos des « boat people ». Ne serait-ce, par exemple, qu'en se *portant au secours d'embarcations à* court de carburant ou en panne de *moteur et en exigeant, en retour*, une « rémunération » hors de *proportion* avec le service rendu.

Les moyens matériels dont la « Task Force » thaïlandaise dispose pour lutter contre la piraterie peuvent paraître dérisoires : un patrouilleur équipé de mitrailleuses et deux petits avions de reconnaissance. L'un sort en mer quatre jours par *semaine et les autres* volent quatre heures par jour. Ce programme de six mois, qui a démarré en février dernier, a été financé *par* un don des Etats-Unis de 2 millions de dollars. Des discussions sont en cours pour le reconduire.

Les autorités locales ont, d'autre part, *réparé une embarcation* vietnamienne qui leur sert de bateau-piège à bord duquel naviguent des *militaires en armes. Depuis le début* de l'année, elles ont pu ainsi capturer trois bandes de brigands. Des *marins ont, en outre, été postés sur* l'île de Kra, où les pirates avaient, jusqu'alors, l'habitude de relâcher *avec leurs victimes.*

Un « effet dissuasif »

Jouer au gendarme et au voleur n'est pas une partie de plaisir pour le gendarme lorsque l'on sait la superficie du golfe de Thaïlande, *légèrement supérieure à la moitié de celle de la France.* Aussi Bangkok a-t-elle dressé une liste exhaustive des équipements — des bateaux jusqu'aux jumelles — qui lui seraient nécessaires pour être à la hauteur de la situation. *L'addition s'élève à 34 millions de dollars.* Les Nations unies ont transmis cette demande aux pays membres, qui ne semblent *pas y répondre avec empressement.*

Les choses iraient peut-être un peu mieux si, déjà, les autorités locales *s'attachaient à contrôler plus sérieusement* l'activité des pêcheurs. Or l'absence d'enregistrement des équi*pages, l'ignorance des destinations* des bateaux et la fiabilité douteuse des immatriculations des embarca*tions compliquent le repérage des* auteurs de délits ou de crimes, pour l'essentiel de nationalité thaïlandaise, *bien que, au départ de leur périple,* les « boat people » aient parfois affaire à des Vietnamiens.

Une vingtaine de Thaïlandais sont, aujourd'hui, sous les verrous, accusés de vols, de viols ou de meurtres. *Six procès sont en cours d'instruction.* Mais la justice se hâte avec une lenteur souvent étrange et exaspérante. Pour l'heure, une *affaire paraît agiter* les esprits *plus* qu'à l'ordinaire : elle concerne dix-neuf réfugiés soupçonnés d'avoir tué des *pêcheurs thaïlandais qui les avaient* attaqués. Mal assurés de leur bon droit, les deux survivants, cités *comme témoins à charge, ont* préféré prendre le large (*le Monde* du 22 avril).

A *cet égard, d'aucuns font valoir* qu'une répression trop sévère de la piraterie risque d'avoir, et a déjà, selon certains, *des effets inattendus*, telle une augmentation du nombre des meurtres et des disparitions. *Pour éviter des démêlés avec la* justice, les pirates sont, en effet, enclins à supprimer tout bonnement *l'objet du litige. Pas de témoin, pas* de procès...

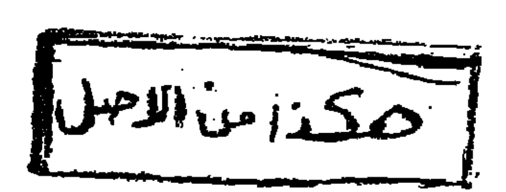
Attentives à l'image de marque de *leur pays, les autorités thaïlandaises* craignent qu'à la longue ces affaires de piraterie ne finissent par ternir sa *réputation*. Aussi cherchent-elles à combattre ce fléau avec les moyens du bord. Encore ne doivent-elles *pas* s'appliquer à cette tâche avec trop de zèle de peur de heurter leur opinion publique. Dans le cas *présent*, cette dernière prendrait volontiers le parti du voleur contre la victime, tant est solide l'antipathie qu'elle nourrit à l'égard des Vietnamiens, fussent-ils d'inoffensifs réfugiés. Des Thaïlandais en arrivent à penser que, d'une certaine manière, la piraterie a du bon dans la mesure où elle a pour effet de dissuader un certain nombre de Vietnamiens de prendre la mer. « A contrario, *si la traversée était sans risques*, se disent-ils, *il y a fort à parier qu'un nombre incalculable de « boat people » échoueraient sur nos côtes.* » Or le souci de Bangkok, comme celui des pays voisins, exprimé aujourd'hui plus fortement que *jamais*, est justement de juguler cette hémorragie dont on ne voit pas la fin.

« *Le problème doit être résolu à sa source, c'est-à-dire au Vietnam* », ne cessent d'affirmer les Thaïlandais. Les *ministres des affaires étrangères* de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui viennent *de se réunir à Manille, ont de nouveau* invité Hanoï à organiser le départ de ses ressortissants dans *la légalité. Au lieu de les laisser fuir* en désordre, les exposant ainsi aux « bêtises » des pirates.

JACQUES DE BARRIN.







EUROPE

Pologne

Mgr Glemp, nouveau primat de Pologne, pourrait avoir à intervenir dans deux nouveaux conflits sociaux

Quarante mille dockers ont observé une « grève d'avertissement » d'une heure

Quelque quarante mille dockers des ports de Gdansk, Gdynia, Kolobrzeg et Szczecin ont arrêté le travail, ce mercredi 8 juillet, de 10 heures à 11 heures, pour une « grève d'avertissement », à la suite de l'échec des négociations qui s'étaient tenues entre Solidarité et le gouvernement dans la nuit de mardi à mercredi. Aucune date n'a été fixée pour la reprise des conversations, mais un porte-parole des dockers a précisé qu'une décision sur la suite du mouvement serait prise dans un délai d'une semaine. Dans un premier temps, les dockers avaient menacé de se mettre en grève illimitée dès vendredi, date à laquelle le comité central du parti doit tenir un plénum sur la préparation du congrès.

De notre correspondant

Varsovie. — Les dirigeants polonais ont réaffirmé, sitôt connu mardi 7 juillet, le nom du successeur du cardinal Wyszynski, leur foi dans la nécessité du dialogue entre l'Eglise et le pouvoir (nos dernières éditions du 8 juillet). « *Nous exprimons notre conviction profonde que, continuant l'œuvre de votre grand prédécesseur, vous développerez tout ce qui unit la nation polonaise et sert la patrie* », ont immédiatement dit dans un télégramme à Mgr Glemp, le premier secrétaire du parti, le premier ministre et le chef de l'Etat. « *Les autorités*, ont-ils ajouté en lui présentant leurs « *meilleurs vœux* » de succès au service de l'Eglise et de la nation, *reconnaissent pleinement et continueront à reconnaître le rôle responsable de l'Eglise et du primat de Pologne.* »

Ces vœux sont d'autant plus sincères qu'une brutale résurgence de la tension sociale a souligné le même jour l'importance du rôle de recours et de médiation que la hiérarchie catholique aura à jouer dans les mois à venir. Malgré la volonté manifestée depuis trois mois par la direction de Solidarité d'aider M. Kania à tenir son congrès dans le calme, deux grands conflits ont en effet éclaté mardi.

Les quarante mille dockers de la côte Baltique d'une part, ont décidé, après l'échec de négociations tenues lundi avec le gouvernement, d'observer ce mercredi matin une grève d'« avertissement » d'une heure. Quel que soit le durcissement qui pourrait suivre bientôt, et spectaculaire que soit ce débrayage organisé malgré l'ouverture mardi soir, sur intervention de l'Eglise, d'ultimes et infructueuses négociations, il n'a pas le caractère immédiatement dramatique qu'avait eu la menace de grève générale le 31 mars après les violences policières de Bydgoszcz.

Il reste que l'alerte est chaude car cette révolte des dockers contre leurs conditions de travail et de salaires, traduit l'impatience sociale, générale dans tout le pays. Ni le respect du moratoire de quatre-vingt-dix jours (demandé par le premier ministre), ni celui du deuil de trente jours après la mort du Primat (demandé par le pape) ne nous ont permis d'obtenir satisfaction, disaient-ils mardi matin dans une lettre ouverte au gouvernement. Les travailleurs de beaucoup de branches — les mineurs en particulier — pourraient en dire autant aujourd'hui ou demain.

Second problème : les six mille salariés de la LOT, la compagnie aérienne nationale, sont résolus à cesser le travail jeudi matin durant quatre heures — non pas là en raison de revendications matérielles, mais pour une question de principe. Ils ont élu le 27 mai, entre eux, à bulletin secret, parce que le poste était vacant et après un très sérieux examen de trois autres candidatures, un nouveau directeur général, M. Klimaszewski. Dans son esprit au moins, le projet de loi sur l'autogestion présenté vendredi à la Diète par le gouvernement, autorise cette procédure (*le Monde* du 4 juillet). Mais le gouvernement, en raison surtout de l'importance militaire des transports aériens, refuse de ratifier ce choix et entend désigner seul le nouveau directeur. Les employés de la LOT, syndiqués à 75 % à Solidarité, refusent de se soumettre. La grève de jeudi paraît difficilement évitable et une grève générale est déjà annoncée pour le 24 juillet. Le plus inquiétant est que des conflits de ce type, politiques au premier chef, pourraient se produire à la rentrée dans de nombreuses entreprises et venir se greffer sur les revendications purement sociales.

La reprise en main de la presse

Sauf dérapage hautement improbable, cette résurgence de la tension ne remet aucunement en question l'ouverture, mardi prochain, du congrès du parti. Depuis la visite de M. Gromyko et le répit qu'il a accordé à la Pologne, les jeux semblent même tellement faits que les premières rumeurs sur la composition de la prochaine direction du parti commencent à poindre. Le nouveau comité central devrait, pour la simple raison que 80 % de ses membres actuels n'ont pas été élus délégués, être renouvelé dans la même proportion. Le secrétariat pourrait être remplacé par un « présidium du comité central » d'une vingtaine de membres coiffant des « commissions » qui remplaceraient les anciennes sections toutes puissantes.

Ce présidium serait lui-même nommé par un secrétaire général, responsable, sous le contrôle du bureau politique, de l'appareil. Un président du parti enfin, garant de l'orientation politique générale, serait placé au haut de la hiérarchie.

Ce nouveau poste, qui pourrait être pourvu par un vote de l'ensemble des délégués — et dont le mandat devrait donc rester valide jusqu'au congrès suivant dans cinq ans — serait attribué à M. Kania. M. Olszowski se verrait confier quant à lui le secrétariat général tandis que le général Moczar remplacerait à la tête du Conseil d'Etat, avec le titre de président de la République, M. Jablonski qui a déjà annoncé sa démission.

Ce schéma est encore susceptible de bien des modifications d'ici à l'ouverture du congrès le 14 juillet. Il indique en tout cas assez un souci qui ne devrait pas se démentir : la recherche d'un équilibre de pouvoirs entre MM. Kania et Olszowski. Ce dernier avait su se rendre inévitable en se démarquant, au onzième plénum, de l'offensive lancée contre le premier secrétaire.

En attendant, la reprise en main de la presse, annoncée par M. Kania au cours de ce même plénum, est maintenant amorcée. Un homme prudent, ancien chef du service étranger de l'agence PAP, vient d'être nommé rédacteur en chef de *Zycie Warszawy*, en remplacement de M. Wojcik qui, en neuf mois et jusqu'à sa mort récente, en avait fait un des grands organes du renouveau. M. Loranc, ancien vice-ministre de la culture, qui ne passe pas pour libéral, a été nommé mardi à la tête de la radiotélévision. *Kurier Polski*, enfin, le quotidien du parti démocrate (l'un des deux partis satellites du POUP) qui s'était signalé ces derniers mois par une étonnante liberté de ton, a désormais lui aussi un nouveau responsable.

Les ultras, de leur côté, ne se font pas oublier. Le forum de Katowice, réuni jeudi dernier, a adopté de nouvelles réolutions dans lesquelles il remercie le Kremlin pour le « *soutien* » apporté par sa lettre, dénonce les « *opportunistes* » du parti et critique la presse. L'Union patriotique Grunwald vient de tenir sa première réunion formelle et d'élire comme président le cinéaste Bogdan Boreba. Ce groupe antisémite, ennemi juré de tout libéralisme, pourrait bientôt se doter d'un organe officiel, en plus de l'hebdomadaire *Réalité*, qui reflète déjà ses vues. Un nouveau groupe enfin, proche du forum de Katowice, vient de voir le jour à Szczecin.

BERNARD GUETTA.

— PORTRAIT —

Un autre style

Mgr Wyszynski avait un port de prince, un visage marmoréen et savait être hautain. Son successeur (*le Monde* du 8 juillet) est plutôt timide, de taille moyenne et arrondie ; il a les traits ni beaux ni laids de M. Tout-le-Monde, mais aussi une chaleur et une disponibilité qui attirent aussitôt une sympathie instinctive.

Au-delà de ces différences, Mgr Glemp était, surtout, de tous les évêques polonais, le plus proche de l'ancien primat dont il a été, douze ans durant (de 1967 à 1979), le secrétaire particulier.

Né en 1929 dans une famille très pauvre (son père travaillait dans des mines de sel), il sait, pour l'avoir vécue, ce qu'est la misère de l'exploitation et ce qu'est aussi la vie paysanne qu'il a pratiquée durant la guerre pour avoir été réquisitionné, adolescent, avec frères et sœurs, pour travailler dans les champs.

D'autres jeunes gens qui ont connu cette enfance choisirent, le nouveau régime venu, le parti. Lui, en 1950, à une époque où il y fallait du caractère en plus de la foi, choisit le séminaire : celui de Gniezno.

Ordonné prêtre en 1956, il est bientôt envoyé à Rome. Il en revient bardé de diplômes pour devenir, notamment, confesseur à l'académie théologique de Varsovie et membre de la commission épiscopale, chargé de la révision du droit canonique.

En 1972, il est chanoine de Gniezno. Jean-Paul II le nomme en 1979 évêque de Warmie, dans la région d'Olsztyn, au nord de la Pologne. C'est ce poste qu'il occupait lorsqu'il a été convoqué jeudi dernier, à Rome, pour en revenir cinquante-sixième primat de Pologne et très bientôt, comme l'était son prédécesseur, président de la conférence épiscopale.

Ayant été secrétaire du cardinal Wyszynski puis responsable au sein de la commission mixte Eglise-Etat, du difficile dossier du statut juridique de l'Eglise, Mgr Glemp a une longue expérience des rapports avec le pouvoir. Une continuité morale et politique est donc assurée pour l'Eglise, pour le pouvoir aussi, qui connaît son nouvel interlocuteur.

Mgr Glemp est un homme encore jeune, ouvert, très apprécié de l'actif milieu des intellectuels catholiques libéraux, hommes proches du pape et souvent conseillers de Solidarité.

Un autre style va s'imposer à la tête de l'Eglise polonaise, indispensable à l'époque dans laquelle la Pologne est entrée. Tout nouveau primat encore inconnu de ses ouailles, Mgr Glemp parle le français, l'anglais, l'italien et l'allemand.

« *Je crois*, dit-il, *que le renouveau se poursuivra et que l'Eglise peut contribuer à la reconnaissance des droits civils, au triomphe de la justice et de la liberté.* » — B. G.

Grande-Bretagne

De violentes émeutes ont éclaté dans un faubourg de Londres

Alors que le calme semble revenu à Toxteth, ce quartier de Liverpool qui a connu de violentes émeutes ce dernier week-end, des incidents ont éclaté, mardi 7 juillet, à Woodgreen, dans le nord de Londres. Les affrontements, entre plusieurs centaines de jeunes gens — de couleur pour la plupart — et les policiers, ont duré près de trois heures et ont fait quelques blessés légers. Le vandalisme semble avoir été à l'origine de ces troubles : une quarantaine de magasins ont été saccagés et pillés. En début de matinée mercredi, cependant, la situation paraissait de nouveau calme, alors qu'à Manchester, tout près de Liverpool, une demi-douzaine de magasins étaient également saccagés par des jeunes gens.

La police contrôle Liverpool

De notre envoyée spéciale

Liverpool. — Très lentenment, Toxteth, ce quartier à forte concentartion d'habitants d'origine asiatique et africaine, déchiré le week-end dernier par de violents affrontements avec la police, reprend vie. Vers 10 heures mardi matin, la bibliothèque municipale a rouvert ses portes et quelques magasins épargnés proposaient du pain, du lait, des conserves, des fruits et des légumes frais, mais aussi des fleurs : un spectacle insolite, dans cette vision apocalyptique que présentent Lodge Lane et les principales artères du quartier, avec ses boutiques défoncées, ses immeubles effondrés et calcinés.

A la tombée de la nuit, environ deux mille bobbies se sont, comme la veille, répandus à travers la ville pour monter une garde vigilante, principalement à Toxteth, mais également à Park-road, une rue du quartier de Trosby qui a été le théatre d'incidents lundi soir. Comme la veille, des badauds ont commencé dès 9 heures du soir à déambuler sur les lieux des affrontements. Mais cette fois les policiers les ont empêchés de former des attroupements.

Lors d'une conférence, mardi matin, le chef de la police de Liverpool, M. Kenneth Oxford, a révélé que parmi les soixante-quinze personnes arrêtées lundi soir se trouvaient vingt et un enfants de huit à seize ans. Apparemment, depuis lundi soir, la police semble avoir changé de tactique. Alors que pendant le week-end, elle s'était souvent contentée d'essayer de contenir les manifestants, elle n'a pas hésité lundi à les charger. De même, elle oblige à présent les personnes à circuler pour éviter la formatoin de groupes trop importants. Les représentants des communautés noire et indienne, et ceux de plusieurs organismes d'aide sociale ou judiciaire ont de nouveau demandé aux habitants de Toxteth de rester chez eux et réclament à l'avenir une présence plus discrète de la police : « *Nul doute qu'il y a une grande criminalité dans le quartier*, dit en substance M. Muft, vice-président du Comittee Relations Council. *Mais la police ne doit pas en prendre prétexte pour tourmenter sans arrêt et systématiquement tous les jeunes qui ne sont pas Blancs.* »

Chômage et racisme

Cette attitude discriminatoire des policiers est mal supportée par les habitants de Toxteth. « *Les causes de cette explosion de violence sont, bien sûr, plus profondes*, continue M. Muft ; *elles résident dans le chômage, les logements vétustes, le manque d'écoles, et, tant que ces problèmes ne seront pas résolus, le moindre incident amènera l'explosion.* »

Coïncidence ? Le syndicat d'enseignants National Union of Teachers (N.U.T.) de Liverpool a publié récemment un rapport prophétique intitulé « Avant l'explosion » (*Before Fire*), qui dresse un parallèle entre le quartier de Saint-Paul's à Bristol (théâtre de récentes émeutes) et Toxteth : « *Les jeunes Noirs et Blancs à Bristol se sentent étouffés par les autorités, et l'on peut dire la même chose ici à Liverpool. Ils ont réagi à Bristol et cea peut arriver ici, car le schéma est le même.* »

Une brève visite de Liverpool donne une vue précise de la situation économique et sociale actuelle de la ville : bâtiments souvent pompeux, vestiges d'une époque prospère, ajourd'hui vides et laissés à l'abandon ; panneaux publicitaires offrant des usines à vendre. Liverpool, qui, il y a dix ans encore, comptait sept cent cinquante mille habitants, n'en a plus qu'un demi-million, et la liste des entreprises qui ferment ne fait que s'allonger.

Des statistiques officielles montrent que récemment 81 729 personnes cherchaient du travail, alors qu'il n'y avait que 1 019 emplois disponibles. Le taux de chômage dans la ville est de 17 %, de 40 % à Toxteh et, bien sûr, les Noirs sont les plus durement touchés. On estime à 60 % leur taux de chômage.

« *Comme ailleurs, le racisme à Liverpool existe* », explique le rapport du NUT. Sur les 22 300 personnes employés à Liverpool on ne compte que 160 Noirs, soit 0,75 %, alors qu'ils représentent environ 7 % de la population. Dans l'enseignement, on compte 5 500 professeurs et seulement 35 Noirs.

Le ministre de l'intérieur, M. William Whitelaw, a fait, mardi, une brève visite à la ville. conférence de presse, que « tout Il a déclaré, au cours d'une conférence de presse, que « *tout le monde était responsable des récents événements* »... en soulignant qu'il « *n'y avait jamais eu de telles violences en Angleterre* ». Mais, a-t-il ajouté, « *il n'y a plus de raison* (pour cette explosion) *à Liverpool qu'ailleurs* ». Une réflexion que beaucoup partagent mais qui entraîne des questions préocupantes pour de nombreux Anglais : où se produira la prochaine explosion de violence ?

CHRISTIANE CHOMBEAU.

Italie

M. Spadolini annonce la prochaine dissolution de la loge P 2 et de nouvelles mesures contre le terrorisme

De notre correspondant

Rome. — Premier président du conseil « non démocrate-chrétien » depuis trente-six ans, M. Spadolini, secrétaire du parti républicain, a présenté, le 7 juillet, devant le Sénat, le programme de son gouvernement. Il a mis spécialement en relief les problèmes de la loge P 2 et de la « *question morale* », la lutte contre le terrorisme, la dimension européenne et atlantiste de la politique étrangère italienne et la gravité de la situation économique.

Il a affirmé vouloir « *briser les centres de pouvoir occulte* » et annoncé que la loge P 2 serait dissoute grâce à un projet de loi qui sera présenté au prochain conseil des ministres et interdira, comme le veut la Constitution, les sociétés secrètes.

Le nouveau président du conseil a souligné, d'autre part, l'importance d'une réforme de la justice « *pour rendre plu srigoureux le secret de l'instruction* » et éviter certains abus des magistrats-instructeurs.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, M. Spadolini a annoncé de nouvelles mesures pour encourager les « *terroristes* » repentis à collaborer avec la justice, ainsi qu'un renforcement de la sécurit édans les prisons. Une parti importante du discours du nouveau président du conseil a été consacrée à la situation économique « *extrêmement préoccupante* » à cause d'une combinaison entre augmentation de l'inflation, aggravation des comptes avec l'étranger et déficit budgétaire. Il faut, a-t-il dit, « *arriver à un « pacte contre l'inflation » au travers d'une négociation avec les partenaires sociaux* ».

En politique étrangère, M. Spadolini a particulièrement insisté sur l'Europe. Repoussant l'idée d'un « *parti européen* » en opposition à un « *parti américain* », le président du conseil a exprimé le souhait que « *les U.S.A. se se posent avec attention le problème des effets destabilisants de la continuelle montée du dollar* » sur les économies européennes. Enfin,, M. Spadolini a insisté sur la nécessité d'« *un meilleur rapport avec l'opposition, conscient du poids et de l'influence qu'ont les communistes dans l'histoire italienne et dans la gauche de la péninsule* ».

MARC SEMO.

● *La fille de M. Licio Gelli*, le grand-maître de la loge P2 actuellement en fuite, a été arrêtée à son arrivée à l'aéroport de Flumicino le 4 juillet. Trouvée en possession de documents compromettants, contenant, selon la presse italienne, un rapport de la C.I.A. sur un vaste plan de déstabilisation concernant toute l'Europe occidentale, et la liste de comptes ouverts en Suisse par M. Gelli au profit de personnalités italiennes, elle a été inculpée de « *participation à association de malfaiteurs* » et d'espionnage. — (*Corresp.*)

Irlande du Nord

Un cinquième décès à la prison de Long Kesh

Joe McDonnell est mort après soixante jours de grève de la faim

Joe McDonnell, ancien militant de l'IRA, détenu à la prison de Long Kesh, près de Belfast, est mort ce mercredi matin 8 juillet, au soixante et unième jour d'une grève de la faim.

Agé de trente ans et père de deux enfants, Joe McDonnell avait été condamné en septembre 1977 à quatorze ans de prison pour possession d'armes à feu. Dès son incarcération, il avait participé aux mouvements de protestation lancés dans la prison par les détenus républicains pour obtenir un statut spécial, refusant de porter l'uniforme carcéral et d'utiliser les installations sanitaires de la prison. Le 9 mai dernier, il avait cessé de s'alimenter pour prendre la place de Bobby Sands, mort quatre jours plus tôt après soixante-cinq jours de jeûne.

Cette mort, la cinquième dans la prison de Long Kesh, après celles, au mois de mai, de Bobby Sands, Francis Hughes, Raymond Mc Creesh et Patsy O'Hara, risque d'être la première d'une nouvelle série. Sept autres prisonniers républicains poursuivent, en effet, une grève de la faim, dont Kieran Doherty, récemment élu au Parlement de Dublin, qui jeûne depuis le 22 mai.

Ces jours derniers, la Commission justice et paix, composée de members de l'Eglise catholique irlandaise, avait multiplié les rencontres avec les grévistes en vue de trouver un compromis avec les autorités britanniques. Bien qu'aucune déclaration n'ait été faite, il semble que les grévistes de la faim demandaient à s'entretenir directement avec un représentant de Londres. Un envoyé du gouvernement britannique s'était rendu, mardi soir, à la prison de Long Kesh.

Une nouvelle vague de manifestations ?

On redoute à Belfast que la mort de Joe McDonnell ne provoque une nouvelle vague de manifestations pouvant dégénérer en émeutes comme celles qui ont fait plusieurs morts en mai dernier. Le gouvernement britannique, cependant, reste sur ses positions de départ : le refus de principe d'accorder le statut de prisonnier politique aux anciens membres de l'IRA et la proposition vague d'une amélioration des conditions de détention si les grévistes de la faim renoncent à leur mouvement.

Le « statut spécial » que réclament les détenus républicains tient en cinq revendications : le droit de porter leurs propres vêtements, d'être dispensés du travail carcéral, de recevoir un colis, une visit, une lettre par semaine et de bénéficier de remises de peines. Un tel statut leur avait été accordé en 1973, après l'adoption d'une législation d'exception donnant à la police et aux tribunaux des pouvoirs spéciaux en matière de répression du terrorisme. Il a été supprimé en 1976 pour les membres d'organisations armées arrêtés après le 1er mars de cette année, mais s'applique toujours à une centaine de prisonniers antérieurement détenus.

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Le débat sur le programme du gouvernement

La déclaration de M. Pierre Mauroy sur le programme de son gouvernement devait débuter vers 15 h 30, mercredi 8 juillet, à l'Assemblée nationale, après la lecture, par M. Mermaz, président de l'Assemblée, d'un message de M. Mitterrand. Au Sénat, ce message devait être lu par M. Poher. le discours du premier ministre, qui devait durer près d'une heure trente, devait être suivi d'un débat au cours duquel devaient intervenir huit orateurs. Les groupes de l'opposition ont décidé qu'un seul de leurs membres prendrait la parole. Pour l'U.D.F., il s'agira de M. Jean-Claude Gaudin (Bouches-du-Rhône), président du groupe, et, pour le R.P.R., de M. Michel Barnier (Savoie). Le groupe socialiste sera représenté par MM. Lionel Jospin (Paris), premier secrétaire du P.S., Jean Poperen (Rhône), et Mme Marie-France Lecuir (Val-d'Oise). Au nom du groupe communiste, MM. André Lajoinie (Allier), Jean Combasteil (Corrèze) et Mme Colette Goeuriot (Meurthe-et-Moselle), interviendront. Un orateur de chaque groupe s'exprimera également, à l'issue du débat, dans les explications de vote, et M. Mauroy répondra brièvement aux députés. Seuls MM. Gaudin et Jospin prendront la parole après M. Mauroy, les autres orateurs devant intervenir jeudi 9 juillet.

La session de droit prendra fin jeudi 16 juillet à 0 heure. Une session extraordinaire devrait ensuite avoir lieu, du 17 au 29 juillet. Enfin, une nouvelle session extaordinaire serait convoquée à partir du 16 septembre.

Contrairement à ce qui avait été initialement annoncé, c'est sur son programme, et non pas sur la politique générale du gouvernement que M. Pierre Mauroy devait faire une déclaration à l'Assemblée. Cette procédure, qui se fonde sur l'article 49, alinéa premier, de la Constitution, a déjà été utilisée à seize reprises depuis les débuts de la Vᵉ République (quatre déclarations sur le programme du gouvernement, douze déclarations de politique générale). Durant la même période, le gouvernement a engagé quatre fois sa responsabilité sur son programme et douze fois sur sa politique générale. C'est le 20 avril 1978 que M Raymond Barre, alors premier ministre, avait engagé, pour la dernière fois, la responsabilité de son gouvernement, sur son programme. Celui-ci avait été approuvé par 260 voix contre 197.

La procédure des messages du président de la République au Parlement est, elle, régie par l'article 18 de la Constitution. La lecture du message ne donne lieu à aucun débat. Tous les présidents de la Vᵉ République ont adressé un message au Parlement après leur élection : Charles de Gaulle, le 15 janvier 1958 ; Georges Pompidou, le 25 juin 1969 ; M. Valéry Giscard d'Estaing, le 30 mai 1974.

Les bureaux des six commissions permanentes

Les six commissions permanentes de l'Assemblée nationale se sont réunies, mardi 7 juillet, pour procéder à l'élection de leurs bureaux, dont la composition est la suivante :

● *Commission des finances, de l'économie générale et du Plan.*

Président : M. Christian Goux (P.S., Var) ;

Rapporteur général : M. Christian Pierret (P.S., Vosges) ;

Vice-présidents : MM. André Laignel (P.S., Indre), René Rieubon (P.C., Bouches-du-Rhône), Dominique Taddéi (P.S., Vaucluse) ;

Secrétaires : MM. Alain Bonnet (app. P.S., Dordogne), Paul Chomat (P.C., Loire), Jean-Paul Planchou (P.S., Paris).

[Né le 19 décembre 1929 à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), M. Goux, ingénieur des ponts et chaussées, docteur ès sciences économiques, agrégé des sciences économiques, est professeur de sciences économiques à l'université de Paris-I depuis 1969. Membre du comité directeur du P.S., il faisait partie de l'« antenne » présidentielle qui, autour de M. Bérégovoy, a assuré la transition du pouvoir avant l'installation de M. Mitterrand à l'Elysée. Elu en mars 1977, maire de Bandol (Var), M. Goux, qui s'était présenté sans succès en mars 1978, dans la quatrième circonscription du Var, a lors des dernières législatives enlevé le siège à M. Arthur Paecht (P.R.)]

● *Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.*

Président : M. Raymond Forni (P.S., territoire de Belfort) ;

Vice-présidents : MM. Edmond Garcin (P.C., Bouches-du-Rhône), François Massot (app. P.S., Alpes-de-haute-Provence), Alain Richard (P.S., Val-d'Oise) ;

Secrétaires : Mme Françoise Gaspard (P.S., Eure-et-Loir), MM. Philippe Marchand (P.S., Charente-Maritime), Ernest Moutoussamy (P.C., Guadeloupe).

[Né le 20 mai 1941 à Belfort, M. Raymond Forni, licencié en droit, est avocat. Conseiller général du canton de Beaucourt depuis 1976, il représente à l'Assemblée nationale la deuxième circonscription du Territoire de Belfort depuis 1973. Il avait été réélu dès le premier tour, le 14 juin dernier.]

● *Commission des affaires culturelles, familiales et sociales.*

Président : M. Claude Evin (P.S., Loire-Atlantique) ;

Vice-présidents : MM. Jacques Brunhes (P.C., Hauts-de-Seine), André Delehedde (P.S., Pas-de-Calais), Bernard Derosier (P.S., Nord), Mme Marie-France Lecuir (P.S., Val-d'Oise) ;

Secrétaires : MM. Georges Hage (P.C., Nord), Rodolphe Pesce (P.S., Drôme), Roland Renard (P.C., Aisne), Jacques Santrot (P.S., Vienne).

[Né le 29 juin 1949 au Cellier (Loire-Atlantique), M. Evin, éducateur spécialisé, avait été secrétaire fédéral adjoint du P.S.U. de Loire-Atlantique avant d'occuper, en 1975, les fonctions de secrétaire de la section de Saint-Nazaire, et de membre du comité fédéral de Loire-Atlantique du parti socialiste. Premier adjoint au maire de Saint-Nazaire depuis 1977, M. Evin siège à l'Assemblée nationale depuis 1978, date à laquelle il avait été élu dans la sixième circonscription de la Loire-Atlantique.]

● *Commission de la défense nationale et des forces armées.*

Président : M. Louis Darinot (P.S., Manche) ;

Vice-présidents : MM. Robert Aumont (P.S., Aisne), Jean Combasteil (P.C., Corrèze), Jacques Huyghues des Etages (P.S., Nièvre) ;

Secrétaires : MM. Jean Gatel (P.S., Vaucluse), Bernard Madrelle (P.S., Gironde), Mme Marie-Thérèse Partrat (P.S., Rhône).

[Né le 16 mars 1925 à Segry (Indre), M. Darinot, pharmacien, est député de la cinquième circonscription de la Manche depuis mars 1973. Elu maire de Cherbourg en mars 1977 à la tête d'une liste d'union de la gauche, il avait renoncé à ce mandat en juillet 1980, un an après s'être démis de ses fonctions de président de la communauté urbaine de Cherbourg qu'il assumait depuis 1977.]

● *Commission de la production et des échanges.*

Président : M. Gustave Ansart (P.C., Nord) ;

Vice-présidents : MM. André Billardon (P.S., Saône-et-Loire), Roland Huguet (P.S., Pas-de-Calais), Claude Michel (P.S., Eure), André Soury (P.C., Charente) ;

Secrétaires : MM. Robert Chapuis (P.S., Ardèche), Henry Delisle (P.S., Calvados), Mmes Adrienne Horvath (P.C., Gard), Odile Sicard (P.S., Isère).

[Né le 5 mars 1923 à Roubaix (Nord), M. Ansart, ouvrier métallurgiste, ancien conseiller municipal de Roubaix, qui est conseiller municipal de Denain, a siégé à l'Assemblée nationale de 1956 à 1958 et, depuis 1973, membre du bureau politique du parti communiste. M. Ansart avait été élu, le 10 juin 1979, membre de l'Assemblée des communautés européennes où il est vice-président du groupe communiste.]

● *Commission des affaires étrangères.*

Président : M. Maurice Faure (app. P.S., Lot) ;

Vice-présidents : MM. Claude Estier (P.S., Paris), Pierre Guidoni (P.S., Aude), Robert Montdargent (P.C., Val-d'Oise) ;

Secrétaires : MM. André Bellon (P.S., Alpes-de-Haute-Provence), Raymond Julien (app. P.S., Gironde), Bernard Poignant (P.S., Finistère).

[Né le 2 janvier 1922 à Azerat (Dordogne), M. Faure, agrégé d'histoire et de géographie, docteur en droit, a commencé sa carrière politique en 1947 comme attaché au cabinet d'Yvon Delbos, ministre d'Etat. Député du Lot depuis 1951, il est nommé dans le gouvernement Guy Mollet (1956-1957) secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, poste qu'il conserve dans les cabinets Bourgès-Maunoury et Félix Gaillard. Ministre de l'intérieur, puis ministre des institutions européennes dans le cabinet Pflimlin, M. Faure a présidé le parti radical socialiste de 1961 à 1965, puis de 1969 à 1971. Il est actuellement président d'honneur du M.R.G. Maire de Cahors depuis 1965, il siège depuis 1951 au conseil général du Lot dont il est le président depuis 1970.]

LE PROGRAMME DES TRAVAUX

La conférence des présidents (1) a établi comme suit, mardi 7 juillet, l'ordre du jour des séances que l'Assemblée nationale tiendra jusqu'au jeudi 16 juillet, terme de la session de droit :

Mercredi 8 juillet : à 15 heures, message du président de la République ; déclaration du gouvernement sur son programme et débat sur cette déclaration ; à 19 heures, dépôt du rapport de la Cour des comptes.

Jeudi 9 : suite du débat sur la déclaration du gouvernement.

Vendredi 10 : questions orales sans débat.

Mercredi 15 : après les questions au gouvernement, projet de loi de finances rectificative pour 1981.

Jeudi 16 : suite de la discussion du projet de loi de finances rectificative.

La conférence des présidents a, d'autre part, décidé que les travaux des commissions se dérouleront le jeudi matin.

(1) La conférence des présidents, qui est chargée notamment d'établir l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée, est composée des six vice-présidents de l'Assemblée, des présidents des six commissions permanentes, du rapporteur général de la commission des finances, et des présidents des quatre groupes de l'Assemblée (P.S., R.P.R., U.D.F., P.C.). La conférence est convoquée chaque semaine et le gouvernement peut y déléguer un représentant.

M. PIERRE JOXE, LE « CHINOIS »

« Il n'y a ni mort ni blessé. Qu'est-ce que vous voulez de mieux ? » M. Pierre Joxe, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale a lu Sun Tzu, polémologue chinois qui, cinq siècle avant Jésus-Christ, a écrit *l'Art de la guerre* (1). *« L'Art de la guerre*, estime cet auteur, *c'est soumettre l'ennemi sans combat.* » M. Joxe s'en inspire.

Dans l'affaire qui l'occupait — la désignation des présidents socialistes des commissions permanentes de l'Assemblée, — il n'y avait pas vraiment d'ennemi. Il s'agissait seulement de réduire des ambitions personnelles, *d'apaiser les rivalités entre courants* — A (Mitterrand), B (Mauroy), C (Rocard) et E (CERES) — et d'amener les récalcitrants à composition afin de dégager un accord sur un nom pour chaque poste à pourvoir et d'éviter que les socialistes se donnent en spectacle dans des *votes successifs qui seraient* apparus comme la sanction de luttes fratricides. M. Joxe y est parvenu *in extremis* après une semaine de négociations.

Le monopole des modérés

Malgré quelques péripéties, le schéma de départ qu'il avait soumis à ses collègues a été respecté. Le courant Mitterrand a obtenu les présidences de la commission des finances (M. Christian Goux, Var) et de la défense (M. Louis Darinot, Manche) ; *le courant Mauroy*, le rapporteur général du budget (*M. Christian Pierret, Vosges*) ; celui de M. Rocard, la présidence de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (M. Claude Evin, *Loire-Atlantique*) et le CERES, celle de la commission des lois (M. Raymond *Forni, Territoire-de-Belfort*). Les radicaux de gauche, qui sont apparentés au groupe socialiste, obtiennent la commission des affaires étrangères (M. Maurice Faure, Lot), pour deux ans, en attendant que *M. Faure* quitte l'Assemblée pour le Sénat et laisse la place à *M. Claude* Estier (*Paris, courant* Mitterrand).

Mener à bien une telle affaire n'est pas chose facile lorsque *l'on est à la tête d'un groupe* géant de deux cent quatre-vingt-cinq membres dont, selon la formule de M. François Loncle (M. R. G., Eure), *« deux cent soixante-cinq socialistes, onze radicaux de gauche, trois Corses et Gisèle Halimi »*. Encore, M. Loncle néglige-t-il de distinguer, dans la grande *masse*, les A des B, C et E. M. Philippe Marchand (Charente-Maritime) affine, en connaisseur d'un courant — celui de M. Mitterrand — *auquel il appartient : « Il y a les « A » durs et les « A » mous.* »

Les « A » durs, justement, ont *failli abattre le château de* cartes laborieusement édifié par M. Joxe. Ce dernier a dû faire face à une offensive de ceux *qui, estimant que le pouvoir* économique est monopolisé par les « *modérés* » du gouvernement, refusaient d'attribuer à un autre « tempéré », M. Christian Pierret, soutenu par le premier ministre, le rapport général du *budget. Ceux-là poussaient* M. André Laignel (Indre), nouvel élu et, vendredi 3 juillet, ils ont mis M. Joxe en minorité au cours d'une réunion des députés du courant « A », dont le président du gorupe socialiste fait partie. M. Joxe, après avoir proposé un compromis jugé inac*ceptable, sinon provocateur*, a laissé passer le week-end, engagé une négociation dans la nuit du lundi 6 au mardi 7 juillet et réussi à convaincre ses amis du bien-fondé de sa première proposition. Mardi matin, M. Joxe avait gagné sans avoir véritablement mené bataille et, *surtout, « sans mort ni blessé ».*

Quelques plaies chez les « A » durs

Le Chinois Sun Tsu explique qu'il faut éviter de provoquer des pertes en vies humaines, y *compris chez* l'adversaire. M. Joxe n'a ouvert que quelques plaies, chez les « A » durs. M. Jean Poperen (Rhône), à peine remis de sa défaite par abandon dans la compétition qui l'opposait, la semaine précé*dente, à M. Joxe pour la présidence du groupe, digère mal ce* nouveau revers.

Décidément, dit-il, les « modé*chef du gouvernement, Delors à rés* » en ont trop pris : « *Le l'économie, Rocard au plan, Le Garrec aux nationalisations et, en plus, le rapport général du budget. Après cela on ira dire que le courant A domine tout le reste !* »

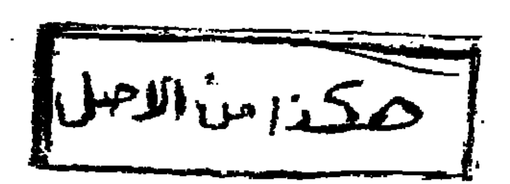
M. Joxe n'a pas la réputation d'un diplomate. M. Poperen s'était d'ailleurs étonné que l'en*tourage de M. Mitterrand lui ait* réservé le poste de président du groupe parle*mentaire* au motif que M. Joxe serait d'un caractère plus souple que le sien. M. Joxe a, au moins, fait la preuve que l'art de la diplomatie ne lui est pas étranger. Admiratif, M. François Massot (M.R.G., Alpes-de-*Haute-Provence*) note : « *Il devient plus radical que socialiste.* » Pour ce radical de gauche, fils de député radical, petit-fils de conseiller général radical, c'est un compliment.

L'art de la diplomatie et l'« art de la guerre » sont insé*parables. M. Joxe utilise l'un* pour mieux se servir de l'autre. Il est sans doute moins radical que « chinois ».

JEAN-YVES LHOMEAU.

(1) Sun Tzu, *l'Art de la guerre*, édition Flammarion (1978), collection Champs, 260 pages.

(Lire ci-contre la composition des bureaux des six commissions permanentes.)



POLITIQUE

Le mouvement préfectoral

Dans les régions

Ile-de-France :
M. Lucien VOCHEL

M. Lucien Vochel, préfet de la région Provence-Côte d'Azur est nommé préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France en remplacement à M. Lanier qui bénéficie d'un congé spécial.

[M. Vochel, qui est né le 19 juillet 1919 à Evreux, est mis, d'août 1944 à février 1945, à la disposition du préfet de l'Eure. De 1947 à 1949, il est attaché au cabinet du haut commissaire de France en Indochine, M. Bollaert, et, en octobre 1949, M. Gorse, alors secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer, lui confie un poste de chargé de mission. En 1950, M. Vochel est également chargé de mission au cabinet du ministre des P.T.T., M. Brune, puis devient chef adjoint du cabinet du secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce, M. André Guillant. Après avoir occupé notamment les fonctions de sous-préfet de l'ININI (Guyane), de secrétaire général de la préfecture de Tizi-Ouzou, de sous-préfet de Rochefort puis de Valenciennes, en 1962, il entre comme conseiller technique au cabinet de M. Roger Frey, ministre de l'intérieur. Il occupe ce poste jusqu'en mai 1964, date à laquelle il est nommé préfet de la Mayenne. En 1967, M. Fouchet, alors ministre de l'intérieur, en fait son directeur adjoint de cabinet. Mis la même année en service détaché, M. Vochel se voit confier la direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire. Membre suppléant du conseil supérieur de la fonction publique, il a été d'autre part, au mois de mai 1969, assistant de la commission nationale de contrôle de la campagne présidentielle. En décembre 1969, il est nommé préfet de la Vienne, préfet de la région Poitou-Charentes et en septembre 1977, préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.]

Provence-Côte d'Azur :
M. Pierre SOMVEILLE

M. Somveille, préfet de police de Paris est nommé préfet des Bouches-du-Rhône, préfet de la région Provence-Côte d'Azur en remplacement de M. Lucien Vochel nommé préfet de Paris, préfet de la région Ile-de-France.

[Né le 12 novembre 1921 à Hiersac (Charente), licencié en droit, M. Pierre Somveille entre dans l'administration en 1944, en qualité de rédacteur à la préfecture de la Gironde. En 1945, il est affecté à la sous-direction de l'Algérie au ministère de l'intérieur, puis, l'année suivante, au cabinet du sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Chef de cabinet du préfet de la Corse en janvier 1947, il est directeur du cabinet du préfet de Constantine en 1949, et deviendra chef de cabinet du secrétaire général de la préfecture de police de Paris, alors M. Maurice Papon, de mars 1952 à juillet 1954.

Chef du cabinet du secrétaire général du Protectorat au Maroc, de 1954 à 1956, M. Somveille est ensuite chargé de mission au cabinet du commissaire à la construction et à l'urbanisme, M. Pierre Sudreau, puis directeur du cabinet du préfet de la région de Constantine.

Directeur du cabinet de M. Maurice Papon, préfet de police de Paris, à partir de juin 1962, il était resté directeur du cabinet du successeur de M. Papon, M. Maurice Grimaud, en 1967, avant d'être nommé préfet hors cadre et conseiller technique au cabinet du premier ministre Georges Pompidou, de septembde 1967 à juillet 1968.

C'est à l'époque où il était directeur du cabinet de M. Papon qu'avait éclaté l'affaire Ben Barka et que M. Somveille, ainsi que M. Papon, avaient été appelés à témoigner dans les deux procès qu'avait entraînés l'enlèvement du leader de l'opposition marocaine.

Directeur du cabinet de M. Raymond Marcellin, alors ministre de l'intérieur, de septembre 1967 à février 1974, il devient préfet de la région Provence-Côte d'Azur et préfet des Bouches-du-Rhône en avril 1974. Il est nommé préfet de police de Paris en avril 1976.]

Languedoc-Roussillon :
M. Julien VINCENT

M. Julien Vincent, préfet de la région Champagne-Ardenne, préfet de la Marne, est nommé préfet de la région Languedoc-Roussillon, préfet de l'Hérault, en remplacement de M. Solier qui bénéficie d'un congé spécial.

[Né en 1920 à Rougiers (Var), M. Julien Vincent, licencié en droit, a débuté en 1941 comme rédacteur auxiliaire à l'administration centrale du ministère de l'intérieur. En 1945, il est chef de cabinet du préfet du Lot-et-Garonne puis, en 1951, du préfet de la Dordogne, avant de devenir en 1953 sous-préfet de Saint-Flour. En 1957, il est nommé secrétaire général de la préfecture de Belfort et, l'année suivante, de celle de Batna (Algérie). Sous-préfet de Châteaubriant en 1959, secrétaire général de l'Allier en 1963, il devient sous-préfet de Montluçon en 1965, puis de Dunkerque en 1969. Préfet de l'Aude en avril 1977, il était devenu en juin 1980 préfet de la Marne, préfet de la région Champagne-Ardenne.]

Champagne-Ardennes :
M. Gilbert MASSON

M. Gilbert Masson, préfet du Haut-Rhin est nommé préfet de la région Champagne-Ardennes, préfet de la Marne en remplacement de M. Julien Vincent.

[M. Gilbert Masson, né en janvier 1929 à Oissel (Seine-Maritime), est ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. En 1955, il est détaché à la sous-préfecture de Batna. Entre 1956 et 1964, il exerce des fonctions au cabinet des préfets du Vaucluse, de l'Eure, de la Martinique, avec à partir de 1957 le grade de sous-préfet. En octobre 1964, il devient secrétaire général pour les affaires économiques de la Guadeloupe.

En 1967, il est chargé de mission à la direction générale des affaires politiques et de l'administration du territoire. En 1968, il entre comme chargé de mission au cabinet du général de Gaulle, président de la République.

En 1969, il est secrétaire général de la Côte-d'Or, avant de rentrer, en 1972, au secrétariat général de la présidence de la République, comme chargé de mission.

Il est nommé préfet du Lot le 16 mai 1973 et directeur adjoint du cabinet de M. Poniatowski, ministre de l'intérieur, le 24 septembre 1975. En avril 1977, il est nommé préfet du Haut-Rhin.]

Corse :
M. Paul COUSSERAN

M. Paul Cousseran, haut commissaire en Polynésie est nommé préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud en remplacement de M. Claude Vieillescazes, qui bénéficie d'un congé spécial.

[Né le 30 juillet 1922 à Uzerche (Corrèze), M. Paul Cousseran, à qui son activité dans la Résistance avait valu d'être déporté à Neuengamme de 1943 à 1945, est breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration. Il a été notamment chef du service d'information au Nord-Vietnam (1951), chargé de mission au cabinet de M. Champeix, secrétaire d'Etat socialiste à l'Algérie dans le gouvernement Bourgès-Maunoury (1957), puis à l'Organisation commune des régions sahariennes (1958) ; directeur du cabinet de M. Foyer, secrétaire d'Etat chargé des relations avec les Etats de la Communauté puis ministre de la coopération dans le gouvernement de M. Debré (1960-1962) ; ambassadeur, haut représentant de la République française au Gabon (1964) ; directeur de la division de l'organisation au secrétariat général de la défense nationale (1965) ; directeur du cabinet de M. Jacques Aubert, secrétaire général pour la police (1967) ; préfet successivement de la Réunion (1969), de la Haute-Savoie (1972) et de l'Essonne (1974). M. Cousseran était haut commissaire de la République en Polynésie le 23 novembre 1977.]

Guyane :
M. Maxime GONZALVO

M. Maxime Gonzalvo, sous-préfet de Roanne, est nommé préfet de la région Guyane, préfet de la Guyane.

[Né le 22 septembre 1917, à Puissalicon (Hérault), M. Maxime Gonzalvo, qui est licencié en droit et ancien élève de l'Ecole nationale d'administration, a été directeur-économe de l'hôpital-hospice de Lodève (Hérault), de 1950 à 1955. Administrateur civil de première classe en 1959, il est nommé, en 1960, sous-préfet hors classe, sous-préfet de Charolles (Saône-et-Loire). Administrateur civil hors classe en janvier 1964, il est nommé, en mars de la même année, sous-préfet de Pontivy (Morbihan). En octobre 1967, M. Maxime Gonzalvo a été nommé sous-préfet, secrétaire général d'Ille-et-Vilaine, et, en septembre 1974, sous-préfet de Roanne (Loire).]

Réunion :
M. Michel LEVALLOIS

M. Michel Levallois, préfet de la Haute-Marne est nommé préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion en remplacement de M. Jacques Seval, nommé préfet de l'Indre.

[Né le 16 janvier 1934 à Paris, licencié en droit, diplômé d'études supérieures de sciences économiques, breveté de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer, M. Michel Levallois a commencé sa carrière au Niger et en Algérie avant d'être nommé successivement, en 1962, sous-préfet de La Ch tre (Indre), en 1964, sous-préfet de Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne) et en 1967, sous-préfet de Provins (Seine-et-Marne). Mis à la disposition du ministère chargé des départements et territoires d'outre-mer en 1970, il a occupé notamment les fonctions de secrétaire général de la Nouvelle-Calédonie avant d'être nommé en 1974 directeur du cabinet du secrétaire général du gouvernement. En mai 1978, il est devenu préfet de la Haute-Marne.]

Martinique :
M. Jean CHEVANCE

M. Jean Chevance, préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône, est nommé préfet de la région Martinique, préfet de la Martinique, en remplacement de M. Marcel Julia, nommé préfet du Var.

[Né le 22 juin 1929, à Achères (Yvelines), M. Jean Chevance est licencié en droit et diplômé de l'Ecole nationale de la France d'outre-mer (ENFOM). Il commence sa carrière en 1957 en qualité d'administrateur de la France d'outre-mer, puis occupe différents postes en Mauritanie. Chargé de mission au cabinet du secrétaire d'Etat à l'information (M. Christian de la Malène) en 1961, il devient secrétaire général de la Réunion pour les affaires économiques en 1964, puis chargé de mission au secrétariat général de la présidence de la République en 1968.

En 1969, il est directeur du cabinet du secrétariat d'Etat chargé de la défense (M. André Fanton). Sous-préfet de Palaiseau (Essonne) en 1973, il est préfet délégué pour la police auprès du préfet du Rhône en décembre 1978.]

Haut-commissaire en Polynésie :
M. Paul NOIROT-COSSON

M. Paul Noirot-Cosson, préfet des Pyrénées - Atlantiques, est nommé haut - commissaire en Polynésie, en remplacement de M. Paul Cousseran, nommé préfet de la région Corse, préfet de la Corse-du-Sud.

[Né le 22 juin 1924 à Paris, M. Paul Noirot-Cosson est, en 1952, chef de cabinet du préfet de l'Hérault. En 1956, il est nommé sous-préfet d'Ancenis (Loire-Atlantique) avant de passer deux ans, de 1957 à 1959, en Algérie, détaché à la disposition du ministre. A son retour, en 1959, il est sous-préfet d'Avallon (Yonne), puis secrétaire général de la Vendée, et, en 1964, de la Charente. De 1967 à 1969, il sera conseiller technique aux cabintes de MM. Christian Fouchet et Raymond Marcellin, successivement ministres de l'intérieur, avant d'être nommé, en 1969, secrétaire général de la Somme. Nommé préfet de la Martinique, le 22 octobre 1975, M. Noirot-Cosson était préfet des Pyrénées-Atlantiques depuis le 26 avrail 1978.]

Franche-Comté :
M. Jean AMET

M. Jean Amet, préfet de la Seine - Saint - Denis, est nommé préfet de la région Franche-Comté, préfet du Doubs, en remplacement de M. Jean Busnel, qui bénéficie d'un congé spécial.

[M. Jean Amet est né le 17 décembre 1928 au Puy (Haute-Loire). En 1954, il est chef de cabinet du préfet du Lot, puis du préfet du Tarn-et-Garonne, et, en 1955, du préfet de la Haute-Savoie. En 1958, il est nommé sous-préfet de Mauriac (Cantal), puis, en 1961, de Briançon (Hautes-Alpes), et en 1963 de Vire (Calvados). Chargé de mission auprès du préfet de la région Basse-Normandie, il est, en 1969, nommé sous-préfet de Brive (Corrèze). Préfet de la Savoie en 1974, puis de la Saône-et-Loire en 1976, M. Amet avait été nommé préfet de la Seine-Saint-Denis le 18 avril 1979.]

Dans les départements

Loir-et-Cher :
Mme Yvette CHASSAGNE

Mme Yvette Chassagne, conseiller-maître à la Cour des comptes est nommée préfet de Loir-et-Cher en remplacement de M. Charles-Noël Hardy, nommé préfet hors cadre.

[Née le 28 mars 1922 à Bordeaux, Mme Yvette Chassagne, née Brunetière, divorcée de M. Jean Chassagne, préfet des Alpes de Haute-Provence, avait été nommée conseiller maître à la Cour des comptes, le 11 décembre 1979, au tour extérieur. Mme Chassagne fut élève de l'ENA de 1947 à 1949, puis administrateur au ministère des forces armées. Chargée des placements et investissements à la direction des assurances du ministère des finances en 1965, elle devient sous-directeur en 1967. De 1974 à 1978, Mme Chassagne est directeur du développement économique au ministère de la coopération, puis elle est affectée au ministère de l'économie et du budget. Depuis 1980, Mme Chassagne est administrateur de la SEITA et elle a été membre suppléant de la commission nationale de contrôle de l'élection présidentielle de 1981.]

Indre : M. Jacques Seval.

Val-d'Oise : M. Pierre Jourdan.

Finistère : M. Pierre Manière.

Vendée : M. Dominique Le Vert.

Haute-Saône : M. Albert Uhrich.

Tarn-et-Garonne : M. Gabriel Labrunie.

Meuse : M. Pierre Costa.

Tarn : M. Joël Thoraval.

Haute-Loire : M. Bernard Mailfait.

Hautes-Alpes : M. Désiré Caril.

Aude : M. Alfred Leroux.

Cher : M. Michel Gillard.

Deux-Sèvres : M. Paul Renazé.

Drôme : M. Paul Chambraud.

Haute-Marne : M. Jean-Louis Chaussende.

Var : M. Marcel Julia.

Seine-Saint-Denis : M. Jean-Claude Aurousseau.

Lot : M. Henri Bouanet.

Pyrénées-Atlantiques : M. Christian Dablanc.

Isère : M. Jean-Pierre Pensa.

Ain : M. Philippe Loiseau.

Eure-et-Loir : M. Yves Mouras.

Meurthe-et-Moselle : M. Jean Pinel.

Landes : M. Paul Jean.

Cantal : M. Jacques Guérin.

Gers : M. Michel Massar.

Haute-Corse : M. Jean Senie.

Préfet de police du Nord : M. Michel Le Gall.

Haut-Rhin : M. Alex Gobin.

Préfet de police du Rhône : M. Bernard Grasset.

Directeur adjonit du cabinet de M. Deferre : M. Claude Bussière.

Directeur de cabinet du préfet de la région Ile-de-France : M. Jean Le Coz.

Agir vite et en profondeur

(Suite de la première page.)

Les départs du corps préfectoral sont relativement peu nombreux. Trois préfets sont placés en position hors-cadre sans recevoir encore de nouvelles affectations. Cinq préfets bénéficient de l'offre faite la semaine dernière de bénéficier de la position de congé spécial, alors que dix d'entre eux, au total, pouvaient le faire. On se défend naturellement, place Beauvau, d'avoir voulu opérer une quelconque « épuration ». On peut toutefois constater que le préfet de Loir-et-Cher, M. Hardy est nommé hors-cadre. Nommé en 1977, dans le département où le fils de M. Giscard d'Estaing avait entamé une carrière politique en devenant conseiller général, M. Hardy avait été secrétaire général des clubs Perspectives et Réalités fondés par l'ancien chef de l'Etat.

Dès la fin mai, recevant les membres du corps préfectoral, MM. Mauroy et Defferre avaient apaisé les inquiétudes et précisé l'esprit des relations entre ce corps et le gouvernement (*le Monde* daté 31 mai-1er juin). La quasi-totalité des préfets avait alors apprécié le ton employé par le premier ministre et par le ministre de l'intérieur en l'attente de précisions sur les compétences qui seront les leurs après la mise en œuvre de la réforme projetée des régions.

De nombreux préfets avaient d'ailleurs, sans tarder, épousé la nouvelle ligne politique aussitôt après l'élection de M. Mitterrand à l'Elysée. Certains avaient même facilité discrètement mais efficacement la campagne législative des candidats du parti socialiste. Il est vrai que les capacités d'adaptation aux changements politiques ont toujours été grandes, à travers l'histoire, de la part des membres du corps préfectoral, à quelques exceptions près. De nombreux préfets souhaiteraient aussi, à l'occasion du changement de majorité, exercer leur mission dans d'autres départements.

Toutes ces raisons expliquent que M. Defferre ait surtout procédé à des changements d'affectations sans faire entrer dans le corps préfectoral de trop nombreux éléments extérieurs. On notera cependant que, pour la première fois, une femme, Mme Yvette Chassagne, occupe une fonction préfectorale.

Sous toutes les Républiques, les gouvernements ont toujours été tentés de disposer des préfets pour des raisons politiques ou d'opportunité. M. Giscard d'Estaing avait souhaité en 1979 que, sauf cas de force majeure, les préfets conservente la même affectation pendant au moins trois ans. Or, au cours de son septennat, on avait dénombré plus de cent quatre-vingt-dix mutations.

La plupart des départements ont eu, en sept ans, trois titulaires au moins, le record ayant été battu par la Haute-Corse où se sont succédé six préfets de 1974 à 1981. Le dernier des quelque dix-huit mouvements préfectoraux auxquels avait procédé M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur du gouvernement Barre, s'était produit le 31 décembre 1980 (*le Monde* du 2 janvier 1981).

Le gouvernement de M. Mauroy doit encore procéder à quelques ajustements, concernant la police, notamment pour remplacer M. Somveille comme préfet de police. Mais on peut considérer qu'avec le présent mouvement l'essentiel des changements affectant le corps préfectoral est réalisé.

ANDRÉ PASSERON.

Le cabinet du premier ministre

Le *Journal officiel* du 8 juillet publie la liste des membres du cabinet du premier ministre. M. Mauroy conserve auprès de lui tous les collaborateurs qu'il avait désigné après la constitution de son premier gouvernement (*le Monde* des 23 et 29 mai).

Chef du secrétariat particulier : Mme Marie-Josèphe Pontillon.

Conseillers auprès du premier ministre : M. André Chadeau, préfet hors classe, et M. François Gros, membre de l'Institut.

Chargé de mission auprès du premier ministre : M. Michel Delebarre, secrétaire général de la ville de Lille.

Directeur de cabinet : M. Robert Lion, inspecteur des finances.

Directeur adjoint de cabinet : M. Jean Peyrelevade, ingénieur en chef de l'aviation civile.

Chef adjoint de cabinet : M. Thierry Pfister.

Conseiller pour les affaires sociales : M. Bernard Brunhes, administrateur de l'I.N.S.E.E.

Conseillers techniques : MM. Antoine Blanca, professeur de lettres ; Claude Blondel, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Jérôme Clément, administrateur civil ; Bernard Garcia, conseiller des affaires étrangères ; Henri Guillaume, professeur agrégé de sciences économiques ; Louis Joinet, magistrat ; Daniel Lebegue, administrateur civil ; Claude Mandil, ingénieur en chef des mines ; Pierre Roussel, ancien trésorier de la M.G.E.N. ; Michel Walrave, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Jacques Warin, inspecteur principal de la jeunesse et des sports.

Chef du service de presse : M. Gilbert Veyret.

Chargés de mission : Mme Dominique Alduy ; MM. Yves Dauge, Pierre-Alain Douay, Michel Dresch, administrateur civil ; Jean de Kervasdoue, ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts ; François Monier, administrateur de l'I.N.S.E.E. ; Christian Rollet, administrateur civil ; Jean - Philippe Saint - Geours, administrateur civil ; Raymond Vaillant, professeur de l'enseignement technique.

NOMINATIONS A L'ÉLYSÉE

Le *Journal officiel*, daté lundi 6-mardi 7 juillet, publie un arrêté de M. François Mitterrand portant nomination au secrétariat général de la présidence de la République. Sont nommés trois conseillers techniques : MM. Jacques Bonacossa, Pierre Castagnou et Henri Nallet. Sont nommés deux chargés de mission : MM. Claude Manceron et Gilles Vidal. (*Voir nos éditions du 8 juin.*)

[M. Jacques Bonacossa est ancien élève de l'ENA (promotion 1964). Administrateur civil au ministère de l'économie et des finances, il a été successivement chef de bureau à la direction de la prévision (en 1973) puis sous-directeur au ministère du commerce et de l'artisanat (1980). Membre des instances dirigeantes du parti radical-socialiste dès 1969, M. Bonacossa a été, en 1972, l'un des fondateurs du M.R.G., dont il est devenu secrétaire national. Responsable, au nom de ce mouvement, des dossiers économiques lors de la négociation sur l'actualisation du programme commun de la gauche en 1977, M. Bonacossa a quitté les instances dirigeantes du M.R.G. en juillet 1980, après l'annonce de la candidature de M. Crépeau à l'élection présidentielle. Il suivra, à l'Elysée, les questions du commerce et de l'artisanat.]

[Agé de quarante-deux ans, M. Henri Nallet, diplômé de l'Institut d'études politiques, ancien secrétaire général de la JEC, est chargé de recherches à l'INRA (département économie) depuis 1969. Entré au cabinet de Mme Edith Cresson, ministre de l'agriculture, il continuera de suivre les questions agricoles au secrétariat général de la présidence de la République.]

[M. Gilles Vidal, né en 1946, est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris. Secrétaire adjoint aux affaires étrangères, puis attaché d'ambassade, il est successivement affecté au Brésil et en Tunisie, avant de rejoindre (en 1975) l'administration centrale et le service du protocole de l'Elysée. M. Vidal sera chargé des relations avec la presse étrangère.]

M. MITTERRAND RECEVRA Mme CHTCHARANSKI...

Mme Avital Chtcharanski, épouse du dissident soviétique, M. Anatoly Chtcharanski, emprisonné depuis 1978 en U.R.S.S., sera reçue jeudi 9 juillet à 17 h 45 par le président de la République, a annoncé mardi 7 juillet le service de presse de l'Elysée.

... ET M. LE TAC

M. Joël Le Tac, ancien député R.P.R. de Paris, sera reçu, jeudi 9 juillet, à 15 h 30, par le président de la République. M. Le Tac avait appelé à voter en faveur de M. François Mitterrand au second tour de l'élection présidentielle. Il a été battu, le 21 juin dernier, dans la vingt-sixième circonscription de la capitale par M. Bertrand Delanoë, nouveau porte-parole du parti socialiste.

● *M. Alain Poher*, président du Sénat, et le bureau de l'Association des maires de France, qu'il préside, ont été reçus mardi 7 juillet par M. Defferre, ministre de l'intérieur et de la décentralisation. L'entretien de quatrante-cinq ministres a porté, notamment, sur les projets du gouvernement en matière de réformes communales dans le cadre de la décentralisation.

LE P.R. VEUT ÊTRE « LE GRAND PARTI LIBÉRAL » DE L'OPPOSITION

M. Jacques Blanc, secrétaire général du parti républicain, a annoncé, samedi 4 juillet, que son parti allait suivre, au cours de l'été, un *« programme de conversion stratégique »*.

Ce programme, fixé et présenté le même jour lors d'une réunion des dirigeants nationaux et des responsables départementaux du P.R., visera à faire de cette formation *« le grand parti libéral, centriste de progrès, de l'opposition »* ; il sera articulé en fonction de trois objectifs : *« une accélération du militantisme, une affirmation de la personnalité doctrinale, et un enracinement démocratique ». « Nous procéderons à toutes les adaptations nécessaires »*, a dit M. Blanc.

Les fédérations départementales du P.R. devront se réunir avant la fin juillet pour débattre des modifications qui pourraient être apportées aux structures du parti pour discuter de l'avenir de l'U.D.F. et de la doctrine. Un conseil national examinera les conclusions de ces travaux et préparera les assises nationales qui pourraient être convoquées en octobre ou novembre. Une université politique d'été se réunira du 6 au 12 septembre à La Canourgue (Lozère), ville dont M. Blanc est le maire.

En présentant ce programme à la presse, le secrétaire général du parti républicain a affirmé que, lors de la réunion du conseil politique de l'U.D.F., il avait proposé la fusion de toutes les formations constituantes, mais que cette proposition avait été repoussée par les centristes et les radicaux. Après avoir réaffirmé son attachement *« à l'Union pour la démocratie française et à son inspirateur, M. Valéry Giscard d'Estaing »*, M. Blanc a affirmé : *« Les prochaines échéances nationales sont lointaines. L'heure n'est pas au recours. Avant de reconquérir le pouvoir, il faut partir à la reconquête des esprits, dont beaucoup semblent s'être laissés abuser par les mirages du socialisme. »*

● *M. Jean Giovanelli*, député du Morbihan, s'est placé *« hors du parti socialiste »*, estime M. Jean Poperen, secrétaire national du P.S., chargé des élections. M. Poperen fait état de cette appréciation dans une lettre que des militants socialistes du Morbihan ont reçue samedi 4 juillet. M. Giovanelli, membre du P.S., avait présenté sa candidature dans la sixième circonscription du Morbihan contre celle de Mme Chantal Perez, investie par la direction nationale du P.S.

« IL EST PLUS FACILE DE METTRE EN CAUSE UNE PÉRIPÉTIE QUE DE RÉFLÉCHIR SUR LE FOND D'UNE DÉMARCHE », écrit Mme LAZARD.

Mme Francette Lazard, membre du bureau politique du parti communiste, souligne, dans *l'Humanité* du mercredi 8 juillet, que le rapport présenté par M. Georges Marchais lors de la réunion du comité central du parti, les 25 et 26 juin (*le Monde* daté 28-29 juin), *« n'élude pas la réflexion critique sur la période proche, à propos de laquelle il incite, au contraire, à un examen fin et circonstancié. Mais, ajoute-t-elle, il soulève une question beaucoup plus fondamentale et grave : celle de la capacité historique d'un parti révolutionnaire comme le nôtre, dans ce pays hautement développé qu'est la France, de proposer des réponses adaptées aux exigences du mouvement social et d'apparaître comme l'animateur le mieux placé de la lutte pour le changement. »*

Mme Lazard poursuit : *« Il est toujours plus facile, pour chacun dans sa vie personnelle comme pour un collectif, de mettre en cause une péripétie, une attitude, une formule, sans pousser plus loin une réflexion critique qui porte sur le fond de toute une démarche, toute une période. En affrontant lucidement le problème historique de notre retard, le rapport de Georges Marchais propose des pistes de réflexion solides et ouvertes sur l'avenir. Il met en effet beaucoup plus clairement en évidence ce qu'il y a de radicalement neuf dans les travaux des vingt-deuxième et vingt-troisième congrès et montre en quoi, loin d'en infirmer la stratégie, notre revers actuel en confirme*, a contrario, *la nécessité. »*

A Bourges

LE PARTI COMMUNISTE FAIT ÉLIRE UN GAULLISTE DE GAUCHE CONTRE UN SOCIALISTE AU CONSEIL RÉGIONAL DU CENTRE.

Le soutien apporté par le maire de Bourges, M. Jacques Rimbault, député (P.C.) du Cher, à la candidature d'un conseiller municipal gaulliste de gauche, pour représenter la ville au conseil régional du Centre, a ouvert, mardi 7 juillet, une polémique entre socialistes et communistes. M. Bernard Gourdon, conseiller municipal socialiste et candidat malheureux au conseil régional, dénonce ce qu'il appelle *« une manœuvre politique (...) non conforme aux accords nationaux passés entre le P.S. et le P.C. »*. M. Edmé Boiche, adjoint au maire de Bourges, gaulliste de gauche, a été élu par le conseil municipal, par 21 voix contre 14, grâce au retrait du candidat communiste et au soutien de M. Rimbault, lequel est, lui-même, membre de droit du conseil régional.

M. Gourdon rappelle que M. Boiche avait soutenu M. Chirac au premier tour de l'élection présidentielle. Il estime que l'on *« ne tient pas compte de l'influence grandissante des socialistes »* à Bourges, où le P.S., selon lui, représente 25 % du corps électoral. Le groupe communiste du conseil municipal a répondu à M. Gourdon en indiquant que *« normalement, le siège à pourvoir aurait dû revenir à un élu communiste »*, mais qu'il a, *« en soutenant la candidature d'Edmé Boiche, affirmé sa volonté de pluralisme loyal et d'ouverture »*.



Publicité

RADIO-KABOUL LIBRE

UNE RADIO POUR UN PEUPLE OCCUPE
UNE RADIO POUR UNE RESISTANCE ISOLEE
UNE RADIO POUR QUE LES AFGHANS PARLENT AUX AFGHANS

CETTE RADIO DE LA LIBERTE VOUS POUVEZ LA FAIRE EXISTER EN REPONDANT A L'APPEL DU COMITE DES DROITS DE L'HOMME

Ses émetteurs ont été conçus sur le modèle des radios libres françaises et italiennes les plus perfectionnées.

Légers, mobiles, ils peuvent changer de lieu d'émission autant que de fréquence.

De taille et d'importance variables, capables d'émettre en direct comme sur cassettes enregistrées, ils sont équipés pour déjouer les brouillages éventuels.

De l'un à l'autre, par un jeu de relais et de miroirs, c'est tout un réseau de radios libres qui peut ainsi se mettre en place et faire entendre au peuple afghan la parole de l'Afghanistan libre.

Acquis sur le marché européen, les émetteurs de Radio Kaboul Libre seront très vite acheminés vers les zones libérées de l'intérieur de l'Afghanistan.

Là, ils seront pris en charge par les forces de la Résistance qui en assumeront la responsabilité technique, politique, stratégique.

Ils émettront en langues afghanes bien sûr, à l'intention des habitants de la Khunar, du Nouristan, de l'Hazarajat et de l'ensemble des maquis.

Mais ils émettront également en russe, par la voix de dissidents comme Vladimir Boukovski, à destination des soldats et officiers du corps expéditionnaire de l'Armée Rouge.

Ainsi, et comme naguère dans la France des années 40, la voix de la vérité viendra entamer l'assurance d'une armée d'occupation.

La Résistance, de son côté, aura enfin les moyens de communiquer, de coordonner ses entreprises, de rompre ses ruineux et inévitables cloisonnements.

Le peuple afghan tout entier aura, lui, le sentiment de n'être plus tout à fait ce peuple de réprouvés, exilé parmi les nations, souffrant son martyre en silence, qu'il est devenu certain matin de décembre 1979.

Ce programme, tout ce programme, il est dès aujourd'hui à notre portée. Il dépend de nous, de vous, qu'il puisse très vite se réaliser. Soyez nombreux à répondre à l'appel que lancent, au nom du Comité des droits de l'Homme, Marek Halter, Bernard-Henri Lévy, Vladimir Boukovski, Vladimir Jankélévitch, Alfred Kastler, Edgar Morin, Renzo Rossellini.

AVEC VOS DONS NOUS CONSTRUIRONS

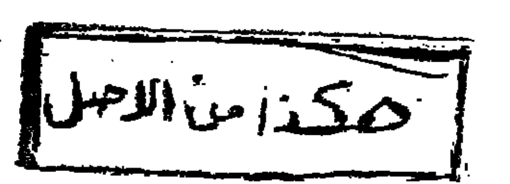
LES PREMIERS EMETTEURS DE RADIO-KABOUL LIBRE

Oui, je participe à l'acquisition du premier émetteur de Radio Kaboul Libre et je vous adresse la participation par chèque bancaire ou chèque C.C.P. à l'ordre de :

COMITÉ DROITS DE L'HOMME, 152, rue du Château, 75014 PARIS

NOM : ____________________

Adresse : ____________________



Le Monde

société

JUSTICE

Pierre et Paul

M. Pierre Arpaillange est officiellement installé, ce mercredi 8 juillet, comme procureur général de la cour d'appel de Paris. Il succède à M. Paul-André Sadon, nommé premier avocat général à la Cour de cassation, en surnombre.

Depuis tant d'années que les précautionneux murmures du monde judiciaire opposent M. Pierre Arpaillange à M. Paul-André Sadon, on en vient aujourd'hui à se demander pourquoi. Ne vient-on pas de les voir l'un et l'autre également protégés par le nouveau garde des sceaux ? Selon, il est vrai, la nuance qu'impose « *la faveur du moment* », comme a dit quelqu'un, puisque l'un disparaît et que l'autre reparaît.

Revenu des brumes de la Cour de cassation, M. Arpaillange va occuper le somptueux poste de procureur général de Paris que quitte, non sans maugréer, M. Sadon. M. Sadon plonge vers cette Cour suprême pour y porter le titre plus terne de « premier avocat général... en surnombre ». Plus terne mais acquis non sans mal et, il faut bien le dire, non sans étonnement chez beaucoup, non sans fureur chez d'autres.

Cet « en surnombre » fait jaser à juste titre. N'a-t-il pas été créé, comme son nom l'indique, pour le seul bénéfice de son nouveau titulaire et à la condition qu'il ne cause aucun trouble d'être écarté de ses fonctions d'accusateur public pour le ressort de la cour d'appel de Paris ?

Accusateur public, le terme peut paraître impropre dans sa désuétude, M. Sadon n'ayant jamais fait connaître son goût pour les idées de la lointaine période révolutionnaire. Encore qu'il ait su, non sans persistance, les appliquer contre des publications ou même des magistrats qu'il estimait préjudiciables au bon ordre de la société. *Libération*, mort et transfiguré, feu *Rouge* quotidien, ou bien quelques-uns de ses collègues subalternes coupables de ne pas tenir leur langue l'ont durement éprouvé. A ses pairs, il réservait les brocards cruels dont la magistrature possède un long usage.

Le rejet de ce qui est remuant n'a pas empêché M. Sadon de se prémunir contre le changement en flattant il y a peu les possibles maîtres du lendemain. S'il n'a pu contrarier le résultat des urnes, il avait su le pressentir, grâce à une intelligence politique qu'on ne saurait, sans mauvaise foi, dénier à ce magistrat.

Ainsi veillait-il depuis plusieurs mois à se créer des obligés discrets au sein même d'une opposition qu'il vitupérait pourtant avec beaucoup d'ostentation.

par Philippe BOUCHER

La discrétion ne lui a pas nui. Non plus que sa promesse des plus grands éclats s'il n'avait pas satisfaction après cette nomination « en surnombre » et prétendument « à égalité » avec le poste dont on le prive.

On sut l'entendre avant que ses plaintes ne se fassent trop bruyantes. A l'unisson d'une parole qu'il pouvait porter haut : dans les conversations professionnelles et mondaines, mais aussi pour soutenir, en personne, l'accusation contre Me Klaus Croissant, par exemple, lorsque la République fédérale d'Allemagne réclamait qu'on lui remît le pâle complice de la Fraction armée rouge, ou condamné comme tel dans son pays.

La parole un brin provocatrice est, à présent, muselée sans qu'on puisse affirmer que ce bon serviteur d'une majorité défaite part sans esprit de retour.

***

Si Pierre Arpaillange est le frère en ambition — remarque qui le met hors de lui — de Paul-André Sadon, tout distingue les deux hommes. A la faconde du vaincu répond notamment un maintien plus que réservé chez celui qui triomphe. C'est pourtant autour de cet homme discret, parangon physique du magistrat, qu'on observa les plus grands remous.

Dès 1972 est publié, sans son assentiment, un rapport sur la justice pénale dont il est l'auteur. Le ministre de la justice, M. René Pleven, évidemment poussé par un entourage où figure déjà M. Sadon, s'en offusque avec hauteur. Le président de la République, Georges Pompidou, rend presque aussitôt un hommage tout aussi achevé que la réprimande de son ministre.

Les piques et le fiel

Arrivé dans les bagages de M. Giscard d'Estaing pour être quelque temps garde des sceaux, M. Jean Lecanuet voit, avec soulagement, cet homme encombrant partir pour l'exil, c'est-à-dire vers la Cour de cassation. Aucune avanie n'y est épargnée au jeune conseiller. Il est, en effet, difficile de faire coexister les carrières dues à l'ancienneté et celles où le mérite est compté. Pierre Arpaillange ne supporte pas toujours avec constance les piques et le fiel qui sont le lot régulier. Quand ce ne sont pas les remontrances qui dégringolent sur l'homme qui fut trois fois directeur de cabinet d'un ministre, et qui sut résoudre ou apaiser les plus périlleuses affaires. Il enrage plus d'une fois qu'on jouisse de l'humilier.

De sa rage sortent deux séries d'articles sur la justice que publie le Monde. Si les articles ne sont pas sans défaut non plus que le livre qui les rassemblera, il fixe de nouveau l'attention sur l'une des rares *stars* authentiques de la haute magistrature, avec... le *rival* qu'il n'entend pas reconnaître, avec aussi les complexes Simone, Mme Rozès et Mme Veil.

Ces articles ébauchent en même temps une vive critique de la politique judiciaire qui est conduite, critique qui trouvera son apogée dans un appel que, avec sep tautres personnalités — dont Me Robert Badinter ,— il signe contre le projet « sécurité et liberté ».

Jusqu'alors soutenu sans faillir par ceux qui approuvent son désir d'exister toujours, il sème le doute au moment où il devient le directeur de la campagne présidentielle de Mme Marie-France Garaud. Partout c'est l'effarement. A ses intimes, qui lui font part de leur trouble, il adresse quelques lignes sibyllines, qui sont dans sa manière, et, de ce fait, traduisibles : l'opération est à double détente. Mais elle fait long feu. Contrairement à ce qui était prévu dès l'origine, au moins par Pierre Arpaillange, Mme Garaud, qui ne ménage pas M. Giscard d'Estaing, appelle à voter blanc et non — ce qui revient un peu au même — pour M. François Mitterrand.

Mais ce dernier connaît l'entreprise et la rancune dont on lui fait parfois reproche connaît son bon versant avec une égale pratique de la fidélité. Lorsque le 4 juin, il reçoit M. Maurice Faure, qui gardait les sceaux en attendant mieux, il y a, sur le grand bureau présidentiel, une feuille où ne figure qu'un nom : « Pierre Arpaillange ». Rien n'obligeait qu'elle fût là, sinon à indiquer... ce qui est désormais.

A cette histoire il faut naturellement un épilogue et c'est naturellement M. Arpaillange qui l'a énoncé. Après que le conseil des ministres eut décidé sa nomination, on le voit dans les couloirs du Palais de justice de Paris faire les visites de courtoisie et que seule, effectivement, la courtoisie explique. Le nouveau procureur général va débiter son compliment au premier président de la cour d'appel, au premier président de la Cour de cassation, au procureur général de cette juridiction.

Dans ce dernier bureau il manque se cogner contre M. Sadon. L'entrevue aura lieu plus tard. Le vainqueur y fera l'offrande de son viatique : « *Vous verrez, la Cour de cassation est un endroit très agréable. Je le sais. J'y ai passé mon septennat.* » Chère et délicate magistrature.

Le nouvel examen du projet de loi d'amnistie a conduit à modifier la liste des exclusions

Plusieurs modifications ont été apportées au projet de loi d'amnistie soumis à nouveau au conseil des ministres ce mercredi 8 juillet. Ces modifications portent essentiellement sur les avortements illégaux, les infractions d'ordre militaire et la liste des délits exclus de l'amnistie (« le Monde » du 2 juillet).

● **Avortement.**

Dans le projet initial, les délits d'avortement commis par les personnes n'appartenant pas au milieu médical étaient tous amnistiés. Ceux commis par des médecins l'étaient également, s'ils étaient sanctionnés d'un emprisonnement ferme inférieur ou égal à trois ans.

Cette dernière disposition a été supprimée. Les avortements illégaux pratiqués par des médecins seront amnistiés si les sanctions prononcées sont dans les limites du quantum fixé pour tous les délits — jusqu'à six mois d'emprisonnement ferme, jusqu'à un an avec sursis. Au-delà, les intéressés ne pourront bénéficier que de mesures de grâce ou, le cas échéant, d'amnistie par mesure individuelle.

Le seuil de trois ans proposé précédemment rendait l'amnistie totale, sauf en cas de confirmation par la cour d'appel de certaines condamnations dans l'affaire de la Pergola. La cour, qui a rendu son arrêt le 7 juillet, a d'ailleurs assorti d'un sursis partiel les deux peines les plus graves : trois ans de sursis sur six ans pour le directeur de la clinique, trente mois sur cinq ans pour un autre médecin. Les condamnations sont assorties d'amende et d'interdiction à vie de la profession de médecin, qui auraient, elles aussi, été amnistiables.

Le ministère des droit de la femme souhaitait une amnistie large, faisant valoir la mauvaise application de la loi sur l'interruption volontaire de grossesse, responsable, à son avis, de situations comme celles de la Pergola.

Le garde des sceaux, rappelant qu'une loi d'amnistie était d'application générale, a estimé qu'elle ne devait ni influer sur une décision de justice ni être établie en fonction d'elle.

● **Infractions d'ordre militaire.**

La disposition sur les objecteurs de conscience titulaires du statut et n'ayant pas accompli tout ou partie de leur service civil est supprimée (ils devaient être réputés en situation régulière s'ils étaient âgés de plus de vingt-cinq ans au 22 mai 1981). Cette proposition visait à un règlement définitif de situations anciennes (*le Monde* du 3 juillet). Tant au ministère de la défense qu'à celui de la justice, on considérait que cette mesure n'a pas sa place dans une loi d'amnistie. Peut-être la question sera-t-elle résolue dans une future loi sur l'objection de conscience.

● **Exclusions du bénéfice de l'amnistie.**

Ont été rajoutées à la liste des exclusions : les infractions en matière de concurrence, les délits de banqueroute frauduleuse (1) et délits assimilés. Cela répond au souci d'assurer la répression des infractions économiques les plus graves, et correspond à ce qui figurait dans la loi de 1974.

En revanche, contrairement au projet initial, les délits suivants seront amnistiables : détournements de mesures destinées à la construction et délits en matière d'urbanisme, infractions à la législation sur les étrangers et à la loi sur l'hébergement collectif, délits prévus par l'ordonnance de 1944 sur l'organisation de la presse, infractions en matière de pollution, fraudes et falsifications de produits destinés à l'alimentation et délits d'ingérence ou de corruption de fonctionnaire.

La réduction des infractions exclues de l'amnistie répond à la volonté, affirmée par le garde des sceaux, de rendre la loi plus simple et plus claire. Cela n'aura pas pour effet d'amnistier des infractions graves qui sont sanctionnées par des peines supérieures au seuil de six mois d'emprisonnement ferme ou un an avec sursis.

Enfin, pour ce qui concerne l'amnistie individuelle, ce sont seulement les jeunes âgés de moins de vingt et un ans (et non de vingt-trois ans, comme il était prévu initialement) qui pourront en bénéficier — ainsi que les déportés et résistants, les anciens combattants titulaires d'une citation ou victimes d'une blessure, les personnes qui se sont distinguées dans les domaines scientifique et culturel. De plus, seuls les délinquants primaires pourront être amnistiés Cette limitation devrait permettre de restreindre l'afflux de demandes d'amnistie par mesure individuelle.

(1) A la différence de la faillite, la banqueroute est un délit qui s'applique aux commerçants en état de cessation de paiement et qui ont commis des fautes de gestion particulièrement graves.

Françoise Sagan n'a pas plagié Jean Hougron

La première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Paul Didier, a infirmé mardi 7 juillet le jugement de la troisième chambre civile du tribunal du 8 avril. Celui-ci affirmait que le roman *le Chien couchant*, de Françoise Sagan édité par Flammarion, constituait une « *reproduction illicite* » de la nouvelle de Jean Hougron *la Vieille Femme*, éditée par Stock. Il ordonnait notamment le retrait du livre de la vente, la destruction des stocks, le partage des droits d'auteur et des recettes (*le Monde* du 10 avril).

La cour estime, elle, que Mme Sagan et les Editions Flammarion n'ont pas contrevenu aux dispositions de l'article 40 de la loi du 11 mars 1957 sur la propriété littéraire. Elle déboute M. Hougron et les Editions Stocks. Toutefois, elle déboute aussi Mme Sagan de la demande reconventionnelle qu'elle avait présentée en déclarant « *s'indigner de la publicité donnée par ses adversaires à leurs accusations calomnieuses* », car, dit la cour, « *il n'apparaît pas que les intimés aient délibérément et malicieusement donné aux jugements entrepris une publicité de nature à porter un préjudice grave à la réputation de Françoise Sagan* ».

Dans son arrêt, la cour analyse les deux œuvres en cause et constate que le récit de Jean Hougron n'est « *que la donnée anecdotique initiale à partir de laquelle Françoise Sagan a imaginé le sujet du* Chien couchant *et fait œuvre propre* ». Après les vingt-cinq premières pages, lorsque « *commencent véritablement les péripéties du roman, celui-ci ne présente plus la moindre ressemblance significative avec la nouvelle de Jean Hougron...* »

« *Ces différences substantielles ne permettent pas de voir dans le roman de Françoise Sagan, une adaptation, c'est-à-dire l'utilisation sous une forme nouvelle d'une œuvre préexistante, gonflée seulement de quelques développements destinés à lui assurer le remplissage plus ou moins superflu d'une centaine de pages supplémentaires* », ajoute la cour, avant de conclure : « *Il est acquis que c'est la lecture de la* Vieille Femme *qui a fait naître le sujet du* Chien couchant *dans l'imagination de Françoise Sagan. Mais la présence de ce résidu superficiel et sans originalité, dont elle n'a pas pris la peine de débarrasser son roman, n'en affecte pas l'originalité essentielle.* »

FAITS ET JUGEMENTS

M. Bernard Tapie condamné dans l'affaire de Cœur-Assistance.

La trente et unième chambre correctionnelle de Paris a rendu son jugement mardi 7 juillet dans l'affaire de l'organisation Cœur-Assistance, dont les dirigeants étaient traduits devant elle sous les préventions de publicité mensongère et d'infraction aux lois sur les sociétés (*le Monde* du 12 juin). Considéré comme le principal responsable, M. Bernard Tapie — l'homme d'affaires rendu célèbre par son acquisition des propriétés françaises de l'ancien empereur Bedel Bokassa et son rôle dans l'affaire Manufrance — est condamné à un an d'emprisonnement avec sursis et 20 000 F d'amende, condamnation assez lourde, mais amnistiable. M. Sydney Bocobza — financier de l'entreprise — est condamné à trois mois avec sursis et 10 000 F d'amende.

Les autres dirigeants des sociétés Cœur-Assistance et Cœur-Assistance distribution sont aussi condamnés : MM. Jacques Bessière, Lucien Rouyer et Bertrand Hoffmann, chacun à 5 000 F d'amende. M. Gaston Lemaire à 3 000 F, MM. Alain Cohen et Jacques Béraud à 2 000 F chacun. Le conseil départemental de la Ville de Paris de l'ordre des médecins, partie civile, obtient un franc de dommages et intérêts.

Le tribunal déclare notamment : « *M. Bernard Tapie, qui n'avait aucune fonction bien définie, si ce n'est celle de conseiller chargé de la promotion, s'est comporté (...) comme le véritable dirigeant des sociétés (...). Les premiers responsables (...) se réclamant de l'idée louable de sauver des vies humaines en venant en aide aux malades cardiaques, n'ont pu réunir les moyens à la mesure de leurs ambitions. Leur action était fondée sur une intense publicité mensongère assortie d'une gestion précaire, jouant sur la confiance attachée à la profession médicale et cherchant des clients par l'exploitation de l'angoisse.* » « *Le caractère mensonger de leurs messages (publicitaires) a porté atteinte, non seulement à la confiance légitime que les usagers pouvaient avoir en cet organisme, mais encore au crédit qu'ils accordaient à la profession médicale tout entière.* »

Réduction des peines prononcées contre des médecins de « La Pergola ».

La cour l'appel de Paris a rendu, mardi 7 juillet, son arrêt dans l'affaire des avortements à la clinique La Pergola. Certaines des peines prononcées en première instance ont été réduites.

Le docteur Hector Boccara, qui avait été condamné à un an de prison avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer, a été relaxé. Pour les six autres médecins, la cour, tout en reconnaissant les lacunes dans l'application de la loi Veil, les déclare « *coupables de complicité pour l'un et pour les cinq autres d'avortement avec la circonstance aggravante de l'habitude* ».

Les condamnations du docteur Guy Freudenberg (dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis, 5 000 francs d'amende et cinq ans d'interdiction d'exercer), du docteur Mihaïl Popescu (un an avec sursis et cinq ans d'interdiction) et du docteur Aziza Benkirane (un an avec sursis et cinq ans d'interdiction) sont confirmées. Le docteur Marie-Odile Wargnier, condamnée en première instance à dix-huit mois d'emprisonnement avec sursis et cinq ans d'interdiction d'exercer, voit, en revanche, sa peine ramenée à un an avec sursis et cinq ans d'interdiction.

Pour les deux seuls accusés encore détenus, les peines prononcées en correctionnelle sont confirmées, mais assorties pour partie du sursis. Le docteur André Gilloux est condamné à cinq ans d'emprisonnement dont trente mois avec sursis, 100 000 francs d'amende et une incapacité totale d'exercer la médecine. Le docteur Aimé Marchand est condamné à six ans d'emprisonnement dont trois avec sursis, 120 000 francs d'amende et une incapacité totale d'exercer.

Mlle Hemmerlin n'est plus avocate.

Le conseil de l'ordre des avocats à la cour d'appel de Paris a prononcé mardi 7 juillet la radiation de Me Brigitte Hemmerlin, avocat stagiaire, impliquée dans les tentatives d'évasion et d'assassinat commises par Philippe Maurice, alors condamné à mort, le 24 février à la prison de Fresnes. La chambre d'accusation de la cour de Paris avait rendu dans cette affaire, le 30 juin, un arrêt renvoyant Me Hemmerlin devant la cour d'assises du Val-de-Marne en compagnie de Philippe Maurice et du frère de ce dernier, Jean-Jacques, accusé d'avoir remis à l'avocat l'arme dont le condamné fit ensuite usage contre un surveillant (*le Monde* du 2 juillet).

● *M. Jean de Barry*, âgé de trente-deux ans, fils du général Jacques de Barry, gouverneur militaire de Strasbourg, commandant la première armée, a été condamné, mardi 7 juillet, à un an de privation de ses droits civiques par le tribunal correctionnel de Strasbourg pour avoir renvoyé son livret militaire (*le Monde* du 18 juin). Objecteur de conscience, M. Jean de Barry, qui s'était présenté comme candidat des écologistes à Strasbourg aux élections législatives, avait renvoyé son livret, puis avait refusé de le reprendre, en signe de protestation contre l'extension du camp militaire du Larzac. Il a décidé de faire appel de cette condamnation.

● *M. Robert Van Puffelen restera en prison.* — La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris a infirmé lundi 6 juillet l'ordonnance de mise en liberté sous caution de 50 000 francs délivrée par M. Claude Hanoteau, premier juge d'instruction, à l'égard de M. Robert Van Puffelen, incarcéré depuis le 7 octobre 1980. Ce citoyen néerlandais est accusé d'avoir, dans la nuit du 4 au 5 octobre, tenté d'assassiner sa femme, boulevard Saint-Germain à Paris, en plaçant une bombe dans sa voiture. Son épouse avait dû être amputée des deux jambes. M. Van Puffelen a toujours protesté de son innocence, dont sa femme déclare également être convaincue.

ÉDUCATION

Un été sans « mauvais coups » pour l'Université

Pas de « mauvais coup de l'été » — pour reprendre l'expression d'un député socialiste du Calvados devenu ministre des P.T.T., M. Mexandeau — à prévoir durant les prochaines vacances. Mme Saunier-Seïté est partie, emportant avec elle ses méthodes cavalières. Pas de décrets sur les carrières à paraître dans la quiétude du mois d'août ni de suppressions de formations des deuxième et troisième cycles vers le 14 juillet. Les enseignants du supérieur vont pouvoir partir en vacances sans inquiétude. *Puissent-ils profiter de cette période de moindre activité pour réfléchir à l'avenir.* Depuis le mois de mai, la situation politique a évolué très vite, à un moment où beaucoup d'enseignants étaient encore absorbés par les examens.

Le temps de la réflexion et de l'innovation

Le décor a changé. Grâce à la volonté exprimée par M. Alain Savary, nouveau ministre de l'éducation nationale, les présidents d'université et les enseignants, ou du moins leurs *syndicats, sont maintenant reçus rue* de Grenelle. Le dialogue et la concer*tation, souvent absents au cours des* cinq dernières années, redeviennent possibles. Lors des premières rencontres, les syndicats ont insisté sur la situation de certains personnels *(assistants non titulaires* et vacataires) et les présidents ont fait part au ministre de leurs problèmes financiers. Il s'agit là de questions importantes : tout autant que les habilitations ou la répartition des sièges dans les conseils d'université. Elles *méritent* des réponses rapides de la part du ministre.

Mais au-delà de ces problèmes revendicatifs, et sans nier leur actualité, *il serait souhaitable que le* milieu universitaire, dans son ensemble, repense son *rôle* et ses fonctions.

Les syndicats, comme le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup.) ou le Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.), répliqueront que, depuis plusieurs années, ils ont fait des propositions cohérentes, le premier sur la *formation* des enseignants-chercheurs, le second sur l'implantation *des établissements dans les régions.* Au fil de leurs congrès successifs, ils ont mené un travail de réflexion, mais ils doivent admettre eux aussi que, depuis deux mois, le contexte politique a singulièrement changé. L'université peut maintenant redevenir un lieu d'enseignement et de recherche sans que l'une des composantes l'*emporte* sur l'autre.

Mme Saunier-Seïté avait toujours tendance à privilégier la recherche, vantant le mérite des « centres d'ex*cellence* » et l'*image internationale* de quelques établissements. Dans *cette politique, elle a été aidée par* des enseignants qui, de fait, se sont déchargés de leurs cours sur des assistants pour se consacrer presque exclusivement à leurs travaux de recherche. Il est vrai que le système des carrières favorisait cette prise en compte de la recherche, les exa*minateurs du Conseil supérieur* des corps universitaires (C.S.C.U.) jugeant plus les candidats sur leurs publications que sur leur manière d'enseigner.

L'enseignement doit redevenir une priorité dans les universités. Toutes, en effet, accueillent des bacheliers et des salariés qui veulent suivre ou *commencer des cursus* après quelques années de vie active. Les uni*versitaires devraient notamment* s'interroger, à ce propos, sur les « sorties » importantes d'étudiants au cours des premières années, sur la nécessité ou non d'une sélection à l'entrée, sujet tabou alors que la sélection existe, de fait, dans des *universités parisiennes.*

Comme un puzzle

Ces interrogations supposent que l'on reconsidère le choix offert aux bacheliers entre les formations courtes (IUT) et des formations préparées dans les universités ou les grandes écoles. En citant ces deux types d'établissements, on ouvre la porte à de nouvelles questions. L'enseignement supérieur est comme un *puzzle, chaque pièce est étroitement* imbriquée dans une autre, et si l'on y touche...

L'Université au service des étu*diants suppose une redéfinition* de son rôle. Elle n'a plus pour seule vocation de former des enseignants du second degré et doit accorder une plus grande place aux nouvelles filières. Il est nécessaire de repenser des formations dont l'étape ultime reste l'agrégation. *Cela ne veut* pas dire que les enseignants à vocation *culturelle doivent régresser* au profit des filières uniquement profession*nelles, mais* que de nouveaux équilibres sont à définir. L'exemple des écoles de gestion américaines qui cherchent à augmenter leur enseignement général afin de donner « *un supplément d'âme* » à leurs diplômés pourrait être examiné.

Nouveaux cursus dans de nouvelles universités ? Pourquoi pas ? Encore que là, *il ne s'agisse pas de* créer des établissements supplémen*taires — leur nombre semble, en* effet, suffisant — mais de mieux mettre en œuvre la pluridisciplinarité. Des universités à vocation plus large et enfin autonomes dans les régions, cela doit être possible avec un gouvernement qui prône la décentralisation.

Un financement plus diversifié, des contrôles *a posteriori*, une participation de tous et, surtout, des non-*universitaires à la vie des établis*sements, ce sont là des principes que réclament déjà des présidents d'université. La redéfinition des modes de *recrutement* des enseignants est aussi une question qu'il faudra bien aborder.

« Les problèmes à résoudre sont nombreux et difficiles, et la seule venue au pouvoir d'un gouvernement de gauche ne les résoudra pas sans un effort important de réflexion et sans une volonté politique clairement exprimée », déclarait au *Monde de l'éducation* M. André Casadevall, en octobre 1976, quelques mois après sa démission de recteur de l'académie de Créteil, pour protester contre la politique de Mme Saunier-Seïté. Des propos qui restent d'ac*tualité quelque cinq ans après.*

Les universitaires doivent participer à cette *réflexion. Il faut qu'ils sortent* de leurs laboratoires, qu'ils s'échappent un peu de leurs disciplines et de leurs intérêts propres, et acceptent de débattre avec des personnes venues d'autres milieux socio-professionnels. Des groupes, comme le Collectif université demain (1), animé par M. Jean-Louis Malgrange, se sont déjà créés dans ce but ; d'autres verront bientôt le jour. Cette nécessité de définir le rôle et les moyens de l'enseignement supérieur pourrait par la suite faire l'*objet d'un débat* réunissant des représentants du *ministère, des usagers et d'anciens* usagers pour aboutir à des propositions.

SERGE BOLLOCH.

(1) Collectif université demain, tour 2434, bureau 112, université Paris-VII, place Jussieu, 75251 Paris Cedex 05.

ADMISSIONS AUX AGRÉGATIONS

RECTIFICATIF. — Dans nos éditions du 7 juillet, les listes des candidats *admis* à l'agrégation d'éducation musicale et chant choral et ceux *admis* à l'agrégation de grammaire ont été interverties. Nous les publions de nouveau.

● **Education musicale et chant choral**

(par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Allardet (16e), Bauer (17e), Berger-Carpentier (15e), Chardon (12e), Costiou (26e), Couderd (4e), Cuyolaà (29e), Dautemer (10e), Delort (9e), Desgranges (24e), Fleurot (3e), Fort (22e), Gester (1er), Gontcharoff (11e), Gosselin (13e), Guenassier (19e), Kawka (23e), Labussière (6e), Lagny (8e), Lannes (7e), Millischer (28e), Missika (20e ex.), Monpoël (27e), Mutschler (5e), Patouillard (20e ex.), Perrot (25e), Poulette (2e), Marie-Magdeleine Rey (12e), Surel (14e).

● **Grammaire**

(par ordre alphabétique).

Mmes et MM. Boud'hors (3e), Briand (6e), Caors (5e), Cotin (10e), Duthell (7e), Mazzoleni (2e), Jacques Miller (8e), Ruppli (9e), Jean-Michel Simon (1er), Marianne Walbard née Baratin (4e).

Un débat avec M. Alain Savary

« Je ne ferai pas l'État-P.S. après avoir combattu l'État-U.D.F. »

« Je savais que la situation était grave, mais pas à ce point. » *Il a dit cela sans hargne. Car c'est bien ainsi qu'il est apparu, M. Alain Savary, au cours de sa rencontre avec la presse, invité, mardi 6 juillet, par l'Association des journalistes universitaires (A.J.U.). Sans appuyer, le ministre de l'éducation nationale, dont c'était le premier débat avec la presse depuis une simple prise de contact le jour de son entrée en fonctions le 25 mai, a laissé percer sa surprise.*

A cause de la sous-évaluation des dépenses par ses prédécesseurs et de leurs choix politiques, il a trouvé une situation passablement délabrée. « L'état matériel des lieux » *de l'éducation* « est mauvais », *a-t-il diagnostiqué. Il le sera encore après le vote du collectif qui ne prévoit qu'un appoint en personnels. Il faudrait 1 milliard et demi de francs pour ajuster seulement les ressources aux besoins immédiats.*

M. Savary n'a pas l'intention de couper des têtes : « Je ne ferai pas l'État-P.S. après avoir combattu l'État-U.D.F. » *Il enregistre des démissions :* celle de *M. René Covanau, directeur des écoles ; de M. Gilbert Léoutre, directeur du Centre national de documentation pédagogique ; de M. Jean-François Denisse, chef de la mission de la recherche (ex-ministère des universités). Un mouvement de recteurs ? Bientôt peut-être, pas aujourd'hui en tout cas.*

Pour l'heure, il s'agit de préparer la rentrée, de redonner confiance aux enseignants, « qui doutaient de leur place dans la société française », *de guérir l'exaspération des assistants dans l'enseignement supérieur, de répondre* « aux doutes des enseignés ». *La ligne d'action du ministre est maintenant connue : mettre en place ces zones prioritaires,* « signes que les choses peuvent changer », *et qui consiste à doter les communes et les établissements scolaires des moyens qui permettent de compenser les inégalités. En affinant le plus possible : les prévisions transmises jusqu'alors par les académies n'étaient pas toutes exactes ; quand elles le sont, encore faut-il y voir de plus près.*

Ainsi, il ne suffit pas de constater que la proportion d'élèves enfants d'immigrés est de 3 % dans un département si l'on ne s'aperçoit pas qu'elle atteint 25 % dans telle ou telle ville de ce département. M. Savary compte sur la concertation avec les élus locaux et les parents pour cerner au mieux la situation.

La décentralisation indispensable

« On commence ce qu'on peut commencer tout de suite. » *Le ministre sait que la tâche sera rude pour réaliser la décentralisation indispensable à ses yeux de président de conseil régional.* « Cette décentralisation, *pense-t-il,* se pose en termes particuliers pour l'éducation nationale. » *Il faudra garder une* « unicité de formation, éviter une disparité excessive de qualité et de contenu entre Dunkerque et Ajaccio ; tout en recherchant ce qui est intégrable dans les caractéristiques régionales et locales ».

Sur le rôle des parents dans l'école, il affiche une position de mesure et distingue l'« éducatif », *où ces derniers peuvent intervenir, du* « pédagogique », qui relève d'une *technicité. Les parents* « dont les motivations souvent ne sont pas distinctes du sort de leurs propres enfants, n'ont pas à suggérer les réformes, ni à exercer un contrôle pédagogique continu ; mais ils peuvent en critiquer les résultats ».

Sous la netteté des convictions, le ton se retient. « Je n'ai pas la capacité de changer les hommes et les mœurs rapidement. » « Nous irons sans précipitation. » *La patience apprise au fil des inextricables négociations avec le Vietnam d'Ho Chi Minh et de l'obstination des démarches décolonisatrices de Tunisie l'empêche de trouver impénétrable ce maquis de la multiplicité des syndicats catégoriels qui est désormais son pain quotidien. Il n'en fallait pas moins.*

CHARLES VIAL.

ÉDUCATION

POUR LUTTER CONTRE LA « RÉSISTANCE ACTIVE »

Le SGEN-C.F.D.T. demande le départ de certains recteurs

« Si nous voulons engager le changement, le faire réussir, il faut rompre avec bien des pratiques antérieures », a déclaré, mardi 7 juillet, au cours d'une conférence de presse, M. Patrice Beghain, secrétaire général du Syndicat général de l'éducation nationale (SGEN-C.F.D.T.). Il a appelé le mouvement syndical dans l'éducation nationale à *« sortir des intérêts catégoriels et des facilités corporatives pour se montrer capables de définir des priorités et de trouver des perspectives de transformation susceptibles d'être prises en compte par les autres forces qui veulent que l'école change. »*

Selon le SGEN, la volonté du ministre d'écouter les organisations syndicales — une *« rupture avec l'autoritarisme des précédents ministres »* — doit se poursuivre par la mise en place de groupes de travail. Ce syndicat estime que les discussions doivent continuer sur la réforme du second cycle ou les séquences éducatives en entreprise, deux dossiers parmi quelques autres qu'il faut revoir.

Pour M. Beghain, il est nécessaire *« que la rentrée 1981 ne soit pas une rentrée comme les autres »*. Il propose, à cet effet, la mise en place d'équipes pédagogiques et surtout des droits et pouvoirs nouveaux pour les personnels et les usagers. Le secrétaire général du SGEN a aussi critiqué une partie de la haute administration *« tout à fait incapable de changer d'état desprit »* et qui pratique, selon lui, la *« résistance active »*. Il a demandé *« avec sérénité »* le départ des recteurs qui ont été *« les chevilles ouvrières de la politique gouvernementale de redéploiement et de désertification scolaire »*. Le SGEN considère, à terme, nécessaire de retirer aux recteurs *« leur toute puissance qui en fait de super-préfets de région de l'éducation »*. Ce syndicat préconise de donner, grâce à une réforme régionale, des pouvoirs accrus aux collectivités locales.

[Cette prise de position intervient alors qu'un quotidien — « le Figaro » — dénonce depuis plusieurs semaines « la chasse aux sorcières » qui s'exercerait selon ce journal, dans l'éducation nationale. A l'en croire, « des hiérarchies parallèles » oubliant « le devoir de réserve des fonctionnaires » exigeraient du ministre le départ de certains recteurs. Ce journal, qui n'a jamais réagi lorsque des recteurs choisissaient de changer d'académie pour se présenter aux élections, ou, plus simplement, refusaient aux enseignants la possibilité d'exercer leurs droits syndicaux, se trouve assez mal placé pour crier au loup. Il faut répéter, comme nous l'avons déjà écrit dans le Monde daté 2-3 mars 1980, que, depuis quelques années, le choix des recteurs s'effectuait, presque exclusivement, sur des critères politiques. — J.B.]

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE C.G.T. CRITIQUE CERTAINES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Le Syndicat national des enseignements techniques et professionnels (SNETP-C.G.T.) a expliqué au début de la semaine ses positions par rapport aux décisions du nouveau gouvernement en matière d'enseignement technique.

Ce syndicat juge « positifs » les premiers contacts qu'il a eus avec le ministre de l'éducation nationale ; toutefois, il précise que les mesures prises et l'attitude adoptée ne lui semblent pas « significatives de la volonté de changement » du gouvernement. Les décisions critiquées sont celles prévues par le collectif budgétaire qui, d'après le SNETP, aboutissent à créer dans l'enseignement technique des emplois mal adaptés aux nécessités, et en nombre insuffisant. Les responsables du SNETP-C.G.T. estiment que la discussion devrait rapidement faire place à une réelle négociation avec le ministère qui associerait toutes les parties concernées. Aussi, dénoncent-ils une mise à l'écart de la C.G.T. et du SNETPT, qui « ont dû protester, même publiquement, avant d'être reçus près de deux mois après la nomination du ministre ».

● *Incident au centre universitaire Jussieu.* — Des militants de l'UNEF indépendante et démocratique (animée par des étudiants trotskistes et socialistes) qui distribuaient des tracts, lundi 6 juillet, vers 15 heures, au centre universitaire Jussieu (Paris-VII), se sont opposés à un groupe d'étudiants de la Société mutualiste des étudiants de la région parisienne (Smerep).

Un adhérent de cette mutuelle (qui a été créée en 1971 en réaction contre la Mutuelle nationale des étudiants de France, MNEF) était armé d'un revolver. Au cours d'une bagarre qui a suivi, il a été désarmé et blessé.

SCIENCES

UN SYNDICAT DE CHERCHEURS DEMANDE LA DÉMISSION DES DIRECTIONS DE L'INSERM ET DU C.N.R.S.

« Les directions actuelles du Centre national de la recherche scientifique et de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ont une attitude qui ne correspond pas à la nécessité de réaliser le changement que veulent les chercheurs. Elles se sont discréditées dans le passé aux yeux des scientifiques. Elles sont aujourd'hui un obstacle au changement. Le conseil syndical national (du Syndicat national des chercheurs scientifiques) *se prononce pour leur démission »*, est-il déclaré notamment dans une motion adoptée, le 27 juin dernier, par cette instance centrale du S.N.C.S.

Commentant ce texte, lundi 6 juillet au cours d'une conférence de presse, M. Michel Gruselle, secrétaire général du S.N.C.S. — principal syndicat de chercheurs de la Fédération de l'éducation nationale, où la tendance Unité et Action, proche des communistes, est majoritaire — a justifié cette position en soulignant que les directions de ces deux organismes *« ont continué de mener, au cours de ces dernières semaines, la même politique »*. Les responsables du syndicat ont, par exemple, affirmé que la direction de l'INSERM s'apprêtait à lancer, pour les cinq ans à venir, d'importants programmes de recherche sur des thèmes du *« plan décennal »* adopté à la fin du précédent septennat, et dont les priorités ne seront pas nécessairement reprises dans la loi-programme que le nouveau gouvernement va préparer.

Explicitant les positions de son organisation sur plusieurs points, M. Gruselle a notamment insisté sur la nécessité d'une politique de *« plein emploi scientifique »*, et d'une reconnaissance des qualifications des *« métiers de la recherche »*. Il a notamment souhaité que l'ensemble des personnels de la recherche publique bénéficie d'un *« statut commun »*, différencié selon les catégories de personnel, mais qui contienne de *« grandes lignes constantes »*.

M. Gruselle a une nouvelle fois revendiqué une plus grande démocratisation au niveau des prises de décision dans les organismes de recherche. A propos du grand *« colloque national »* qui, à la fin de l'année, doit préparer la loi-programme, il a notamment déclaré qu'il ne fallait pas que ce colloque *« se substitue à la négociation »*.

[Présidé par M. Charles Thibault, le C.N.R.S. est dirigé par M. Jacques Ducuing. Le directeur général de l'INSERM est M. Philippe Laudat.]

CARNET

Réceptions

— A l'occasion de la fête nationale, l'ambassadeur de la République fédérale islamique des Comores et Mme Ali Mlahaili ont offert une réception mardi 7 juillet.

Naissances

— Philippe et Marie-Françoise AUBERGER partagent avec Antoine, Marguerite et Charles-Etienne la joie d'annoncer la naissance de

Olivier,

le 22 juin 1981.
8, rue de la Charbonnière,
89300 Joigny.

— Christine et Francis TRIVIN, Anne, Florence et Cécile ont la joie de faire part de la naissance de

Claire,

le 14 juin 1981.
16, rue Pérignon,
75007 Paris.

— Marthe KALTENBACH, née Ebersolt, a la joie de faire part de l'arrivée au foyer de :
Jérôme et Annie,
de son neuvième petit-enfant,

Thomas,

né en Corée, le 5 février 1981.

— Anne-Bénédicte et Alain ERLANDE-BRANDENBURG ont la joie d'annoncer la naissance de

Armance,

le 18 juin 1981.
19, rue de Lille,
75007 Paris.

Décès

— Mme Georges Assemat,
M. et Mme Jacques Audras,
M. et Mme Pierre Amrouche,
M. et Mme Louis Assemat,
M. et Mme Marcel Saint-Jean,
leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Henri Tassart, leurs enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Georges ASSEMAT,

commandeur
de la Légion d'honneur,
président d'honneur
de la Banque française
du commerce extérieur,
président d'honneur
de la
Compagnie fermière de Vichy,

survenu le 4 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques ont eu lieu dans la la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
16, avenue Montaigne,
75008 Paris.

[Né le 11 novembre 1900 à Oran (Algérie), Georges Assémat, ancien élève de l'Ecole polytechnique, diplômé de l'Ecole libre des sciences politiques, docteur en droit, avait commencé sa carrière au ministère des finances où il avait été successivement le collaborateur de Louis Loucheur, puis de Joseph Caillaux, d'Abel Gardey et de Marcel Regnier à la commission des finances du Sénat, enfin directeur du cabinet de P. Marchandeau (ministre du commerce en 1935 et ministre des finances en 1938).

Après avoir été directeur général de la Caisse nationale des marchés de l'Etat (1938-1947), il avait été nommé directeur général (1947), vice-président (1961), président (1961-1970), et président d'honneur de la Banque française du commerce extérieur. Il venait également d'être nommé président d'honneur de la Compagnie fermière de l'Etablissement thermal de Vichy, dont il avait été le président-directeur général, de 1971 à juin 1981, et était aussi administrateur de la Société générale des grandes sources d'eaux minérales françaises (groupe Perrier).

Au cours de sa carrière, Georges Assémat avait été président de Socantar, vice-président de Pechelbronn et administrateur d'Antar-Pétrole de l'Atlantique et de Préval.]

— Le président,
Le conseil d'administration,
La direction générale et le personnel de la Banque française du commerce extérieur,
ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Georges ASSEMAT,

commandeur
de la Légion d'honneur.

— Le président,
Le conseil d'administration,
La direction générale et le personnel de la Compagnie fermière de Vichy,
ont le regret de faire part du décès de leur président d'honneur,

M. Georges ASSEMAT,

commandeur
de la Légion d'honneur.

— On nous prie d'annoncer que les obsèques de

Micheline BOUNOURE

ont eu lieu le 4 juillet 1981, à Saint-Pierre-d'Oléron.
De la part de :
Vincent Bounoure,
Gilles Bounoure,
Frédérique Longuepée.

— Mme Henri Burg,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès accidentel du

docteur Henri BURG,

survenu dans sa soixante-douzième année.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— M. Jacques-Henri Calemard,
son époux,
M. et Mme Richard Pryor et leurs enfants,
M. et Mme Mathieu Calemard et leurs enfants,
M. et Mme Vincent Calemard et leurs enfants,
M. et Mme Pierre Charreau et leurs enfants,
M. et Mme Olivier Calemard et leurs enfants,
M. Nicolas Calemard,
ses enfants et petits-enfants,
Toute sa famille,
ont la douleur de faire part du décès survenu, le 7 juillet 1981, à l'âge de soixante-douze ans, de

Mme Jacques-Henri CALEMARD,
née Andrée Trystram.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 juillet, à 16 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e, sa paroisse.
Cet avis tient lieu de faire-part.

58, rue de Vaugirard,
75006 Paris.

— Mme Charles Eymard-Duvernay,
Mme Lucien Théobalt et son fils,
M. et Mme Maurice Cayron, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Yves Eymard-Duvernay, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jacques Olmi, leurs enfants et petit-fils,
Le docteur et Mme Claude Eymard-Duvernay et leurs filles,
M. et Mme Jacques Eymard-Duvernay et leurs filles,
M. et Mme Jean-Paul Delor et leurs enfants,
font part du décès de

M. Charles EYMARD-DUVERNAY,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,
ingénieur I.E.G.,

survenu le 6 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-cinquième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée, le jeudi 9 juillet 1981, à 16 heures, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas (252, rue Saint-Jacques, Paris-5e), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

Ni fleurs ni couronnes.

14, rue de l'Abbé-de-l'Epée,
75005 Paris.

— Le président-directeur général,
Le comité de direction,
L'ensemble des collaborateurs de la société UNISABI,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Olivier FAYE,

leur directeur du personnel,
survenu le 8 juillet 1981.
Nous perdons en lui un homme de cœur que tous, nous aimions et respections.
UNISABI S.A.,
45550 Saint-Denis-de-l'Hôtel,
41330 La Chapelle-Vendômoise,
Ernolsheim Bruche,
67120 Molsheim.

— Mme Jeannine Haas,
M. et Mme Gérard Haas et leurs enfants,
Mme Evelyne July et son fils,
Les familles Haas, Loeb, parents et alliés,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

M. Gilbert HAAS,

dans sa soixante-seizième année, le 7 juillet 1981.
Les obsèques auront lieu le jeudi 9 juillet, à La Ciotat, cimetière des Quatre-Cantons, à 11 heures.
Cet avis tient lieu de faire-part.

— On nous prie d'annoncer le décès de

M. Joseph HOULON.

L'inhumation a eu lieu dans la plus stricte intimité, le 6 juillet 1981, au cimetière de Pantin-Parisien, dans le caveau de famille.
De la part de la famille Houlon.

— Le prince de Liechtenstein a la douleur d'annoncer en son propre nom et au nom de :
Sa cousine Nadine, princesse de Liechtenstein,
Ses neveux, le prince Hanno de Liechtenstein, le comte Christophe de Rietberg,
Sa nièce, Elisabeth Onslow,
Ses cousines Edina, comtesse Pappenheim, princesse de Liechtenstein ; Gabrielle, princesse de Liechtenstein-Kessenstatt ; Louisanne, comtesse Galen, princesse de Liechtenstein,
Et de ses petits-neveux,
le décès de son cousin, le

prince Ferdinand de LIECHTENSTEIN,

survenu le 7 juillet 1981.
Une messe sera célébrée le vendredi 10 juillet, à 16 h. 30, en l'église Saint-Jean-Baptiste (158, avenue Charles-de-Gaulle, à Neuilly-sur-Seine).
La cérémonie funèbre aura lieu à Vaduz (Liechtenstein).
51, boulevard d'Auteuil,
92100 Boulogne-Billancourt.

— Mme François Marchant,
M. et Mme Claude Jeannest et leurs enfants,
Le commandant et Mme Pierre Guérin et leurs enfants,
M. et Mme Alain Marchant et leur fille,
M. Jean-Claude Marchant,
Mlle Isabelle Marchant,
ont la douleur de faire part du décès de leur époux, père, grand-père et beau-père,

M. François MARCHANT,

survenu le 3 juillet 1981, dans sa soixante-septième année, muni des sacrements de l'Eglise, à Paris (12e).
La cérémonie religieuse a eu lieu dans l'intimité, en l'église Saint-Eloi, Paris-12e.
Une messe sera dite ultérieurement en la chapelle Saint-Pierre de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine).

— Mme Bernard Mouzon,
Mlles Sylvie, Anne-Marie et Nathalie Mouzon,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Bernard MOUZON,

leur époux, père et parent,
survenu le 5 juillet 1981, à l'âge de cinquante-sept ans, à Paris.
Le service religieux, en l'église Saint-François-de-Sales (6, rue Brémontier, Paris-17e), où l'on se réunira, sera célébré le jeudi 9 juillet, à 8 h. 30.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Louyat, à Limoges (Haute-Vienne), dans le caveau de famille.

165, avenue de Wagram,
75017 Paris.

— MM. Jean et Charles Valentin,
Le conseil d'administration,
Le personnel de la S.A. Disque Bleu,
ont la douleur de faire part du décès de leur administrateur et directeur financier,

Bernard MOUZON,
ingénieur E.C.P.,
membre de la Société française
des analystes financiers.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 9 juillet, à 8 h. 30, en l'église Saint-François-de-Sales (Paris-17e).
L'inhumation aura lieu, le même jour, à 16 heures, au cimetière de Limoges.

— Mme Lucien Prunier,
son épouse,
M. et Mme Michel Prunier,
M. et Mme Serge Blanchard,
ses enfants,
Mme Julia Meyer,
sa belle-mère,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Lucien PRUNIER,

survenu le 26 juin 1981, à Grenoble, à l'âge de soixante-dix-sept ans.
21, avenue de Chartreuse,
38240 Meylan.

— Téhéran, Montpellier.
Les familles Sarafian
ont la douleur de faire part du décès de

Aldo SARAFIAN,

survenu à Téhéran, le 4 juillet 1981.
Cet avis tient lieu de faire-part.
236, avenue Trente-Tir,
Arr. II, Téhéran (Iran).
6, rue E.-Roche,
34000 Montpellier.

— M. et Mme Gabriel Cherki,
Mme Miriam Stoloff,
M. et Mme Grégory Stoloff et leurs enfants,
M. et Mme Paul Chebath et leurs enfants,
M. et Mme François Vieille et leurs enfants,
Les familles Scemla, Harari, Mizrahi, Cohen,
ont la douleur de faire part du décès, le 5 juillet 1981, dans sa quatre-vingt-huitième année, de

Mme Charles SCEMLA,
née Claire Chemla,

leur mère, belle-mère, grand-mère, arrière-grand-mère, sœur, belle-sœur et tante.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, avenue Pierre-Grenier,
92100 Boulogne.
5, rue de la Ferme,
92200 Neuilly-sur-Seine.

— Mme Maurice Turbé, son épouse, ses enfants et ses beaux-enfants,
M. Jacques Turbé, son fils, son épouse et leurs enfants,
ont le très grand chagrin de faire part du décès du

docteur Maurice TURBÉ,

leur époux, père, grand-père et beau-père,
survenu le 3 juillet 1981.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, le lundi 6 juillet 1981, à Garrauet (Gers).
Cet avis tient lieu de faire-part.
« Les Bouzigues »,
32000 Garrauet.

Anniversaires

— Il y a trois ans mourait
M. Jean TEYSSANDIER,
ancien élève
de l'Ecole supérieure des P.T.T.
Que ceux qui l'aiment se souviennent.
« Le temps confond le temps mais il n'efface rien. »

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

Musiques contemporaines

Confession d'un amateur éconduit

Les Rencontres internationales de musique contemporaine de La Rochelle viennent à peine de s'achever qu'à Aix-en-Provence *le Centre* Acanthes ouvre ses portes (le 15 juillet) aux musiciens *désireux de travailler* quinze jours durant sous la direction de Maurice Kagel. A Avignon l'Ensemble intercontemporain se produira du 15 au 18 juillet, puis c'est le Théâtre musical qui prendra le relais, tandis qu'à Romans et dans toute la *Drôme :* Stravinski, Globokar et Guy Reible alterneront équitablement avec *le jazz au cours* des Semaines musicales.

Ainsi, pendant que les grandes œuvres du répertoire font les beaux soirs des vacanciers du nord au midi, la musique contemporaine non seulement survit « malgré tout », mais donne des signes de santé *assez réconfortants.* N'est-ce qu'une apparence ? et, dans ce cas, que recouvre-t-elle ? *D'autre part, l'expression* « musique contemporaine » n'est-elle pas un abus de langage ? *Pour tenter de* répondre à ces questions, pour en soulever d'autres, on trouvera *réunies* les interviews de deux compositeurs aussi différents que possible : *Henri Dutilleux et* Horatiu Radulescu, précédées d'un petit guide des institu*tions et des principales* manifestations de musique contemporaine et complétées *par une réflexion en forme* d'anthologie sur les problèmes de la critique, le tout *coiffé par* une lettre parfaitement apocryphe laissée derrière lui par un mélomane *disparu sans laisser d'adresse.*

ETAIT-IL Persan, Huron ou venait-il de plus loin encore ? Toujours est-il qu'arrivé à Paris pour découvrir une forme d'art inconnue dans son pays, la musique contemporaine, il a tout simplement tourné les talons au bout de quelques mois, convaincu qu'il n'y entendrait jamais rien. Exception faite d'une lettre probablement apocryphe retrouvée dans sa corbeille à papier, il n'a laissé aucun indice qui permette de l'identifier ni de savoir où il se trouve actuellement. Cette lettre, quels qu'en soient les partis pris et l'évidente mauvaise foi, a du moins le mérite d'offrir le reflet d'une expérience et de proposer, à défaut de solution, le point de départ d'une réflexion.

« Je ne suis pas ennemi, bien au contraire, des œuvres du passé, à condition qu'elles soient bien servies et qu'on ne m'impose pas d'entendre toujours les mêmes. Mais je ne me sens pas pour autant habilité à condamner un amateur qui bornerait son horizon à trois sonates, quatre symphonies et quelques concertos, celui-là au *moins y prend* du plaisir, tandis que — et c'est là ma découverte — j'ai rencontré des gens qui n'en éprouvaient plus qu'exceptionnellement. Ma déception fut d'autant plus vive que, pour la plupart, ils appartenaient à la seule catégorie *d'auditeurs avec laquelle* je me sente des affinités : loin de considérer la musique comme un simple divertissement, ils l'écoutent avec attention et y consacrent, sinon toute leur vie du moins une part importante de leur temps. Je veux parler de ceux que l'on croise occasionnellement dans les concerts ordinaires mais qui suivent avec *beaucoup de régularité et une* certaine abnégation les manifestations de musique contemporaine.

La mortification

» Avant d'aller plus loin, je dois m'expliquer sur ce que recouvre le concept de musique contemporaine. Il ne désigne pas, comme l'étymologie semblerait l'indiquer, toutes les œuvres composées dans les vingt ou trente dernières années, mais seulement celles qui présentent un certain coefficient de nouveauté — ou ce qu'on s'accorde *à considérer comme tel* — pourvu que cette nouveauté ne soit pas parvenue jusqu'au grand public. *Ainsi* les œuvres de Schoenberg, écrites au début du siècle, figurent-elles au programme de certains concerts de musique contemporaine, tandis que celles de Bartok, souvent plus récentes, en sont pratiquement exclues.

» De cette conception assez étrange, il résulte, d'une part, que les concerts de musique contemporaine ressemblent davantage à une exposition de produits nouveaux ou dont on ne connaît pas encore exactement la nature ; d'autre part, que les raisons d'y *assister sont plus proches d'un* souci d'information que d'un besoin de musique. Les occasions d'y prendre *plaisir (plaisir physique* ou intellectuel, les deux ne se séparent pas si aisément) sont *si rares que cette condition* pourtant indispensable à une juste perception de la musique n'est *même plus prise en* considération. La conception des programmes n'en tient aucun compte en tout cas. Ce mépris du plaisir, renforcé par la vieille idée selon laquelle il faut se mortifier pour accéder aux pures jouissances de l'art ou pour se les faire pardonner, crée la plupart du temps une atmosphère si *morose qu'il devient pratiquement* impossible d'échapper à l'ennui. Pas n'importe quel ennui, bien entendu, car il y a dans le public beaucoup de connaisseurs, mais *je serais tenté de dire une forme* d'ennui qui soit nouvelle (rien n'étant insupportable comme de *s'ennuyer deux fois de la même* façon !) et qui, en outre, témoigne d'une réelle aptitude sur le plan *professionnel* ; en effet, malgré ce que prétendent les gens malveillants, on ne joue pas n'importe quoi, les « canulars » relèvent du mythe, les compositeurs sont sincères et les études d'aujourd'hui ne sont pas moins sérieuses que celles d'au*trefois, au contraire.*

» Lorsqu'un compositeur écrit *une œuvre longue, difficile, aride,* il en appelle toujours à la *Grande Fugue*, de Beethoven, à la *Sonate opus 106*, mais personne ne s'avise de lui demander où sont ses *Danses allemandes*, ses *Sonatines*, ses *Bagatelles*... Tout *ignorant* que je sois, il me semble que l'un ne va pas sans l'autre, mais je vois là un aveu inconscient. Beethoven figure parmi les premiers compositeurs à avoir été mieux appréciés par la postérité que par leurs contemporains, cautionnant l'opinion absurde selon laquelle c'est faire *injure aux générations à venir* que d'être compris immédiatement.

» Il était, à mon avis, convaincu du contraire ; cependant, la vie musicale « contemporaine » *tient toujours à cette idée* ; cela est très pratique sans doute pour se démarquer des productions commerciales soucieuses de plaire à moindres frais, mais est-ce une raison pour se préoccuper aussi peu d'établir une communication réelle avec l'auditoire ?

» Le problème, et il est de taille, c'est que cet auditoire n'a qu'une demi-réalité : composé, pour une bonne partie, de pro*fessionnels dont l'écoute* se trouve nécessairement orientée par leurs propres préoccupations, il *forme* dans certains cas une assemblée assez distinguée mais fort peu réceptive dont les membres profitent de l'entracte ou de l'après-concert pour prendre des contacts en vue d'organiser d'autres concerts ou de se faire jouer. De la commodité des rencontres, *on passe vite à l'opportunisme*, de la politique à la flatterie, de la louange ouverte à la critique acerbe par-derrière...

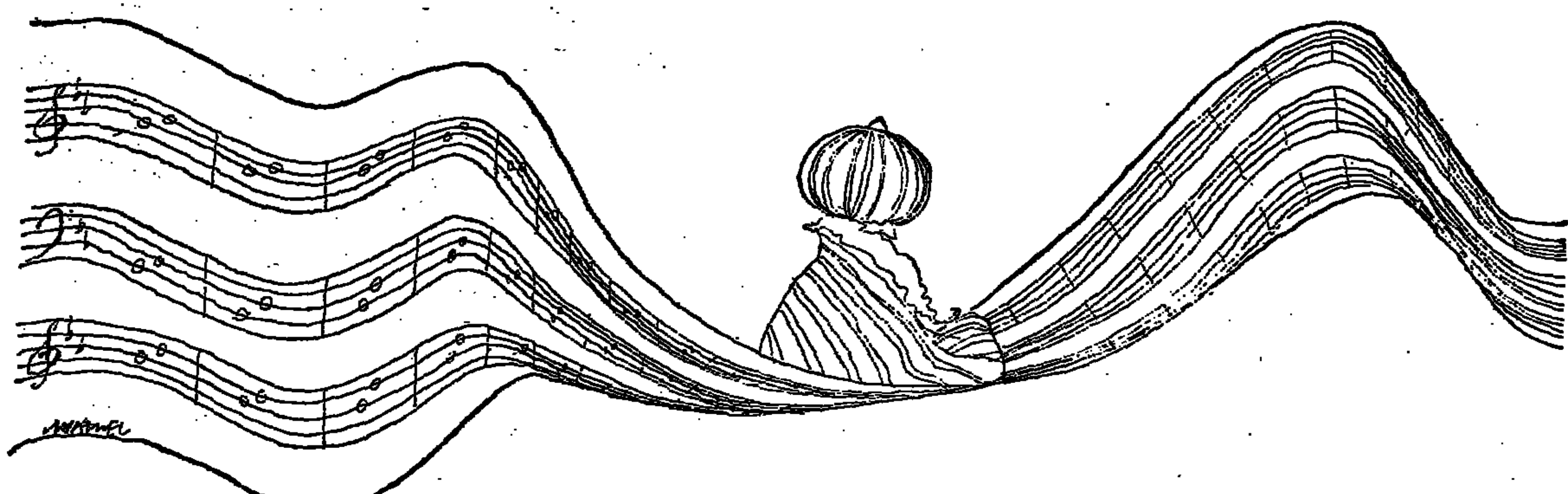
Humbles plaisirs

» Tout cela, sans doute, est *inévitable*, et les exceptions n'en sont que plus réconfortantes. D'autre part, il est normal que les œuvres *nouvelles soient testées* en petit comité avant d'être proposées au grand public, qui n'a que faire des *demi-réussites.* Ce qui l'est moins, c'est la persistance d'une esthétique de la nouveauté et de l'ennui distingué, celle-là même que dénonçait Debussy lorsqu'il affirmait que *« la musique devrait chercher humblement à faire plaisir »* ; il ne prônait pas pour autant *l'abandon de toute recherche,* le refus de toute innovation, les « retours à... » : Il voulait indiquer une direction *qui n'a guère* été suivie depuis. N'était-ce pas la leçon du *Prélude à l'après-midi d'un faune ?*

» Un tel idéal semblera sans doute dérisoire et, de même qu'il importe peu de savoir *pour qui* on compose, il n'y a aucune raison de se demander, *pourquoi.* Et cela d'autant plus que l'institution *« musique contemporaine »* fonctionne parfaitement en vase clos avec son système de commandes de l'Etat *ou* de la radio, ses concerts presque entièrement subventionnés (mais il est vrai que l'Opéra coûte encore plus cher), ses festivals, les primes à la *création, enfin,* attribuées par la SACEM en fonction de la durée des œuvres et de l'effectif instrumental employé. Positive à plus d'un titre, loin d'être idyllique (car les subventions sont insuffisantes, les compositeurs vivent mal, les moyens de diffusion *restent limités*), *cette* situation est entièrement nouvelle et, si elle offre des réponses évidentes à la double question : pour qui ? pourquoi? ce ne sont peut-être pas les bonnes.

» Qu'une musique tire de son apathie *trop compréhensible* le public spécialisé, qu'elle soit capable de soutenir l'intérêt d'un auditoire moins averti, que ses interprètes aient eu du plaisir à la jouer (et qu'ils en éprouvent à la reprendre), qu'il s'y trouve, autant que possible, des choses qui n'ont pas été rabâchées, tels devraient être les critères fondamentaux, quoi*que nullement exclusifs. Par un* fait extraordinaire, ils ne semblent jamais pris en considération, on veut d'abord que ce soit « nouveau ». Mais je m'égare ; ce n'est pas à moi qui n'ai pour tout bagage que mes oreilles et le détachement lié à ma qualité d'étranger... » *(La fin n'a pas été retrouvée ; il est assez aisé, cependant, d'achever la pensée de l'auteur.)*

P.C.C. GÉRARD CONDÉ.



Guide schématique des compositions nouvelles

L'ÉPOQUE *est déjà lointaine où* l'on incluait régulièrement une œuvre récente dans le pro*gramme des concerts classiques,* généralement après l'entracte, en avant-dernière position afin d'éviter *la fuite du public. C'était une mé*thode contestable — pourquoi forcer les mélomanes à découvrir du nou*veau ? — mais elle permettait* une confrontation et une interprétation des styles et des esthétiques. Au*jourd'hui la musique contemporaine* fait l'objet de concerts spéciaux et si l'on consulte le programme de *l'Orchestre de Paris, de l'Orchestre* national de France, du Nouvel Orchestre philharmonique, de l'Ensemble *instrumental* de Paris, *et* ceux des associations : Pasdeloup, Colonne et Lamoureux, on n'y trouvera *guère qu'une ou deux créations par* saison et même assez peu de musique récente.

La grande boutique

Dans la bouche de Verdi désignant *ainsi l'Opéra de Paris,* le terme était un peu péjoratif, mais il va assez bien à Radio-France qui est sans conteste l'institution où la *musique contemporaine, bonne ou* mauvaise, occupe la *meilleure* place. On ne saurait dire que la diffusion *sur les ondes,* par France-Musique en particulier, soit réellement à la hauteur : les présentations restent *sommaires* quand elles ne sont pas absconses, la répartition dans les tranches horaires n'obéit à *aucune* véritable politique d'équilibre et les juxtapositions hasardeuses étouffent les œuvres *plus souvent qu'elles ne* les mettent en valeur. C'est cela qui peut justifier l'emprunt au vocabu*laire de Verdi. Heureusement* les émissions musicales de France-Culture témoignent en général d'un souci plus salutaire de l'auditeur.

Plusieurs séries de concerts, alimentées en partie par les commandes directement passées par *Radio-France à des compositeurs,* se partagent les premières auditions ou les reprises d'œuvres récentes : *Musique à découvrir, Perspectives* du vingtième siècle, Musique au présent, Musique de chambre. Les *exécutants sont des solistes invités* ou des formations issues le plus souvent du Nouvel Orchestre philharmonique (parfois *de l'Orchestre national*). L'Ensemble instrumental des étudiants du Conservatoire présente régulièrement au studio 105 *les œuvres des élèves des classes* de composition musicale. Enfin, le Groupe de recherches musicales, issu du Service de la recherche lancé par Pierre Schaeffer et Pierre Henry en 1951, et bien que dépendant actuellement de l'Institut de l'audiovisuel, a conservé, sous la direction de *François Bayle,* sa place à la Maison de la radio où sont données en création les pro*ductions les plus importantes.*

Les chapelles

Elles ont leurs ouailles, leurs tendances et, *faute de locaux,* errent parfois de l'église des Billettes à celle des Blancs-Manteaux, en pas*sant par Saint-Merri. Celle dont* les offices sont les mieux suivis, et qui, pas plus que les autres, n'a réelle*ment l'esprit de chapelle, s'intitule* l'Itinéraire. Fondé en 1973, l'Itinéraire, qui a longtemps été considéré comme *un « prolongement »* de la classe d'Olivier Messiaen au Conservatoire, *est animé* par une équipe de programmation formée de compositeurs et d'interprètes qui choisissent les œuvres et déterminent un thème pour chaque concert. *Il a engendré récemment* un ensem*ble d'instruments électroniques qui* tente de conquérir l'espace séparant la lutherie traditionnelle des *appareils électroniques* de production du son.

Le Collectif international de Champigny, généralement appelé Ensemble 2e 2m (ce qui veut dire, en prenant les initiales : Etudes, Expression de modes musicaux), a été créé à la même époque — *assurant ainsi* doublement la succession du Domaine musical — par Paul Méfano, *qui en est toujours le directeur.* Le port d'attache est Champigny, mais l'Ensemble 2e 2m se produit *régulièrement* à Paris. *Toutes* les esthétiques s'y trouvent confrontées pour le meilleur et, parfois, pour le *pire, mais* avec le souci d'éviter le sectarisme.

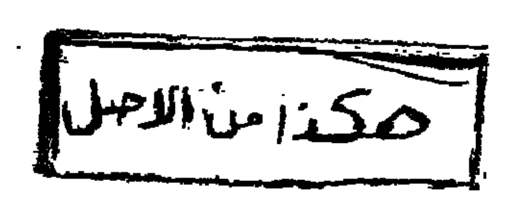
S'ils ne présentent pas une « saison » à proprement parler, l'Ensemble Ars Nova, fondé en 1963 *par Marius Constant, et l'Ensemble* Musique vivante, fondé en 1966 par Diego Masson, occupent une place non négligeable *dans le domaine* de la création et de la diffusion de la musique contemporaine.

(Lire la suite page 14.)

Bourses et commandes

SOIXANTE ET UNE COMMANDES, *de genres divers, ont été* passées par le ministère de la culture et de la communication pour l'année 1981 : ces commandes s'ajoutent à l'attribution de deux bourses annuelles (de 85 000 francs chacune) d'aide à la création musicale, dont bénéficieront, en 1981, Francis Miroglio et Ton That Tiet. *Par ailleurs,* douze musiciens et trois projets collectifs (proposés par le Centre éducatif et culturel de la vallée de l'Yerres, l'Atelier musical le *Creusot et la Péniche) reçoivent des bourses de recherche* en vue de la réalisation d'un programme spécifique. Parmi les soixante et une commandes d'Etat à des compositeurs *figurent un ouvrage lyrique* demandé à Claude Prey, *un* spectacle musical à Adrienne Clostre, et des musiques de ballet commandées entre autres à Jean-Claude Eloy et Jean Françaix. L'Américain Elliott Carter et l'Italien Donatoni ont reçu commande d'œuvres pour orchestre de chambre. Vingt-neuf œuvres de musique électro-acoustique ont également été commandées, notamment à François Bayle, directeur du groupe de recherches musicales de l'INA, Iannis *Xenakis, Ivo Malec, Michaël Lévinas et à l'Espagnol Joan* Guinjoan.





Musiques contemporaines

A écouter

PLACEE sous l'égide du ministère de la culture, de la communication et de la fondation SACEM pour la communication musicale, et en coopération avec Radio-France, une collection de disques consacrée aux compositeurs français contemporains a fait une discrète apparition en 1978. Cette collection, qui n'est pas confiée à un éditeur, mais laisse à chacun le choix des œuvres et des compositeurs, constitue, par les facilités qu'elle offre (en réduisant notablement le coût des enregistrements), un encouragement à l'audace, mais il reste fort à faire pour assurer sa promotion.

Principaux titres parus

— Gilbert Amy : *Strophe ; sonata pian'e forte* (Adès 14010).

— Georges Auric : *Imaginées* (EMI-VSM C 069-16287).

— Alain Bancquart : *Thrène I et II ; l'Amant déserté* (Sappho 001).

— Jean Barraqué : *Au-delà du hasard* (Astrée AS 50).

— Pierre Boulez : *Sonate n° 2* (DG 2530 803).

— Jacques Charpentier : *Livre d'orgue* (Erato STU 71225/6).

— Nguyen Thien Dao : *Ba me Viêt Nam ; Phù dông ; Gio dông* (Erato STU · 71 114).

— Henri Dutilleux : *Première symphonie* (Calliope 1861).

— Gérard Grisey : *Partiels ; Dérives* (Erato STU 71 157).

— Betsy Jolas : *Stances ; Points d'aube ; J.D.E.* (Adès 14 013).

— Michaël Levinas : *Appels ; Voix dans un vaisseau d'airain ; Froissements d'ailes ; Arsis et Thesis* (INA-GRM-AM 821 10).

— Paul Méfano : *Madrigal ; Ondes, espaces mouvants ; Eventails* (CBS 76 783).

— Tristan Murail : *Mémoire/érosion : C'est un jardin secret... Ethers* (Sappho S 003).

— Serge Nigg : *Jérôme Bosch - symphonie ; Le chant du dépossédé* (Chant du Monde LDX 78 690).

— Maurice Ohana : *Llanto por Ignacio Sanchez Mejias* (Erato STU 71 136).

— Jean Prodromides : *Le livre des Katuns ; Salomé ; Parcours* (Chant du Monde LDX 78 689).

Anthologies

— André Boucourechliev : *Ulysse ;* Betsy Jolas : *Fusain ;* Paul Méfano : *Traits suspendus* (Chant du Monde LDX 78 700).

— Pierre Boulez : *Messagesquisse ;* Claude Lefebvre : *Etwas weiter , D'un arbre de nuit ;* Paul Méfano : *Mélodies* (Chant du Monde LDX 78 686).

***

La collection INA-GRM propose par ailleurs un certain nombre d'œuvres électro-acoustiques :

François Bayle : *Grande polyphonie* (AM 727 03). Michel Chion : *Requiem* (AM 689 05). Pierre Henry : *Le Microphone bien tempéré* (AM 006 08). Jacques Lejeune : *Parages* (AM 709 06). Ivo Malec : *Triola* (AM 830 11). Bernard Parmegiani : *De Natura Sonorum* (AM 714 01). Michel Redolfi : *Immersion* (3D 833 12). Guy Reibel : *Granulations-Sillages* (AM 771 02). Jean-Claude Risset : *Mutations* (AM 564 09). Alain Savouret : *L'arbre et caetera* (AM 647 07). Jean Schwarz : *Erda-symphonie* (AM 715 03).

Entretien avec Henri Dutilleux...

Une nouvelle perception du temps

LORSQU'ON veut résumer en quelques noms les grandes figures de la musique française des trente dernières années, on cite naturellement, par ordre alphabétique, Pierre Boulez, Olivier Messiaen et Iannis Xenakis. Mais cette liste ne serait pas complète si l'on omettait Henri Dutilleux, et peut-être une partie non négligeable des mélomanes le citeraient-ils de préférence à l'un ou à l'autre.

Né en 1916, lauréat du Grand Prix de Rome en 1938, Henri Dutilleux jouit du privilège, assez rare aujourd'hui, d'avoir l'audience du grand public en même temps que des amateurs de musique contemporaine, moins portés en général vers ce qui les touche que vers ce qui les étonne. Mais, chose curieuse, la carrière de Dutilleux, par certains aspects, semble s'être accomplie à rebours : au lieu d'aller des spécialistes vers le public, sa musique a suivi le chemin inverse. Ainsi, en 1965, l'orchestre de Cleveland créait ses Métaboles, *en 1970 Rostropovitch donnait la première audition de son concerto pour violoncelle* Tout un monde lointain, *au Festival d'Aix-en-Provence, et c'est à présent qu'il reçoit une commande de l'Ensemble intercontemporain... Cependant, lorsqu'il en évoque lui-même les étapes, sa carrière ressemble à celle de la plupart des compositeurs, de sorte que s'il fallait en tirer une leçon ce serait que la notoriété et le succès rendent les difficultés plus douces mais ne les suppriment pas.*

« J'ai dû attendre d'avoir près de cinquante ans, *dit Henri Dutilleux*, pour que je puisse tenter de vivre de ma musique. Pendant vingt ans, de 1945 à 1963, j'ai dû passer beaucoup de mon temps dans un bureau de la Radio : j'étais directeur du service des illustrations musicales — l'intitulé ne me plaisait pas beaucoup car mon activité consistait à chercher une forme d'expression radiophonique, et pour cela je passais des commandes à des compositeurs. On dit de moi que je produis peu ; sans doute n'étais-je pas destiné à produire beaucoup, et il est vrai aussi que j'ai besoin de mûrir mes œuvres pendant un certain temps, mais si j'avais été déchargé de cette obligation de travailler pour vivre j'aurais certainement composé davantage. Je ne suis pas un cas unique. Les autres sont professeurs ou bien ils travaillent pour le cinéma, et à l'étranger, c'est exactement la même chose.

— Il semble qu'on assiste au développement d'une politique de commandes.

— Oui, c'est venu avec l'équipe de Malraux. Autrefois les commandes s'adressaient surtout à des gens consacrés, à présent c'est devenu une aide appréciable pour les compositeurs, quoique cela ne corresponde pas au temps de travail réel. Il arrive que la commande soit l'occasion de réaliser un projet auquel on avait déjà réfléchi, mais elle peut également avoir des effets paralysants parce qu'on doit avoir fini à une date précise. Par exemple, le concerto de violon que je termine actuellement aurait dû être créé l'an dernier, mais j'ai mis longtemps avant de trouver la solution à certains problèmes que cela me posait : je voulais travailler dans une « matière » différente de celle du concerto pour violoncelle. Par ailleurs on n'est pas toujours libre de refuser des commandes, tout simplement parce que c'est actuellement une des rares sources de revenus pour un compositeur ; aussi y a-t-il des moments où on aimerait se dégager pour écrire autre chose. Je ne sais pas encore quand je vais pouvoir composer l'œuvre qu'on me demande pour l'Ensemble intercontemporain ; c'est un projet qui m'intéresse beaucoup parce qu'il associe une petite formation et des voix. A l'époque où le Festival de Royan existait encore, j'aurais été intéressé par l'idée d'écrire pour les ensembles instrumentaux réduits qu'on y entendait, et de pouvoir me trouver en quelque sorte confronté avec des compositeurs plus jeunes que je ne côtoyais que dans les jurys ou dans les comités, mais on ne m'a jamais demandé. Cependant, je ne veux pas me plaindre parce que, d'un autre côté, j'ai eu la chance que Rostropovitch me demande d'écrire un concerto.

— Et qu'il le joue un peu partout.

— En réalité il ne peut pas le jouer aussi souvent qu'il en aurait envie à cause des répétitions d'orchestre, dont il ne peut qu'assez rarement obtenir un nombre suffisant. On ne peut pourtant pas dire que Rostropovitch soit si peu connu qu'on ne se plie pas à ses exigences, mais c'est ainsi. Alors on joue toujours le concerto de Dvorak... Pour une œuvre d'orchestre, on accorde davantage de répétitions tandis que le concerto est généralement sacrifié, à moins que le chef ne décide de bouleverser la tradition. C'est ce qu'a fait Maazel à la radio, mais il est vrai que le reste du programme ne comportait que des œuvres bien connues.

— Est-ce que cette expérience vous a incité à confier quelque chose de plus facile à l'orchestre dans votre concerto pour violon ?

— Non, tant pis ; ce que j'écris est difficile, je le sais bien, mais je n'y pense pas. Ce qui m'intéresse c'est d'aboutir, ici comme dans mes œuvres précédentes, à une nouvelle perception du temps. Je cherche à établir une relation entre les sections ou les mouvements. Avec le recul, je constate que j'ai toujours été préoccupé par des problèmes de forme et la mise en cause des schémas classiques.

— Plus que par la remise en cause des phénomènes d'attraction liés à la tonalité ou à la modalité, puisqu'on perçoit souvent dans votre musique des notes qui ont une sorte de fonction polarisante ?

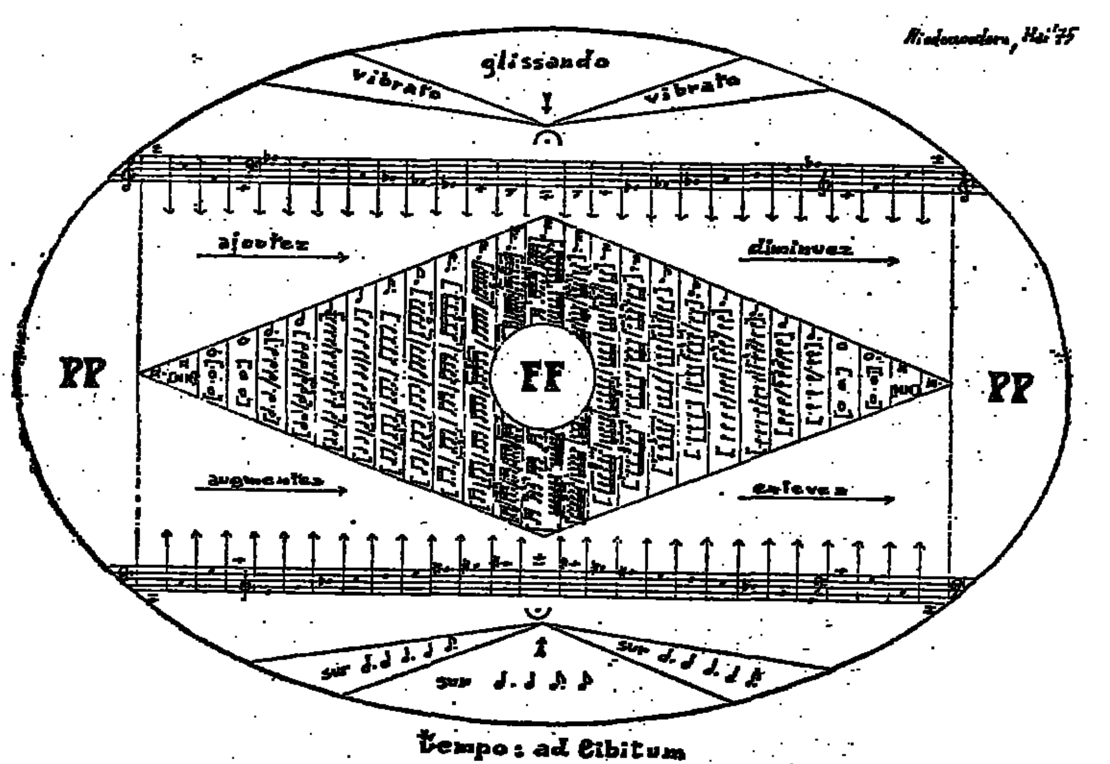
— Je n'ai jamais senti pour moi la nécessité d'abolir toute notion de hiérarchie entre les sons, mais j'ai été assez influencé par la technique sérielle, que j'ai adaptée à ma sensibilité. On en trouve des traces dans beaucoup de mes travaux. Je me souviens qu'après l'audition de ma *Seconde Symphonie*, Antoine Goléa a écrit que j'étais prêt à devenir un compositeur sériel. Cela n'est jamais arrivé, mais ce qui m'intéresse c'est l'organisation du langage que permet cette technique, et c'est d'ailleurs tout à fait naturel car, lorsque j'étais au Conservatoire, j'aimais réellement le contrepoint et la fugue. Ce n'était pas un pensum ; comme j'avais presque dans le sang cette sensibilité harmonique si caractéristique des musiciens français, je ressentais le besoin d'autre chose pour réaliser un équilibre.

— Puisque vous évoquiez la prophétie non réalisée d'Antoine Goléa, quels sont vos rapports avec la critique ?

— Les compositeurs, en général, disent qu'ils ne les lisent pas, mais, en réalité, on finit toujours par en avoir connaissance. Il m'est arrivé de susciter avec la même œuvre des critiques diamétralement opposées. Cela dépend des pays et de la façon dont on vous connaît. En Angleterre, ma musique commence seulement à être jouée et beaucoup de critiques n'avaient entendu de moi que des pièces très anciennes comme ma *Sonatine pour flûte et piano*, qui date de 1943. C'est tout le problème des œuvres de jeunesse qui ont du succès. Ce sont elles qui donnent une image. Aux Etats-Unis, il n'y a pas moins de quatre enregistrements de cette sonatine ; je ne la renie pas : c'est ce que je sentais à cette époque-là, mais il est assez curieux qu'on y fasse référence. Ce serait moins gênant si les enregistrements de mes œuvres orchestrales étaient aussi nombreux.

— En France, on vous connaît davantage comme symphoniste et la création à Paris de votre Quatuor à cordes *a fait l'effet d'un événement.*

— C'était en janvier 1977. Paul Méfano a eu la gentillesse de l'inscrire dans un de ses programmes au Théâtre de l'Est parisien. Pour moi c'était une expérience passionnante, et l'accueil du public a été très chaleureux. Le même phénomène s'est reproduit à Berlin et à Amsterdam lorsque j'ai accompagné le Quatuor Julliard, pour qui je l'avais écrit. Mais je dois dire que, quand j'avais annoncé à mon éditeur que j'allais lui donner un quatuor, il ne m'a pas encouragé, il aurait préféré une œuvre pour orchestre... »



Lorenzo Ferrero : Ellipse pour clavicorde (Éditions Ricordi).

Guide des compositions nouvelles

(Suite de la page 13.)

Comme dans les cas précédents, les musiciens sont choisis parmi les solistes parisiens les plus éminents. On les voit ainsi passer d'un concert à l'autre... comme un bon nombre d'auditeurs. Il existe naturellement d'autres formations plus éphémères, mais il serait impossible d'en dresser une liste absolument complète.

Le saint des saints

L'IRCAM (Institut de recherche et de coordination acoustique-musique) ou le paradis sur terre : beaucoup d'appelés, peu d'élus. Inauguré en 1977, répondant au vœu de Pierre Boulez, qui en est le directeur, de « *créer un institut où l'on puisse s'attaquer à tous les problèmes de la musique contemporaine qui ne se prêtent pas à des solutions individuelles* ». Ordinateur, studio électro-acoustique, studio d'enregistrement, atelier de construction d'instruments, laboratoire acoustique, tout cela se trouve réuni sous terre à égale distance du Centre Georges-Pompidou et de l'église Saint-Merri.

Ingénieurs et musiciens y poursuivent toutes sortes de recherches, tandis que des stages sont régulièrement organisés à l'intention des compositeurs désireux de se familiariser avec l'utilisation musicale de l'ordinateur. C'est au cœur même du temple, comme il se doit, que se trouve l'espace de projection, une salle digne des Mille et Une Nuits dont le plafond peut descendre à volonté et les panneaux des murs tourner sur eux-mêmes afin de modifier le temps de réverbération. Le public y est admis pour les concerts — le nombre des auditeurs ne peut dépasser trois cents — et les ensembles étrangers qui ont bien mérité s'y produisent une ou deux fois par an. L'orchestre local, l'Ensemble intercontemporain, que les esprits malveillants assimilent on ne sait pourquoi aux vingt-quatre violons du roy, n'est pas à proprement parler l'orchestre de l'IRCAM mais, s'il se produit ailleurs, c'est sur ses épaules que repose la création des commandes passées par l'IRCAM, dont le nombre s'est accru en s'adressant à des compositeurs de tendances assez diverses.

De même que dans les mystères du Moyen Age la gueule béante de l'Enfer faisait pendant au Paradis, l'IRCAM a un rival, le CENAMU, Centre d'études de mathématique et acoustique musicale, mais dont les moyens sont infiniment plus modestes. Xénakis en est en quelque sorte le Lucifer : il a inventé l'UPIC, autrement dit une planche à dessin magique sur laquelle il suffit de tirer des traits pour produire des sons, par ordinateur interposé, et il n'aura pas de mal à attirer à lui les compositeurs rebutés par une approche trop intellectuelle de la musique. C'est le Démon tentateur, à n'en point douter et, au fond, plutôt un bon diable prêt à sortir de sa boîte dès qu'on lui en donnera les moyens, car jusqu'à présent il s'est toujours tenu résolument dans l'opposition.

Les lieux de pèlerinage

Chaque année, un certain nombre d'amateurs et de professionnels quittent Paris pour aller découvrir en province que la vie musicale contemporaine n'y est pas tout à fait inexistante : cela les étonne toujours un peu, mais il faut bien se rendre à l'évidence. Avec la disparition du Festival de Royan, qui était l'occasion d'une villégiature pascale surréaliste au bord de la mer, une époque a pris fin. A présent, les festivals sont davantage implantés dans leur région. Celui de Bourges, voué principalement à la musique électro-acoustique, et qui a fêté l'an dernier son dixième anniversaire, est une émanation du Groupe de musique expérimentale de Bourges (G.M.E.B.) dont l'activité se poursuit toute l'année. Les Semaines musicales d'Orléans ne sont pas consacrées exclusivement à la musique contemporaine mais, depuis douze ans, elles constituent un véritable ballon d'oxygène. Si Strasbourg, en dépit de la présence permanente et du rayonnement de ses célèbres percussionnistes, a perdu peu à peu les atouts qui en faisaient un centre actif de création, si l'installation à Mulhouse de l'Atelier lyrique du Rhin, dirigé par Pierre Barrat, ressemble davantage à un exil qu'à un souci de décentralisation, Lyon a repris le flambeau, l'an dernier, avec un festival « Musiques nouvelles », dont la seconde édition en février semble bien augurer de la suite. A Bordeaux, SIGMA jette encore quelques feux de loin en loin, mais du point de vue de la création, les grandes années appartiennent au passé ou à l'avenir. Le Festival d'Avignon semble décidé à s'ouvrir davantage sur la musique qui, jusqu'à présent, s'est développée principalement dans le domaine du théâtre musical grâce à l'initiative et à la présence de Guy Erisman et de France-Culture. Avec des moyens très limités sinon insuffisants, il s'agit d'une entreprise tout à fait originale dont les effets à long terme commencent seulement à se faire sentir.

De même que pour les ensembles de musique contemporaine parisiens, il est impossible de rendre compte de tout ce qui se fait hors de Paris, soit par manque d'information, soit que les entreprises se révèlent d'autant plus éphémères qu'elles sont peu soutenues sur le plan local (pour ne pas parler des subventions nationales souvent symboliques), mais il faut signaler les efforts du G.M.E.M. (Groupe de musique expérimentale de Marseille), fondé en 1969, et l'activité de Jean-Etienne Marie au sein du Centre international de recherche musicale, à Nice, ou de Guy Maneveau à Pau.

Il reste à parler, pour conclure, des trois festivals les plus importants et, par là même, les mieux connus. Le Festival d'automne à Paris tout d'abord : après avoir englouti les Semaines musicales internationales de Paris en 1972, il semble vouloir en reprendre les audaces, mais après le cycle Stravinsky de l'an dernier, avec le cycle Boulez qui se prépare, on se demande si les joies de la rétrospection n'ont pas supplanté celles de la prospection.

Créées en 1972, les Rencontres internationales de musique contemporaine de Metz sont une émanation du Centre européen pour la recherche musicale, qui possède un studio électro-acoustique et dispense des cours en liaison avec le Conservatoire. Après un départ impressionnant, mais préparé de longue date par Claude Lefebvre (directeur artistique du Centre et des Rencontres), le festival semble éprouver quelques difficultés à concilier sa croissance et les objectifs rigoureux que suppose une entreprise de cette envergure.

A La Rochelle enfin, les Rencontres internationales fondées en 1973, viennent de trouver depuis l'an dernier le chemin du public local.

La nouvelle politique artistique, soucieuse d'informer et de former le public sans le soumettre à l'épreuve systématique du « concert expérimental », a quelque chose d'unique et d'exemplaire.

... et avec Horatiu Radulescu

Comme un lever de lune

NÉ à Bucarest en 1942, fixé en France depuis une dizaine d'années, Horatiu Radulescu n'est représentatif, dans sa démarche, ni de la jeune ni de la moyenne génération, à la frontière desquelles il se situe chronologiquement. Ses pères spirituels : Webern, le Stockhausen de Stimmung, *Gesualdo, il les partage avec beaucoup de ses contemporains, mais la leçon qu'il en tire, la synthèse qu'il réalise et les prolongements qu'il imagine sont résolument personnels et originaux.*

« Les gens, plus que jamais, ont besoin de beauté absolue, *dit-il,* d'un rituel de beauté pour lequel il ne faut épargner aucun moyen. Je me souviens qu'un soir, au bord de la mer Noire, ceux qui se trouvaient sur la falaise ont vu un feu éclatant au-dessus des vagues dans le lointain. On ne savait pas ce que c'était, on pensait que c'était peut-être un bateau en flammes, et au bout d'un certain temps on s'est aperçu que c'était simplement le lever de la lune. Le lendemain, à la même heure, il y a des gens qui sont revenus pour voir si cela se produirait à nouveau, et le même phénomène, ou à peu près, s'est renouvelé. Voilà ce que doit être, à mon sens, le rôle du compositeur : déclencher des phénomènes dont la beauté soit inoubliable.

» Une œuvre d'art doit susciter des surprises exceptionnelles, il ne faut pas que ça ait l'air manufacturé. Il faudrait aussi, et c'est là une de mes préoccupations, qu'on ne puisse pas trop situer ma musique historiquement. Naturellement, on n'échappe pas à l'histoire, mais à présent nous pouvons récuser les anciennes séparations entre monodie et polyphonie par exemple : parce que nous savons qu'à l'intérieur d'un son il y a une *polyphonie de vibrations différentes* ; ou entre rythme et hauteur : parce que, comme l'a montré Stockhausen, *à partir de seize* pulsations par seconde, le rythme régulier devient un son. De la même façon, une parole allongée devient chant. Quand Webern s'est détaché des lois de la pesanteur (c'est-à-dire de l'attraction tonale), il pouvait rester seulement quelques minutes dans cet état ; pour nous, c'est devenu une chose habituelle. Ainsi nous pouvons vivre sur une émanation du passé qui nous porte.

La matière, c'est comme un animal

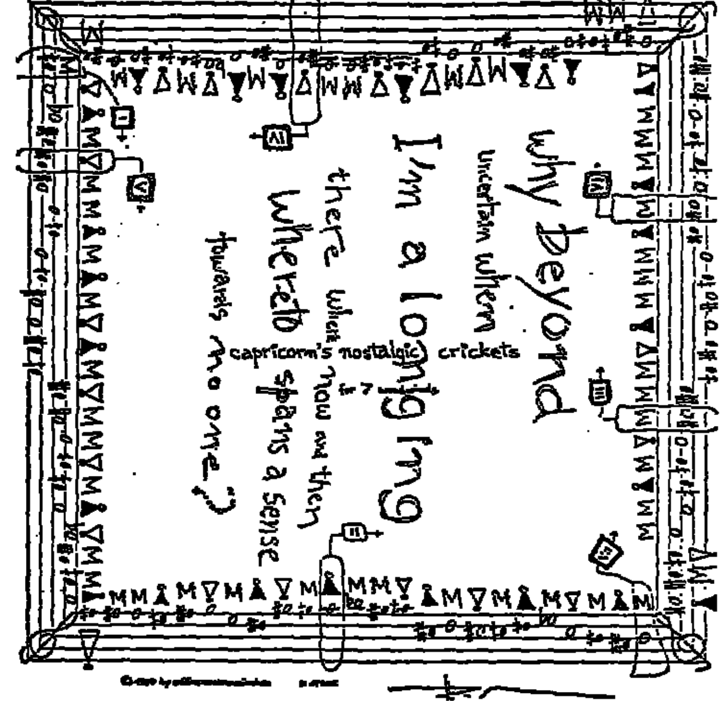
— Est-ce que cela implique qu'on renonce aux instruments traditionnels, dont le timbre et le mode de jeu sont relativement limités, pour se tourner vers ce qui, pour certains, symbolise l'avenir : les sons synthétiques, l'ordinateur ?

— J'ai fait mon stage à l'IRCAM, et une de mes dernières compositions a été réalisée en partie en utilisant l'ordinateur. Ceux qui ont mis mes données sur fiches m'ont dit que cela m'épargnerait trente années de calcul... Mais la machine ne peut pas tout faire, et certains dégradés que je voulais obtenir sont trop en escalier. Pour ce qui est de la réalisation sonore d'une partition, l'intérêt de l'ordinateur c'est qu'il permet une exécution parfaite, rigoureuse, mais, par là même, un peu pauvre. Je crois qu'on pourrait utiliser l'ordinateur pour avoir un modèle de ce qu'on doit faire, mais ce modèle doit être dépassé dans l'exécution par des musiciens sur des instruments. En effet, si les exécutants sont conscients de ce qu'ils doivent faire, mais ne se crispent pas, il va résulter une certaine approximation plus riche que la maîtrise rigide. Cela tient à la qualité intrinsèque des instruments de musique : lorsqu'on les met en vibration, on joue avec une matière bien plus riche et plus complexe que tout ce qu'on peut imaginer. La matière, c'est comme un animal qu'on pince et qui réagit. »

Pour illustrer son propos, Radulescu se livre alors à une démonstration sur une flûte Shakuhashi en bambou, variant insensiblement la position des lèvres et l'obstruction des trous, puis sur un violon, avec lequel il obtient des sons multiples en faisant glisser très légèrement l'archet à grande vitesse tandis que le doigté de la main gauche permet de libérer des harmoniques suraiguës. Enfin, introduisant un fil colophané entre les cordes d'un piano, il caresse avec les doigts ce fil qu'il utilise également comme un archet ; les sons qui résultent de ces pratiques inhabituelles ne sont pas seulement inouïs au sens propre, ils rendent caduques bien des manipulations électro - acoustiques. Mais la question qui se pose est celle de la reproductibilité de ces techniques, de l'enseignement d'une façon aussi raffinée d'utiliser certaines ressources des instruments traditionnels.

« Le paradoxe, c'est que j'obtiens souvent plus facilement cette approche « investigatrice » de l'instrument chez des amateurs que chez des professionnels, qui se crispent. Mais, en général, il y a tout simplement le problème *du temps de répétition.* En quelques jours, on ne peut pas maîtriser ces techniques très simples en elles-mêmes mais qui exigent de se dégager totalement de certaines habitudes. Il y a quelques musiciens qui sont maintenant très à l'aise, le flûtiste Pierre-Yves Artaud par exemple. J'ai écrit récemment une œuvre pour vingt-trois flûtes. Je pourrais lui faire enregistrer en « re-recording » les vingt-deux autres flûtes, et lui seul jouerait en public, mais cela ne m'intéresse pas. Si je n'entends pas une exécution parfaite de mon vivant, cela n'a pas d'importance, parce que je connais ma partition. L'important, c'est qu'un jour on la joue comme elle a été conçue. Je crée une idée — l'idée, pour moi, c'est l'essentiel (elle apparaît souvent dans le titre) — et elle se matérialise en sons parce que c'est ce qu'il y a de plus noble ; elle pourrait se réaliser en lumière, mais le son est plus abstrait et, en même temps, il touche des zones non visibles de l'être.

» Pour arriver à une meilleure exécution, il faudrait qu'on enregistre une répétition et que les musiciens écoutent la bande. Quand ils ne pourraient plus se reconnaître mais qu'ils entendraient seulement de la musique, c'est qu'on serait arrivé à ce que je cherche. De la même façon que, si j'ai bien composé, on ne doit pas sentir que c'est composé. C'est d'ailleurs une loi générale de toutes les musiques et j'ai constaté que mes pièces les plus savantes sont celles qui ont le plus de succès auprès des gens non avertis. Comme pour les exécutants prisonniers de leur technique, la spécialisation empêche souvent d'entendre les choses naïvement. La spécialisation finit par rendre superficiel et, alors, on n'est plus sensible à la richesse inépuisable du matériau que nous avons à notre disposition, on ne sait plus s'amuser ni s'émerveiller, donc on devient incapable de se dépasser et d'accéder à un état supérieur. C'est dans ce sens que ma musique n'est pas une « musique-discours », mais voudrait être une « musique-état ».



Horatiu Radulescu : Capricorn's Nostalgic Cricket pour sept vents (Editions Modern).

A lire

Textes

— Pierre Barbaud : *La musique, discipline scientifique* (Dunod)
— Bela Bartok : *Autobiographie, lettres et autres écrits* (Stock-Musique).
— Pierre Boulez : *Penser la musique aujourd'hui* (Bibliothèque Méditations).
— Pierre Boulez : *Relevés d'apprenti* (Le Seuil).
— Jean Etienne-Marie : *L'homme musical* (Arthaud).
— Luigi Rossolo : *L'art des bruits* (l'Age d'homme).
— Pierre Schaeffer : *Traité des objets musicaux* (Le Seuil).
— Murray Schafer : *Le paysage sonore* (Lattès).
— Arnold Schönberg : *Le style et l'idée* (Buchet-Chastel).
— Igor Stravinsky : *Chronique de ma vie* (Denoël).
— Anton Webern : *Chemin vers la nouvelle musique,* et *Journal à une amie* (Lattès).
— Iannis Xenakis : *Musique et architecture* (Casterman).

Gloses et commentaires

— *Fondements d'une sémiologie de la musique,* par J.-J. Nattiez (10/18).
— *Geste-Texte-Musique,* par Ivanka Stoïanova (10/18).
— *Gloses sur John Cage,* par Daniel Charles (10/18).
— *L'improvisation musicale,* par Denis Levaillant (Lattès).
— *Introduction à la musique des douze sons,* par René Leibowitz (L'Arche).
— *La Musique en projet : recueil collectif* (IRCAM-Gallimard.)
— *L'Œuvre pour piano de Messiaen,* par Michèle Reverdy (Leduc).
— *Philosophie de la nouvelle musique,* par Théodor W. Adorno (Gallimard).
— *Schönberg,* par Charles Rosen (Minuit).

Entretiens

— *Par volonté et par hasard :* Pierre Boulez et Célestin Deliège (Le Seuil).
— *Rencontres avec Pierre Boulez,* par Antoine Goléa (Julliard).
— *Pour les oiseaux :* John Cage et Daniel Charles (Belfond).
— *Entretiens avec Olivier Messiaen,* par Claude Samuel (Belfond).
— *Rencontres avec Olivier Messiaen,* par Antoine Goléa (Julliard).
— *Conversations avec Stockhausen,* par Jonathan Cott (Lattès).
— *Souvenirs et commentaires :* Stravinsky, par Robert Craft (Gallimard).
— *Entretiens avec Edgar Varèse,* par Georges Charbonnier (Belfond).

Biographies

— *Bela Bartok,* par Pierre Citron (« Solfèges », Le Seuil).
— *Alban Berg,* par Mosco Carner (Lattès).
— *Alban Berg,* par Dominique Jameux (« Solfèges », Le Seuil).
— *Pierre Henry,* par Michel Chion (Fayard-Sacem).
— *Witold Lutoslawski,* par Jean-Paul Couchoud (Stock-Musique).
— *Olivier Messiaen,* par Harry Halbreich (Fayard-Sacem).
— *Arnold Schönberg,* par René Leibowitz (« Solfèges », Le Seuil).
— *Edgar Varèse,* par Hilda Jolivet (Hachette).
— *Anton Webern,* par Claude Rostand (Seghers).

Initiation et synthèse

— *Pour comprendre les musiques d'aujourd'hui,* par Henry Barraud (Le Seuil).
— *Révolutions musicales* (la musique depuis 1945), par Dominique et Jean-Yves Bosseur (Le Sycomore).
— *Musique de notre temps* (Casterman).

FONDÉ en 1978, le C.D.M.C. (Centre de documentation de la musique contemporaine) fonctionne comme un véritable syndicat d'initiative de la musique d'aujourd'hui. Depuis cette date il se livre, en remontant le temps, à un véritable recensement des œuvres créées en France au cours des dernières années (ou créées à l'étranger s'il s'agit de compositeurs français ou résidant en France) ; chaque œuvre, classée par titre, par formation, par année et par minutage, est assortie d'une fiche technique complète. Outre la partition, le Centre possède, chaque fois que c'est possible, une cassette réalisée par Radio-France ou, à défaut, par l'auteur, et que l'on peut écouter sur place.

Écoute et documentation

Le C.D.M.C. s'adresse naturellement aux chefs d'orchestre, artistes, interprètes, responsables de programmation, étudiants ou chercheurs, mais également à toute personne qui s'intéresse à la musique actuelle.

Le C.D.M.C. (225, avenue Charles-de-Gaulle, 92521 Neuilly-sur-Seine, Cédex) est ouvert du lundi au vendredi, de 14 heures à 18 heures. Métro : Pont-de-Neuilly. Téléphone : 747-56-50.

***

Indépendante du C.D.M.C., la Bibliothèque internationale de musique contemporaine (B.I.M.C.) s'ouvre sur l'ensemble de la production contemporaine et propose des fichiers imprimés à ses abonnés. Le fonds comporte plus de dix mille livres. La B.I.M.C. est ouverte du mardi au samedi, de 15 heures à 19 heures, 52, rue de l'Hôtel-de-Ville, 75004 Paris. Téléphone : 278-67-68.

La critique est aisée...

ON se plaint volontiers aujourd'hui de l'indulgence de la critique qui, en matière musicale, semble s'être orientée définitivement vers le compte rendu, voire vers l'explication bienveillante. Les critiques, dit-on, ont peur de retomber dans les aveuglements de leurs prédécesseurs, ceux qui ont condamnés les quatuors de Beethoven, les opéras de Wagner, *le Sacre du printemps...* Une chose est certaine : aucun critique ne songe désormais à reprocher ses audaces à un compositeur puisque ce sont elles qui constituent la raison d'être des concerts de musique contemporaine ; en revanche, la plupart préfèrent s'abstenir de les fréquenter. Ce n'était pas la règle autrefois, et les critiques réunies ici, parce qu'elles concernent des compositeurs qu'on n'a pas coutume de considérer comme des novateurs, devraient inciter à une réflexion sur ce qu'il en coûtait jadis de bousculer, si peu que ce soit, les conventions. Aujourd'hui, on crie au miracle pour beaucoup moins... Il est si difficile de faire du nouveau, à présent que c'est devenu une obligation, qu'on se prend à regretter l'époque où l'on en faisait malgré soi.

Sur Chopin,

En matière de dissonances à vous écorcher les oreilles, de transitions tortueuses, de modulations acides, *de contorsions mélodiques ou de* rythmes répugnants, Chopin est à proprement parler infatigable... Tout ce *qui peut amener à la ruine* est ici placé en avant pour produire l'effet d'une bizarre originalité, en particulier les *tonalités les plus lointaines,* les positions d'accords les moins naturelles, les combinaisons les plus absurdes en matière de *doigté...* Mais le pire n'est pas réellement de supporter de si longues philippiques à cause des *Mazurkas* de M. Chopin. *Aurait-il* soumis sa musique à un maître que celui-ci, on l'espère, l'aurait foulée aux pieds, et c'est symboliquement ce que nous voudrions faire.

Rellstab (Berlin, 1833).

Sur Gounod

M. Gounod a le malheur d'admirer certaines parties altérées des derniers quatuors de Beethoven. *C'est la source troublée d'où sont* sortis les mauvais musiciens de l'Allemagne moderne, les Liszt, les *Wagner, les Schumann,* sans omettre Mendelssohn pour certaines parties équivoques de son style. S'il *avait réellement épousé la doctrine* de la mélodie continue (...), M. Gounod serait irrémédiablement perdu.

Scudo (la Revue des Deux-Mondes, *1862), à propos de* la Reine de Saba.

Sur Tchaïkovsky

Le public s'est prononcé clairement sur le concerto pour violon de Tchaïkovsky Un tel morceau de musique, formé d'un assemblage de petits bouts de phrases bigarrés, peut bien être néo-allemand, mais de toute façon il reste barbare et répugnant ; nous ne pouvons pas comprendre comment la Philharmonie de Vienne, *qui se pose en* défenseur émérite du classicisme, a pu prêter sa salle à un charivari *aussi douteux. C'est un malheur* pour la virtuosité de Brodsky, qu'il l'ait mise au service d'un attentat contre *le goût des Viennois. Et ce* n'est pas un grand honneur pour le nom de Tchaïkovsky que d'avoir entraîné la muse *sublime* de l'Art à s'abaisser au niveau d'une clique de bohémiens

Docteur Wörz (Vienne, 1881).

Sur Verdi

Le système musical de Verdi, *vous le connaissez ; il n'a pas encore* existé de compositeur italien plus incapable de produire ce qui s'appelle vulgairement une mélodie. *Rigoletto* est le moins fort des opéras de Verdi... La mélodie y manque... cet opéra n'a guère de chances de se maintenir au répertoire.

(Paris, 1847 et 1853.)

Sur Saint-Saëns

Dans sa Danse macabre, Saint-Saëns a réussi à produire des effets d'une espèce aussi horrible que *hideuse et dégradante. Parmi* les instruments spéciaux de la partition, il y a un xylophone dont l'emploi *suggère inévitablement (et sans* doute à dessein) le claquement des os d'un squelette. Un autre strata*gème à peine moins hideux consiste* à baisser d'un demi-ton la première corde du violon solo et à *faire revenir à plusieurs reprises* la fausse quinte que cela produit. Cette œuvre est un signe révélateur *parmi tant d'autres de l'introduction* du réalisme le plus violent et le plus grossier dans ce que l'on *appelle de nos jours la composition.* Confection serait un terme plus exact, et encore dans beaucoup *de cas,* cette confection est-elle bien maladroite.

(Londres, 1879).

Sur Bizet

Se posant en novateur et rêvant dans son sommeil fiévreux d'arracher quelques rayons à la couronne du prophète Richard Wagner, M. Georges Bizet s'est lancé à *corps perdu dans ce maelström* sonore au risque d'y laisser ses ailes de néophyte et surtout les *oreilles des auditeurs... Je com*prends que nous ayons beaucoup progressé dans l'art d'écouter des dissonances et de manger du *piment sans sourciller. Je dirai* même qu'en feuilletant toute l'œuvre de Wagner, j'ai trouvé bien des pages nuageuses, bien des audaces plus ou moins contestables, mais jamais, non jamais rien de semblable !

Paul Bernard (1872), à propos de Djamileh.

Sur Puccini

Le principe premier de la musique, qui est la mélodie, se voit sacrifié à ce que Puccini met dans son orchestre et qui peut difficilement être appelé mélodie dans l'acceptation la plus large du terme. Tout aussi significative que la dégradation musicale que cela illustre est la dégradation du drame qui y conduit. De tout temps, il s'est toujours trouvé dans la mélodie un pouvoir de purification et de préservation. C'est lui qui a amené notre âme à sympathiser avec l'apothéose du vice et de la tuberculose pulmonaire qui triomphe dans *la Traviata* de Verdi. [illegible] ce palliatif, la crudité, l'horreur, l'abomination d'une pièce comme *la Tosca* est encore moins acceptable sous sa forme d'opéra que dans l'original.

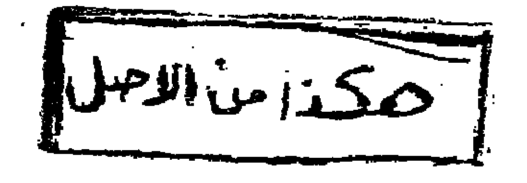
(New-York, 1901).

Sur Rachmaninov

S'il y avait un Conservatoire *en* enfer, si l'un de ses étudiants talentueux devait composer une symphonie sur les *Sept Plaies d'Egypte,* et s'il en avait écrit une comme celle de Rachmaninov, il aurait brillamment *affirmé son goût et fait* les délices des habitants infernaux.

César Cui (1897).

Ce dossier a été établi par GÉRARD CONDÉ



SÉLECTION

Un film

Péché mortel de John-M. Stahl

La névrose d'une jeune femme enfermant son mari dans la passion qu'elle lui porte. Par le réalisateur de *Back Street*. Un mélodrame flamboyant où l'amour possessif conduit à d'étonnants actes criminels. Gene Tierney, superbement belle, porte l'enfer et le désespoir en son cœur. Ce film (en technicolor), tourné en 1946, est à redécouvrir.

Des festivals

Jazz dans le Sud-Ouest

Vienne (du 8 au 10), *Nîmes* (du 11 au 18), *Nice* (du 11 au 21), avec quelques similitudes de programmes et des différences d'esprit ou de conception parfois. La route de l'été peut passer, bien sûr, par *Montreux* (du 10 au 19) et traverser largement le Sud-Ouest, ce qui est une nouveauté : *Bordeaux-Claouey* (du 8 au 14) pour les traditionalistes, et *Oloron-Sainte-Marie* (du 10 au 12), en prélude à *Souillac* et *Uzeste*.

Danse à Venise

C'est Maurice Béjart et le Ballet du vingtième siècle qui ont ouvert le festival *Danza 81* en descendant le Grand Canal sur un chaland, dans la tradition des fêtes vénitiennes. La manifestation produite par la commune de Venise et le Théâtre de la Fenice, avec la collaboration de l'UNESCO, se déroulera, jusqu'au 22 juillet, sur le thème de la danse européenne, ses racines culturelles, ses différentes tendances.

Soixante-dix spectacles, animés par vingt troupes représentant douze pays, ont investi la ville. Ils ont lieu chaque jour dans plusieurs sites remarquables : la place Saint-Marc, mais aussi le Théâtre de verdure de San Giorgo, la Fenice, le campo Pisani.

La tradition classique est illustrée par la prestation d'étoiles comme N. Makarova, M. Haydée, C. Fracci, Vassiliev ou Patrick Dupond, mais également par la démonstration publique de la technique Bournonville, qui remonte au début du dix-neuvième siècle. Une ouverture sur la danse contemporaine réunit plusieurs courants, en particulier la danse expressionniste allemande, personnifiée par Pina Bausch, Reinhilde Hoffman et Christine de Châtel. Pour l'Italie : Amadeo Amodio. La France est représentée par le groupe de recherches de l'Opéra de Paris et Gigi Caciuleanu. Il y a, bien sûr, Carolyn Carlson, avec son nouveau groupe de la Fenice... Et bien d'autres encore.

Un livre

Ciné-Modèles Cinéma d'elles de Françoise Audé

Professeur d'histoire, cinéphile, critique de cinéma (à *Positif*), Françoise Audé n'avait pas vingt ans lorsque Brigitte Bardot apparut dans *Et Dieu créa la femme*. Elle appartient à la génération qui a vécu les luttes et les conquêtes féminines dans le grand chambardement des mœurs, après 1968. Elle s'y est engagée, cela se sent dans son livre.

Est-ce pour autant un ouvrage « féministe » ? Oui et non. Oui, dans la mesure où la participation de Françoise Audé aux mouvements contemporains l'a amenée à prendre une position idéologique et militante. Non, dans la mesure où l'amour du cinéma l'a conduite à exprimer sa propre subjectivité. En recensant, d'une façon passionnée, les *Situations des femmes dans le cinéma français 1959-1979* (c'est le sous-titre), l'auteur cherche et parvient à se définir, se révèle dans ses choix et ses jugements.

Images des femmes dans les films d'hommes, transformations de ces images par les femmes devenues cinéastes ces dernières années (10 % de la production globale, ce n'est pas énorme, mais c'est, tout de même, un changement significatif), portraits d'actrices et de réalisatrices, analyse sociologique de l'autonomie féminine... Ce livre, original par sa démarche, laisse transparaître un besoin de voir clair en soi-même autant que dans le cinéma et les acquis du féminisme.

★ Editions l'Age d'homme, 240 p., illustré.

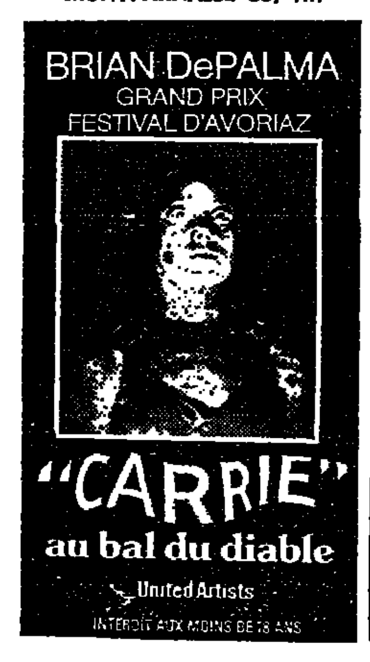
CINEMA : *l'Année des treize lunes*, de Rainer Werner Fassbinder *Jacques Demy le magicien*, et un festival *Eddie Constantine*, au Studio 43 (semaine après semaine, les éléments d'une histoire du cinéma français). *La presse dans le cinéma*, au studio des Ursulines (de Billy Wilder à Claire Clouzot). Reprise : *la Marquise d'O*, d'Eric Rohmer (un savant équilibre entre le rire et les larmes).

Et aussi

ARTS : *Hommage à Fernand Léger*, à Biot. *Sculptures du vingtième siècle*, à la Fondation Maeght, à Saint-Paul-de-Vence. *Estève*, au musée Cantini, à Marseille. *Les Mandala himalayens* du musée Guimet, au musée Chagall. *Formes rituelles*, au château d'Ancy-le-Franc. *Balthus Bareller, Rouan*, au château de Ratilly. *Expressionnistes allemands*, au Musée d'art moderne de Strasbourg.

JAZZ : Buckwheat Zydeci Band, un excellent groupe cajun venu de Lafayette (Louisiane) à la chapelle des Lombards. Festival musique ouverte au 28, rue Dunois (Antilles, Belgique, Suisse, France). Hal Singer au Petit-Opportun (8 au 12).









RADIO-TÉLÉVISION

Semaine du 10 juillet au 16 juillet

Les programmes des mercredi 8 et jeudi 9 juillet se trouvent en page 20

AU PETIT ÉCRAN

musique

- LA FORCE DU DESTIN
  de G. Verdi
  Vendredi 10 juillet
  TF 1, 20 h 35
- LE CONCERTO POUR VIOLON ET ORCHESTRE
  En ré mineur de Sibelius
  L'Orchestre national de France, dir. A. Davis, I. Stern (violon)
  Samedi 11 juillet
  A 2, 18 h

théâtre

- LES BONS BOURGEOIS
  de R. de Obaldia
  Mercredi 15 juillet
  A 2, 20 h 35

documentaires et débats

- MAGAZINE : Pleins feux
  Vendredi 10 juillet
  TF 1, 23 h
- *LE NOUVEAU VENDREDI*
  La bataille du franc
  Vendredi 10 juillet
  FR 3, 20 h 30
- PONDICHERY :
  Un [...] dans l'histoire
  Dimanche 12 juillet
  TF 1, 17 h 25
- RUE DES ARCHIVES :
  Les prêtres
  Dimanche 12 juillet
  FR 3, 20 h 30
- *LA CHASSE A L'HOMME :*
  Le langage
  Lundi 13 juillet
  TF 1, 22 h 05
- LES DOSSIERS DE L'ECRAN :
  Les cibistes
  Mardi 14 juillet
  A 2, 22 h
- LOUIS JOUVET
  HOMME DE THEATRE
  Mardi 14 juillet
  FR 3, 19 h 2?
- LETTRE DU BOUT DU MONDE :
  Le Brésil
  Mercredi 15 juillet
  TF 1, 18 h 2?
- CEUX QUI SE SOUVIENNENT :
  Avant 1936
  Jeudi 16 juillet
  TF 1, 21 h 35

téléfilms

- UNE PARISIENNE
  Mardi 14 juillet
  TF 1, 20 h 35
- LE PIEGE A LOUP
  Mercredi 15 juillet
  TF 1, 21 h 25

films

- *LE TOMBEUR DE CES DAMES*
  (cycle *Jerry Lewis*)
  Vendredi 10 juillet
  A 2, 23 h 5.
- AU-DELA DES GRILLES
  De René Clément
  Lundi 13 juillet
  TF 1, 20 h 35
  (Lire aussi les notes de Jacques *Siclier dans les program*mes : une ou deux étoiles signalent les bons et les très bons films)

variétés

- ESCALE EN LANGUEDOC
  Georges Brassens
  Samedi 11 juillet
  TF 1, 20 h 35
- ROYAL COMMAND CIRCUS
  Dimanche 12 juillet
  TF 1, 13 h 20.
- JOHNNY HALLYDAY
  Lundi 13 juillet
  A 2, 20 h 35
- HISTOIRE DE LA MUSIQUE POPULAIRE AMÉRICAINE
  Le 14 à 14 h ?, le 15 à 15 h 55, le 16 à 14 h ?0 sur TF 1
- LES COMPAGNONS DE LA CHANSON
  Mardi 14 juillet
  TF 1, 21 h 55

sports

- TOUR DE FRANCE
  - Sur TF 1 :
    Les 10, 11, 12, 13 et 14 juillet, à 19 h 45 ; le 15, à 14 h 30 et 19 h 45 ; le 16, à 19 h 45.
  - Sur A 2 :
    Le 10 juillet, à 12 h ; les 11 et 12, à 12 h 15 ; le 13, à 12 h ; le 14, à 12 h et 15 h 55 ; le 15, à 12 h ; Le 16, à 12 h 15 et 16 h 55.

A LA RADIO

● A LA RADIO : POULENC (F.-M., mardi, 6 h, 9 h 30, 14 h). France-Musique pouvait-il trouver *moment plus propice* que le 14 juillet pour *célébrer* Francis Poulenc, musicien de la fête, de la valse musette, de l'exubérance folâtre ? Musique « bon garçon *et un peu voyou* », comme l'appelait son auteur qui, sans se leurrer, voyait dans son œuvre son portrait : la fantaisie d'un bourgeois descendu dans la rue, *un soir de liesse. C'était* assez dire qu'on n'empruntait la gouaille qu'avec l'infinie distance d'une aristocratique ironie, c'était *avouer qu'à flirter* avec les *flonflons, le jazz* band et Medrano, on n'aimait pas moins l'ancien régime, le clavecin — *fût-il* de pastiche — et le classicisme *gracieux* de Watteau, pourvu que ce monde-là fût aussi libertin : le « Concert *champêtre* » et « *Aubade* » disent tout cela d'un Poulenc qui avait poussé la fidélité au XVIIIe siècle jusqu'à en épouser l'esthétique et aurait pu *dire comme* l'illustre Batteux : « Tout ce qui sent l'effort me fait périr et me fatigue. »

Mais France-Musique fera peut-être un sort à ces badineries, construites sur des motifs sérieux. *On ne se souvient guère* que, sous ces masques de frivolité, Poulenc était parti en croisade contre les nuées de la musique française, trop persuadé *que les parfums debussystes étalent, à la longue*, aussi délétères que les vapeurs wagnériennes : son antidote, proche des drogues brésiliennes de *Milhaud, mélange les rengaines* populaires, les travestissements bouffons, tout un libertinage un peu snob que *racontera* Claude *de Crauzat. Mais au milieu de la mascarade, on se souviendra* aussi que ce bon sybarite troquait parfois les aléas du plaisir contre les certitudes de la *loi : l'éloquence monastique du* « Dialogue des Carmélites » témoigne d'une égale sincérité dans le religieux et dans le frivole, d'une *même horreur* de l'emphase. Avec son burlesque « Bestiaire », ses « Banalités », histoire de dromadaire et de carafon, *Poulenc ne voulait-il pas* en effet ne rire que d'un œil ?

T. Fr.

Vendredi 10 juillet

Un film

LE TOMBEUR DE CES DAMES

Film américain de Jerry Lewis (1962), avec J. Lewis, H. Traubel, K. Freeman, P. Stanley, G. Raft.

A 2, 23 h 5.

★★ *Deuxième film réalisé par Jerry Lewis lui-même, après le succès du* Dingue *du* palace, *la Paramount lui ayant donné carte blanche et... un gros budget. Jerry, appelé ici Herbert M. Heebert, entre comme domestique dans une pension de famille où il n'y a que des femmes. Or, un chagrin d'amour l'a rendu misogyne. Sur cette situation se crée un univers d'humour et de fantasmagorie né de l'imagination d'un retardé mental, fixé dans l'adolescence et terrifié par les femmes. Jerry Lewis fit construire en studio un décor aux dimensions réelles de la pension de famille à étages, vue en coupe avec ses chambres. Et tout ce qui se passe en ce lieu est plus qu'étonnant !*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Francophone d'or.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Geminiman.
14 h 30 Variétés : Brasil Tropical.
15 h 30 Croque vacances.
17 h 50 Génération 1 : Se loger en vacances ; Surf à Hawaï.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Des manteaux bien vivants.
18 h 25 Les Français du bout du monde.
Une Française au Kenya.
Le docteur Anne Spoerry consacre sa vie à soigner les populations déshéritées.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Opéra : la Force du destin.
de G. Verdi, sur un livret de de F. M. Piave. Avec V. Luchetti, F. Dumont, A. Tomowa-Sintow, I. Wixell, A. Dutertre, A. Miltscheva, M. Sénéchal...
(Lire notre sélection.)
23 h Magazine : Pleins feux.
de J. Artur. Spécial festivals.
Des extraits du Roi Lear *de W. Shakespeare, de* Médée *d'Euripide, par la Comédie-Française, à Avignon, etc.*
23 h 45 Journal.

Echevelé, livide...

LA FORCE DU DESTIN DE VERDI
TF 1 et FM (20 h 35).

Les spectateurs qui riaient des « curiosités » du livret de Maeterlinck, *à la première de Pelléas* avaient-ils le sens commun ? Tout au moins la mémoire courte. C'était oublier les drames de Verdi en général et de *la Force du destin* en particulier. L'auteur d'*Aïda* s'était en effet surpassé : batailles, malédiction, confession avec un *poignard dans le dos, coups* de feu qui partent tout seuls ; Verdi *n'avait pas lésiné sur le comique* et avait même ajouté un duo sur un brancard et une héroïne travestie en homme. Tout cela n'aurait pas fait très sérieux, d'autant *qu'on change de lieux aussi souvent* que dans *le Soulier de satin*, de Claudel. Mais malheureusement le destin vengeur *explique ces cascades d'invraisemblances* et, *rassuré*, le public peut goûter en toute sérénité la musique de Verdi, qui jouit au mieux du paroxysme de ces situa*tions, au romantisme échevelé.*

T. Fr.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Cyclisme : Tour de France.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : L'Aventurier.
14 h Aujourd'hui madame.
Métiers insolites.
15 h Série : Les vieux et les jeunes.
Révolte ouvrière en Sicile.
15 h 55 Sports été.
Escrime ; Cyclisme ; Tennis.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 30 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
de H. Pauck ; réal. : M. Braun
La première tentative de putsch de Ludendorff et Hitler, en 1923.
21 h 35 Apostrophes.
Magazine littéraire de B. Pivot. Mémoires et journaux intimes. *Avec Cavanna* (Bête et méchant), *M. Droit* (les Lueurs de l'aube), *V. del Litto, éditeur des « Œuvres intimes » de Stendhal, M. Nadeau (pour le « Journal », de W. Gombrowicz).*
22 h 55 Journal.
23 h 5 Ciné-club (cycle Jerry Lewis) : le Tombeur de ces dames.
de Jerry Lewis (Rediffusion).

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Force Ouvrière.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Titres en poche ; Ces chers disparus ; Vivre en Indiens : le costume.
20 h Les jeux.
20 h 30 V3 - Le nouveau vendredi : La bataille du franc, le plus grand pari de la gauche.
A. Campana et A. Antoine.
Une émission d'A. Sabas. Réal. : A. Campana et A. Antoine.
Comment le nouveau gouvernement français va-t-il engager la bataille du franc : la gauche face aux problèmes économiques et financiers. Avec MM. J. Delors, ministre de l'économie et des finances, A. Riboud, président-directeur général de B.S.N. et S. Boissonnat, rédacteur en chef de « l'Expansion ».
21 h 30 Série : Les peupliers de la prétentaine.
D'après M. Blancpain. Réal. : J. Herman. N° 2 : *Le temps des* soupçons.
Clémence est-elle la maîtresse de Demeuse ?
22 h 30 Journal.
22 h 50 Magazine : Thalassa.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Réveil en d'autres lieux : Pompes à énergie solaire en Inde ; *Un village du Péloponèse.*
8 h, Les chemins de la connaissance : Cosmogonies romanesques *ou les provinces de Giono* (le Sanglier du diable) ; 8 h 32, La paternité : le couple et l'enfant dans la société paysanne.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des arts du spectacle.
10 h 45, Le texte et la marge : Tabac, miroir du temps, avec Ned Rival.
11 h 2, *La musique en Finlande* : Sibélius.
12 h 5, Agora : Les Juifs d'Égypte, *avec J. Hassoun.*
12 h 45, Panorama.
13 h 30, *33* tours et demi tout compris : 1969.
14 h, Sons : Ferroviaires.
14 h 5, Un livre, des voix : La chambre de Goethe, de F. Hébrard.
14 h 47, Un homme, une ville : Haendel à Londres (1685-1759).
15 h 50, Contact.
16 h, Pouvoirs de la musique.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : Comment Wang-Fô *fut sauvé, de M. Yourcenar, lu* par R. Faure.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les grandes avenues de la science moderne : la fusée Ariane.
20 h, L'autre moitié de l'Europe : *La foi comme élément de résistance.*
21 h 30, Black and blue : Où s'arrête le jazz ?
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : l'interprète du jour, « Pierre Boulez », par M. Marnat (Debussy, Schoenberg, Dukas, Berg, de Falla) ; 7 h 30, *Anthologie du mois* : les concertos de Mozart (n° 17, dir. G. Szell) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Webern », par St. Goldet (Webern, Bach, Berg, Mozart) ; 11 h 30, Concert (échanges internationaux) : « *Jeux Vénitiens* », « Les espaces du sommeil » et « Symphonie n° 2 », de Lutoslawski, par l'Orchestre Philharmonique de la Radio hollandaise, dir. W. Lutos*lawski, avec D. Fischer-Dieskau*, baryton (concert donné en Hollande le 25-2-1979) ; 13 h, Jazz vivant estival : le Trio du pianiste Ahmad Jamal, à la Maison de Radio France.
14 h, Musique légère : œuvres de C. Saint-Saëns et A.-M. Grétry, dir. K. Cremer ; 14 h 30, Le génie du lieu : « *Vienne 1910* », par J.-P. Derrien, œuvre de Mahler, dir. Szell ; œuvre de Berg, par le Quatuor Juilliard ; œuvres de Schoenberg, par le Quatuor Lasalle ; et *des extraits du « Chevalier à la rose »*, de R. Strauss, par les Chœurs et l'Orchestre Philharmonia, dir. H. von Karajan ; 18 h 2, Repères contemporains : 60 œuvres, *60 compositeurs des 30 dernières années* : « Peinture noire », *de Chaynes*, dir. L. Viss.
18 h 30, Récital de Piano Andréas Hamary, « Sept préludes pour piano », de Debussy ; « Les tableaux d'une exposition », de Moussorgsky ; « Première pièce pour piano », de A. Hamary ; « *Mazurka n° 4* », de Chopin (Auditorium 105, 18 déc. 1978) ; 20 h 5, Les chants de la terre : Musiques traditionnelles.
20 h 35, *Soirée lyrique* (en liaison avec TF 1) : « La Force du Destin », opéra de Verdi, par les Chœurs et l'Orchestre de l'Opéra de Paris, dir. Ch. von Donahnyi, *avec V. Luchetti, F. Dumont*, A. Tomowa-Sintow, M. Sénéchal, H. Garretti... ; 0 h 5, Ouvert la nuit : Les week-ends de la francophonie, « Suisse romande » (Bach, Boely, Vivaldi, Mozart, Spohr).

Samedi 11 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 15 Objectif santé : La viande dans l'alimentation.
12 h 30 Francophone d'or.
13 h Journal.
13 h 30 Le monde de l'accordéon.
13 h 50 *Au plaisir du samedi.*
La petite maison dans la prairie ; 14 h 55, Grand-père Viking ; 16 h 10, Le magazine de l'aventure ; 17 h 35, Temps X.
18 h 40 S.O.S. animaux perdus.
18 h 50 Magazine auto-moto.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Escale en Languedoc.
Avec G. Brassens.
21 h 30 Série : Dallas.
Sue Ellen, malgré un séjour au sanatorium, continue à boire.
22 h 30 C'est arrivé à Hollywood.
Héros de guerre.
Avec la participation de Manitas de Plata, Jean Falissard et Caroline Epinard.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

7 h *Sports : Rugby.*
Australie-France, en direct d'Australie.
10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
11 h 50 Journal des sourds et des malentendants.
12 h 15 Cyclisme : Tour de France.
Jean Malléjac.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Moi aussi je parle français.
La Suisse :
Comment cohabitent les différents groupes ethniques en Suisse.
14 h Les jeux du stade.
18 h Concert.
(en liaison avec France-Musique).
L'Orchestre national de France, dir. A. Davis, sol. I. Stern, interprète le « Concerto pour violon et orchestre en ré mineur », de Sibélius.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
de H. Pauck ; réal. : M. Braun
Nouvelle idylle pour Suzanne. Parallèlement, on assiste à la conférence de Locarno sur la délimitation des frontières entre la France et l'Allemagne.
22 h Variétés : Bonjour, bonsoir la nuit.
de P. Laffont (et à 23 h 45)
Parmi les invités, Nicolas Peyrac, Armande Altaï, Pierre Desproges, Michel Casse, Edouard Molinaro, Nazaré Pereira, Bernard Lubat...
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Pour les jeunes.
Mon ami Guignol.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : *D'année en année.*
20 h Les jeux.
20 h 30 Feuilleton : A la poursuite de l'amour.
Adapté par S. Raven. Réal. : D. Mc Whinnie.
Histoires d'amours et de mariages dans l'aristocratie anglaise en 1933.
21 h 30 Les dossiers noirs : Lucky Luciano.
Deuxième partie. Réal. : J.-M. Charlier.
Lucky Luciano, en exil, internationalise son trafic.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Réveil en d'autres lieux : *Une semaine dans le Hoggar.*
8 h, Les chemins de la connaissance : Regards sur la science.
8 h 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : Peut-on concilier la logique du pouvoir et les droits de la liberté ?
9 h 7, Matinée du monde contemporain : En direct de Dakar.
10 h 45, Démarches avec... Paul Sebag *(2e partie)*
11 h 2, La musique prend la parole : Debussy et les régions de la *musique française (Transversales)*
12 h 5, Le pont des arts.
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Avignon : Temps de guerre, *temps de paix*, par le Théâtre de l'Attroupement.
16 h 20, Recherches et pensées contemporaines : Le paradoxe E.P.R.
18 h, Peinture et vérité.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Radio-Canada présente : La révolution sonore (le silence).
20 h, Nouvelles scènes de la vie *future, de D.-A. Kergal (Redif.).*
21 h 30, Musique enregistrée.
21 h 55, Ad lib. avec M. de Breteuil.
22 h 5, La fugue du samedi.

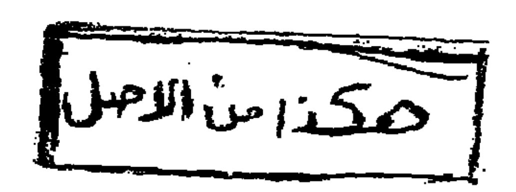
FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, *Musiques pittoresques et légères* : Vagabondages sans frontières... en musique récréative (Bonneau, Thiriet, Bruehne, Ketelbey, Alfren, Texidor, Allen, Dumont, Goodwin) ; 7 h, Actualité lyrique : l'opérette du jour : « *La Chauve-souris* », *de J. Strauss, dir.* Krauss ; Reportages sur l'actualité lyrique en France et les festivals d'été dans le monde.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Chostakovitch », par M. Marnat ; 11 h 30, Récital de [...] Isabel *Garcisanz* : « *Six ariettes* », *de* V. Martin Y Sole, « Trois airs », de Mozart ; « Trois lieder », de Mendelssohn ; « Trois odes chinoises », de Roussel ; « Six Tonadillas », de Granados ; « Cinq chansons noires », de Montsalvatge, *avec* F. Lavilla au piano ; 13 h 5, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes et de Juan-les-Pins.
14 h, Histoire de mes disques : ra*contée par Y. Menuhin* à A. Panigel, III - « Paris et Londres 1932-1933 » (Mozart, Lalo, Elgar, Chausson) ; 16 h, Le génie du lieu : « Moscou 1930 », par O. Hyafil *(Chostakovitch, Prokofiev).*
18 h, Ouverture (avec Antenne 2) : « Concerto pour violon et orchestre », de Sibelius, par l'Orchestre National de France, dir. A. Davis, avec I. Stern au violon ; 18 h 35, Comment l'entendez-vous ? : « La musique et le théâtre », par J.-A. *Cartier* (Mozart, Stravinsky, Mahler, Lehar, Bernstein, Verdi).

● **Comment l'entendez-vous ?** (F.M., 18 h 30). Claude Mau*pomé l'entend toujours sur le* mode de la *confiance, écoute* avec une jolie qualité de silence, et transpose à France-Musique ce qu'on imagine du salon de *Mlle de Lespinasse où se pres*saient les encyclopédistes du dix-huitième. A l'instar de son *illustre* modèle, la muse de *France-Musique reçoit des* hommes en vue avec qui elle plonge dans les arcanes de l'art. Aujourd'hui, elle accueille Jean-Albert *Cartier, c'est dire qu'il* sera question de théâtre : de *l'Idoménée* de Mozart *aux Brigands* de Verdi, commentés *avec une sagacité polie. Mais la Veuve joyeuse* de Lehar sera aussi présente avec un extrait un peu lascif, *l'Heure exquise, ce qui aurait pu être le titre*

T. Fr.

20 h 35, Concert (échanges internationaux) : « Le Barbier de Séville » ouverture, de Rossini ; « *Symphonie n° 1* », de Chostakovitch ; « Mort et transfiguration » et « Don Juan », poèmes symphoniques de R. Strauss, par l'Orchestre Symphonique de Chicago, dir. Sir Georg Solti (Chicago, 29 septembre 1977).
22 h 30, Ouvert la nuit : « Prélude à l'après-midi d'un faune », de De*bussy* ; « *Poème* », de Chausson ; « Symphonie n° 6 », de Tchaïkowsky, par l'Orchestre Philharmonique de Lille, dir. J.-C. Casadesus, avec S. Stalnaowsky au violon ; 0 h 5, Jazz nocturne : « Le Jazz en Suisse Romande ».



Dimanche 12 juillet

Deux films

LE GRAND RESTAURANT
Film français de Jacques Besnard (1966), avec L. de Funès, B. Blier, F. Lulli, M.-R. Rodriguez.
TF 1, 20 h 35.
★ *Parodie de film d'espionnage où Louis de Funès vit des aventures mouvementées et désopilantes, selon la tradition de la comédie burlesque à la française. En ce temps-là, Jacques Besnard semblait avoir, dans le genre, quelque talent.*

LE CARREFOUR DE LA MORT
Film américain de Henry Hathaway (1947), avec V. Mature, B. Donlevy, C. Gray, R. Widmark.
FR 3, 22 h 40.
★ *L'influence du néo-réalisme italien sur le « film noir » américain. Comme quelques autres, à la même époque, celui-ci fut tourné en décors réels (New-York en grande partie). Le scénario de Ben Hecht s'inspirait d'une histoire vraie. Victor Mature, gangster passé au service de la police était la vedette du* « Carrefour de la mort » *(titre original : « Kiss of Death », soit* le Baiser de la mort), *mais l'on remarqua particulièrement Richard Widmark en tueur névropathe, allant jusqu'à pousser dans un escalier une vieille femme paralysée et ligotée sur sa chaise roulante.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 15 Talmudiques.
9 h 30 Orthodoxie.
10 h Présence protestante.
10 h 30 Le jour du Seigneur.
11 h Messe.
A Richebourg (Yvelines), prédicateur : P. Alain Quilici.
12 h La séquence du spectateur.
12 h 30 La bonne conduite.
13 h Journal.
13 h 20 Variétés : Royal Command Circus.
14 h 45 Feuilleton : La couronne du diable.
L'exil de Thomas Beckett en France.
15 h Sports première.
17 h 25 Document : Pondichéry, un paradoxe dans l'histoire.
Le voyage de Françoise Moitessier de La Rochelle à Singapour.
18 h 15 Série : Salut champion.
La machination.
Vincent Navailles assiste à un match de baskett.
19 h 15 Les animaux du monde.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : le Grand Restaurant.
De Jacques Besnard.
21 h 55 Vivre le théâtre d'aujourd'hui.
De C. Borgella et M. Cousonneau.
2e partie : Comment ?
La compagnie de Jennifer Muller, les comédiens Jean Negroni, Maria Casares et B. Faivre d'Arcier, directeur du Festival d'Avignon.
23 h 5 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

11 h 35 Récré A 2 à table.
12 h 15 Cyclisme : René Privat.
Antonin Rolland.
12 h 45 Journal.
13 h 20 Série policière : Le retour du Saint.
14 h 10 Document : Un monde différent.
L'homme, cette incroyable machine, de F. Rossif.
Les différentes techniques d'introspection du corps humain.
15 h Théâtre : les Deux Orphelines.
D'A. d'Ennery et F. Cormon, mise en scène J.-L. Martin Barbaz, réal. G. Thomas. Avec L. Gaudet, J.-P. Morel, P. Bezlia...
Le cruel marquis de Presle projette de débaucher une jeune orpheline...
17 h 5 Série : Le jeune homme vert.
1936 : Jean et Antoinette deviennent des adultes.
18 h La chasse au trésor.
19 h Stade 2.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton historique : C'était l'âge d'or.
De H. Pauck, réal. M. Braun.
L'accession au pouvoir d'Hitler en 1933. Tous les personnages ont les pires ennuis.
22 h 20 Document : Portrait de l'univers.
Des maquettes au village, de J. Lallier et M. Tossello.
Jean Grimel, spécialiste de l'histoire des techniques au Moyen Age, nous montre comment on peut transformer les manières de vivre à partir de l'invention simple.
23 h 20 Journal.
23 h 40 Sport : Escrime.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h Série : La malédiction du Kriss Pusaka.
N° 3 : Le vol.
Ben et son frère rencontrent l'expert Subroto : révélation du mystère du Kriss.
20 h 30 Rue des Archives : les prêtres.
Une émission de l'INA. Avec R. Vorens, Y. Milliard, J. Lavergnat. Réal. : Y. Kovacs.
La situation des prêtres au milieu des crises morales et politiques.
21 h 30 Journal.
21 h 40 Vive l'Histoire : Quand la République s'invente une fête : le 14 juillet.
Réal. : B. Jannin.
Devenu une fête nationale en 1880, le 14 juillet a été tour à tour officiel et clandestin, patriotique, politique ou les deux mêlés. Aujourd'hui, il subit le contre-coup des médias, des vacances. En déclin, va-t-il reprendre un second souffle, avec les derniers événements ?
22 h 35 Cinéma de minuit (aspects du cinéma noir) : « Le Carrefour de la mort », d'H. Hathaway.

Jour après jour

DOCUMENT DE CREATION : « DES MAQUETTES AU VILLAGE »
A 2, 22 h 30.

Marco Polo revient du fond des âges. Il s'appelle aujourd'hui Jean Gimpel. Il est français, il a vécu à Londres où il s'est fait une spécialité de l'histoire des techniques au Moyen Age, et il parcourt les pays du tiers-monde pour apprendre à chacun et aux autres des trucs et inventions qui peuvent améliorer la vie. Marco Polo avait rapporté les pâtes alimentaires de Chine, et l'on sait ce que les Italiens en ont fait. Les réalisateurs de ce « portrait de l'univers » ont rencontré Jean Gimpel au Népal, accompagné de ses trésors et allant de village en village : ici il laissera l'idée d'un moulin horizontal, mais il en emportera une machine à tisser à destination du Kenya. La transmission des techniques d'un pays à l'autre, d'un continent à l'autre, comme la transmission des plantes et des animaux, montre là son aspect ancestral, celui d'un travail de fourmi, jour après jour, siècle après siècle. Mais il s'agit là du bien-être des hommes : lorsqu'il s'agit de guerre, le travail est généralement plus vite fait. — F. E.

FRANCE-CULTURE

7 h 7, La fenêtre ouverte.
7 h 15, Horizon, magazine religieux.
7 h 40, Chasseurs de son.
8 h, Orthodoxie et christianisme oriental : Propos sur la vie monastique.
8 h 30, Protestantisme.
9 h 10, Ecoute Israël.
9 h 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : La libre pensée française.
10 h, Messe en la cathédrale Notre-Dame des Doms d'Avignon.
11 h, Regards sur la musique : Princesse Czardas, de Kalman.
12 h 5, Allegro.
12 h 40, Ensemble Christodoulidis, musique chypriote.
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Frédéric Valentin III ou le Roi malade de poésie, de M. Schilovitz. Avec : J.-P. Marielle, A. Medina, M. Chevit, P. Mazzotti, etc. (Redif.).
16 h 5, Concert Luc Ferrari, à Toulouse.
17 h 30, Rencontre avec... J. Leymarie.
18 h 30, Ma non troppo.
19 h 10, Le cinéma des cinéastes.
20 h, Albatros : Olivier Larronde.
20 h 40, Atelier de création radiophonique : Vina mridangam pulankujal.
23 h, Musique de chambre : Facoli, Jolivet, Guarnieri, Castillon.

● **Nouvelle diffusion sur France-Culture d'une pièce radiophonique de Michel Schilovitz réalisée en 1973, « Frédéric Valentin III ou le Roi malade de poésie » :** On y retrouvera le goût de l'auteur pour la fiction historique et les exagérations baroques autour d'un personnage de fable, ici le grand-duc Frédéric Valentin, maître du royaume imaginaire de Saxe-Gartenburg, qu'un Bismarck de comédie cherche à s'approprier. La réalisation est d'Alain Barroux. Avec les voix de Jean-Pierre Marielle, Robert Murzeau, Maurice Chevit, Pascal Mazzotti, Hubert Buthion, Dominique Page, Albert Medina, J.-J. Steen (14 h 5). — B. A.

● **Equivalences :** F.M., 20 h. France-Musique partage, cet été, l'avis de la jeune aveugle de Diderot : distraits par leurs yeux, ceux qui voient ne peuvent bien écouter les formes sonores, pensait Mélanie de Salignac. L'éloge de la musique fait par les clairvoyants lui paraissait aussi pauvre et faible. Ainsi persuadée que la privation d'un sens redouble l'acuité d'un autre, France-Musique guide ce supplément de sensibilité sur les chemins du discours, dans une série d'entretiens qui réunit ces musiciens à la réceptivité décuplée. On pouvait en effet se demander pourquoi le principe de telles émissions, adopté naguère, avait été oublié. Ce hâvre de lumière n'aura-t-il, pour ces compositeurs de la nuit, que la durée de l'été ? — T. Fr.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Concert-Promenade : musique viennoise et légère (J. Strauss, J. Raff, Luigini, Meyerbeer, Lanner, Rimsky-Korsakov, Mozart, Zeller, Hubay, Verdi, Lanner et folklore viennois) ; 7 h 30, Chorales d'Europe : le Chœur Zoltan Kodaly de Budapest, dir. I. Andor, dans les œuvres de Mendelssohn et Schumann.
8 h 08, Polyphonie de l'été : le délire des doigts, œuvres de R. Schumann, Bach et Liszt, par Percy Grainger ; la grande polyphonie de l'été : œuvres de Schubert, Nunes, Janacek, Beethoven et Brahms ; 11 h 30, Concert spirituel : « Messe en fa majeur », de Pergolèse, dir. Segarra ; « Salve Regina », de Pergolèse, avec Rachel Yakar soprano ; 13 h 05, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes et de Juan-les-Pins.
14 h 08 Histoire de mes disques : racontés par Y. Menuhin à A. Panigel, IV — Années 1933-1934 — (Bach, Mozart, Paganini) ; 18 h, Polyphonie de l'été : « Le Freischütz », opéra de Weber, par les Chœurs de la radio de Leipzig et l'Orchestre de la Staatskapell de Dresde, dir. C. Kleiber.
18 h 30, Concert (Echanges internationaux) : « Symphonie n° 2 » de Mahler, par les Chœurs (dir. M. Hillis) et l'Orchestre symphonique de Chicago (dir. J. Levine), avec K. Battle soprano et B. Wolff mezzo (Chicago 2-7-1977) ; 20 h : Equivalence (non voyants) : Entretiens avec G. Litaize, III - L'orgue, les ornements (Bach, F. Couperin le Grand, Clérambault).
20 h 30, Concert (Festival de Saintes 1981) : « Motets » de H. Du Mont ; « Memorare » et « Magnificat » motets pour solistes de Du Mont ; « Laudate omnes gentes », « Adoramus », « Gloria à 7 », de Monteverdi, par les Chœurs et l'Ensemble instrumental de la Chapelle-Royale, dir. Ph. Herreweghe, avec A. Mellon, soprano ; G. Laurens, mezzo-soprano ; H. Ledroit, haute-contre ; H. Crook, ténor ; U. Studer, baryton et P. Kooy, basse (en direct de l'abbaye aux Dames).
23 h 00, Ouvert la nuit : les week-ends de la francophonie, « Portrait de Charles Dutoit » (Mendelssohn, Ibert, St-Saëns, Caplet, Honegger).

Lundi 13 juillet

Deux films

AU-DELA DES GRILLES
Film italien de René Clément (1948), avec J. Gabin, I. Miranda, V. Taichi, A. Cecchi, A. Ninchi.
TF 1, 20 h 35.
★★ *Le mauvais destin d'un Français, criminel en fuite, qui a débarqué à Gênes à cause d'une rage de dents. L'Italie d'après guerre, sa misère, ses ruines, ses trafics, composent le décor social d'une aventure qui, rigoureusement filmée par René Clément selon ses propres conceptions d'auteur, ne doit rien au « réalisme poétique » de* Pépé Le Moko *et de* Quai des brumes. *Gabin vieilli ne porte plus son mythe d'autrefois, ce qui ne l'empêche pas d'être un grand acteur dans ce film méconnu.*

FANTASIA CHEZ LES PLOUCS
Film français de Gérard Pires (1970), avec L. Ventura, J. Yanne, M. Darc, J. Dufilho, G. Demestre.
FR 3, 20 h 30.
★ *Transposition d'un célèbre roman « série noire » humoristique, dont un gamin de sept ans était censé être le narrateur. Gérard Pires a trouvé, par des situations extravagantes, un burlesque ravageur et un style de bande dessinée, une équivalence à ce récit pseudo-subjectif. Lino Ventura et Jean Yanne montent des combines insensées.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Francophone d'or.
13 h Journal.
13 h 35 Gemininman.
14 h 30 Histoire de la musique populaire.
All you need is love.
15 h 25 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Spiderman. Bricolage : Isidore le lapin : Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : Mannequin, garçon ou fille : un vrai métier.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
L'homme et les cygnes.
18 h 20 Les Français du bout du monde.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma (cycle Jean Gabin) : Au-delà des grilles.
de René Clément
22 h 5 La chasse à l'homme.
La conquête du langage, de C. Chollet et A. Voisin.
Une enquête « policière » sur les origines du langage, avec la participation des philosophes Ph. Lavastine, spécialiste de la communication animale.
23 h Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h Cyclisme : Nicolas Barone.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et Compagnie.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : Boccace.
N° 1. Lisa et le roi Pierre, réal. G. Mascioni.
Une fiction en six épisodes à partir du Décaméron *de Boccace.*
15 h 55 Sports été.
Tennis Coupe Davis.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Variétés : Johnny Hallyday.
Avec les groupes Statu quo et Roxy Music
21 h 35 Les arts au soleil.
Un magazine de G. Begou : le Flamenco ; le Théâtre d'été à Paris ; le Festival de photo d'Arles, etc.
22 h 50 Lire c'est vivre : Flaubert.
Pierre Dumayet confronte la version définitive de Madame Bovary avec ses brouillons.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Centre national des indépendants paysans (C.N.I.P.).
19 h 10 Jeu
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Hebdo jeunes ; Mixmo-match.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma (le rire du lundi) : « Fantasia chez les ploucs », de G. Pires.
22 h Journal.
22 h 20 Prélude à la nuit.
Récital de guitare.

Jazz à l'appui

HISTOIRE DE LA MUSIQUE POPULAIRE AMERICAINE
TF 1, 14 h 30.

Bessie Smith, Fats Waller, les deux Charlie Parker et Mingus, Dizzy Gillespie, Jerry Lee Lewis...

Ils y sont tous, les anciens, les modernes, les jeunes, les vieux. Dans cette rétrospective en cinq émissions, Tony Palmer tente de définir la musique populaire. Plus de trois cents musiciens et compositeurs interviewés, des kilos d'archives utilisés, des films inédits de Scott Joplin et Charlie Parker. Le réalisateur affirme n'avoir pas voulu donner de leçon d'histoire mais survoler la culture musicale contemporaine. Il essaie cependant de démontrer, preuves à l'appui, que le jazz n'est pas né à La Nouvelle-Orléans. Soit. Mais pourquoi diable a-t-il rangé Jelly Roll Morton parmi les maîtres du « rag » ?

Qu'importe après tout les querelles d'écoles, on n'a pas si souvent l'occasion d'entendre du bon jazz à la télévision, comme l'a relevé récemment Jean-Christophe Averty en « révélant » que soixante-douze émissions sur ce genre de musique attendaient leur programmation. C.Ba.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les voyages des naturalistes ; 8 h 32, La paternité : la couvade.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Les lundis de l'histoire : L'enseignement et l'éducation en France, dans l'Antiquité et au Moyen Age.
10 h 45, Le texte et la marge : Gazelle, avec J. Lions et P. Hayat ; la Mystérieuse Disparition de la jeune marquise de Loria, de J. Donoso.
11 h 2, Evénement-musique
12 h 5, Agora : Vathek, de Beckford.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : le début des années 70.
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Un livre, des voix : le Manchot empereur, de C. Bernadac.
14 h 47, Contact.
15 h, Le fond de la question : Grève de la faim, suicide, sacrifice, martyre ?
16 h, Feu vert.
16 h 20, Actualité : L'histoire de la fête nationale.
16 h 50, Départementale : à Mons, en Belgique.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : la Fugue du Petit Poucet, de M. Tournier, lu par R. Gerôme.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Présence des arts : Art naïf international, à Fréjus.
20 h, *Oreste*, de Y. Ritsos. Avec : J.-F. Delacour, E. Weisz et D. Berlioux (Redif.)
21 h, L'autre scène ou les vivants et les dieux : La métaphysique d'Aristote.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason (Shakespeare).

● **Botanique et naturalisme sur France-Culture, grâce à deux séries d'émissions matinales : à 8 h, du 13 au 17 juillet, « Les voyages des naturalistes » ; et, surtout, de 7 h à 8 h, tous les jours, du 13 juillet au 1er août, « Végétales ».**
Les voyages des naturalistes, ce sont d'abord ceux qu'entreprirent, au moment de la Renaissance, une multitude d'aventuriers curieux de découvrir en des régions inconnues des éléments de connaissance et de comparaison pour mieux définir la place de l'homme dans la nature. Marie-France Rivière trace le portrait de ces voyageurs et nous propose, dans une émission finale, de le confronter aux caractéristiques du « voyage scientifique » d'aujourd'hui.
Dans « Végétales », B. Deutsch et Claude Dominique proposent eux aussi, des portraits de plantes : la vigne, le chêne, le sapin, l'olivier, le blé, le thé, la rose ou le tabac, mais aussi le « bouquet garni », le pissenlit, la pomme de terre, le pavot, la mauvaise herbe ou le gazon...

● **Dans la série « Les lundis de l'histoire », animée chaque semaine par Jacques Le Goff, France-Culture présente une émission consacrée à « L'enseignement et l'éducation en France dans l'Antiquité et au Moyen-Age », à partir des analyses** contenues dans le tome 1 de l'*Histoire générale de l'enseignement en France*, composé par l'historien Michel Rouche. De ces analyses, il ressort notamment qu'après une époque gauloise d'enseignement élitiste tourné vers la guerre, trois « phases » se déroulent dans l'enseignement en France : celle du droit (Rome), celle de la Bible (le christianisme du haut Moyen Age), et celle de la logique (les universités médiévales) (9 h 5). Puis, à l'autre bout de la journée, à 20 heures, le service des dramatiques proposera une nouvelle diffusion de la pièce de Yannis Ritsos, « Oreste », dans une traduction de Chrysa Papaandréou et Antoine Vitez, et une réalisation de Jeanne Rollin-Weisz. — B.A.

● **U.S.A. 1945 : F.M. (14 h 30).** France-Musique veut-il prouver que l'émigration aux Etats-Unis est une loterie ? On sera, en tout cas, à même d'en juger dans un défilé des visages de l'exil américain. Après un Martinu migrateur et un Bloch apatride, la figure réjouie de Stravinski — le musicien le mieux payé de l'Amérique, disaient les mauvaises langues, ceci expliquant cela — laissera la place au masque tragique de Bartok, mort à New-York dans une quasi-misère ; le *Troisième concerto*, concerto d'outre-tombe presque, accuse de ses reliefs cuivrés l'hostilité touffue d'un monde kafkaïen que Bartok n'avait pas attendu de connaître pour le peindre, et la voix livide de la *Sonate pour violon seul* a la transparence d'une conscience déchirée. — T. Fr.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 02, Entrée des artistes : « Dimitri Mitropoulos », par P.-H. Asselineau, œuvres de Schoenberg et Mahler, par le Chœur et l'Orchestres du Festival de Vienne ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart (n° 18, dir. G. Anda) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Schoenberg », par A. Almuro (Schoenberg, Strauss) : 11 h 30, Concert (église St-Germain-des-Prés à Paris, 3 avril 1981) : « Quatre motets pour un temps de pénitence », de Poulenc ; « Trois chansons de Charles d'Orléans », de Debussy ; « Trois œuvres », de Lejeune ; « Cinq rechants », de Messiaen, par le Groupe vocal de France, dir. J. Alldis ; 13 h, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes et de Juan-les-Pins.
14 h 00, Musique légère : œuvres de F. de Boisvallée, G. Pierné, Tchaïkowsky ; 14 h 30, Le génie du lieu : « U.S.A. 1945 », compositeurs en exil aux Etats-Unis 1940-1945, œuvres de Schoenberg, Milhaud, Stravinsky, Bartok, Bloch, Ives.
18 h 02, Repères contemporains : John Cage, « Pièce pour piano préparé », avec G. Fremy ; 18 h 30, Concert de musique de chambre (Institut Hongrois 30-1-1980) : « Sonate pour violoncelle et pianos, de Beethoven ; « Sonate pour violon et piano », de C. Franck ; « Trio pour piano violon et violoncelle », de Schubert, avec E. Perenyi, violon ; M. Perenyi violoncelle et G. Kiss piano ; 20 h 05, Chasseurs de son stéréo : Prélude au 14 Juillet, avec l'Harmonie Bayonnaise (enregistrement J.-P. Ollataguerre).
20 h 30, Concert à l'occasion du trentième anniversaire de la mort de Schoenberg : « Symphonie de chambre n° 1 », de Schoenberg-Webern ; « Herzgewächse pour soprano, célesta et harmonium », « Trois petites pièces, opus posthume », « Un survivant de Varsovie pour récitant, chœur et orchestre », « Concerto pour piano et orchestre », « Erwartug, monodrame », « Fantaisie pour piano et violon », de Schoenberg, par le Nouvel Orchestre Philharmonique et les Chœurs de Radio-France, dir. G. Amy, avec L. Lebrun, soprano ; J.-F. Heisser, piano ; E. Balmas, violon ; A. Silja, soprano, et M. Lonsdale, récitant.
23 h 00, Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, « Boston Symphony Orchestra » (Beethoven, Berlioz, Menotti, Mozart).

TÉLÉVISIONS FRANCOPHONES

VENDREDI 10 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Série : *le Saint* ; 21 h., *la Bataille des sables*, film de G. Sherman.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Série : Starsky et Hutch : 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h., *Les Tueurs à gage*, film de P. Squiteri.
● TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Tour de France en différé : 20 h. 5, Jeu : le Francophone d'or : 20 h. 35, Série documentaire de J. Antoine et J. Chélini : Les nouveaux papes II : Jean-Paul II ; le Pèlerin de la liberté : 21 h. 35, XVIIIe Festival international de la chanson française à Spa.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 50, T.V. à la carte : soirée à l'Olympia de Paris, avec l'artiste que vous avez choisi ; 21 h. 45, *Kleine Frieren auch im Sommer*, film de P. Von Gunten.

SAMEDI 11 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Série : La croisière s'amuse : 21 h., *La Deuxième Course*, film de J. Rancic.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Blanc, Bleu, Rouge ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux : 21 h., *Arrêt d'autobus*, film de J. Logan
● TELEVISION BELGE : 20 h. 5, Série : Cheval, mon ami ; 20 h. 35, *Un petit mélo dans la tête*, film de J. Brooks ; 22 h. 5, XVIIIe Festival international de la chanson française à Spa (finales).
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 45, Feuilleton : Les dames de la côte ; 22 h. 25, Eurovision : athlétisme aux Jeux d'Oslo : 23 h. 25, Les grandes nuits de Montreux : en direct du Festival international 1981 (en collaboration avec le Festival de Détroit).

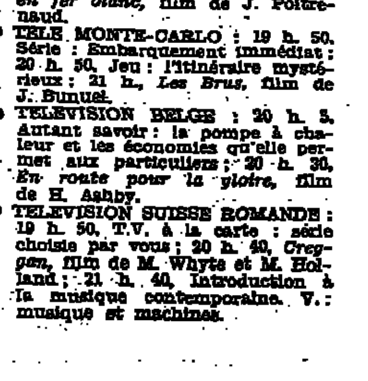
DIMANCHE 12 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Série : Les envahisseurs ; 21 h., *La Leçon particulière*, film de M. Boisrond.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Jeu-concours : On peut toujours rêver ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux : 21 h., *L'Affiche rouge*, film de F. Cassenti.
● TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Tour de France en différé ; 20 h. 5, *Les Lavandes et la liberté*, téléfilm de J. Prat ; 21 h. 25, En différé du 11 juillet : Knokke-Cup (finale).
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 45, *Don Camillo Monseigneur*, film de C. Gallone ; 21 h. 35, *Réveille-toi, peuple suisse !* série documentaire de C. Torracinta ; 22 h. 50, Escrime : championnats du monde, en différé de Clermont-Ferrand.

LUNDI 13 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Série : médecin d'aujourd'hui ; 21 h., *Sans ton amour*, film de J. Pevney.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Série : Los Angeles, années 30 ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h., *Intervention Delta*, film de D. Hickox.
● TELEVISION BELGE : 19 h. 55, *Ames perdues*, film de D. Risi ; 21 h. 35, Hommes de Wallonie : Ernest Solvay, personnage hors du commun.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 50, T.V. à la carte : cinéma sur petit écran, le long métrage que vous avez choisi.

MARDI 14 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Série : Le prisonnier ; 21 h., *La Marseillaise*, film de J. Renoir.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Série : La petite maison dans la prairie ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h., Jeu : la chasse au trésor ; 22 h., Variétés : gogo rythmes.
● TELEVISION BELGE : 19 h. 55, Tour de France en différé ; 20 h. 5, Jeu-Cinéma : Ciné-Tilt ; 20 h. 40, Feuilleton : Les faucheurs de marguerites ; 21 h. 40, Face au public : variétés, avec D. Balavoine.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 40, En direct avec les grands témoins de notre temps : Haroun Tazieff, le scientifique face aux grandes catastrophes ; 21 h. 40, Vidéo-club de l'été ; 22 h. 40, Les grandes nuits de Montreux, en direct du Festival international 1981 (Al Jarreau).

MERCREDI 15 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Hit-Parade ; 21 h., *Quatre Etranges cavaliers*, film d'A. Dwan.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Série : Super Jaimie ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h., *Les Colts des sept mercenaires*, film de P. Wendkos.
● TELEVISION BELGE : 20 h. 15, Les sentiers du monde : *Chihuahua, Européens et Indiens*, film documentaire de L. et F. Giard, suivi d'un entretien de J. Thévenot avec les cinéastes-conférenciers ; 21 h. 20, *Le Tiercé de Jack*, téléfilm de R. Kaliski.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 45, Goldie Hawn et Liza Minelli ; 21 h. 25, Athlétisme, en différé de Lausanne ; 22 h., *Réveille-toi, peuple suisse !* série documentaire ; 22 h. 55, Les grandes nuits de Montreux, en direct du Festival international 1981 (Chick Corea et J. McLaughlin).

JEUDI 16 JUILLET
● TELE LUXEMBOURG : 20 h., Super Jaimie ; 21 h., *Le Canard en fer blanc*, film de J. Poitrenaud.
● TELE MONTE-CARLO : 19 h. 50, Série : Embarquement immédiat ; 20 h. 50, Jeu : l'itinéraire mystérieux ; 21 h., *Les Brus*, film de J. Bunuel.
● TELEVISION BELGE : 20 h. 5, Autant savoir : la pompe à chaleur et les économies qu'elle permet aux particuliers ; 20 h. 30, *En route pour la gloire*, film de H. Ashby.
● TELEVISION SUISSE ROMANDE : 19 h. 50, T.V. à la carte : série choisie par vous ; 20 h. 40, *Creggan*, film de M. Whyte et M. Holland ; 21 h. 40, Introduction à la musique contemporaine. V. : musique et machines.





Mardi 14 juillet

Trois films

UNE PARISIENNE
Film français de Michel Boisrond (1957), avec B. Bardot, C. Boyer, H. Vidal, A. Luguet, N. Gray
TF 1, 20 h 35.
★ *Du bon cinéma de Boulevard de la fin des années 50 (avec Annette Wademant, scénariste-dialoguiste). Comique d'observation ironique et fantaisie sentimentale. La « Parisienne » tissant ses intrigues amoureuses, c'est Brigitte Bardot, ici charmante comédienne sans rapport avec le mythe créé par Vadim.*

COURS APRÈS MOI, SHERIF
Film américain de Hal Needham (1977), avec B. Reynolds, J. Gleason, S. Field, J. Reed.
A 2, 20 h 35.
Poursuites et cascades automobiles à propos d'un transport de caisses de bière interdite en Georgie. Du mouvement et Burt Reynolds en héros viril.

LE TRAIN
Film franco-américain de John Frankenheimer (1965), avec B. Lancaster, P. Scofield, J. Moreau, M. Simon, S. Flon.
FR 3, 20 h 30.
★ *Août 1944. Résistance et sauvetage d'œuvres d'art françaises envoyées en Allemagne, dans un film d'aventures ferroviaires conçu et réalisé à la manière des superproductions américaines. La reconstitution est remarquable, le film souvent émouvant.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

9 h 25 Défilé du 14 juillet.
11 h Concert.
La Gaîté parisienne (J. Offenbach), le Bal des cadets (J. Strauss), par l'Orchestre national de France, dir. L. Maazel.
12 h Charmes de Paris.
La Lavandière de l'île Saint-Louis.
12 h 30 Série : Au nom de la loi.
Les aventures connues de Josh Randall.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Geminiman.
La bataille de Sam Casey contre un robot électronique.
14 h 35 Histoire de la musique populaire.
Les origines :
Stevie Wonder, B. B. King, Aretha Franklin et Alice Cooper, etc.
15 h 25 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Joe chez les abeilles ; Variétés ; Isidore le lapin : Dinky duck Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : Ça plane pour lui.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Les mannequins de la savane.
18 h 20 Les Français du bout du monde.
La Sierra Leone.
Un Alsacien fixé entre la Guinée et le Liberia.
19 h 20 Dessin animé : Snoopy.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Une Parisienne.
de M. Boisrond.
21 h 55 Variétés : Les compagnons de la chanson.
Une émission de la télévision belge, réal. M. Rochat.
22 h 45 Il était une fois... Paris : Feu d'artifice.
23 h 20 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

9 h 25 Défilé du 14 Juillet.
12 h Cyclisme : Tour de France.
Jean Forestier.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et Compagnie.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h 5 Série : Boccace.
Les escroqueries et les fraudes de Riccio.
15 h 55 Sports été.
Vol à voile : Cyclisme.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Document : la Tatchensinia.
Le Nord-Canada, ses chutes d'eau, ses ours...
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Les dossiers de l'écran : « Cours après moi, shérif ».
de H. Needham.
Une émission d'Armand Jammot.
22 h Débat : les cibistes.
La cibi est née il y a 35 ans aux Etats-Unis. Il y a 30 millions de cibistes dans ce pays qui détiennent 80 % du matériel recensé dans le monde : un débat sur les nouvelles techniques et sur son mode d'utilisation.
23 h 30 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
M. Jacques Gopechot.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Louis Jouvet, homme de théâtre.
Réal. : A. Vetusto.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin : Les couleurs du temps. Eté : Bateau sur l'eau : le Ra.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « le Train » de J. Frankenheimer et B. Farrel.
22 h 45 Journal.
23 h 5 Prélude à la nuit.
Les percussionnistes de Strasbourg s'amusent.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les voyages des naturalistes (les documents perdus) ; 8 h 32, La paternité : primipère et psychosomatisation ; 8 h 50, Le roi de la mer.
9 h 7, La matinée des autres : Festival des arts traditionnels de Rennes.
10 h 45, Un quart d'heure avec... P. Dehaye.
11 h 2, Chemin de fer, chemin de vie, chemin de mort : Les hommes du train, les vagabonds du rail, trains de luxe.
12 h 5, Agora : Victor l'enfant sauvage, avec T. Gineste.
12 h 45, Panorama : Actualités de la province et des festivals.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : Le début des années 70.
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Un livre, des voix : Un déjeuner du soleil, de M. Déon.
14 h 47, Magazine international.
16 h 20, Actualité : A Saint-Louis du Sénégal.
16 h 50, Départementale : A Mons.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : l'Enfant de Bohême, de D. Boulander, lu par J. Piat.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Sciences : La modélisation en économie (les modèles micro-économétriques).
20 h, Dialogues franco-britanniques : Le roman en question, avec A. Wilson et J.-L. Curtis.
21 h 15, Musiques de notre temps : Divertissement avignonnais.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Entrée des artistes : « Pierre Bernac » par E. Pistorio (Poulenc, Ravel, Duparc, Fauré, Debussy, Barber) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart (n° 19, dir. C. Schuricht) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30 Les Grands de ce monde : « Poulenc », par C. Noisette de Crauzat ; 11 h 30, Concert de l'Association française des amis de J. Strauss (Hôtel de ville de Paris, 18 avril 1980) : « la Chauve-souris », ouverture, et sept œuvres de J. Strauss, « la Marche de Radetzky » de J. Strauss père, « Fantaisie pour violon et orchestre sur des thèmes de Paganini », « le Pays du sourire » extraits, de F. Lehar, par l'Orchestre philharmonique de musique légère, dir. A. Sibert, avec M. Sartova, L. Lebrun, R. Corazza, H. Zednik et France Dubois au violon ; 13 h, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins.
14 h Le génie du lieu : « Paris 1920 » par Jean Roy, œuvres de G. Auric, E. Satie, D. Milhaud, F. Poulenc, A. Honegger, I. Stravinski.
18 h Repères contemporains : Renaud Gagneux « Messe » extraits, par les Chœurs de Radio-France et l'Ensemble du Nouvel Orchestre philharmonique, dir. G. Amy ; 18 h 30, Concert (Auditorium 103, 3-1-1978) : « Symphonie n° 94 » de Haydn, « Rhapsodie roumaine n° 1 » de G. Enesco, par l'Orchestre national de France, direct. S. Cambreling ; Concert (Grand Auditorium, 12-12-1978) : « Prélude à l'après-midi d'un faune » de Debussy, « Méditations pour orchestre » de A. Taira, par l'orchestre national de France, dir. M. Soustrot ; 20 h 5, Les chants de la terre : musiques traditionnelles.
20 h 30 Concert (Festival du Marais 1981) : « Quatre pièces pour clarinette alto et piano » de Schumann ; « Contrastes pour violon, clarinette et piano » de Bartok ; « Quatuor pour la fin du temps pour violon, clarinette, violoncelle et piano » de Messiaen, par l'Ensemble Karl Stamitz (Hôtel Carnavalet à Paris, le 16 juin 1981).
22 h 30 Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, « Boston Symphony Orchestra » (Stravinski, Tchaïkovski, Bartok, Hindemith).

● **« Gustation, goût et culture », sur France-Culture, à 9 h 5 :** « La nourriture, écrivait Roland Barthes, est aussi un système de communications, un corps d'images, un protocole d'usages, de situations et de conduites. » Non seulement la gustation varie selon les pays et les cultures, mais elle est intimement liée, dans chaque société, à des rituels largement culturels — d'où sans doute la richesse sémantique du mot « goût ». Pour développer cette idée et l'illustrer d'exemples, Paule Chavasse a fait appel à des spécialistes, physiologues et anthropologues.
B. A.

● LES STRAUSS : (B.A. F.M., 11 h 30). Il ne fait de doute pour personne aujourd'hui que les amis de Johann Strauss se sont placés sous la protection de Stendhal. L'écrivain avait assez clamé que ne pas sacrifier au plaisir physique, en musique, était un crime. Aussi, en gens frivoles, proposent-ils pour ce 14 juillet des musiques sensuelles à l'occasion, *Train de plaisir et Sang léger*, de Strauss, *le Pays du sourire*, de Lehar.

Les amis de Schoenberg pourraient-ils en dire autant ? Qu'on n'accuse pas ce programme de luxure, les straussiens sont encore justifiés théoriquement par Stendhal : « La science des sons est si vague qu'on n'est sûr de rien, sinon du plaisir qu'ils donnent », disait-il. Encore une pierre dans le jardin du génial Viennois ! — T. Fr.

Mercredi 15 juillet

Un film

EL CONDOR
Film américain de John Guillermin (1970), avec L. van Cleef, Jim Brown.
FR 3, 20 h 30.
Au Mexique, deux aventuriers, un Blanc et un Noir, cherchent à s'emparer du trésor de l'empereur Maximilien. Jim Brown, le Noir, est plus intelligent et plus sympathique que Lee van Cleef, le Blanc. A part cela, rien à signaler.

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Geminiman.
14 h 30 Cyclisme : Tour de France.
15 h 55 Histoire de la musique populaire américaine.
Le rag-time.
Scott Joplin, Fats Waller et J. Roll Morton.
16 h 50 Croque vacances.
Spiderman : Bricolage ; Isidore le lapin ; Variétés : Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : Les voitures d'occasion.
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Les plus petits du monde.
18 h 20 Lettres du bout du monde.
Le Brésil.
Le Brésil archaïque des plantations.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
20 h Journal.
20 h 35 Lourdes 81 : que ta volonté soit fête.
21 h 25 Le piège à loups.
(Lire notre sélection.)
22 h 50 Journal.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h Cyclisme : Tour de France.
André Darrigade.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
Sarah se cache avec son beau-frère.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et Compagnie.
14 h Les mercredis d'Aujourd'hui madame.
15 h Série : Boccace.
Federigo.
Les revers de fortune de Lapo et Jacopo.
15 h 55 Sports été.
Football.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Théâtre : les Bons Bourgeois.
de R. de Obaldia, réal. P. Desfons. Avec A. Blancheteau, P. Ardant, J. Morel, R. Varte...
Une transposition des Femmes savantes, de Molière, dans la France de mai 1968.
22 h 45 Variétés : Mon nom ne vous dirait rien.
de B. Mabille, réal. H. Leguy.
Autour de l'invité l'abbé Alexandre : C. Dumont, Dave, etc.
23 h 40 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Etudes et chantiers.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Le passe-carte.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : « El Condor », de J. Guillermin.
22 h 5 Journal.
22 h 25 Prélude à la nuit.
M. Mesplé chante l'opérette.

Sombre histoire

LE PIEGE A LOUPS
TF 1, 21 h 25.

Fanny s'ennuie paisiblement avec son père, sa tante, et ses angoisses d'adolescente, au milieu d'une exploitation forestière.

Un homme blessé par un piège à loups est hébergé par les deux femmes. Il en profite pour raconter sa vie à la jeune fille : son père résistant dénoncé, sa mère morte dans des circonstances troublantes... Plus le récit avance, plus Fanny s'inquiète (en voix off) d'être concernée par ces révélations.

Le film, adapté d'un roman de Vercors, entend lutter contre l'oubli des années d'occupation.

L'horreur est matérialisée par des visions de corps torturés, entassés dans des wagons à bestiaux, qui entrecoupent et renforcent le récit. Mais le jeu des deux personnages centraux, qui oscille entre le roman-photo et la tragédie, rend la démonstration peu convaincante. — E. S.

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les voyages des naturalistes (Caractère et psychologie des voyageurs) ; 8 h 32, La paternité : la part du père.
8 h 50, Echec au hasard.
9 h 7, Matinée des sciences et des techniques : le cancer ; La science face au racisme.
10 h 45, Le livre, ouverture sur la vie : Rencontre avec Tomi Ungerer.
11 h 2, Chemin de fer, chemin de vie, chemin de mort : La révolution, la guerre, la mort.
12 h 5, Agora : Justine, ou les malheurs de la vertu, avec N. Chatelet.
12 h 45, Panorama : le Liban (2e partie).
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : Le début des années 70 (G. Gould joue Mozart).
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Un livre, des voix : Monsignore II, de J.-A. Léger.
14 h 47, L'école des parents et des éducateurs : *La famille en effervescence.*
15 h 2, Points d'interrogation : Colloque Dostoïevski à Sophia Antipolis.
16 h 20, Actualité : Entretien avec M. Estève.
16 h 50, Départementale : A Mons.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : les Etrangers, de C. Mac Cullers, lui par P. Mazzotti.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, La science en marche : Les métaux synthétiques organiques.
20 h, Sister Suzie cinéma, comédie musicale de B. Telson et L. Breuer, en direct d'Avignon, avec le groupe Fourteen Karat Soul.
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2 Entrée des artistes : Antal Dorati, par Mildred Clary (Dvorak, Haydn, Bartok, Stravinski) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart (n° 20, dir. W. Susskind) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30 Les grands de ce monde : « Igor Stravinski », par M. Marnat (œuvres de Stravinski, dir. P. Boulez, I. Stravinski, A. Dorati) ; 11 h 30, Concert : « Musique à la Besnardière » (24-9-1978), « Divertimento K 131 », de Mozart ; « Concerto pour clavier en ré majeur », de Haydn ; « Giovanna d'Arco », cantate de Rossini ; « Symphonie n° 3 », de Schubert, par le Nouvel Orchestre philharmonique, dir. Ch. Farncombe, avec R. Puyana ; 13 h, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins.
14 h Musique légère : œuvres de Lancen et Bondon et « Chanson mexicaine », de Manuel Ponce, par A. Segovia à la guitare ; 14 h 30, Le génie du lieu : « Paris 1913 » par Jean Roy, œuvres de Ravel, Debussy et Schoenberg, dir. P. Boulez ; œuvre de Roussel, dir. S. Baudo ; œuvres de Ravel, dir. E. Ansermet ; « Trois poésies de la lyrique japonaise » de Stravinski, dir. A. Mihaly ; œuvres d'E. Satie, par le pianiste A. Ciccolini, et « le Sacre du printemps » de Stravinski, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. H. von Karajan ; 18 h 2, Repères contemporains : « In C » de Terry Riley, par l'Ensemble T. Riley.
18 h 30 Concert (Studio 106, 2-6-1980) : « Quatuor à cordes en ré majeur » ; « Quatuor à cordes en fa mineur » et « Quatuor à cordes en mi bémol majeur », de Beethoven, par le Quatuor Kouan ; 20 h 5, Les chants de la terre : musique traditionnelle.
20 h 30 Concert (Festival d'Automne, Théâtre de la Ville à Paris, 13 octobre 1980) : « Concertino pour douze instruments », « Huit miniatures instrumentales », « Quatre chansons pour voix et petit ensemble », « Trois pièces pour quatuor à cordes », « In memoriam Dylan Thomas », « Pastorale, version violon et quatuor à vent », « Deux poèmes de Verlaine », d'I. Stravinski ; « Sonate pour piano » de Scriabine, « Troisième quatuor à cordes », de Roslavetz, « Sonate pour flûte, alto et harpe », de Debussy, par l'Ensemble Intercontemporain, dir. P. Boulez, avec R. Tear, ténor et J. Shirley-Quirk, baryton.
22 h 30 Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains, « Boston Symphony Orchestra » (Glazounov, Haydn, Sibelius).

● **Concert russe (F.M., 20 h 30).** Scriabine se prenait-il pour le Platon de la Russie ? C'est à un nouveau « banquet » socratique qu'il convie l'auditeur avec sa *Dixième sonate pour piano* : de sonorités sensuelles en extases harmoniques, on doit immanquablement — en théorie du moins — parvenir au « beau en soi », univers de pure lumière où la vision théosophique l'emporte sur la matérialité musicale. Mais l'on peut toujours s'en tenir au stade « érotique » précédent, sans aller plus loin, d'autant que dans ce concert Stravinski, avec ses folkloriques *Pribaoutkis*, rappelle les sarcasmes dont il affligeait la musique huysmanienne de son compatriote : ampoulée et décadente, disait-il. Peu soucieux de trancher, Roslavetz, découverte de ce festival d'automne, lorgnait, on s'en rendra compte, vers Schoenberg, tout russe qu'il était. — T. Fr.

Jeudi 16 juillet

Deux films

UN CAPRICE DE CAROLINE CHÉRIE
Film français de Jean Devaivre (1952), avec M. Carol, J. Dacqmine, J.-C. Pascal, J. Paqui, V. Norman.
A 2, 20 h 35.
★ *Décor historique : l'Italie du Nord où les armées de la Première République française se battent contre les Autrichiens. Martine Carol se baigne nue dans une conque marine et, même déguisée en petit tambour elle ne saurait passer pour un homme.*

LES ASSASSINS DE L'ORDRE
Film français de Marcel Carné (1970), avec J. Brel, C. Rouvel, P. Pitagora, C. Denner, R. Lesaffre.
FR 3, 20 h 30.
★ *D'après un fait divers (la mort d'un cambrioleur après son interrogatoire dans un commissariat), un constat objectif de certaines bavures policières. Réalisé et joué avec une parfaite sincérité, ce film de Marcel Carné ne compte pas parmi ses grandes œuvres, mais il mérite mieux, par son attitude humanitaire, que l'accueil condescendant qu'il reçut des critiques lors de sa sortie.*

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

12 h 30 Série : Au nom de la loi.
Jason enlève Josh Randall.
13 h Journal.
13 h 35 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
Des savants victimes de leurs propres recherches.
14 h 20 Histoire de la musique populaire américaine.
Le jazz.
Dizzy Gillespie, Charles Mingus, Louis Armstrong, Count Basie.
15 h 15 L'été en plus.
16 h 45 Croque vacances.
Atomas : Isidore le lapin : Variétés ; Destination : Xéro ; Portrait d'animaux : le canard ; Poly à Venise.
17 h 50 Génération 1 : la C.B. (Citizen Band).
18 h 5 Série : Caméra au poing.
Les plus petits du monde (2e partie).
18 h 25 Lettres du bout du monde.
L'homme de Sao Paulo, par J.-E. Jeannesson.
Un reportage sur la ville géante du Brésil où cohabitent Portugais, Allemands, Italiens et Grecs.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 Cyclisme : Tour de France.
19 h 50 Tirage du Loto.
20 h Journal.
20 h 35 Feuilleton : Anthelme Collet.
ou le Brigand gentilhomme, de G. Coulonges, réal. J.-P. Carrère (2e épisode).
Francesca a quitté Rome pour Paris où elle rencontre Toloseni.
21 h 35 Document : Ceux qui se souviennent.
Avant 1936, chronique de la mémoire, par H. Knapp.
(Lire notre sélection.)
22 h 25 Le jeune cinéma français de courts métrages.
« L'Echelle », de A. Ughetto, et « la Tendresse du maudit », de J.-M. Costa.
23 h Journal.

36

CEUX QUI SE SOUVIENNENT AVANT 1936
TF 1, 21 h 35.

Le troisième volet de cette reconstruction de la mémoire ouvrière, à travers les derniers témoignages oraux, traite des années qui précèdent le Front populaire. Les nombreux personnages — Marius Renaudin, né dans une famille de huit enfants, au travail dans la métallurgie à l'âge de treize ans, l'insatiable chanteur Moreilli, — tout ce petit monde « clandestin » évoque la difficile création des syndicats et l'explosion de joie à l'annonce des bouleversements sociaux de 1936.
M. G.

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 A.N.T.I.O.P.E.
12 h 15 Cyclisme : Tour de France.
Robert Cazala.
12 h 30 Série : Les amours des années folles.
Georges a enfin trouvé du travail.
12 h 45 Journal.
13 h 35 Série : Kim et Compagnie.
14 h Aujourd'hui madame.
15 h Série : Boccace.
Martellino et deux compagnons quittent Florence pour Trévise.
15 h 55 Sports été.
Cyclisme : Athlétisme.
18 h Récré A 2.
18 h 30 C'est la vie.
18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 45 L'Escargot.
20 h Journal.
20 h 35 Cinéma : Un caprice de Caroline chérie.
de J. Devaivre.
22 h 10 Variétés : L'atelier de la chanson.
de B. Fourcade, réal. P. Ronce.
Le groupe Gwendal, un troubadour, Casthelhemis, et Jean Guidoni.
23 h 20 Journal.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 Tribune libre.
Le P.R.S.
19 h 10 Journal.
19 h 20 Emissions régionales.
19 h 40 Pour les jeunes.
Oum le dauphin ; Cuisine sans cuisson ; L'ours Paddington.
20 h Les jeux.
20 h 30 Cinéma : les Assassins de l'ordre, de M. Carné.
22 h 15 Journal.
22 h 40 Prélude à la nuit.
E. Chojnaska et W. Dlugorajz : « Fantaisies », « Villanelles ».

FRANCE-CULTURE

7 h 2, Végétales.
8 h, Les chemins de la connaissance : Les voyages du naturalisme (un homme en avance sur son temps) ; 8 h 32, La paternité : la voix du père ; 8 h 50, Le roi de la mer.
9 h 7, Matinée de la littérature.
10 h 45, Questions en zigzag : avec R. Triboulet.
11 h 2, Chemin de fer, chemin de vie, chemin de mort : Aventures en tout genre.
12 h 5, Agora : Les villes d'eaux, avec A. Wallon.
12 h 45, Panorama.
13 h 30, 33 tours et demi tout compris : L'année 1971.
14 h, Sons : Rituels républicains.
14 h 5, Un livre, des voix : Azteca, de G. Jennings (1re partie).
14 h 47, Souvenirs d'égotisme : Le peintre G. Schneider.
15 h 50, Contact.
16 h, Le magasin des nouveautés : Le nouvel âge californien.
16 h 50, Départementale : A Mons.
17 h 32, Loft.
18 h 30, Bonnes nouvelles, grands comédiens : la Mort et l'enfant, de Malaparte, lu par J.-P. Cassel.
19 h 25, Jazz à l'ancienne.
19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : Le tétanos.
20 h, L'Opéra de brousse, de C. Delarue. (Redif.)
22 h 30, Nuits magnétiques : Avignon ultrason.

FRANCE-MUSIQUE

6 h 2, Entrée des artistes : « Claudio Scimone » par J. de Solliers (Vivaldi, Rossini) ; 7 h 30, Anthologie du mois : les concertos de Mozart (n° 21, dir. H. von Karajan) ; 8 h 10, Kiosque : informations sur les concerts, festivals et stages musicaux.
9 h 30, Les grands de ce monde : « Vivaldi » par M. Marnat (Vivaldi, Gabrieli, Marcello) ; 11 h 30, Concert (festival-estival de Paris, église Saint-Germain-des-Prés, 16-6-78) : récital d'orgue R. Daveluy, « Prélude et fugue en ut majeur », « Préludes de chorals » et « Fantaisie et fugue en sol mineur », de J.-S. Bach ; « Consolation », « Ave Maria » et « Prélude et fugue sur B.A.C.H. », de Liszt ; et improvisations de R. Daveluy ; 13 h, Jazz vivant estival : en direct du Festival d'Antibes-Juan-les-Pins.
14 h, Musique légère : œuvre de P. Gabaye, dir. P. Bonneau, P.-I. Tchaïkovski, dir. C. Davis et L. Ganne, dir. F. Pourcel ; 14 h 30, le Génie du lieu : « Dresde 1745 » par C. Lehmann (Heinichen, Vivaldi, Hasse, Weiss, Bach) ; 18 h 02, Repères contemporains : Louis Roquin (« Textuel pour bande magnétique et instruments Baschet » par l'ensemble de l'Itinéraire).
18 h 30, Concert (Echanges internationaux) : « Te Deum de Dettingen » de Haendel ; « Messe Nelson en ré mineur » de Haydn, par les Chœurs et l'Orchestre symphonique de la Radio hongroise, dir. F. Sapszow et W. Goennenwein, avec J. Pasthy, soprano, K. Takacs, contralto, A. Fulop, ténor, J. Grégor, basse ; 20 h 05, Concours de guitare : premiers prix de Paris.
20 h 30, Concert festival de Saintes (en direct de l'Abbaye-aux-Dames) : « Motet In Ecclesiis » de Gabrieli ; « Motet à quarante voix pour huit chœurs » de Tallis ; « Messe à quatre chœurs » de Charpentier, par l'ensemble vocal de Bourgogne, le chœur de chambre de l'Orchestre de Lyon, et le Studio de musique ancienne de Montréal, dir. B. Tétu.
23 h, Ouvert la nuit : les grands orchestres américains, « Boston Symphony Orchestra » (Debussy, Roussel, Berlioz, Berg, Chostakovitch)

RADIO-TÉLÉVISION

BALADE EN MODULATION DE FRÉQUENCE A PARIS

Le plan d'occupation des ondes

Après avoir présenté les radios libres émettant sur Paris de façon quotidienne ou épisodique et donné la liste des projets connus à ce jour (*le Monde* des 7 et 8 juillet), nous proposons ci-dessous une carte de la « bande FM » telle qu'elle se dessine aujourd'hui dans la capitale. D'autres projets sont encore à signaler : Pluriel MF (102,3) ouverte et pluraliste, mais avec un penchant pour la musique contemporaine et la philosophie ; Radio-Capitale, (103,5 mHz) qui fonctionnera en août avec un matériel que l'on dit de qualité et qui sera ouverte à l'ensemble des courants musicaux ; Radio 20, créée à l'initiative de cent-vingt associations du vingtième arrondissement ; les Radiotteuses, radio *« faite par des femmes pour des femmes »* ; un projet plus flou, venant du M.L.F., et privilégiant *« la lutte des femmes et son internationalisation »* ; une radio universitaire au sein de Jussieu ; Paris-Plage, Radio-Out, Ajidel, Quart d'Ondes, Radio-Muisque, un projet de station en langue portugaise, un autre en langue anglaise...

LA BANDE F.M. A PARIS

88 — 87.6 FRANCE-INTER
88.2 GÉNÉRATION 2000*
88.4 *BBX*
88.8 IVRE
89
89.5 *SPARTACUS**
89.8 TROPIQUE
90 — 90.35 FIP
91 — 91 GILDA
91.4 OBLIQUE-FM
91.7 RADIO J
91.9 MÉTROPOLE
92 — 92.2 *RADIO G*
92.4 *CŒUR DE PARIS*
92.5 OVNI *(ET NANA)*
92.8 FRÉQUENCE AU TIERS MONDE*
93 — 93.35 FRANCE-CULTURE
94 — 94.1 TOMATE
94.7 *IMAGES*
95 — 95 FRÉQUENCE MONTMARTRE *(ET SNE)*
96 — 96 CITÉ FUTURE
96.9 PARIS FM
97 — 97 PARIS-VILLAGE*
97.6 FRANCE-MUSIQUE
98 — 98.2 CORSAIRE
98.3 SIDHARTA
98.5 *CLÉMENTINE*
98.7 *DIVA*
99 — 99 *COCKTAIL* (NOVA)*
99.6 ICI ET MAINTENANT
99.7 RADIO-7
100 — 100 *POMME* (RFM)*
101 — 101 *DÉCIBEL* (LUMIÈRE 101)*
102 — 102 CAROLE FM*
103 — 103 ALPHA
104
104.4 VILLAGE
105

FRANCE-INTER Radio nationale
OBLIQUE-FM Quotidienne
COCKTAIL Non quotidienne

★ Pourront émettre d'un jour à l'autre (certaines occupant déjà une fréquence, par de la musique par exemple).

UNE RADIO LIBRE A L'INITIATIVE DE M. CHIRAC

M. Jacques Chirac a décidé d'installer une radio libre à Paris. Les études techniques et financières qui sont conduites par le cabinet du maire de la capitale pourraient être conclues très prochainement et les émissions pourraient commencer courant octobre sur une fréquence située dans la bande des 100-104 mètres. Le Conseil de Paris sera éventuellement appelé à se prononcer si l'ouverture de crédits supplémentaires s'avère nécessaire. Un émetteur d'une puissance de 3 kW serait installé sur la tour Eiffel, propriété de la Ville.

Cette radio, dont le titre n'est pas encore choisi, mais qui comportera dans sa dénomination le mot « service », diffusera de la musique mais surtout des informations.

A LA COMMISSION DE L'AUDIOVISUEL

M. Fillioud définit trois principes : autonomie, décentralisation, culture

La commission de réflexion et d'orientation de l'audiovisuel, présidée par M. Pierre Moinot, a tenu, mardi 7 juillet, sa première réunion de travail (1) en présence de M. Georges Fillioud, ministre de la communication, et de M. Jack Lang, ministre de la culture. Ce dernier a annoncé la mise en place d'une structure de réflexion sur le cinéma, animée par M. Jean-Denis Bredin.

M. Fillioud a précisé la mission confiée par le gouvernement à la commission. *« Il ne s'agit pas seulement*, a-t-il déclaré, *de mettre en œuvre la énième réforme de la radiotélévision nationale, mais de doter notre pays d'une véritable charte de l'audiovisuel nour la défintio de laquelle tous les concours sont requis. »* Le ministre de la communication a rappelé les trois principes dont la commission doit s'inspirer : garantie d'une pleine autonomie du service public de la radio et de la télévision à l'égard du pouvoir et des puissances financières, décentralisation de l'audiovisuel et développement des missions de culture, d'éducation et d'information.

La commission devra également veiller à ce que l'organisation envisagée favorise la diffusion de la culture et de la langue françaises à l'étranger et tienne compte des évolutions technologiques, et de l'accroissement de la concurrence internationale. Il importe, selon M. Fillioud, de définir la place du secteur public national dans la communication audiovisuelle, présente et future, et de préciser ses rapports avec les autres partenaires publics et privés, nationaux ou étrangers, et notamment avec l'industrie cinématographique.

De son côté, M. Jack Lang a insisté sur la nécessité d'une action coordonnée avec le ministère de la communication, et a mis l'accent sur les efforts à accomplir en faveur de la création d'images.

Cinq groupes de travail ont été constitués : décentralisation du service public et aménagement du monopole, production et création audiovisuelles, techniques nouvelles et diversification des services, situation sociale des personnels, relations internationales. M. Fillioud, qui souhaite *« la poursuite d'un dialogue permanent avec les organisations professionnelles représentatives tout au long de l'élaboration de la loi »*, a chargé les responsables de ces groupes d'organiser les consultations nécessaires avec l'ensemble des professionnels de l'audiovisuel. Le rapport de la commission devra être remis à la fin du mois d'août.

(1) M. Stello Lorenzi, absent de Paris pour des raisons professionnelles, était remplacé par le réalisateur Maurice Fallevic.

La composition des cinq groupes de travail

Les cinq groupes qui travailleront à la commission de l'audiovisuel auront pour animateurs : M. Jean Bardin (président) et Mme Souné Wade, directrice déléguée de la société Interaudiovisuel (rapporteur) ; Techniques nouvelles et diversification des services : Gérard Emery, ingénieur des télécommunications (président) et Philippe Wade (rapporteur général) ; décentralisation du service public et aménagement du monopole : Roger Errera, maître des requêtes au Conseil d'Etat (président ; situation sociale des personnels : Michel May, conseiller et maître à la Cour des comptes (président) et, Simon Harrari, administrateur civil au Service juridique et technique de l'information (rapporteur) ; productions et créations audiovisuelles : Dominique Wallon, ancien responsable du P.S.U. et ancien président de l'UNEF, président jusqu'en janvier dernier de la maison de la culture de Grenoble (président), et Françoise Castro, membre du P.S. et spécialiste des affaires de communication (rapporteur).

Outre la commission de l'audiovisuel et ces cinq groupes, un groupe interministériel réunit chaque semaine autour de Jérôme Clément, à l'Hôtel Matignon, des représentants de différents ministères : communication, culture, budget, intérieur, affaires extérieures, P.T.T. D'autres représentants de certains ministères pourraient aussi y participer de façon toutefois moins régulière parmi lesquels ceux du temps libre et de l'industrie. M. Pierre Moinot y sera également associé, ainsi que les représentants des cinq groupes de travail de la commission.

M. Jean-Denis Bredin

Né le 17 mai 1929 à Paris, M. Jean-Denis Bredin est licencié en lettres et agrégé de droit. Avocat à la cour d'appel de Paris depuis 1950, associé de M. Robert Badinter, il a notamment été le défenseur de Klaus Croissant. Professeur à la faculté de droit de Rennes, puis de Lille, il est en 1968 et 1969 conseiller technique à la direction générale des enseignements supérieurs. A la même époque, il devient, pour deux ans, membre des comités de programmes de l'O.R.T.F.

Professeur à l'université de Paris-I depuis 1971, M. Bredin est depuis 1976 vice-président du Mouvement des radicaux de gauche. Il est, en outre, l'auteur de plusieurs ouvrages : *l'Entreprise publique et semi-publique et le droit privé*, *la République de M. Pompidou*, *les Français au pouvoir*, *Eclats* et *Joseph Caillaux*. M. J.-D. Bredin s'intéresse depuis longtemps aux problèmes culturels. *Eclats*, écrit en collaboration avec M. Jack Lang, était consacré au théâtre.

● *Trente - deux journalistes* pigistes, permanents ou titulaires de contrats à durée déterminée, sont devenus, depuis le 1er juillet, statutaires de Radio-France et sont intégrés à la convention collective des journalistes de Radio-France, ce qui porte à quarante et un le nombre de pigistes intégrés depuis cette date.

VU

Ahmed Ben Bella

« On a eu affaire à un homme » — *pour reprendre la formule de Jean-Marie Cavada — passablement chargé d'histoire : l'histoire d'Ahmed Ben Bella c'est la sienne propre, alourdie par de longues années de prison, c'est celle de l'Algérie, celle de la France aussi. Le petit « Grand Débat » d'une heure imaginé par TF 1 pour faire la pièce à Europe 1, où M. Cavada a voulu voir la première grande intervention publique de l'ancien chef d'Etat algérien (1962-1965) n'a pas apporté de révélations fracassantes sur une période dramatique de la vie des deux peuples. Restait l'homme. Aimable, conciliant, comme si une longue période de détention avait, chez lui, plus sûrement cicatrisé les souvenirs pénibles que, sans doute, chez de nombreux auditeurs, Ahmed Ben Bella s'est déclaré « en pleine forme ». Soumis d'abord à des questions molles et ouatées, il n'a retrouvé sa flamme et sa pugnacité qu'assez tard dans le cours de l'émission.*

Pour l'histoire, rien de nouveau, rien d'étonnant, rien a fortiori *qui puisse être matière à scandale : il n'avait été qu'* « un des chefs », *un symbole parmi d'autres, monté en épingle par la presse française, dans la lutte des Algériens. L'entrevue de Champs avec le général de Gaulle ? Oui, ils avaient, pendant dix minutes, parlé de politique.* « Nous n'allions pas parler football », *a précisé l'ancien demi-centre. Son arrestation s'était passée simplement, sans brutalité... Avec un mélange de modestie et de fierté, Ahmed Ben Bella a éludé tout ce qui relevait du sensationnel à propos de son incarcération, pour s'en tenir à ce qui semble avoir été pour lui l'essentiel : la lecture du Coran, la présence de sa femme, une longue réflexion, sans rancune apparente, sur sa propre vie et ses convictions.*

Un instant on a pu craindre un cours magistral de l'ancien dirigeant sur le capitalisme et ses méfaits. Les questions inégalement incisives des journalistes l'en ont dissuadé, lui permettant de retrouver, bien que largement tempérée, sa foi et sa combativité de militant : « Vous nous avez laissé un pays exsangue... » *Restait l'idée qu'il se fait maintenant du monde contemporain, et c'est là assurément qu'Ahmed Ben Bella pouvait emporter la conviction de ceux, au moins, qui suivaient l'émission sans passions excessives : qu'il parle de* « nationalisme irrigué d'islamisme », *qu'il s'élève contre toute* « expression fasciste de l'Islam », *récusant le titre d'ayatollah suggéré par un des journalistes, qu'il affirme la nécessaire union de la culture et du développement économique ou récuse l'arrivée brutale des techniques et modèles occidentaux. Restait son avenir : non, il ne voulait plus du pouvoir. Mais jouer un rôle, oui, dans le dialogue entre les peuples, dans la défense du tiers-monde ; pour le dialogue Nord-Sud et, d'abord, Sud-Sud.*

FRÉDÉRIC ÉDELMANN.

M. Jean-Claude Héberlé remplace M. Michel Bassi à la tête de R.-M.-C.

M. Michel Bassi a été démis, mardi 7 juillet, de ses fonctions de directeur général de Radio-Monte-Carlo qu'il exerçait depuis le 17 novembre 1978. Ce départ correspond aux souhaits de M. Michel Caste, président de la Sofirad dont dépend Radio-Monte-Carlo, qui n'avait pas caché son intention de renouveler la direction de la station.

M. Bassi sera remplacé à la tête de Radio-Monte-Carlo par M. Jean-Claude Héberlé, ancien rédacteur en chef du journal télévisé de la deuxième chaîne jusqu'en 1974 et qui, étant tombé en disgrâce, était depuis 1975 simple journaliste à TF 1. M. Héberlé avait été nommé, le 3 juillet, membre de la commission d'orientation et de réflexion sur l'audiovisuel.

Né le 9 juillet 1935, M. Michel Bassi est licencié ès lettres et diplômé de l'Ecole supérieure de journalisme de Lille. Reporter, puis chef du service politique du Figaro, il en devient en 1971 le rédacteur en chef adjoint. En 1974, il est rédacteur en chef de l'Agence centrale de presse. Deux ans plus tard, il devient conseiller technique au secrétariat général de la présidence de la République avant d'être nommé, en 1978, directeur général de Radio-Monte-Carlo. M. Bassi avait fondé, en 1977, l'Association pour la démocratie, dont le but était de faire connaître les idées de l'ancien président de la République. C'est en tant qu'animateur de cette association que M. Bassi avait animé à la télévision la campagne de l'U.D.F. aux élections législatives de 1978.

***

Né le 3 février 1935, à Constantine, M. Jean-Claude Héberlé a d'abord été correspondant permanent de l'O.R.T.F. dans sa ville natale, puis à Alger. Grand reporter à France-Inter en 1961, puis présentateur des grandes émissions dans cette station, il remplit simultanément des mandats de délégué syndical (S.N.J.). Nommé correspondant de l'O.R.T.F. à Washington, en 1967, il est choisi par M. Jean Lefèvre, directeur de l'information télévisée de la deuxième chaîne, pour l'assister comme rédacteur en chef, en compagnie de M. Jean-Pierre Elkabbach. Ces trois journalistes seront contraints de quitter Antenne 2 au lendemain de l'élection, en mai 1974, de M. Giscard d'Estaing.

C'est dans ces conditions que M. Jean-Claude Héberlé, depuis 1975, avait été transféré à T.F. 1 où, affecté à la direction générale, il n'exerçait plus aucune responsabilité hiérarchique.

M. Héberlé a reçu, en 1964, le grand prix du reportage radiophonique pour « La Suisse au cinquième top » et, en 1969, pour « Apollo IX, trois hommes sur la Lune ». Il est l'auteur d'un « portrait » télévisé de M. François Mitterrand, diffusé en 1976, et rediffusé après l'élection du nouveau président de la République. Il venait d'être nommé (le Monde *du 8 juillet) membre de la commission sur l'audiovisuel, présidée par M. Pierre Moinot.*

Mercredi 8 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Cyclisme : Tour de France.**
19 h 55 **Tirage de la Loterie nationale.**
20 h **Journal.**
20 h 30 **Tirage du Loto.**
20 h 35 **Téléfilm : Chambre 17.**
D'après G.-J Arnaud, adaptation de V. Castelnau et Ph Ducrest.
22 h 10 **Document : Un lieu, un regard.**
Michèle Porte propose un portrait de Virginia Woolf
22 h 50 **Les grandes expositions.**
Les chevaux de Saint-Marc à Venise.
23 h 20 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

19 h 15 **Assemblée nationale.**
Résume du débat.
20 h **Journal.**
20 h 35 **Danse : Spectacle M. Béjart. « Les plaisirs de l'île enchantée ».**
Une trilogie composée du Mariage forcé, *de la* Princesse d'Elide, *et de* Tartuffe, *spectacle présenté à la Comédie-Française l'an dernier.*
23 h 35 **Journal.**
0 h 15 **Sports : Escrime.**
Championnat du monde, à Clermond-Ferrand.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Cinéma 16 : Une fugue à Venise.**
D'après T de Saint-Phalle. Réal. : J. Dayan. Avec : M. Bibowska, M. Girotti, J.-L. Bideau, F. Mastroianni, etc.
L'histoire d'une bourgeoise d'Aix-en-Provence, visiteuse de prison.
22 h **Journal.**
22 h 20 **Prélude à la nuit.**
R. Flachot, violoncelle, interprète Fauré et *Sonate en mi* de Francœur.

FRANCE-CULTURE

19 h 30, **La science en marche : Les métaux synthétiques organiques.**
20 h, **Festival d'Avignon : Le spectacle de La Peniche.**
22 h 30, **Nuits magnétiques : Avignon ultrason.**

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30, **Concert : récital Haakon Austbö, piano** (Théâtre Saint-Georges, 23 mars 1981) : « Klavierstücke », de Brahms ; « Im Nebel », de Janacek ; « Sonate n° 10 », de Scriabine ; « Kreisleriana », de Schumann ; « Musique nocturne », de Bartok ; « Premier Prélude », de Chopin
22 h 30 **Ouvert la nuit : les grands orchestres américains** l'« Orchestre philharmonique de New-York », dir. L. Bernstein (1958 à 1973) (Beethoven, Coplan).

Jeudi 9 juillet

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

13 h 35 **Cyclisme : Tour de France.**
15 h **Série : Gemininman.**
15 h 50 **Les héros du rock'n roll.**
16 h 45 **Croque vacances.**
17 h 50 **Génération 1.**
18 h 5 **Caméra au poing.**
Nos amis les léopards.
18 h 25 **Les Français du bout du monde.**
Une Française en Chine.
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Cyclisme : Tour de France.**
20 h **Journal.**
20 h 35 **Série : Anthelme Collet ou le Brigand gentilhomme.**
De G. Coulonges, réal. J.-P. Carrière, avec B. Crombe, E. Huppert et J. Rispal.
21 h 30 **Document : Ceux qui se souviennent.**
De H. Knapp : Mémoires populaires.
Le deuxième épisode de ce récit à plusieurs voix nous conduit, à travers les chansons de l'époque, du printemps 1919 au printemps 1939.
22 h 40 **Le jeune cinéma français des courts métrages.**
L'école des chefs, de Ph. Muye.
23 h 10 **Journal.**

DEUXIÈME CHAINE : A 2

12 h **Cyclisme : Tour de France.**
12 h 30 **Série : Les amours des années folles.**
12 h 45 **Journal.**
13 h 35 **Série l'Aventurier.**
14 h **Aujourd'hui madame.**
15 h **En direct de l'Assemblée nationale.**
18 h 30 **C'est la vie.**
18 h 50 **Jeu : Des chiffres et des lettres.**
19 h 10 **D'accord pas d'accord (I.N.C.).**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 45 **Les grands partis politiques.**
Le R.P.R.
20 h. **Journal.**
20 h 35 **Cinéma : Caroline chérie.**
Film français de R. Pottier (1950). Avec M. Carol, J. Dacqmine, P. Bernard, J. Clancy, P. Cressoy, M. Dès (N. Rediffusion).
Les aventures dramatiques d'une jeune aristocrate prise dans les bouleversements de la Révolution de 1789 et que les circonstances amènent à sacrifier souvent sa vertu, tout en restant sentimentalement à l'homme qu'elle aime. Adaptation simplifiée d'un passionnant roman historique de Cecil Saint-Laurent. Le succès du livre assura celui du film, qui fit de Martine Carol une vedette et le mythe érotique des années 50.
22 h 50 **Variétés : L'Atelier de la chanson.**
Un groupe de cinq musiciens, Orpheon Celesta ; Eric Bosli et Laurent Boubach.
23 h 55 **Journal.**
0 h 10 **Sports : Escrime.**

TROISIÈME CHAINE : FR 3

18 h 55 **Tribune libre.**
Le R.P.R
19 h 10 **Journal.**
19 h 20 **Emissions régionales.**
19 h 40 **Pour les jeunes.**
20 h **Les jeux.**
20 h 30 **Cinéma : la Nuit américaine.**
Film français de F. Truffaut (1973). Avec J. Bisset, V. Cortese, A. Stewart, J.-P. Aumont, J.-P. Léaud (Rediffusion).
Pendant le tournage d'un film, à Nice, le comportement des membres de l'équipe sur le plateau et la vie privée de chacun provoquent des complications. Méditation sur le cinéma et l'amour du spectacle cinématographique. Une des œuvres majeures de Truffaut, comédie pirandellienne où l'on voit vivre un cinéaste et ses créatures, personnages de chair et de sang.
22 h 20 **Journal.**

FRANCE-CULTURE

14 h 5, **Un livre, des voix : En cheminant avec Hérodote, de J. Lacarrière.**
14 h 47, **Questions croisées : Les enseignements de l'étude des sociétés primates.**
15 h 50, **Contact.**
16 h, **Le magasin des nouveautés : Inventaires.**
16 h 50, **Départementale : En Belgique.**
17 h 32, **Loft.**
18 h 30, **Bonne nouvelles, grands comédiens : Le Dernier Amour du prince Genghi, de M. Yourcenar, lu par B. Faure.**
19 h 25, **Jazz à l'ancienne.**
19 h 30, **Les progrès de la biologie et de la médecine ; l'anthropologie médicale.**
20 h, **Nouveau répertoire dramatique : Café comanche ; Résidence Domino, de W. Hauptmann.**
22 h 30, **Nuits magnétiques : Avignon ultrason.**

FRANCE-MUSIQUE

13 h, **Jazz vivant estival : le pianiste Dave McKenna au Festival international de Juan-les-Pins ; le pianiste Sir Roland Hanna, au Festival de Francfort ; le pianiste Paul Bley au Festival de Ljubljana ; 14 h, Musique légère (Veneux, Bonneau).**
14 h 30, **Le génie du lieu : « Paris 1936 », par Jean Roy** (Stravinski, Messiaen, Bartok, Jolivet, Berg) : 18 h 2, **Repères contemporains : 60 œuvres, 60 compositeurs des trente dernières années** (Parmegiani).
18 h 30, **Concert** (Nice, 22-1-1977) : « Sonate pour deux violoncelles et orchestre », de Haendel ; « Concerto pour violoncelle et orchestre en ut majeur », de Haydn ; « Romance pour violon et orchestre en fa majeur », de Beethoven ; « Scherzo-Tarentelle pour violon », de Wieniawski ; « Valse pour deux violoncelles », de Tortelier ; « Variations sur un thème de Rossini », de Paganini, par l'Orchestre Nice-Côte d'Azur, dir. et sol. P. et Y.-P. Tortelier ; 20 h 5, **Concours de guitare : premiers prix de Paris.**
20 h 30, **Concert** (Palais des Congrès de Paris, 3-6-1981) : « Images », de Debussy ; « Rückertlieder », de Mahler ; « Prélude et mort d'Isolde », de Wagner, par l'Orchestre de Paris, dir. D. Barenboïm, avec Jessye Norman, soprano.
22 h 30, **Ouvert la nuit : Les grands orchestres américains,** « l'Orchestre philharmonique de New-York », de L. Bernstein à Z. Mehta (1973-1981) (Varèse, Barber, Schumann, Berg, Berio, Foss).

TRIBUNES ET DÉBATS

JEUDI 9 JUILLET

— Mme *Catherine Lalumière*, ministre de la consommation, est reçue au journal de 12 h. 45 sur Antenne 2.





MUSIQUE

A L'ABBAYE DE FONTEVRAULT

LA SYMPHONIE « RÉSURRECTION », de Gustav Mahler

Dans la grande ville monastique de Fontevrault, où les couvents et les cloîtres s'emboîtent comme un beau jeu de construction, l'église abbatiale est un peu le Saint-Denis des Plantagenêt. Les gisants de quatre d'entre eux (dont Henri II et Richard Cœur de Lion) reposent dans la chapelle du transept, tout près de l'admirable chœur inondé de lumière dont les hautes colonnes en cercle évoquent le Montsalvat de Parsifal.

Quel plus beau lieu pour donner la Deuxième Symphonie « Résurrection » *de Mahler ? Dans la nef toute blanche, relativement étroite, qui s'élance vers quatre coupoles sur pendentifs, a pris place une armée de musiciens, l'Orchestre des Pays de la Loire, les chœurs de l'Opéra de Nantes et du Théâtre musical d'Angers, la chorale Contrepoint de Saumur, et la Totenfeier (fête des morts) prend une intensité extrême, renvoyée par les lignes et les courbes très réverbérantes dans ce lieu clos qui « implose » de manière terrifiante.*

Curieusement, le paysage idyllique du deuxième mouvement et le scherzo narquois ou cauchemardesque paraissent quelquefois un peu brouillés par l'acoustique et un certain manque de cohésion des attaques, peut-être aussi par des décalages dus aux distances qui séparent les différents groupes.

Mais dans l'Urlicht (« O petite rose rouge ! L'homme gît dans la douleur »), *la voix grave de June Rhodes (à laquelle se joindra tout à l'heure celle, irradiée, de Peggy Bouveret) s'élève avec une splendeur unique, annonçant l'immense fresque finale : plaintes d'une humanité déchirée, appels, combats apocalyptiques, dies irae, funérailles grandioses, frémissements d'espoir, appels sublimes des trompettes, tout cela tourbillonne de façon saisissante dans cet espace saturé, où l'annonce de la résurrection par la masse des chœurs éclate soudain comme une vérité surhumaine et transcendante, irréfutable pour chacun de ceux qui subissent ce formidable impact sonore.*

Marc Soustrot a donné une superbe interprétation de cette symphonie, soulevant ses troupes (des cuivres somptueux en particulier) avec une énergie et un souffle peu communs, une foi de maître-d'œuvre médiéval. Y a-t-il meilleure justification pour un orchestre régional que de pouvoir présenter une telle musique dans un tel cadre, à une population qui sans lui n'aurait jamais pu l'entendre au concert ? On n'oubliera pas que, dans le même temps, cet orchestre des Pays de la Loire vient de créer, avec Jean-Claude Pennetier, le Concerto pour piano *de Maurice Ohana qui apparaît d'ores et déjà comme une grande œuvre.*

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Centre dramatique des Pays de Loire jouera, les 11 et 12 juillet, *Meurtre dans la cathédrale*, de T.-S. Eliot, à l'abbaye de Fontevrault, qui accueillera, le 24 juillet, le Chœur de la chapelle royale de Windsor.

FESTIVALS

AVIGNON

« Médée » et la condition féminine en ouverture

Le festival a beau tendre au renouvellement, l'inauguration a toujours lieu à la cour d'honneur. Même si d'autres spectacles commencent ailleurs le même soir (ce qui n'est pas arrivé souvent), c'est toujours devant l'escalier qui conduit aux deux mille chaises basculantes que s'engage le rituel des retrouvailles paisibles et plutôt bon enfant, comme une réunion de famille nombreuse.

Pourtant, la cour oblige au grandiose, surtout s'il s'agit de *Médée et de la Comédie-Française.* Mais le côté jardin est occupé par des losanges de métal courbe montés sur tiges (les structures sonores Baschet), le mur est dissimulé par une haute construction de pilotis laqués rouge auxquels sont collées des choses blanches aux formes torturées, on dirait des morceaux de tissu pétrifié ou bien des résidus de calcaire (le décor est d'Alain Batifoulier).

Des femmes traversent la scène, portant un gigantesque masque féminin argenté. Elles vont le déposer de l'autre côté, il ne servira plus. Elles sont vêtues à l'orientale, avec des coiffures en sequins et se heurtent à des hommes en turban qui les menacent avec des bâtons (les costumes sont de Jacques Schmitt). On comprend immédiatement que l'histoire de la magicienne infanticide répudiée par Jason va servir à parler de l'affrontement homme-femme. On ne s'attendait pas que ce soit d'une manière aussi terre-à-terre, d'autant que l'adaptation et la mise en scène sont de Jean Gillibert, personnage passionnant et insolite, avant tout préoccupé de montrer le chemin des transgressions, des ouvertures béantes sur l'inconscient, les équivoques du conscient.

Médée lui offrait un thème idéal. Trop sans doute : « *Si les décors, les costumes, la musique, doivent jouer sur le fantastique, la pièce doit cependant garder ce climat domestique de rupture d'un couple dont les enfants sont sacrifiés à l'amour-propre des parents* », indique le programme. Quand même, dans la pièce, les enfants sont sacrifiés réellement et, ici, on assiste réellement à une scène de ménage accompagnée de réflexions didactiques sur la condition des femmes, qui pouraient figurer au Théâtre du quotidien — une version féministe de *Kramer contre Kramer*, en somme.

Jean Gillibert semble avoir voulu inverser ce qu'il fait d'habitude : au lieu de montrer le passage à l'acte, il fait passer l'acte dans le domaine du symbole pour fouiller les liens embrouillés des relations « normales » parents-enfants. Seulement, le contrepoint fantastique brise la parodie déclamatoire. Les comédiens prennent des airs concentrés, des attitudes empesées, s'abattent à terre, se traînent. Les évolutions tourbillonnantes des choreutes, qui s'accroupissent et frappent le sol du plat de la main pour scander les imprécations de Médée, ramènent à bien des années en arrière... Ce n'est pas possible que les acteurs et le metteur en scène aient voulu cela, que Jacques Schmitt ait fait des costumes aussi abracadabrants (celui de Créon en particulier, qui le fait ressembler à un bâtard de bélier et de hibou multicolore).

Seule Christine Fersen tient le spectacle, quand elle n'est pas obligée à des modulations vocales que seules une Maria Casarès ou une Josette Boulva peuvent se permettre, car elle en fait une musique de l'âme. Christine Fersen a une autre nature. Elle entrelace la force têtue et une douleur mauvaise qui la rend vulnérable. Elle ne monte pas vers la folie, mais elle donne à *Médée* une vérité ambiguë émouvante.

COLETTE GODARD.

ARCHITECTURE

L'oblique selon Claude Parent

L'architecte Claude Parent offre à nouveau, par un livre et une exposition, une série de superbes variations sur ce thème de l'oblique qu'il poursuit depuis 1964.

Ne discutons pas du bien-fondé de cette thèse sur la ville car, nous prévient son inventeur, c'est « inutile » : elle lui apparaît comme « la seule structure architecturale ayant des chances de nous faire sortir de la crise de civilisation urbaine que nous vivons ».

L'oblique, c'est une langue énorme, gainée de noir, qui s'insinue, contourne, caresse, envahit les villes anciennes et les digère ; c'est un ruban jailli d'on ne sait où, sombre et mat, longue paresse doigtée de tentacules ; ou bien c'est un corps squameux, carapace hérissée, agitée de clapots superficiels, secouée en houles, colérique et nerveuse ; ou bien c'est de géants éclats rocheux dardant leurs cristaux acérés vers le ciel ; ou bien encore des accalmies, de vastes mollesses ouvertes et charnues.

L'oblique, en fait, c'est la dernière des utopies architecturales des années 60, la seule à survivre. Sans doute parce que, toute chimérique qu'elle fût (et en cela pareille aux autres), elle offrait en plus toute une gamme de troublantes métaphores,

L'oblique n'est pas seulement cette absurde prétention des architectes à révolutionner le monde (qu'ils ont récemment abdiquée), c'est le rêve d'une ville qui vivrait comme une bête, qui serait douce et sauvage. Mais c'est, surtout, la production graphique d'un des meilleurs dessinateurs d'architecture de l'époque.

FRANÇOIS CHASLIN.

★ *Les Entrelacs de l'oblique*, par Claude Parent, Éditions du Moniteur, environ 270 francs. Exposition de dessins à la librairie du Moniteur-Odéon, 7, place de l'Odéon, Paris (6e), jusqu'au 18 juillet.

M. MITTERRAND inaugurera vendredi l'exposition Vilar

M. François Mitterrand se rendra vendredi 10 juillet en Avignon pour inaugurer l'exposition *Jean-Vilar, organisée à l'occasion du dixième anniversaire de la mort du comédien.*

C'est la première fois qu'un chef de l'Etat se rend au Festival d'Avignon : il est prévu que M. Mitterrand assiste à la répétition d'une pièce de théâtre. Il manifeste ainsi son intérêt pour la culture : déjà son premier *déplacement officiel dans Paris avait été, le 12 juin, pour visiter* l'exposition Paris-Paris au Centre Beaubourg.

PETITES NOUVELLES

■ La Maison des arts de Créteil *annonce pour sa prochaine saison :* « Pantagruel » par le Théâtre de Liberté, en coproduction avec le Centre dramatique de La Courneuve, *mise en scène de Mehemt Ulusoy*, du 12 au 18 novembre ; une création de l'Opéra, « le Barbier de Séville », dirigé par Alessandro Siciliani, mis en scène par *Maurice Bénichou*, du 25 au 19 décembre ; « Antoine et Cléopâtre », d'après Shakespeare, par le Scarface Ensemble, du 13 au 31 janvier ; « Andromaque », par la Compagnie Stuart Seide, créé au prochain Festival d'Avignon.

■ Le Théâtre quotidien de Lorient s'est associé avec la ville de Laneste pour aménager un amphithéâtre de cinq cents places dans un cimetière de bateaux, où il présente, du 25 juillet au 8 août, « le Cid », dans une mise en scène de Pierre Debauche.

CINÉMA

« L'Année des treize lunes », de R.W. Fassbinder

La mort à Francfort

Cinq jours dans l'existence déchirée d'Elvira-Erwin, transsexuelle. Les cinq derniers jours. Tandis que la vie discrètement se replie, rendant inutile le décompte du temps, le passé accompagne le présent et se met à son rythme, porté par des récits, des témoignages, des confidences, *et Elvira cherche, en aveugle, Erwin effacé.*

Erwin *était marié*, avait une fille, *travaillait avec une sorte de caïd* tout-puissant, *survivant des camps*, qui le fascinait : Anton. Pour lui, il s'est fait opérer, mais, pour Anton, Elvira n'existe pas davantage qu'Erwin.

Habillée en homme, Elvira va draguer et se fait tabasser. Elle supporte mal son identité factice. Son *amant — un comédien déclinant —* ne supporte plus son corps bouffi, dépersonnalisé, il la quitte. Elvira trébuche dans le néant d'une solitude que personne ne parvient à forcer, *ni sa femme et sa fille, ni son amie Zora la Rouge, ni la religieuse* qui reconnaît en elle le petit garçon de jadis... Personne, pas même l'homme qui, tranquillement, se pend au quinzième étage d'un immeuble d'affaires vide à l'excep*tion des bureaux d'Anton. Pas même* Anton, *mégalomane puéril qui tourne* en rond sur une planète folle à laquelle Elvira-Erwin n'a jamais pu, ne peut pas accéder.

Elvira reçoit des coups et pleure sans raison dans le labyrinthe caco*phonique d'un hall à flippers. Elle pleure, confondue aux figurines bario*lées qui tressautent, heurtées *par* les billes d'acier, les rayons électroniques. Elle emmène Zora aux abattoirs — Erwin était boucher. On l'entend, hystérique, clamer un poème *pendant que les bêtes accrochées se vident par lourdes saccades de* leur sang *et que* les têtes oscillent, à peine *retenues* par un lambeau de peau. Ainsi tient la vie d'Elvira, par un dernier lambeau, tout entière dans les mots qui coulent ininterrompus, en vagues *alternativement faibles et puissantes.*

La vie d'Elvira s'arrache dans les spasmes de ses efforts *grotesques pour dire : « Je suis moi, je veux qu'on m'aime. »* Mais sa voix n'est pas entendue, ni par le journaliste qui l'a interviewée à propos d'Anton et qui la trouve désemparée devant sa porte, ni par Zora qui, sans savoir pourquoi, fait l'amour avec Anton, ni par sa femme et sa fille, vers qui, les cheveux coupés, habillée en Erwin, Elvina tente de se réfugier. Erwin est-il jamais né ? Elvira court après quelque chose de déjà détruit. Quelques cachets l'aident à *rejoindre* la douceur de la *mort.*

L'histoire se passe à Francfort, une ville de démesure, où « *à chaque coin de rue on butte sur toutes les contradictions que partout ailleurs on travaille avec succès à dissimuler* », dit Fassbinder. Il a écrit dans tous ses détails la vie d'Elvire-Erwin, et en a distribué le récit *à ses comédiens, qui, pour la plupart, ont participé à son aventure* théâtrale de Francfort. Seuls ils peuvent comprendre et prendre en charge tant d'extravagante détresse, tant de colère, cependant canalisée, contrôlée. *Seuls ils sont assez grandioses pour montrer, sans tomber dans l'onirisme* grand-guignolesque, le mélo grimaçant, le naturalisme pénible, la marche de ces existences qui se tordent les pieds sous le ciel froid *de la ville, les gestes noyés des marionnettes.*

Volker Spengler (Elvira-Erwin), Ingrid Caven (Zora), Gottfried John (Anton), Elisabeth Trissenaar et Eva Mattes (la mère et la fille), eux et *les autres sont à la dimension du monde ravagé et bouillonnant* de Fassbinder. On a l'impression d'être à l'intérieur d'une intelligence en révolte. On reçoit les chocs qu'elle reçoit, et qui se transforment en images, *belles, presque lointaines, très élaborées. On a l'impression de* se trouver à l'intérieur d'un secret.

C. G.

★ Voir les films nouveaux.

■ La réduction de 30 % du prix des places de cinéma le lundi est prolongée pour un an selon un accord qui *vient d'être signé entre* M. Serge Siritzky, nouveau président de la Fédération nationale des cinémas français (F.N.C.F.) et le ministère des finances. *D'autre part,* la F.N.C.F. a décidé une baisse de 10 % du prix des places, du 5 au 18 août, dans les villes de plus de deux cent mille habitants.

■ La comédienne Madeleine Damien est morte le 20 juin. Elle était *âgée de quatre-vingts ans.* Elle avait interprété des rôles secondaires dans de nombreux films, feuilletons télévisés et pièces de théâtre.

هكذا من الاصل

EXPOSITIONS

Centre Georges-Pompidou

Entrée principale rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h. à 22 h.; sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

Animations gratuites, sauf mardi et dimanche à 16 h. et à 19 h.; le samedi à 11 h.; entrée du musée (troisième étage); lundi et jeudi, 17 h., galeries contemporaines (rez-de-chaussée).

PARIS-PARIS. — Grande Galerie, 5e étage. Jusqu'au 2 novembre.

IDENTITE ITALIENNE. L'art en Italie de 1959 à aujourd'hui. — Jusqu'au 7 septembre.

FERNAND LEGER ET LA POESIE DE L'OBJET. Œuvres graphiques 1928-1934. — Jusqu'au 13 juillet.

UN QUART DE SIECLE AU FEMININ. Photographies. — (5e niveau), jusqu'au 2 novembre.

RODCHENKO. Photographies. — Jusqu'au 6 septembre.

JARDINS DE LA MEDITERRANEE. Carrefour des régions. Jusqu'au 13 septembre.

AUTOPORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES (1898-1981). — Salle animation et salle contemporaine. Jusqu'au 4 octobre.

WALTER DE MARIA. Sculptures. Forum. Jusqu'au 4 octobre.

C. C. I.

PAYSAGES. Evolution du paysage français depuis ces trente dernières années. — Jusqu'au 5 octobre.

DES COMMUNES AFFICHENT. Jusqu'au 31 août.

B. P. I.

LA JEUNESSE A VINGT ANS. Photos. — Jusqu'au 5 octobre.

Musées

LES CHEVAUX DE SAINT-MARC, Venise. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h.; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F; samedi, 6 F. Jusqu'au 10 août. Visite-conférence des expositions : mer., 18 h. 30; sam., 16 h. 15 et 18 h.

CHEFS-D'ŒUVRE DE L'ART JUIF. Collection du Musée de Cluny. — Grand Palais (voir ci-dessus). Jusqu'au 17 août.

ZAO-WOU-KI. Peintures et encres de Chine. — Grand Palais, entrée avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Jusqu'au 10 août.

NICOLAS DE STAEL. — Grand Palais (voir ci-dessus). Entrée : 12 F (libre pour les L.P du Centre Pompidou). Jusqu'au 24 août.

LA PLACE ROYALE DU PEYROU A MONTPELLIER. — Grand Palais, entrée porte D. Sauf samedi et dimanche, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

LA FRANCE EN MEMOIRE. — Grand Palais, espace 404 (voir ci-dessus). Sauf mardi, de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 12 octobre.

SUMER, ASSUR, BABYLONE - CHEFS-D'ŒUVRE DU MUSEE DE BAGDAD — Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73) Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 12 F. Jusqu'au 30 août.

DONATION MARCOU - TROUVELOT - DONATIONS DE LA SOCIETE DES AMIS DU LOUVRE - PASTELS DE QUENTIN DE LA TOUR (1704-1788) - DESSINS ET MINIATURES DES VAN BLARENBERGHE. — Musée du Louvre, cabinet des Estampes, Pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 14 septembre.

GENS DE GRECE. Découverte d'un patrimoine. — Musée de l'homme, palais de Chaillot (505-70-60). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 16 F. Jusqu'au 1er septembre.

HENRI CARTIER-BRESSON. Dessins : 1973-1981. Jusqu'au 13 septembre. — TAPISSERIES DE LA MANUFACTURE DE PORTALEGRE, Portugal. Jusqu'au 30 septembre. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson (720-62-40). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 30. Le mercredi, jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 10 F.

JEAN-PIERRE BERTRAND-CHRISTIAN BOLTANSKI - MARIO MERZ. — ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 6 septembre.

ART ET CREATION TEXTILE : Amaral, Grau-Garriga, Tapta, Varbanov. — Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'en octobre.

SANTI SIRCANA. Espace couleur. — Musée des enfants, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, quai de New-York (723-61-27, poste 16). Entrée libre. (Animations sur rendez-vous). Jusqu'au 6 septembre.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES APPARTENANT AUX COLLECTIONS NATIONALES. Soieries de Lyon, commandes impériales Jusqu'au 7 septembre. Portrait et société en France 1715-1789. Jusqu'à l'automne. Un siècle d'égyptologie française - Les arts antiques du Maghreb. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36 53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 7 F; le dimanche, 3,50 F.

TOMI UNGERER. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14), sauf mardi, de 14 h à 20 h; mercredi, de 14 h à 22 h; samedi et dimanche, de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 14 août.

JUSTUS DAHINDEN. Projets et réalisations d'architecture. — Hall du Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 10 août.

LE CIRQUE FRANÇAIS. — Musée de l'affiche, 18, rue de Paradis (824-50-04). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. Entrée : 7 F. Jusqu'au 31 octobre.

BENJAMIN RABIER, œuvre graphique. — Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555 91-50). Sauf dimanche et jours fériés, de 11 h. à 18 h. Jusqu'au 18 septembre.

VINGT ANS DE PRIX BOURDELLE. — Musée Bourdelle, 18, rue Antoine-Bourdelle (548-67-27). Sauf lundi de 10 h. à 17 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 15 septembre.

PORTRAITS DE FEMMES, 1850-1900. — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 7 F; dim. : 3,50 F. Jusqu'au 14 septembre.

DE MICHEL-ANGE A GERICAULT. Dessins de la donation Armand Valton. — Ecole des beaux-Arts, 14, rue Bonaparte. Sauf mardi, de 12 h 30 à 19 h. 30. Jusqu'au 12 juillet.

ALBERT DECARIS. Paris : gravures, dessins et aquarelles. — Jusqu'au 30 août. CINQUANTE ANS DE MECENAT. Dons de la Société des amis du musée. — Jusqu'au 27 septembre. — Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40. Entrée : 9 F.

ALBERT DECARIS. Gravures et aquarelles. — Musée de la Poste, 34, boulevard de Vaugirard (320-15-30). Sauf jeudi. De 10 heures à 17 heures. Jusqu'au 13 septembre.

LA GRAVURE CHINOISE. ARME POLITIQUE, 1937-1940. — Musée des deux guerres mondiales, Invalides, cour d'honneur, corridor de Vincennes (551-93-02). Sauf dim., lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 11 juillet.

TRESORS CULTURELS UKRAINIENS. — Musée français de l'holographie, 4, rue Beaubourg (277-15-12). A partir du 8 juillet. De 12 h. à 19 h.

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (354-95-00). De 11 h. à 19. Jusqu'au 29 juillet.

GRANDES ET PETITES HEURES DU PARC MONCEAU. Hommage à T. Blaikie (1758-1838), jardinier du duc d'Orléans. — Musée Cernuschi, 7, avenue Velasquez (563-50-75). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 26 juillet.

CENTENAIRE DU CHAT NOIR. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'à fin septembre.

EX-VOTO MARINS DANS LE MONDE DE L'ANTIQUITE A NOS JOURS. — Musée de la marine, palais de Chaillot (553-31-70). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 18 octobre.

L'HUMOUR ET LA MEDAILLE à la Monnaie de Paris, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf dim. et jours fériés, de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 15 octobre.

LA MODE AU PARC MONCEAU. Epoque Napoléon III. — Musée Nissim-de-Camondo, 63, rue de Monceau (522-13-32). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 septembre.

AUTOUR D'EIFFEL. La vie et les aventures de la tour Eiffel racontées aux enfants. — Musée en herbe, jardin d'acclimatation, Bois de Boulogne (747-47-66). Jusqu'au 31 décembre.

Centres culturels

CARDENAS. Sculptures. — Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 12 h. à 19 h. Jusqu'au 30 septembre.

LES FOLLES ANNEES DU RAIL. — Centre culturel de Belgique, 125-127, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 4 octobre.

EQUUS. L'objet d'art et le cheval. — Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-10). Sauf lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée : 10 F. Du 9 juillet au 11 octobre.

BABAR A CINQUANTE ANS, dessins originaux de J. et L. de Brunhoff. — Centre culturel du Marais, 26, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). Sauf mardi, de 12 h. 30 à 19 h. 30. Entrée : 8 F. Jusqu'au 4 octobre.

MUSEE DES ESQUISSES D'ART PUBLIC. L'art dans l'environnement depuis le début du siècle. — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). Tous les jours, de 12 h. à 18 h., les sam. et dim., de 15 h. à 19 h. Jusqu'au 14 juillet.

DOIDEAU, GRANCHE, POITEVIN-TAMARA, JAWORSKA. Tapisseries. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantin (551-35-73). De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 20 septembre.

DESVRES ET SES FAIENCES. — Maison de la région Nord-Pas-de-Calais, 18, bd Haussmann (770-59-62). Jusqu'au 31 août.

LES NAIFS ET LA FETE. — Mairie annexe du 15e, 31, rue Péclet. Sauf lundi, de 11 h. 30 à 18 h. Jusqu'au 26 juillet.

Galeries

REGARDS SUR UNE COLLECTION, XIXe-XXe siècles. — Galerie Schmit, 396, rue Saint-Honoré (260-36-36). Jusqu'au 17 juillet.

AU TEMPS DU « BŒUF SUR LE TOIT ». — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'à fin juillet.

ILLUSTRATEURS ET ARTISTES DU LIVRE au temps de Poiret. — Galerie Plantin-Blondel, 33, rue de Seine. Jusqu'au 31 juillet.

Y. BAUME, A. COLAIANNI, F. DE ROSSI, etc. — Galerie Bar de l'Aventure, péniche Connexus, pont Bir-Hakeim, port de Suffren, rive gauche (579-77-85). Jusqu'au 18 juillet.

ANSELMO, VAN ELK, FLANAGAN, KOSUTH, MERZ. — Galerie Durand-Dessert, 43, rue Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 25 juillet.

ARP/TAEUBER-ARP. — Galerie D. René, 196, boulevard Saint-Germain (222-77-57). Jusqu'au 30 juillet.

MARCEL BERONNEAU, 1869-1937. — Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-Le Boucher (278-66-67). Jusqu'à fin septembre.

CAMILLE BOMBOIS. — Galerie Dina Vierny, 36, rue Jacob (260-23-18). Jusqu'au 25 juillet.

CORNEILLE. Œuvres récentes. — Galerie F. Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 14 juillet.

RAOUL DUFY. Aquarelles. — Galerie Louis Carré et Cie, 10, avenue de Messine (562-57-07). Jusqu'au 31 juillet.

OTHON FRIESZ. Connu et inconnu. — Galerie K. Granoff, 92, rue du Fg-Saint-Honoré (265-24-41). Jusqu'au 20 juillet.

A. et F. GODEBSKI. Pulsion 81, sculptures électroniques. — Galerie G. Lauble, 2, rue Brisemiche (887-45-81). Juillet.

DAVID HOCKNEY. Peintures, gouaches, etc. — Galerie Claude Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 1er août.

PHILIPPE HURTEAU « D'un album incertain ». — Galerie au fond de la cour, 40, rue du Dragon (544-68-34). Jusqu'au 11 juillet.

HORST JANSSEN. Aquarelles, dessins et gravures. — Galerie Berggruen et Cie, 70, rue de l'Université. Jusqu'au 30 septembre.

F. LEGER. Gouaches et dessins (1911-1955). — Galerie L. Leiris, 47, rue de Monceau (563-28-85). Jusqu'au 25 juillet.

CLAUDE PARENT, 28 dessins d'architecture. — Librairie du Moniteur/Odéon, 7, place de l'Odéon. Jusqu'au 18 juillet.

PLACIDO SCANDURRA. — Galerie C. Renault, 133, boulevard Haussmann (563-32-00). Jusqu'au 17 juillet.

JOSEPH SIMA, 1891-1971. — Le Point Cardinal, 3, rue Jacob (354-32-08). Jusqu'à fin juillet.

En région parisienne

BRETIGNY. François Tisier (photographies), Bernard Dufour (peintures). — Centre culturel, rue Henri-Douard (084-38-68). Sauf dim. et lundi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Jusqu'au 1er septembre.

MELUN. Iscan. — Peintures (1970-1980). — Musée, maison de la Vicomté, 5, rue du Franc-Murier (437-26-18). Jusqu'au 31 juillet.

En province

« Le Monde », daté 25 juin, a publié une liste d'expositions en province. En voici quelques autres :

AMBERIEU-EN-BUGEY. La vie de château au Moyen Age dans les sceaux et les blasons. — Château des Allymes. Jusqu'au 24 septembre.

ANGOULEME. Images mécènnues I. Pour une sémiologie du camembert. — Hôtel Saint-Simon, rue de la Cloche-Verte (92-34-10). Jusqu'au 31 juillet et du 1er septembre au 10 octobre.

AUXERRE. Dessins de Tim. — Maison du tourisme, 1-2, quai de la République. Jusqu'au 30 septembre. Claude Yvel. Peintures. — CEDAAC, 2, place Saint-Germain (52-55-40). Jusqu'au 30 juillet.

BRAUX-SAINTE-COHIERE. Tapisseries d'art populaire « Quilts ». Sculptures monumentales pour les villes nouvelles de Rahon. — Château (60-83-51). Jusqu'au 30 août.

CANNES. Miro. Œuvre gravé 1964-1978. — Galerie Herbage, 17, rue des Etats-Unis (39-19-15). Jusqu'au 12 septembre.

CARCASSONNE. Miro, lithographies et sculptures de la fondation Miro de Barcelone. Tours narbonnaises. Juillet-août.

CAVAILLON. Manguin et ses amis. — Chapelle du grand couvent (78-10-01). Jusqu'au 6 septembre.

COMPIEGNE. Ouverture de dix salles rénovées, dans le cadre de la loi-programme. Musée national du château (440-02-02).

DUNKERQUE. Trente créateurs d'aujourd'hui : Bru, Kijno, Matta... — Musée des beaux-arts (65-98-00). Jusqu'au 27 septembre.

EVREUX. Dessins anciens de la collection du musée (jusqu'à fin septembre). Jacqueline Badord, dessins de sculpteur (jusqu'au 30 août). Musée (39-34-35).

FONTENOY-EN-PUISAYE. L'abstraction lyrique : hommage à Michel Ragon. Le bois dans la sculpture contemporaine. — Château du Tremblay (44-02-18). Jusqu'au 20 septembre.

GORDES. Tinguely : machines 1981. — Abbaye de Sénanque (72-02-05). Jusqu'au 25 août.

HONFLEUR. Jean Eiffel : La création du monde, dessins. Musée Eugène-Boudin, place Erik-Satie (89-16-47). Jusqu'au 15 septembre.

ISSOUDUN. Tapisseries du vingtième siècle : Degois, Petit, Meyer, Tamara. — Musée Saint-Roch (21-81-43). Jusqu'au 13 septembre.

LACOUX. Photographes d'hier et d'aujourd'hui sur le plateau d'Hauteville. — Centre d'art contemporain (52-28-55). Jusqu'au 30 août.

LAON. Bande dessinée et vie quotidienne. — Maison des arts et loisirs, place Aubry (23 45-50). Juillet-août.

LA CHARITE-SUR-LOIRE. Chez nous en terre nivernaise, Achille Millien (1838-1927). — Syndicat d'initiative et cloître de l'ancien prieuré. Jusqu'au 30 août.

LAVAL. Maurice Rocher. Peintures et gouaches. — Musée du vieux château (53-98-11). Jusqu'au 10 septembre.

LE HAVRE. Shoot again. La merveilleuse histoire du flipper. — Musée des Beaux-arts, boulevard J.-F.-Kennedy (42-33-97). Jusqu'au 13 septembre.

LE PUY-EN-VELAY. Le bassin du Puy-en-Velay aux temps préhistoriques. — Recherches récentes. Musée Crozatier (09-38-90). Jusqu'au 30 octobre.

LE TOUQUET. Der Markarian et Rozelaar-Green. — Palais de l'Europe (05-21-65). Jusqu'au 30 juillet.

LIMOGES. Georges Braque. Soixante-dix estampes. — Musée municipal, jardins de l'Evêché (33-70-10). Jusqu'au 15 juillet.

MARSEILLE. Nall. Dessins, aquarelles, estampes. — Centre méditerranéen d'art contemporain, 203, rue Paradis (37-83-23). Jusqu'au 31 juillet.

MAUBEUGE. André Corbeau. Bibliothèque d'un érudit. — Musée Henri Boez. Jusqu'au 5 octobre.

METZ. Autour du repas. — Musée, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18).

NOLAY. Aspects du patrimoine dans le canton de Nolay. — Jusqu'au 10 septembre.

PAU. Marina di Teana. Sculptures, dessins et peintures, 1960-1980. — Musée des beaux-arts (27-33-02). Jusqu'au 15 septembre.

MASQUES DE THEATRE, MASQUES DE RITUEL ? Bolivie, Inde, Corée, Roumanie, Tanzanie, Zambie. — Maison de la culture, 1, rue Saint-Hélier (79-26-26). Jusqu'au 12 septembre.

ROCHECHOUART. Hommage à Bernard Buffet. — Château (02-65-03). Jusqu'au 26 juillet.

SAINT-DIE. Albert Bitran. Peintures, dessins, graphiques. — Musée municipal, 11, rue Saint-Charles (55-21-56). Jusqu'au 2 août.

SAINT - JULIEN - MOLIN - MOLETTE. Louis Bancel, sculptures et dessins. — La Condamine (51-51-28). Dim. et lundi, de 15 h. à 19 h. Jusqu'à fin août.

SAINT-REMY-DE-PROVENCE. Michel Haas, fresque. — Subira-Puig, bois, pièces uniques. — Galerie N. Gest, 5, rue de la Commune (92-00-73). Jusqu'au 27 juillet.

SAINT - SAUVEUR - EN - PUISAYE. Colette en pays connu. — Vinée du château (46-68-89). Jusqu'au 26 juillet.

VANNES. Les estampes du musée de Vannes. — Palais des arts, place de Bretagne (47-47-30). Eté.

VASCŒUIL. Carzou. — Centre d'art et de culture, maison Michelet. Jusqu'au 1er novembre.



● Ambiance musicale ■ Orchestre - P.M.R. : prix moyen du repas - J... h. : ouvert jusqu'à... heures

DINERS... DANS UN JARDIN-TERRASSES

SULLY DAUPHINE 553-25-47 Porte Dauphine (85, av. Foch).	Cuisine traditionnelle. Menu 100 F et carte. Fermé dimanche. Salle panoramique et terrasse fleurie.

DINERS

RIVE DROITE

CAVEAU MONTPENSIER F/dim. 15, rue Montpensier, 1er, 297-53-81	Vieux logis du XVIe siècle. Diner aux chandelles, accueil chaleureux. Magret de canard, ris de veau, foie gras d'oie frais. Menu 65. Carte 100.
INDRA 359-46-40. F/dim. 10, rue du Cdt-Rivière, 8e.	GASTRONOMIE INDIENNE. La cuisine des Maharadjahs à Paris dans un décor authentique AGREE PAR L'AMBASSADE ET LE BUREAU DE TOURISME INDIEN. P.M.R. 120 Salles pr récept., cockt., mariages.
PIERRE (Opéra). 265-87-04 place Gaillon, 2e. F/dim.	Diner avant spect et Soupers jusqu'à 2 h Cuisine Grande Tradition Crust. Cadre IIe Empire Terrasse Menu 98 F s.c et Carte. Parking
PUB SAINT-LAZARE 292-15-27 10, rue de Rome, 8e	Jusqu'à 2 heures du matin : ses savoureuses grillades, toute sa carte et sa tarte Tatin, service permanent à partir de midi.
AUB. DE RIQUEWIHR 770-62-39 12, r. Fg-Montmartre, 9e. T.l.jrs	De 12 heures à 2 heures du matin Ambiance musicale Ses spécialités alsaciennes Ses vins d'Alsace et sa carte de DESSERTS.
AU PETIT RICHE 770-86-50/68-68 25, rue Le Peletier, 9e. F/dim.	Diners de 19 h. à 0 h. 15 - BISTRO 1880 - Cuis. bourgeoise 110 F env. Desserts maison, vins du Val-de-Loire. Salons privés jusqu'à 45 pers.
TY COZ F/dim. 35, rue St-Georges, 9e. TRU 42-95	Jusqu'à 23 h. « La marée dans votre assiette » avec les arrivages directs de la côte, dans un cadre rustique à 50 mètres du théâtre
LA MENARA 742-06-92 8, bd de la Madeleine, 9e F. dim.	Restaurant marocain au cadre royal Une cuisine authentiquement marocaine, aussi originale que raffinée. Déj d'aff Diners spect.
LE GOLF T.l.jrs 20, bd Montmartre, 9e. 770-91-35	J. 2 h du matin, sur les Grands Boulevards BANC d'HUITRES Poissons. Choucroute. Grillades Desserts faits maison. Le soir : pianiste.
EL PICADOR F/lundi, mardi 80, bd des Batignolles, 17e. 387-28-87	Déjeuners. Diners jusq 22 h. Spécialités ESPAGNOLES, ZARZUELA, GAMBAS, BACALAO, CALAMARES TINTA. P.M.R. 100 F. Sal. pr banq.

RIVE GAUCHE

AU CHARBON DE BOIS 548-57-04 16, rue du Dragon, 6e. F/dim.	La grillade y est GASTRONOMIQUE. Le plus authentique des cafés irlandais pour dessert. Jusqu'à 23 h. 30.
AU COCHON DE LAIT 326-03-65 7, rue Corneille, 6e. F/dim.	GINETTE, propr., ds cadre d'époque. Rest et Salons de 10 à 100 pers Son nouveau Bar privé au s/soul. Menu 60 F s.c. B.n.c., SPECIALITES
Ch FRANÇOISE 551-87-20/705-49-03 Aérogare des Invalides, 7e. F/lundi	Son menu à 80 F et carte Foie gras frais maison Pot-au-feu de Turbot. Grands crus de Bordeaux en carafe : 42 F. Ouv. le dimanche.
LE CREUSOIS 345-38-68 20, rue des Canettes, 6e.	Dans les anciennes écuries du Duc de Guise. Spécialités limousines. Fermé samedi midi et dimanche.
LES MINISTERES O/dim. 261-22-37 30, rue du Bac. Mo Bac. Parking.	REPAS ECONOMIQUES DANS UN CADRE ELEGANT. Fruits de mer. Marée du jour. Grillades. Plats du Chef.

DINERS - SPECTACLES

MOUTON DE PANURGE 742-78-49 17, rue de Choiseul, 2e. T.l.jrs	Jusq. 1 h. Décor de Dubout unique au monde. Diners, Soupers animés av chans. paillardes, plats rabelais., serv par nos moines. P.M.R. 150 F.
CHEZ VINCENT NOR. 21-27 ■ 4, rue Saint-Laurent, 10e. F/dim.	Dans le cadre typique d'une hacienda. Diners dansants aux chandelles. Attractions avec LOS MUCHACHOS. Spécialité espagnoles et franç.

SOUPERS APRÈS MINUIT

LE PETIT ZINC rue de Buci, 6e 354-79-34 — Huîtres - Poissons - Vins de pays

LE MUNICHE 25, r. de Buci, 6e 633-62-09 — Choucroute - Spécialités

WEPLER 14, place Clichy, 14 522-53-24 — SON BANC D'HUITRES — Foie gras frais - Poissons

CHEZ HANSI 3, pl. 18-Juin-1940 Face Tour Montparnasse. Jusq. 3 h. mat. 548-96-42. Choucroute - Fruits de mer.

LE CONGRÈS Pte Maillot, 12 h à 2 h mat 574-17-24 — 80, av. Grande-Armée. POISSONS BANC D'HUITRES toute l'année — Spéc. de viandes de bœuf grillées

AUBERGE DAB J. 2 h. matin 500-32-22 — 161, av. Malakoff Tous les jours POISSONS - FRUITS DE MER CHOUCROUTES - ROTISSERIE

LA CLOSERIE DES LILAS — 171, boulevard du Montparnasse 326-70-50 - 354-21-68 — Au piano : Yves Mayer

MUSIQUE

Les concerts

MERCREDI 8 JUILLET

EGLISE SAINT-LOUIS-EN-L'ILE, 21 h : G. Pumet, A. Wiederker, T. Adamopoulos, J.-J. Wiederker (Mozart).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : Sam Goodyear (Schumann, Schubert, Dodge-Haydn, Soler); 21 h. : P. Bolbach, E. Rogier (Dowland, Garcia-Lorca, Giuliani).

EGLISE SAINT-ETIENNE-DU-MONT, 21 h. : Orchestre de Chambre de Heidelberg (Bach, Vivaldi, Mozart, Telemann).

JEUDI 9 JUILLET

SALLE ROSSINI, 20 h. 30 : N. Janneau, M. Toussaint (Hoffmeister, Boieldieu, Beethoven, Mendelssohn, Wagner).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Marcel Vanaud (Tchaïkovski, Haydn, Mozart, Dvorak, Vivaldi, Haendel).

LUCERNAIRE, 19 h. 30 et 21 h. : voir le 8.

VENDREDI 10 JUILLET

LUCERNAIRE, 19 h. 30 et 21 h. : voir le 8.

EGLISE SAINT-THOMAS-D'AQUIN, 21 h. : J.-L. Bouillat, A. Bedois (Bach, Buxtehude, Schutz, Telemann).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : J. de Aguilar, P. Cuny (Sor, Albeniz, Jolivet).

NOTRE-DAME DE PARIS, 14 h. 30 : American Music Abroad (Vivaldi, Schubert, Hassler, Scarlatti).

JARDINS DE LA TOUR EIFFEL, 16 h. : American Music Abroad (Sousa, Giovanni, Beethoven, Sibelius).

SAMEDI 11 JUILLET

LUCERNAIRE, 19 h. 30 : voir le 8.

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : M. Chauveau (Schumann, Brahms, Ravel, Haydn, Moussorgski).

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : voir le 10.

JARDINS DE LA TOUR EIFFEL, 16 h. : American Music Abroad (Mitchell, Sousa, Nestico).

NOTRE-DAME DE PARIS, 14 h. 30 : American Music Abroad (Scarlatti, Mendelssohn); 18 h. 30 : Mendelssohn).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 9.

DIMANCHE 12 JUILLET

CHAPELLE ST-LOUIS DE LA SALPETRIERE, 16 h. 30 : Y. Castagnet (Bach, Grigny, Buxtehude).

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : voir le 11.

NOTRE-DAME DE PARIS, 14 h. : San Jose Symphonic Choir (Gabrieli, Bach, Barber); 17 h. 45 : John Gillock (Tournemire, Messiaen).

LUNDI 13 JUILLET

LUCERNAIRE, 21 h. : J. Skippen, M. Delavie (Strauss, Donizetti, Beethoven, Berlioz, Ravel).

NOTRE-DAME DE PARIS, 14 h. 30 : American Youth Chorus East (Thompson, Bright, Cousins, Buther, Hopkins).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : voir le 9.

MARDI 14 JUILLET

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 13.

HOTEL HEROUET, 20 h. 30 : S. Escure (Bach).

EGLISE SAINT-SEVERIN, 21 h. : Orchestre Paul Kuentz (Haendel, Balbastre, Charpentier).

Jazz, pop, rock, folk

ARTISTIC-ATHEVAINS (379-06-18), 20 h. 30, le 8 : R. Raux Quartet. Le 9 : Ph. Petit. Le 10 : H. Bourde et le Bolem Quintet. Le 11 : R. Boni et G. Marais.

CAPTAIN VIDEO (265-58-00) le 8, 21 h. : Kraftwerk.

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 2 h. 30 : S. Guerault Quintet.

CAVEAU DE LA MONTAGNE (354-82-39), à 21 h 30 : M. Gaudry, A. Jean-Marie, A. Conduant.

CHAPELLE DES LOMBARDS (357 24-24) (L., Mar.), 20 h. 30 : Buckwest Zydeco Band; 23 h. : Los Salseros.

DREHER (233-48-44), 21 h. 30, les 8, 9, 10, 11 : Joë Lee Wilson. Les 12, 13, 14 : J. et D. Raney.

DUNOIS (584-72-00), 21 h., les 9, 10 : Hommage. Les 11, 12 : Intercantona Workshop. Les 13, 14 : Nuit non stop : Atlantico, G. Midonnet, Intercontinal Workshop, Botlang, Gaudry, Coffi, Magnoni, Tabarini.

ESPACE MARAIS (271-10-19), le 12, 20 h. 30 : Xeno.

GIBUS (700-78-88), 22 h., les 8, 9, 10, 11 : Corto. Le 14 : Kain Abel and Co.

GOLF DROUOT (770-47-25), le 11, 22 h. : French Kiss.

JAZZ UNITE LA DEFENSE (776-44-26), les 8, 9, 21 h. : Sugar Blue.

NEW MORNING (741-82-28), 21 h. : les 8, 9, 10 : Stan Getz. Les 11, 12 : Mongo Santa Maria. Les 13, 14 : Dannie Richmond Quintet.

PALAIS DES GLACES (607-49-93) (D., L.), 20 h. 30 : Procédé Guimard-Delaunay.

PALACE (246-10-87), le 8, 19 h. 30 : docteur Feelgood.

PETIT JOURNAL (320-28-59), 21 h. 30, le 8 : Alligator Jazz Band. Le 9 : colverine Cubs. Le 10 : Soul Quartet. Le 11 : Swing at Six.

SLOW CLUB (233-84-30) : R. Franc Orchestra.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 23 h. : Hal Singer, M. Graillier, G. Nemeth (dern. le 12). A partir du 13 : Erica Noriman.

Le music-hall

BOBINO (322-74-84) (D., L.), 20 h. 45 : Adama.

ESPACE GAITE (327-95-94) (Mar.), 21 h. 45 : Ph. Val.

FORUM DES HALLES (297-53-47) (D., L.), 20 h. 30 : Arlette Mirapeu.

HOTEL DE GOUTHIERE (249-10-10), le 12, 15 h. et 21 h. : Los Chacos.

OLYMPIA (742-25-49), le 9, 21 h. : Festival mondial de la magie.

PIAZZA BEAUBOURG (272-45-58) (Mar.), 21 h. : I. Elrjuel. II. A. Kremski.

LA ROQUETTE (805-78-51), 22 h. : H. Tachan (dern. le 13).

THEATRE DU ROND-POINT (256-70-80). Grande salle, 21 h. 30 : le 8 : Mercedes Sosa; le 9 : Djamel Allam; le 10 : Chœur arménien; le 11 : F. Béranger; les 13 et 14 : Maria d'Apparecida. Petite salle, 20 h. 30 : le 8 : F. Abrial; le 9 : A. Ionatos; le 10 : Fosset et Caratini; le 11 : D. Viglietti; le 13 : G. Pierron.

La danse

PALAIS DES CONGRES (758-27-78), 20 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Paris (le Lac des Cygnes), dern. le 11).

THEATRE DE LA PORTE SAINT-MARTIN (607-37-53), les 10, 11, 20 h. 45 : Ballet royal de Wallonie (la Dame aux camélias).

ET DES SPECTACLES

THEATRE

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées et municipales

OPERA (742-57-50), le 8, à 21 h. : le Vaisseau fantôme ; le 9, à 20 h. 30 : la Force du destin ; les 10, 11 et 13, à 20 h. 30, le 14, à 14 h. 30 : Giselle.

SALLE FAVART (296-12-20) : relâche.

COMEDIE-FRANÇAISE (296-10-20) mar. soir, à 20 h. 30, mat. dim. et mar. à 14 h. 30 : le Bourgeois gentilhomme.

CHAILLOT (727-81-15) : relâche.

ODEON (325-70-32) : relâche.

T.E.P. (797-96-06) : relâche.

CENTRE POMPIDOU (277-12-33) mar., Cinéma (en liaison avec l'exposition Identité italienne), le 8, à 19 h. : Umano non umano ; le 9, à 19 h. : Mater admirabilis, la Febbre della dominica mattina ; les 10, 11, à 19 h. : Cinéma des artistes ; le 12, à 19 h. : Grand Hôtel des palmes (en liaison avec l'exposition Paris-Paris) ; les 9, 10, 11 et 12, à 15 h. : Giacometti Montparnasse, H. Matisse, Kandinsky.

CARRE SILVIA-MONFORT (531-28-34) : relâche.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24) : relâche.

THEATRE MUSICAL DE PARIS (261-19-83), les 8, 9 et 10, à 20 h. 30 : Ballet et danse d'Espagne.

Les autres salles

ASTELLE-THEATRE (202-34-31), J., V., 20 h. 30 : l'Occasion, le Ciel et l'Enfer ; mar., mer., sam., 20 h. 30 : les Bonnes.

ATHENEE (742-67-27) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Faisons un rêve.

BOUFFES PARISIENS (296-97-03) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim., 15 h. : Diable d'homme.

CARREAU DU TEMPLE (274-43-11), Mar., J., V., S., 21 h. ; D., 15 h. et 21 h. : Comme le sexe du serpent ; Mer., J., V., Mar., 18 h. ; S., D., 16 h. : Boulevard du crime.

CENTRE D'ART CELTIQUE (258-97-62) (Mer., D. soir) 20 h. 30, mat. dim., 17 h. : Prévert Jacques, Breton André.

COMEDIE DE PARIS (281-00-11) (D., L., Mar.), 20 h. : Boris Supervian ; D., 21 h. 30 : la Bouc.

ESPACE-GAITE (327-95-94) (D., L.), 21 h. 45 : Ivres pour vivre ; 20 h. 30 : D. Lavanant.

ESPACE-MARAIS (271-10-19) (D., L.), 22 h. : The Last Laugh (dern. le 11).

FONTAINE (874-74-40) (D., L.), 21 h. : les Trois Jeanne.

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D., L.), 20 h. 15 : Elle voit des nains partout ; D., 22 h. ; L., 20 h. 15 : Tranches de vie.

HOTEL DE GOUTHIERE (240-10-10) (D.), 21 h. 30 : le Barbier de Séville.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 15 : la Cantatrice chauve ; 21 h. 30 : la Leçon.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.) I : 18 h. 30 : Quelqu'un ; 20 h. 30 : les Amis ; 22 h. 45 : Clodo de Dieu. — II : 18 h. 30 : Dialogues d'immigrés juste avant de partir ; 20 h. 30 : Marie la Louve. — III (S.), 18 h. 30 : Parlons français.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : Arsenic et Vieilles Dentelles.

MICHEL (265-35-02) (D. soir), 21 h. 15 ; mat. dim., 15 h. 15 : On dînera au lit.

MONTPARNASSE (320-89-90) (D.), 21 h. : Exercices de style.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) (D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. dim., 15 h. 30 : Pauvre France.

PETIT-PALAIS (265-12-73) (L.), 21 h. 45 : la Célestine.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97) (D.), 20 h. 45 : Accordez vos violons.

ROQUETTE (805-78-51) (L.), 20 h. 30 : San Antonio.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. dim., 15 h. 30 : le Cœur sur la main.

T.A.I. THEATRE D'ESSAI (278-10-79) (D.), 18 h. 30 : l'Objet aimé ; mer., 20 h. 30 : Une saison en enfer ; mar., D. soir, 20 h. 30 ; mat. dim., 15 h. : l'Ecume des jours (dern. le 12) ; Mar., D., 22 h. : les Ecrits de Laure (dern. le 11).

THEATRE-ATELIER (277-31-85) (L.), 20 h. ; mat. dim., 15 h. : l'Evangile selon Barabbas (dern. le 11).

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.), 20 h. 30 : De quoi j'me jumelle ; 22 h. : Nous, on fait où on nous dit de faire.

THEATRE EN ROND (387-88-14) (D.), 21 h. 30 : la Liaison mathématique.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.), 20 h. 30 : le Pique-Assiette (dern. le 11).

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80) (D.), 20 h. 30 : le Roman de Renart.

THEATRE PRESENT (203-02-55) (D. soir, L.), 20 h. 30 ; mat. dim., 17 h. : le mime Pradel.

VARIETES (233-09-92) (Mer., D. soir), 20 h. 45 ; mat. dim., 16 h. : l'Intoxe (dern. le 12).

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. 30 : Jamais deux sans moi ; 21 h. 30 : Woody Folies ; 23 h. : le Vampire de Perrault-Bad.

BLANCS-MANTEAUX (887-15-84) (D.), 20 h. 15 : Areuh = MC2 ; I h. 30 : A. Didier ; 22 h. 30 : Des bulles dans l'encrier. — II : 20 h. 15 : Pip et Rik ; 21 h. 30 : Attachez vos ceintures avec la gloupe ; 22 h. 30 : Tempêtes sous deux bérets basques.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (Mar.), 20 h. 30 : Sœurs siamoises cherchent frères siamois (dernière le 13) ; 21 h. 45 : la Jacassière.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 22 h. : Carnaval policier.

COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit Prince ; (D., L.), 22 h. : Bagdad Connection.

L'ECUME (542-71-16), 20 h. 30, les 9, 10, 11 : D. Illianeck ; le 13 : P. Simoni ; 22 h., les 9, 10, 11 : A. Deville ; le 8 : A. Vérité ; 24 h. (V., S.) : J. Var.

LE FANAL (233-91-17) (D.), 20 h. : Pourquoi ? ; 21 h. 15 : le Président.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D.), I : 22 h. 30 : Katiouchka (dernière le 13) ; II : 23 h. : B. Garcin.

LE PETIT-CASINO (278-36-50) (D.), I : 21 h. : Phèdre à repasser ; 22 h. 15 : T'as pas vu mes bananes ; II : 20 h. : Trois filles d'Eve.

POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 30 : J. Charby ; 21 h. 30 : les Demoiselles de Rochechouart ; 22 h. 45 : Du ronron sur les blinis.

SOUPAP (278-27-54) (D., L., Mar.), 20 h. : Amours noires, humours tendres ; 21 h. 30 : A l'ombre de A. Breffort.

SPLENDID (887-33-82) (D., L.), 20 h. 30 : Enfin seul ; 22 h. : le Troisième Jumeau.

THEATRE DE DIX-HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. 30 : Lionel Rocheman ; 21 h. 30 : la Grande Shirley ; 22 h. 30 : les Petites Filles modules ; 23 h. 30 : Moi, mes monstres sacrés et moi.

LA VIEILLE GRILLE (707-60-93) (D., L.), 22 h. : Une cocaïne allemande.

En région parisienne

ACHERES, mairie, le 11, à 21 h. : grand bal annuel des Réunionnais des Yvelines.

BRETEUIL château (052-05-11), le 12, à 17 h. : Min-Chon Pack, He-Won Chang, D. Markevitch. Le 14, à 17 h. : C. Robbaz-Hébert, P. Kenealy, P. Maragues (Schumann, Schubert, Brahms).

MONTREUIL Théâtre-école (858-65-33), Salle Berthelot, les 8, 9, 10, 11, à 21 h. : Rendre à César ; Studio Antoinette, les 8, 9, 10, 21 h. : C'est-y scénique bande dessinoque.

Les chansonniers

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim. 15 h. 30 : Sept ans de bail..., bye... bye !

Les comédies musicales

RENAISSANCE (208-21-75), les 10, 13, 20 h. 30, le 11, 14 h. 30 et 20 h. 30, le 12, 14 h. 30 et 18 h. 30 : Ignace.

CINEMA

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 8 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Volpone, de M. Tourneur ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Le cabinet des figures de cire, de P. Leni ; 21 h. : Le fils de King Kong, de E.-B. Schoedsack.

JEUDI 9 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La Comédie du bonheur, de M. L'herbier ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Ames à la mer, de H. Hathaway ; 21 h. : Naissance d'une nation ; de D.-W. Griffith.

VENDREDI 10 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Nous... les gosses, de L. Daquin ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Berlin express, de J. Tourneur ; 21 h. : La porte s'ouvre, de J.-L. Mankiewicz.

SAMEDI 11 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Opéra musette, de R. Lefèvre et C. Renoir ; 17 h. : Films d'auteurs et films rares : la Prime, de S. Mikaelian ; 19 h. : L'ombre des anges, de D. Schmid ; 21 h. : Feux dans la plaine, de K. Ichikawa.

DIMANCHE 12 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Le Baron fantôme, de S. de Poligny ; 17 h. : J.-A. Martin photographe, de J. Beaudin ; 19 h. : Iracema, de J. Bodanzki ; 21 h. : Faces, de J. Cassavetes.

LUNDI 13 JUILLET

Relâche.

MARDI 14 JUILLET

15 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Lumière d'été, de J. Grémillon ; 19 h. : Films d'auteurs et films rares : Mon père cet étranger, de J. Frankenheimer ; 21 h. : Ce bon vieux Sam, de L. McCarey.

BEAUBOURG (278-35-57)

MERCREDI 8 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : la Terre, de A. Dovjenko ; 17 h. : Les jeunes filles de San Frediano, de V. Zurlini ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La fille du puisatier, de M. Pagnol.

JEUDI 9 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : La légende de Gosta Berling, de M. Stiller ; 17 h. : Les nouveaux anges, de U. Gregoretti ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La Vénus aveugle, de A. Gance.

VENDREDI 10 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : La Caravane vers l'Ouest, de J. Cruze ; 17 h. : Morire gratis, de S. Franchina ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : La duchesse de Langeais, de J. de Baroncelli.

SAMEDI 11 JUILLET

15 h. et 21 h. : Films d'auteurs et films rares (15 h. : Metropolis, de F. Lang ; 21 h. : Le démon s'éveille la nuit, de F. Lang) ; 17 h. : Les poings dans les poches, de M. Bellochio ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Romance de Paris, de J. Boyer.

DIMANCHE 12 JUILLET

15 h. et 21 h. : Films d'auteurs et films rares (15 h. : Louisiana Story, de R.-J. Flaherty ; 21 h. : Una mujer sin amor, de L. Bunuel) ; 17 h. : Prima della rivoluzione, de B. Bertolucci ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Les visiteurs du soir, de M. Carné.

LUNDI 13 JUILLET

15 h. : Films d'auteurs et films rares : Le cuirassé « Potemkine », de S.-M. Eisenstein ; 17 h. : Chi lavora e perduto, de T. Brass ; 19 h. : Vingt ans de cinéma français (1937-1957) : Secrets, de P. Blanchar.

MARDI 14 JUILLET

Relâche.

Les exclusivités

LES AILES DE LA COLOMBE (Fr.) : Studio de la Harpe 5e (354-34-83).

ALLEMAGNE, MERE BLAFARDE (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

LES ANNEES LUMIERE (Suisse, v. angl.) : Studio Git-le-Cœur, 6e (326-80-25), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

LE BAHUT VA CRAQUER (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LA BOUM (Fr.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Impérial, 2e (742-72-52).

CHAMBRE D'HOTEL (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Germain-Village, 5e (633-63-20) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.o. et v.f. : Parnassiens, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67).

LES CHARIOTS DE FEU (A., v.o.) : Colisée, 8e (359-29-46).

CHARULATA (Ind., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

CHASSE A MORT (A., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (354-07-76) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Français, 9e (770-33-88) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

LA CONQUETE DE LA TERRE (A., v.f.) : Rex, 2e (236-83-93).

LES CONTES DES CHRYSANTHEMES TARDIFS (Jap., v.o.) : Nickel-Odéon, 6e (633-22-13) ; Action-République, 11e (805-51-33) ; Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

COUSINE, JE T'AIME (Esp., v.o.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

DES GENS COMME LES AUTRES (A., v.o.) : Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

LE DERNIER METRO (Fr.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

DIE KINDER AUSS No 67 (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

DIVA (Fr.) : Movies, 1er (260-43-99).

DON GIOVANNI (Fr.-It., v. ital.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

ELEPHANT MAN (A., v.o.) : Cinoche St-Germain, 6e (633-10-82) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Capri, 2e (508-11-69).

EXCALIBUR (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67). — V.f. : Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (327-84-50) ; Wepler, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

FAME (A., v.o.) : St-Michel, 5e (326-79-17).

FANTOME D'AMOUR (It., v.o.) : PLM St-Jacques, 14e (589-68-42). — V.f. : St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43).

LES FRUITS DE LA PASSION (Jap.) (**) v.o. : Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02). — V.f. : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; Maxéville, 9e (770-72-36).

LE GUEPIOT (Fr.) : UGC Opéra, 2e (261-50-32) ; UGC Rotonde, 6e (633-08-22) ; Montparnos, 14e (327-52-37).

IN GIRUM NOCTE ET CONSUMIMUR IGNI (Fr.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (325-78-37).

KAGEMUSHA (Jap., v.o.) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).

LABYRINTHE (Fr.) : Espace-Gaîté, 14e (327-95-94).

LILI MARLEEN (All., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) ; UGC Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Bergère, 9e (770-77-58).

MASSACRES DANS LE TRAIN FANTOME (A. (**) v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; Maxéville, 9e (770-72-86).

MAUDITS JE VOUS AIMERAI (It., v.o.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Studio Logos, 5e (354-26-42).

MESSALINE, IMPERATRICE ET PUTAIN (It., v. f.) (**) : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; Epée de Bois, 5e (337-57-47). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44) ; Maxéville, 9e (770-72-36) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Fauvette, 13e (331-60-74) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, 19e (206-71-33).

NEIGE (Fr.) (**) : Forum-Halles, 1er (297-53-74) ; Rio, 2e (743-82-54) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

NEW-YORK 1997 (A., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio-Alpha, 5e (354-39-47) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83). — V.f. : Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28 ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-St-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75).

L'ŒIL DU TEMOIN (A., v.o.) : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Caméo, 9e (246-66-44).

OUT OF THE BLUE (A., v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (354-89-22).

PETROLE, PETROLE (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE POLICEMAN (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82). — V.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Gaumont-Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LA PORTE DU PARADIS (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; U.G.C.-Rotonde, 6e (633-08-22) ; France-Elysées, 8e (723-71-11).

POSSESSION (Fr.-All., v.o. (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45). — V.f. : Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

POURQUOI PAS NOUS (Fr.) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Biarritz, 8e (723-69-23).

QUARTET (Ang.-Fr., vers. angl.) : Quintette, 5e (354-35-40).

QUELQUE PART DANS LE TEMPS (A., v.o.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

REPORTERS (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LE SALON DE MUSIQUE (Ind., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SAN MAO LE PETIT VAGABOND (Chin., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

SPHINX (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; George-V, 8e (562-41-46). — V.f. : Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

THE ROSE (A., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12).

TROIS FRERES (It., v.o.) : Gaumont-Halles, 1er (297-49-70) ; Studio de la Harpe, 5e (354-34-83) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Impérial, 2e (742-72-52).

UN COSMONAUTE CHEZ LE ROI ARTHUR (A., v.f.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85) ; Napoléon, 17e (380-41-46).

LES UNS ET LES AUTRES (Fr.) : Forum, 1er (297-53-74) ; Paramount-Marivaux, 2e (296-80-40) ; Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; Paramount-City, 8e (562-45-76) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Bastille, 12e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-23-00) ; Passy, 16e, 288-62-34.

PÉCHÉ MORTEL (A., v.o.) : Olympic-Saint-Germain, 6e (222-87-23) ; Olympic-Balzac, 8e (561-10-60) ; Olympic, 14e (542-67-42).

PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) (*) : Cinoche-Saint-Germain, 6e (633-10-82).

PIERROT LE FOU (Fr.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

REVE DE SINGE (It., v.o.) (*) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LES SENTIERS DE LA GLOIRE (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (354-50-91).

TAXI DRIVER (A., v.f.) (**) : Opéra-Night, 2e (296-62-56).

LE TESTAMENT DU DR MABUSE (A., v.o.) : Saint-Germain-Studio, 5e (633-63-20) ; Parnassiens, 14e (329-83-11).

LES VALSEUSES (Fr.) (**) : Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00).

LA VICTOIRE EN CHANTANT (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LA VIE DEVANT SOI (Fr.) : Quartier-Latin, 5e (326-84-65) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

VIVA LA MUERTE (Esp., v.o.) (*) : Movies-Halles, 1er (260-43-99). — V.f. : Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

WEST SIDE STORY (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Paramount-Opéra, 9e (742-56-31) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LES FILMS NOUVEAUX

L'ANNEE DES TREIZE LUNES, film allemand de R. W. Fassbinder. — V.o. : Racine, 6e (633-43-71), 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

CAVE MAN, film américain, de C. Gottlieb. — V.o. : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; St-Lazare Pasquier, 8e (387-35-43) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Gaumont-Convention, 15e ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01).

LE CHOC DES TITANS, film américain de D. Davis. — V.o. : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Murat, 16e (651-99-75).

L'EQUIPEE DU CANNONBALL, film américain de H. Needham — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (336-23-44) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Montparnos, 14e (327-52-37) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

ET POURTANT, ELLE TOURNE, film français de F. Raoul-Duval. — Olympic, 14e (542-67-42).

TEHERAN 43, film soviétique d'A. Alov et V. Naoumov. — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (354-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-46-01) ; Gaumont-Gambetta, 20e (636-10-96).

Les grandes reprises

L'AGE D'OR (Fr.), Forum, 1er (297-53-74) ; Saint-Germain Huchette, 5e, (633-63-20) ; La Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac-Olympic, 8e (561-10-60).

ALIEN (A., v.o.) (*), Cluny Palace, 5e (354-20-12).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Parnassiens, 14e (329-83-11). — V.f. : Nation, 12e (343-04-67) ; Gaumont Sud, 14e (327-84-50).

L'ARBRE AUX SABOTS (It., v.o.), Châtelet Victoria, 1er (508-94-14).

LE BAL DES VAMPIRES (A.) (*), v.o. : Luxembourg, 6e (633-97-77). — V.f. : Cinéma-Présent, 19e (203-02-35).

LA BELLE AU BOIS DORMANT (A., v.f.), Napoléon, 17e (380-41-46).

LES BRONZES (Fr.), U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

CARRIE (A., v.o.) (**), Gaumont-les Halles, 1er (297-49-70) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Impérial Pathé, 2e (742-72-52) ; Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Les Images, 18e (522-47-94).

CASABLANCA (A., v.o.). Studio Jean-Cocteau, 5e (354-47-62).

CERTAINS L'AIMENT CHAUD (A., v.o.), Champollion, 5e (354-41-60).

CITIZEN KANE (A., v.o.), Olympic Halles, 3e (278-34-15) ; Olympic, 14e (542-67-42).

DELIVRANCE (A., v.f.) (*), Opéra Night, 2e (296-62-56).

2001 L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.o.) : Gaumont les Halles, 1er (297-49-70) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) (**) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (288-64-44).

FRANKENSTEIN JUNIOR (A., v.o.) : Quintette, 5e (354-35-40) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; Fauvette, 13e (331-56-86).

LE GUEPARD (It., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

GUERRE ET PAIX (Sov., v.o.) (première et seconde époque) : Cosmos, 6e (544-28-80).

HELLZAPOPPIN (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).

LOLA MONTÈS (Fr.) : Panthéon, 5e (354-15-04).

LOLITA (A., v.o.) (*) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (508-11-69).

LE PARRAIN (A., v.o.) (première et seconde partie) : Olympic-Balzac, 8e (561-10-60).

Les festivals

ELIA KAZAN, (v.o.) : Noctambules, 5e (325-42-34). En alternance : America-America ; Baby Doll ; Viva Zapata.

CYCLE POLONAIS (v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04). En alternance : Lady Macbeth Sibérienne ; Paysages après la bataille ; la Terre de la grande promesse ; Train de nuit ; la Mort du président ; la Clepsydre ; le Manuscrit trouvé à Saragosse ; la Passagère ; Nuit et jour ; la Structure de Chrystal.

A. HITCHCOCK (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). En alternance : Mr and Mrs Smith ; Soupçons ; l'Inconnu du Nord-Express ; le Faux Coupable.

LES GLAMOUREUSES HOLLYWOODIENNES (v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42). Mer. : Woman ; la Blonde et moi ; Jeu. : la Blonde et moi ; la Maison dans l'ombre ; Vend. : la Maison dans l'ombre ; Tendre est la nuit ; Sam. : Tendre est la nuit ; Niagara ; Dim. : Niagara ; Now Voyager ; Lun. : Now Voyager ; Le soleil se lève aussi ; Mar. : Le soleil se lève aussi ; la Femme sur la plage.

CLINT EASTWOOD (V.o.), Rivoli-Cinéma, 4e (272-63-32), Mer., D. : la Kermesse de l'Ouest ; J. : l'Inspecteur Harry ; V. : Josey Wales hors la loi ; S., Mar. : l'Epreuve de force.

FILMS POUR ENFANTS, Ciné Seine, 5e (325-95-99), Mer., J., V., S., 16 h. 20 : les Volcans ; D., L. Mar., 16 h. 20 : Black Jack (v.f.).

LA PRESSE DANS LE CINEMA, Studio des Ursulines, 5e (354-39-19), mer., L. : l'Homme fragile ; J. : les Hommes du président ; S. : Judith Therpauve ; Spécial Première ; D. : l'Extravagant Mr. Deeds (v.f.) ; L. : Bas les masques ; Mar. : Viol en première page.

HUMPHREY BOGART, Action La Fayette, 9e (878-80-50), Mer. : la Caravane héroïque ; J. : The Oklahoma Kid ; V., S. : le Port de l'Angoisse ; D., L. : les Passagers de la nuit ; Mar. : le Mystérieux docteur Clitterhouse.

ITINERAIRE J. D. POLLET, Studio 43, 9e (770-63-40), Mer. : l'Acrobate et Gala ; J. : l'Amour, c'est gai, l'Amour, c'est triste, et Bassae ; V. : Pour mémoire ; les Moruitiers ; S. Méditerranée de l'Ordre ; D. : l'Acrobate ; Pourvu qu'on ait l'ivresse ; L. : l'Acrobate et Rue Saint-Denis.

HOMMAGE A J. CAGNEY (v.o.), Marais, 4e (278-47-86), Mer., D. : le Fauve en liberté ; J., L. : la Foule en délire ; V. : Du sang dans le soleil ; S., Mar. : l'Ennemi public.

Les séances spéciales

ACCELERATION PUNK (Fr.-Brit.) Vidéostone, 6e (325-60-34) H.sp.

BONNIE AND CLYDE (A.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 0 h. 45.

LA CLEPSYDRE (P.) : Escurial, 13e (707-28-04), sam., lun., 12 h.

CINEMA PAS MORT MISTER GODARD (Fr.-A.) : Vidéostone, 6e (325-60-34), sam., lun., 12 h.

DIVINE MADNESS (A.) : Calypso, 17e (380-30-11), ven., sam., 0 h. 45.

LE DERNIER TANGO A PARIS (Fr.-It.) : Châtelet-Victoria (508-94-14), 20 h. 15. Sam., 0 h. 20.

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) : 0 h. 15.

EASY RIDER (A., v.o.) (*) : La Boîte à films, 17e (622-44-21), ven., sam., 0 h. 30.

EL TOPO (A., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), 23 h. 15.

EXTERIEUR NUIT (Fr.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), jeu., ven., 22 h. 15.

FALSTAFF (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. sam., dim.).

LA FEMME DE L'AVIATEUR (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h., sf. sam., dim.

LE GUEPARD (It.) : Ranelagh, 16e (288-64-44), dim., 12 h.

HAROLD ET MAUD (Angl., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h. à 20 h.

INDIA SONG (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sf. mer.).

LADY MACBETH SIBERIENNE (Pol., v.o.) : Escurial, 13e (jeudi, dim., 12 h.).

MAITRESSE (Fr.) : Ciné-Seine, 5e (325-95-99), 16 h. 15, 22 h. 15.

MEAN STREET (A., v.o.) : Studio Cujas, 5e (354-89-22), 14 h. 15, 16 h. 15.

LES MISFITS (A., v.o.) : Calypso, 17e (380-30-11), dim., 13 h. 30.

MORT A VENISE (It., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 14 h., 16 h. 45.

NICK'S MOVIE (All., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.

LA PASSAGERE (Pol., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04), mar., 12 h.

PERFORMANCE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sf. S., D., L.).

POLLET J.D. (cycle vidéo) : Studio-43, 9e (770-63-40), 12 h. (sf. mar.).

QUOI DE NEUF PUSSICAT (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

LA RELIGIEUSE (Fr.) : Olympic, 14e (542-62-42), 18 h. (sf. sam., dim.).

LE RISQUE DE VIVRE (Fr.) : Tourelles, 20e (364-51-98), jeu., 21 h.

LE SHERIF EST EN PRISON (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 20 h. à 22 h.

TOMBE LES FILLES ET TAIS-TOI (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 24 h.

TOMMY (A., v.o.) : Saint-Ambroise, 11e (700-89-16), mer., 18 h. 30.

THE ROSE (A., v.f.) : Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.

FESTIVALS

A Paris

18e FESTIVAL DU MARAIS

HOTEL D'AUMONT, les 8, 9, 10, 11, à 21 h. 30 : la Fausse Suivante ou le Fourbe puni.

CENTRE CULTUREL DE BELGIQUE, les 8, 9, 10, 11, à 20 h. 45 : le Journal d'une femme de chambre.

THEATRE ESSAION : I (D.) 20 h. 30 : Incendie au sous-sol (dern. le 11) ; 22 : les Nonnes (dern. le 11). II (D.), 10 h. 30 : Du bout du monde au cœur de Blaise (à 21 h. 45, à partir du 13) ; 20 h. 15 : Piège de méduse ; 21 h. 45 : le Combat (dern. le 11).

EGLISE NOTRE-DAME-DES-BLANCS-MANTEAUX : le 10, à 21 h. 15 : D. Merlet (Bach, Liszt, Alain, Messiaen).

CAVE DE L'HOTEL DE BEAUVAIS, les 8, 9, 10, 11, à 20 h. 30 : J. Barrense-Dias ; 22 h. : Maya.

PLACE DU MARCHE-SAINTE-CATHERINE, 19 h. 30, les 8 et 10 : Chansons à l'orgue de Barbarie ; les 9 et 11 : A. Trebaol ; 20 h. 30, le 8 : Ch. Girier ; les 10 et 11 : les Canotiers.

En région parisienne

Ve FESTIVAL MUSICAL DE MEAUX Cathédrale, le 12, 17 h. : H. Paget, récital d'orgue.

FESTIVAL DE MUSIQUE DE PARIS-ORSAY (941-70-25), Bât. 425-428, 18 h. 30, le 8 : L. Omnes, J. Quevedo (Bach, Bartok, Sor, Moreno-Torroba, de Falla, Boccherini) ; le 9 : M. Strauss, D'Arman Gelembe (Bach, Beethoven, Bartok, Schumann, Martinu) ; le 10 : Quatuor Margand, P. Bocquillon (Mozart, Bartok).

XIIIe FESTIVAL DE L'ORANGERIE DE SCEAUX (660-07-79), Orangerie du château, le 14, 17 h. 30 : Ensemble instrumental Audonia, dir. M. Borusiac (Boyce, Mozart, Strauss, Tchaïkovski).

En province

AQUITAINE

BAYONNE (72-01-41)

Arènes, le 13, à 21 h. : Chuck Berry ; Magic Slim.

DAX (90-02-07)

Eglise de Pouillon, le 8, à 21 h. 15 : Via Nova (Schumann, Beethoven).

Abbaye d'Arthous, le 10, à 21 h. 15 : Los Calchakis.

PAU (37-27-08)

Cour du château Henri-IV, les 9, 10 et 11, à 21 h. 30 : Henri IV.

Hippodrome du Pont-Long, le 15, à 21 h. 30 : Ella Fitzgerald.

SARLAT (59-27-67)

Cour des chanoines et jardin des Enfeux, le 15, à 21 h. : la Cantatrice chauve.

AUVERGNE

VICHY (31-68-88)

Théâtre : le 8, à 21 h. : Ensemble instrumental de France. Le 11, à 21 h. : Gilbert Bécaud.

BOURGOGNE

Château de St-Fargeau (52-26-27), le 11, à 21 h. 30 : Orchestre de chambre P. Kuentz (Dauvergne, Bach, Mozart).

Château de Ventoux (32-73-35), le 10, à 21 h. : Quatuor via Nova (Schubert, Brahms, Haydn).

BRETAGNE

LA ROCHE-JAGU (95-62-35)

Théâtre du Totem, les 11 et 13, 21 h. : Jacky Paradis.

Théâtre de la Folle-Pensée, le 14, 21 h. : Peau de femme

LANNION (37-07-35)

QUATORZIEME FESTIVAL D'ORGUE ET DE MUSIQUE

Eglise de Brelevenez, le 10, 21 h. 15 : F. Renet (Bach, Schumann, Dupré).

RENNES (79-01-98)

Place du Parlement, le 8, 21 h. 30 : « Châteaubriand d'outre-tombe » ; le 9, 21 h. 30 : Chansons - C. Besson, P. Ewen ; le 10, 21 h. 30 : « Rennes à livres ouverts » ; le 12, 21 h. 30 : Soirée instrumentale.

Théâtre de la Ville, le 11, 21 h. 30 : le Rossignol de Saint-Malo.

CENTRE

TOURS (66-30-41)

Académie, le 9, à 21 h. : V. Spivakov, B. Behtierev (Mozart, Bartok).

Le 11, à 21 h. : N. Chabovskaya, A. Amlutaeva (Schumann, Britten).

Le 13, à 21 h. : Northern Sinfonia Orchestra of England (Bach).

Le 15, à 21 h. : D. Chivers (Bach, Albeniz).

CHAMPAGNE-ARDENNE

BRAUX-SAINTE-COHIERE (60-83-51)

Onzième Festival d'été

Château, le 11, à 21 h. : Quatuor Forum (Haydn, Bartok, Debussy).

FRANCHE-COMTÉ

BESANÇON

Salle Messiaen du Conservatoire, le 9, à 20 h. 30 : M.L. Strub-Moresco, Y. Yamamoto, P. Strub.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

Festival méditerranéen (86-82-14)

Eglise, le 10, 21 h. 30 : A. et C. Moreno, V. Duchateau (Sor, Turina).

CAP D'AGDE

Salle de la Clape, le 11, 21 h. 30 : K. et M. Labèque, P. Barbizet.

SAINT-CYPRIEN

Eglise de la Plage, le 12, 21 h. 30 : K. et M. Labèque (Gershwin).

LA GRANDE-MOTTE

Théâtre de Verdure, le 13, 21 h. 30 : Baden Powell.

CARCASSONNE (25-33-13)

Festival de la Cité

Cour du Midi, les 9 et 11, 21 h. 30 : Un chapeau de paille d'Italie.

Grand Théâtre, le 8, 21 h. 30 : Orchestre national de Strasbourg ; le 15, 21 h. 30 : Carmina Burana ; le 12, 21 h. 30 : le Lac des cygnes.

MONTPELLIER (60-66-13)

Festival international de danse

Théâtre municipal, le 8, 21 h. 30 : Ballet de l'Opéra de Paris (M. Bejart, D. Dunn) ; les 10 et 11, 21 h. 30 : Danseurs et solistes du Ballet du vingtième siècle ; le 13, 21 h. 30 : Ballet national de Cuba.

Théâtre de la danse d'Iséion, le 12, 21 h. 30 : Lauréate du ballet pour demain.

Studio du Centre, tous les jours, 18 h. 30 : Atelier.

NORMANDIE

Neuvième Festival des soirées de Normandie (86-27-65)

COURSEULLES

Eglise, le 10, à 21 h. : Ensemble instrumental du conservatoire de Caen.

NORREY-EN-BESSIN

Eglise, le 11, à 21 h. : Duo de guitares Horreaux-Tréhard (A. Jolivet, F. Sor, M. de Falla).

CARROUGES

Château, le 11, à 21 h. : Duo de guitares Y. et S. Chatelain (Bach, Vivaldi, Presti).

HONFLEUR

Grenier à sel, le 11, à 21 h. : J.-J. Kantorow, H. Barda (Liszt).

BEAUMONT-LE-HARENG

Eglise, le 8, à 21 h. : Ensemble vocal C. Jannequin.

CRIEL-SUR-MER

Eglise, le 9, à 21 h. : Ensemble vocal C. Jannequin.

AUMALE

Halles, le 9, à 21 h. : Mike Westbrook Brass Band.

NEUFCHATEL-EN-BRAY

Eglise, le 9, à 21 h. : Ensemble baroque de Normandie (Vivaldi, Telemann, Couperin).

CANY-BARVILLE

Eglise, le 10, à 21 h. : Ensemble baroque de Normandie.

BLANGY-SUR-BRESLE

Eglise, le 11, à 21 h. : Ensemble baroque de Normandie.

OFFRANVILLE

Eglise, le 12, à 21 h. : Ensemble baroque de Normandie.

PAYS DE LA LOIRE

Abbaye de Fontevraud (51-73-52), les 11 et 12 : Meurtre dans la cathédrale.

LA ROE

Abbaye (53-27-40), le 13 à 21 h. 30 : Meurtre dans la cathédrale.

POITOU-CHARENTES

LA ROCHELLE (41-03-35)

Oratoire, le 8, à 18 h. : L. Gresne, M. Tompkins.

Maison de la culture, le 8, à 20 h. 30 : spectacle du Théâtre du silence.

MATHA (33-61-63)

Théâtre de Verdure, à partir du 10 : Festival folklorique mondial de groupes d'enfants.

SAINTES (93-41-35)

Abbaye aux Dames, le 9, 21 h. 30 : C. Monteverdi, M.-R. Delalande. Le 10, à 21 h. : le Roi Arthur, de H. Purcell. Le 12, à 21 h. : H. du Mont, les Motets. Le 4, à 21 h. : J. Cassanea de Mondonville, Bach.

Cour Ameuil, le 11, à 22 h. : les Folies méditerranéennes (Monteverdi).

Auditorium, le 10, à 18 h. : H. Dreyfus, clavecin ; le 13, à 18 h. : E. Buckley ; le 14, à 18 h. : C. Farr ; le 15, à 18 h. : S. Vartolo.

PROVENCE-COTE D'AZUR

AIX-EN-PROVENCE

Théâtre de l'Archevêché (23-37-81), le 15, 21 h. 15 : Don Giovanni.

Festival de danse (26-23-38) : Parc Jourdan, le 11, 21 h. 45, les Ecoles de danse aixoises ; cloître Saint-Sauveur, le 8, 21 h. : A. Spadaro, P. Ganter (Mozart, Beethoven, C. Franck) ; le 10, 21 h. : J. Caysac, P. Ganter (Schubert, Mozart, Brahms).

ANTIBES (34-30-34)

Huitième Festival de musique sacrée, Cathédrale d'Antibes, le 16, à 21 h. 30 : G. Desbonnet.

AVIGNON

Trente-cinquième Festival d'Avignon Jean-Vilar (84-24-45)

Cour d'honneur du Palais des Papes, les 12 et 15, 22 h. : Médée ; les 11 et 13, 22 h. : le Roi Lear.

Cloître eds Carmes, les 9, 10, 11 et 12, 22 h. : Andromaque.

Cloître des Célestins, les 9, 10, 11, 12 et 13, 2 2h. : Temps de guerre, temps de paix.

Cour de la Faculté des sciences, le 15, 22 h. : Un voyage à faire.

Chapelle des Pénitents blancs, les 8, 9, 12 et 13, 19 h., les 10 et 11, 19 h. et 24 h. : Frankie et Johnie : une histoire vraie.

Villeneuve-lez-Avignon, les 9, 11, 12, 13, 21 h. 30 : Susan, de H. Achtenbusch.

Théâtre municipal, les 9, 10, 11, 12, 13, 21 h. 30 : Sister Suzie.

Les rendez-vous d'Avignon

La Bourse du travail, à partir du 8, 21 h. : les Livrets de l'enfer.

La Péniche-Théâtre, à partir du 8 : Instantanés.

Ile Piot, à partir du 8, 20 h. 30 : Cirque Aligre.

Théâtre du Chapeau-Rouge, les 8, 10, 11, 12, 15 h. : C. Barthélémy ; les 14, 15, 15 h. : Passion III ; à partir du 7, 17 h. 30 : Gerbe de blé, P. Fretun ; à partir du 10, 19 h. 30 : Sweet Dreems Suite ; à partir du 7, 22 h. : Toute honte bue, J.-P. Bisson.

Lucernaire, à partir du 8, 18 h. : Y. Dautin ; 19 h. 15 : Garance ; 20 h. 45 : le Général Baron-Lacroix ; 23 h. : Jacques ou la soumission, d'Ionesco.

Théâtre du Chêne noir, à partir du 7 (L.), 21 h. 30 : le Brasier de Montségur.

Atelier théâtral A. Timar, à partir du 7, 18 h. : Tardieu X 8 ; 22 h. : Yes, peut-être, M. Duras.

Hangar à bateaux, à partir du 7, 15 h. : Léonard.

CANNES (38-62-00)

Les Nuits musicales du Suquet

Parvis de Notre-Dame d'Espérance, 21 h. 30, le 9 : M. Larrieu - Trio Pasquier (Mozart, Beethoven) ; le 11 : G. Tacchino (Chopin, Beethoven, Schumann) ; le 13 : J. Rhodes - C. Ivaldi.

CARPENTRAS (63-46-35)

Théâtre de Plein Air, le 15, 21 h. 30 : « Provence de la terre au ciel ».

FREJUS (51-20-36)

Cathédrale, le 8, 21 h. 30 : G. de Machaut ; le 10, 21 h. 30 : Concert pour une nuit d'été (Bach, Mendelssohn).

Cour de l'Evêché, le 11, 21 h. 30 : D. Wayenberg ; le 15, 21 h. 30 : Quatuor Bernede (Haydn, Bartok).

Place de la Mairie, le 14, 18 h. : Musique de la 4e région aérienne.

SAINTE-BAUME (04-50-19)

Chants présents - Centre international (Le Plan-d'Aups)

Le 12, à 21 h. : Mont Joia.

Le 13, à 21 h. : P. Forcioli.

Le 15, à 20 h. 45 : J.-L. Caillat ; à 22 h. 15 : J.-G. Coulanges, A. Jaume.

TOULON (92-82-81)

Trente et unième Festival de musique

Fort de Brégançon, le 11, à 21 h. : Camerata Lysy de Gstaad (Couperin, Locatelli, Bartok).

VAISON-LA-ROMAINE (36-24-79)

Théâtre antique, les 10, 11, 13 et 14, à 21 h. 30 : Orchestre philharmonique de Strasbourg (Beethoven).

Le 12, à 21 h. 30 : Gala folklorique international.

Le 15, à 21 h. 30 : Carreras, Lombard (Verdi).

RHONE-ALPES

XIIe Festival de la vieille ville

ANNECY (Tél. : 45-26-85)

XXVIIe Festival international de musique de chambre

DIVONNE (Tél. : 563-38-54)

Théâtre du Casino, le 8 à 20 h. 45 : R. Oleg - M. Dalberto (Beethoven, Schubert, Debussy) ; le 10, 20 h. 45 : Secolo Barocco (Vivaldi, Bach).

SALLANCHES (58-04-25)

Eglise Saint-Jacques, le 8, 20 h. 45 : J.-F. Paillard (Mozart, Grieg, Schubert).

Eglise de Saint-Martin, le 10, 20 h. 45 : J. Devore - M. Hazarbassanov (Brahms, Stravinski, Beethoven).

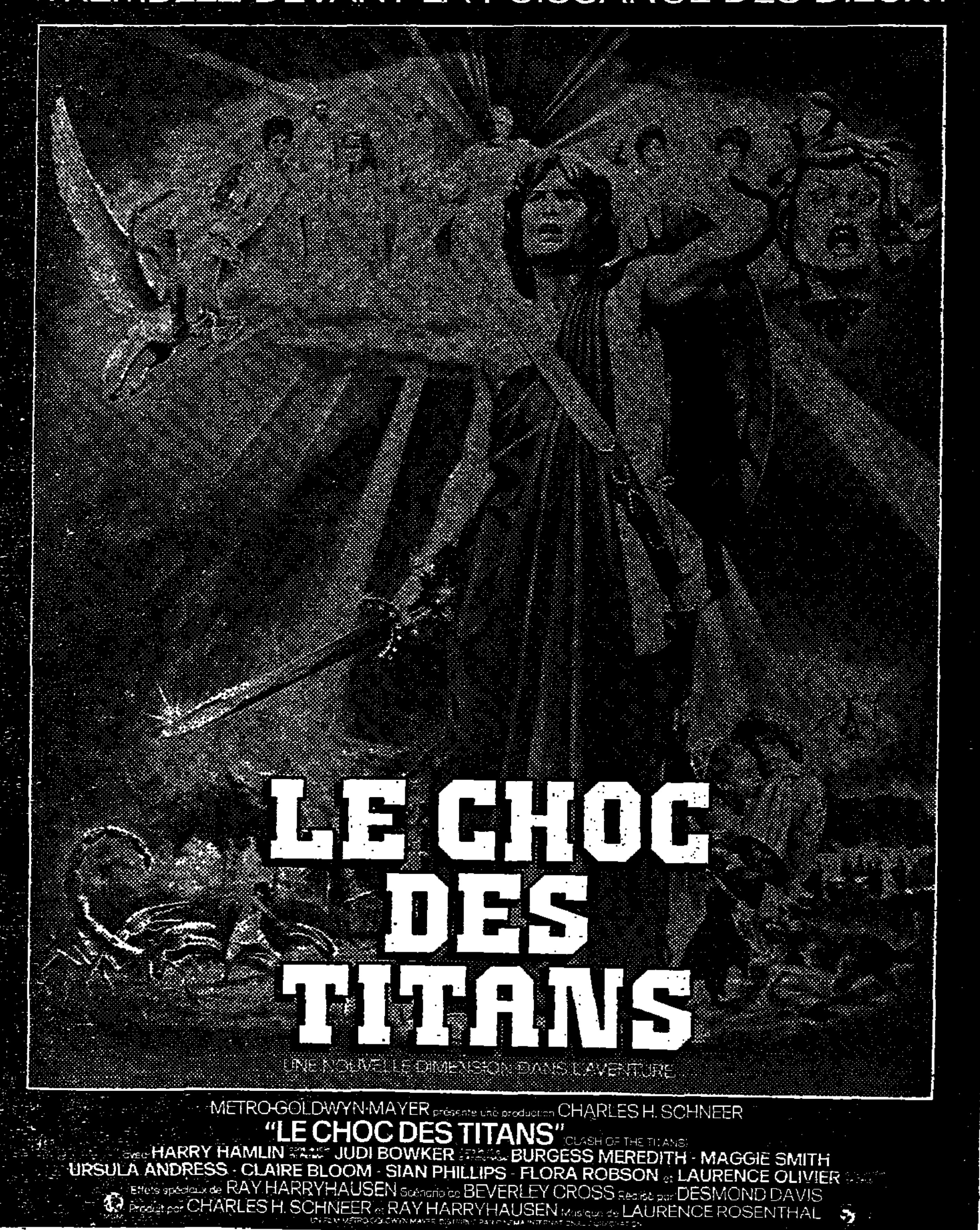
URIAGE

Eglise, le 13, 21 h. : O. Pierre (Bach).

VIENNE (Tél. : 85-00-05)

Théâtre antique : Jazz.





INFORMATIONS « SERVICES »

LA MAISON

Bricolage de vacances

Un des plaisirs favoris du bricoleur est de toujours vouloir compléter son outillage. Le travail du bois est très typique de cette escalade vers des performances quasi professionnelles.

Une fois dépassé le stade des petits agencements (pour lesquels des scies et ponceuses s'adaptent à une perceuse), le bricoleur-menuisier-ébéniste a envie d'une machine intégrale. Ces outils spécialisés, dotés de leur propre moteur, ont des performances bien supérieures aux adaptations sur perceuse. Mais leur prix et leur maniement (ces machines puissantes travaillent à grande vitesse) les réservent à des bricoleurs chevronnés.

Une nouvelle génération d'« intégrales » apparaît sur le marché du bricolage. Il s'agit de machines à bois compactes qui permettent tous les travaux de menuiserie (placards, bibliothèques, meubles) à partir de bois acheté brut, c'est-à-dire beaucoup moins cher qu'un bois déjà raboté. Les « Fip » de Peugeot sont des machines d'atelier dont le piètement tubulaire se replie pour faciliter le rangement et le transport. La raboteuse-dégauchisseuse, dont la vitesse est de 6 000 tours-minute, a une largeur de coupe de 150 millimètres ; un capteur de copeaux peut se raccorder à un aspirateur à cuve (2 300 F environ). En option, des outils s'adaptent à la machine : mortaiseuses (à levier ou à la volée), ponceuse lapidaire (pour la mise à l'équerre ou l'arrondi des chants) et affûteuse.

La scie circulaire « Fip », tournant à 5 000 tours-minute, a une hauteur de coupe réglable et une inclinaison de la lame de 90 degrés à 45 degrés, la table à bords gradués restant fixe, 1 600 F environ. Une adaptation permet de réaliser moulures, rainures et feuillures.

Autre nouvelle machine : la « Combi-bois 150 », conçue par Lyon-Flex et fabriquée et commercialisée par S.M.B.N. La machine de base est un bloc moteur avec une scie radiale et une table tournante graduée. L'ensemble se déplace sur un bras horizontal, coulissant sur un montant vertical ; la combinaison de trois mouvements de rotation et de deux mouvements de translation permet des coupes droites, obliques et d'onglet (3 200 F). Six adaptations complètent cette base : dégauchisseuse (6 500 tour-minute et largeur de coupe de 150 millimètres), mortaiseuse à mèche, ponceuse à disque avec table, tour à bois, toupie, scie circulaire sur table rainurée.

Un matériel de professionnel

Emprunté également aux professionnels, le pistolet à peinture permet de couvrir, rapidement, de grandes surfaces ou des éléments difficiles à peindre tels que grilles, radiateurs, volets. L'utilisation d'un pistolet est relativement simple, mais la dilution de la peinture (pour obtenir la fluidité voulue) est délicate et nécessite l'emploi d'un viscomètre, petit accessoire en forme d'entonnoir. La chaîne de magasins de bricolage Castorama a consacré l'une de ses fiches-conseils (gratuite) à la peinture au pistolet, indiquant le matériel nécessaire et son utilisation.

Il existe deux modèles de pistolet, avec ou sans compresseur. Dans chaque cas, l'appareil comprend un réservoir à la base, un réglage de la pression et des gicleurs pour surface plane, objets de formes irrégulières ou peinture dans les angles. Parmi les modèles récents présentés à la Foire de Paris, le pistolet électrique (sans compresseur) C.X., de COPROM, avec pompe en carbure de tungstène et débit réglable jusqu'à 12 litres-heure (775 F) ; le pistolet à turbocompresseur T. 21, de Volumair, à moteur amovible et godet contenant 1 litre, 590 F environ.

JANY AUJAME.

★ Peugeot, B.P. 205, 92002 Nanterre Cedex. Tél. 780-72-17.

★ S.M.B.N., 98, rue Baraban, 69003 Lyon. (Tél. (7) 853-13-68 ; région parisienne, 5 bis, rue Jules-Parent, 92500 Rueil-Malmaison. Tél. 749-27-64.

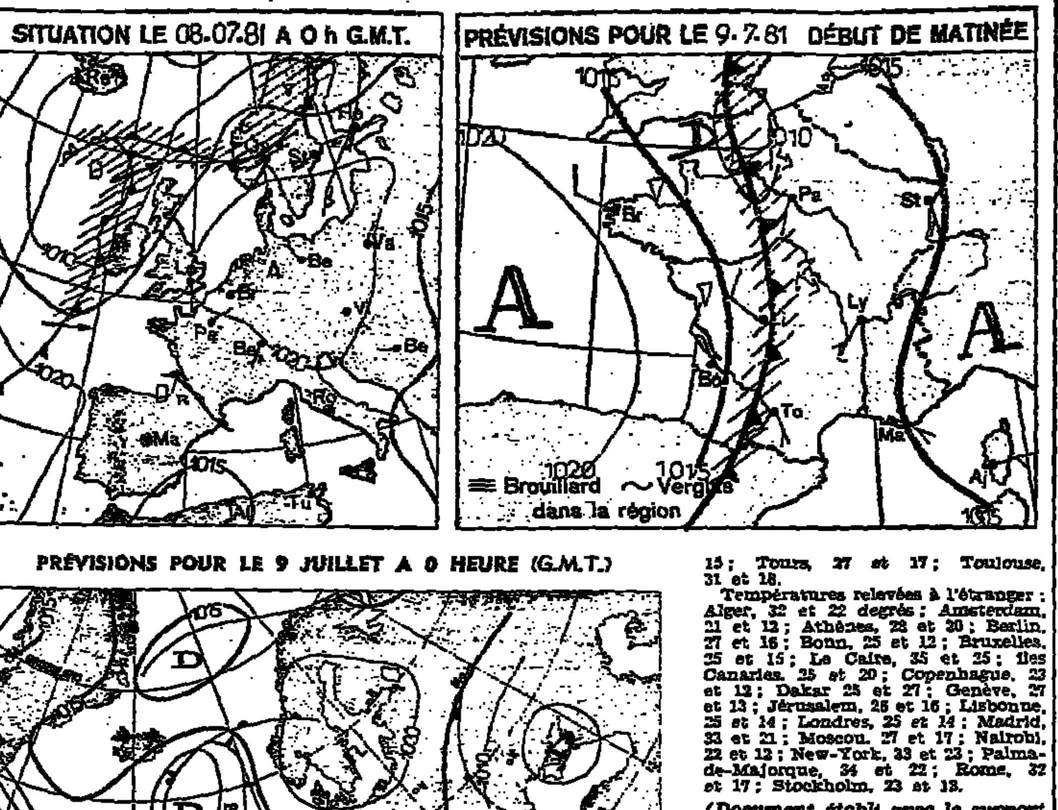
★ COPROM, 32, avenue Bosquet, 75007 Paris. Tél. 551-87-72.

★ Volumair, B.P. 201, 94203 Ivry-sur-Seine. Tél. 670-15-87.

PORCELAINE A LIMOGES. — Comme chaque année en juillet, août et septembre, les porcelainiers de Limoges investissent leur hôtel de ville pour présenter une exposition sur un thème général. Cet été, le Comité national d'expansion de la porcelaine de Limoges présente « Les jardins fantastiques en porcelaine ». Cette fantasmagorie sur un thème floral réunit des pièces anciennes, aux fleurs impérissables, et les dernières nouveautés écloses dans les ateliers porcelainiers de Limoges.

★ Hôtel de ville de Limoges, entrée gratuite.

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 9 JUILLET A 0 HEURE (G.M.T.)



Évolution probable du temps en France entre le jeudi 8 juillet à 0 heure et le vendredi 9 juillet à 24 heures :

La dépression du nord de l'Atlantique se décalera sur les îles Britanniques et le front froid qui lui est associé évoluera sur la France. Il sera précédé par une évolution orageuse.

Jeudi, une zone pluvio-orageuse se situera le matin des Pyrénées au Centre et au Nord ; elle gagnera l'est et le sud-est de notre pays dans la journée ; sur ces dernières régions l'aggravation pluvieuse sera précédée par un temps lourd et orageux et de violents orages parfois accompagnés de grêle pourront éclater le soir sur les Alpes et les Vosges. Des rafales de vent se produiront sous les orages.

Sur l'ouest de notre pays, le temps sera plus frais et variable avec des averses. Elles seront suivies d'éclaircies qui seront plus belles le soir sur le sud-ouest de la France.

Les vents s'orienteront au nord-ouest et deviendront modérés sur la moitié ouest de notre pays.

Le mercredi 8 juillet, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 017,8 millibars, soit 763,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 juillet ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 28 et 16 degrés ; Biarritz, 30 et 17 ; Bordeaux, 29 et 20 ; Bourges, 27 et 15 ; Brest, 22 et 13 ; Caen, 23 et 4 ; Cherbourg, 19 et 14 ; Clermont-Ferrand, 27 et 15 ; Dijon, 27 et 15 ; Grenoble, 29 et 16 ; Lille, 26 et 14 ; Lyon, 28 et 16 ; Marseille, 30 et 13 ; Nancy, 25 et 13 ; Nantes, 28 et 19 ; Nice, 25 et 20 ; Paris-Le Bourget, 27 et 15 ; Pau, 29 et 19 ; Perpignan, 27 et 18 ; Rennes, 27 et 14 ; Strasbourg, 27 et 15 ; Tours, 27 et 17 ; Toulouse, 31 et 18.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 32 et 22 degrés ; Amsterdam, 21 et 12 ; Athènes, 28 et 20 ; Berlin, 27 et 16 ; Bonn, 25 et 12 ; Bruxelles, 25 et 15 ; Le Caire, 35 et 25 ; îles Canaries, 25 et 20 ; Copenhague, 23 et 12 ; Dakar 25 et 27 ; Genève, 27 et 13 ; Jérusalem, 26 et 16 ; Lisbonne, 25 et 14 ; Londres, 25 et 14 ; Madrid, 33 et 21 ; Moscou, 27 et 17 ; Nairobi, 22 et 12 ; New-York, 33 et 23 ; Palma-de-Majorque, 34 et 22 ; Rome, 32 et 17 ; Stockholm, 23 et 13.

(Document établi avec le support technique spécial de la météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

VENDREDI 10 JUILLET

« La manufacture des Gobelins et ses ateliers », 14 h. 30, 42, avenue des Gobelins, Mme Hulot.

« L'impératrice Joséphine à la Malmaison », 15 h., entrée du château, Mme Bouquet des Chaux.

« Château royal de Saint-Cloud, musée et parc », 15 h., Terminus des autobus 52-74, Mme Garnier Ahlberg.

« Le Marais illuminé », 21 h. 30, 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald (Caisse nationale des monuments historiques).

« La Conciergerie », 15 h., 1, quai de l'Horloge (Arcus).

« Chez un tourneur d'étain », 15 h., métro Arts-et-Métiers, Mme Imbert.

« Vestiges et souterrain de la montagne Sainte-Geneviève », 15 h., métro Cardinal-Lemoine, Mme Thyss (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Tombes célèbres du Père-Lachaise », 15 h., entrée boulevard de Ménilmontant, M. Jaslet.

« Hôtel de Lauzun », 14 h. 45, 17, quai d'Anjou, M. de La Roche.

« Hôtels du Marais, place des Vosges », 14 h. 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 14 h. 30, 12, boulevard Henri-IV, M. Teurnier (le Vieux Paris).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2968

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II						■			
III					■				
IV					■				
V									■
VI							■		
VII		■			■				
VIII			■					■	
IX									
X					■				■
XI			■						

HORIZONTALEMENT

I. Verbe impératif pour un sujet verbeux. — II. Pensées s'épanouissant à la lumière. Tour de Babel au pays des buildings. — III. Joues les utilités. Passagère clandestine sur l'arche de Noé. — IV. On peut la sautiller à deux ou s'y balader. Ravis. — V. Site gothique dans l'Hérault. — VI. Requiem antique. Possessif. — VII. Personnel. Botte. — VIII. Possessif. Personnage ne pouvant jouer qu'un petit rôle. — IX. Purifier la laine. — X. Source de députés et de dépités. Tout contre. — XI. Note. Mise en coupe réglée.

VERTICALEMENT

1. Pour obtenir du jus, il faut le presser. — 2. Telle une vue de l'esprit prenant rarement corps. Qui ne fait pas faire la grimace qu'aux singes. — 3. Qualifie un cavalier le plus souvent à pied. Privatif. — 4. Sorties de secours. — 5. Délice pour des lices. En pleine tragédie. Centre d'attraction. — 6. Objet de bien des aspirations d'une maîtresse de maison. — 7. Dans son code, la courtoisie est souvent oubliée. Homme de gauche ou de droite ayant des relations avec le centre. — 8. Commerce illicite. Nid d'aigle sur fond d'azur. — 9. On y attrape facilement des papillons sans filet. Ingénieur ayant découvert le zinc.

Solution du problème n° 2967

Horizontalement

I. Faïencier. — II. Erg. Aïoli. — III. Milord. Ob. — IV. Mao. Aga. — V. Orne. Eu. — VI. Ac. Iéna. — VII. Gare ! Crie. — VIII. Edentée. — IX. Nef. Anon. — X. Taud. Slip. — XI. Usinée.

Verticalement

1. Femme-agent. — 2. Aria. Cadeau. — 3. Igloo. Refus. — 4. Rien. Di. — 5. Narine. Ta. — 6. Cid. Encense. — 7. Io. Aréole. — 8. Eloge. Ni. — 9. Ribaudes. Pi.

GUY BROUTY.

VIE QUOTIDIENNE

CHÈRE BUREAUCRATIE...

Lu, le 5 juillet, affiché sur le mur du buffet de la gare de Cannes, cet avis de la S.N.C.F. : « *Toute personne contrôlée sur les quais, dans les w.-c.-toilettes, dans les salles d'attente ou au buffet, sans billet validé, est passible d'une amende de 40 F, plus frais de dossier de 40 F.* »

A 20 mètres plus loin, dans le hall de la gare, le même avis donne davantage de précisions, puisqu'il ajoute : « *...Sans billet ou sans billet de quai validé.* » Et grossit la mise de l'amende : 60 F, plus 40 F de frais de dossier.

Bigre ! 40 F, voire 60 F d'amende, ce n'est pas rien, mais 40 F de frais de dossier, cela revient cher, la paperasse. La bureaucratie, vraiment, n'a pas de prix ! — F. Gr.

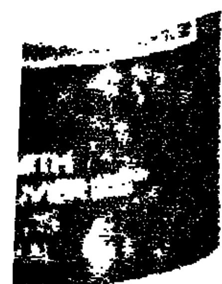
JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 juillet 1981.

DES DÉCRETS

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État et modification de l'indice à prendre en considération pour le calcul du minimum de pension à compter du 1er juillet 1981 ;

● Relatif à l'indemnité mensuelle spéciale en faveur de certains personnels civils de l'État.



SPORTS

LE TOUR DE FRANCE

Escarmouches contre Hinault

De notre envoyé spécial

Roubaix. — Spécialistes des victoires à Roubaix, les Belges n'ont pas failli à la tradition : Daniel Willems a remporté, mardi 7 juillet, devant le Français Duclos-Lassalle et le Portugais Agostinho, la douzième étape du Tour de France qui ne modifie pas l'ordre du classement général : Hinault reste en tête devant Anderson.

La grande étape du *Nord* ne fut qu'un *mini-Paris-Roubaix* : 25 kilomètres de pavés au lieu de 60, un temps ensoleillé, une course relativement bloquée... et la « traversée de l'enfer » dont o attendait beaucoup s'est soldée par un résultat négatif. Une fois de plus les crevaisons ont été nombreuses dans les *fondrières* de Coutiches ou de Templeuve et certains concurrents ont terminé très attardés, mais le secteur stratégique a surtout provoqué une impitoyable sélection par l'arrière. A l'avant, les « gros bras » ont fait match nul, la première partie du peloton avec Hinault et Anderson terminant à quelques secondes des trois hommes de tête, Willems, Duclos-Lassalle et Agostinho sur la piste de Roubaix.

Les principaux adversaires du *maillot jaune*, qui appartiennent pour la plupart à l'équipe Peugeot, n'ont pourtant pas ménagé leur peine. Ils ont harcelé le champion du monde ainsi qu'ils l'avaient fait la veille, et leur combativité aurait mérité plus de réussite. Malheureusement, les crevaisons ont partiellement annulé leurs efforts. Ils ont été contraints d'agir en ordre dispersé.

Dans cette galère, nous avons retrouvé un excellent Bernaudeau installé au *commandement* avec Schepers à 20 kilomètres de l'arrivée. Retardé par une crevaison, il parvint à éviter momentanément le retour des poursuivants et à rejoindre le Belge, ce qui prouve qu'il avait du tonus.

Par la suite, c'est Duclos-Lassalle, un spécialiste des pavés, qui se détacha, entraînant deux autres coureurs avec lui, et, dans ce groupe restreint, on eut la surprise d'identifier le vétéran Joachim Agostinho. Mais les sujets d'étonnement ici ne manquent pas. Nous avons eu le miracle de Freddy Maertens perdu pour le *sport il y a un an et détenteur du maillot vert* avec 150 points d'avance puis la singulière « résurrection » du Lucien Van Impe, incapable de grimper un col dans le Grand Prix du Midi-Libre et vainqueur trois semaines plus tard au sommet de Saint-Lary-Soulan. *Quand on voit maintenant* Joachim Agostinho (trente-huit ans) rivaliser avec les Belges sur les pavés et se classer troisième à Roubaix, on se dit que le sport cycliste ne doit pas tourner très rond. Comment expliquer que les « vieux » *retrouvent* une seconde jeunesse alors que les jeunes vieillissent prématurément ?

Bernard Hinault semblait beaucoup moins à l'aise que le 12 avril lorsqu'il gagna Paris-Roubaix. *Il* évita de se mêler aux *échauffourées*, et l'on se pose toujours des questions lorsqu'il adopte une attitude si peu conforme à son caractère. A-t-il la migraine — cela peut arriver à tout le monde — ou des problèmes au genou ? Veut-il *ménager* ses *équipiers* ? Considère-t-il que les attaques d'un Michel Laurent, d'un Bernaudeau ou d'un Duclos-Lassalle ne présentent pas un réel danger ? Il n'a peut-être pas tort.

JACQUES AUGENDRE.

Classement de la 12e étape :

1. Willems (Bel.), 6 h 18'34" ; 2. Duclos-Lassale, m.t. ; 3. Agostinho (Port.), m.t. ; 4. Seznec (Fr.), 6 h 18'39" ; 5. Sherwen (G.-B.), 6 h 18'41" ; 6. Van de Velde (P.-B.) ; 7. Bernaudeau (Fr.) ; 8. Ovion (Fr.) ; 9. Bertin (Fr.), 6 h 18'41" ; 10. Peeters (Bel.), 6 h 18'41" (t.m.t.), etc.

Classement général

1. Hinault (Fr.), 47 h 10'27" ; 2. Anderson (Aus.), à 41" ; 3. Duclos-Lassalle, à 3'28" ; 4. Rodriguez (Fr.), à 3'44" ; 5. Laurent (Fr.), à 4'31" ; 6. Claes (Bel.), à 5'36" ; 7. Van Impe (Bel.), à 5'42" ; 8. Verlinden (Bel.), à 6'21" ; 9. Schepers (Bel.), à 6'45" ; 10. Clere (Fr.), à 7'05", etc.

ATHLÉTISME

L'AMÉRICAIN BEN PLUCKNETT BAT UNE DEUXIÈME FOIS LE RECORD DU MONDE DU DISQUE

L'Américain Ben Plucknett qui avait déjà battu le record du monde du lancer du disque à Modesto (États-Unis) le 16 mai 1981 avec un jet à 71,20 m, a *amélioré son* record mardi 7 juillet à Stockholm en lançant l'engin à 72,34 m. Ben Plucknett (2,01 m, 120 kilos), n'occupait, en 1978, que le trente-neuvième rang dans le palmarès des lanceurs de disque.

Il fut cette année la victime d'un fait divers qui l'incita à consacrer beaucoup plus de temps à l'athlétisme. « Videur » dans une boîte de nuit, il reçut une balle dans le ventre et une fois rétabli il renonça à ce genre d'occupation.

FOOTBALL

LES CLUBS FRANÇAIS EN COUPE D'EUROPE

L'A.S. Saint-Étienne disputera avant le 30 août un tour préliminaire contre le Dynamo Berlin (R.D.A.), pour le compte de la Coupe d'Europe des clubs champions. Le vainqueur sera opposé au F.C. Zurich pour le premier tour (seizièmes de finale) le 16 septembre.

En Coupe des vainqueurs de coupe où s'affronteront trente-quatre clubs, le S.C. Bastia rencontrera le K.T.P. Kotpa, le match aller ayant lieu en Finlande.

En Coupe de l'Union européenne de football association (U.E.F.A.), où sont engagés soixante-quatre clubs, les trois équipes nationales qui disputeront les matches aller sur leur terrain, le 16 septembre, auront comme adversaires Dundee United (Écosse) pour Monaco, Lokeren (Belgique) pour le F.C. Nantes, Vikingur Reykjavik (Islande) pour les Girondins de Bordeaux.

ESCRIME

Les championnats du monde

Victorieuse en finale de l'Italie par neuf victoires à cinq, l'équipe d'U.R.S.S. (Smirnov, Romankov, Likov, Rouziev, Fomenko) a conservé, mardi 7 juillet, son titre de championne du monde au fleuret. Pour la troisième place, la République fédérale d'Allemagne a battu la France sur le score de neuf victoires à six.

Le sabre français, parent pauvre

De notre envoyé spécial

Clermont-Ferrand. — Le sabre français fondait de grands espoirs pour les championnats du monde sur Jean-François Lamour. Finaliste, cette saison, des tournois de Hanovre et de New-York, ce futur kinésithérapeute, âgé de vingt-cinq ans, paraissait, en effet, en mesure d'obtenir une place parmi les huit premiers, ambition sans doute modeste en regard de celle que nourrissent les fleurettistes et les épéistes, mais dans la situation que connaît le sabre en France, la performance aurait été providentielle.

Elle aurait comblé un vide de sept ans, puisqu'il faut remonter à 1974 pour trouver un Français, Bernard Vallée, en finale.

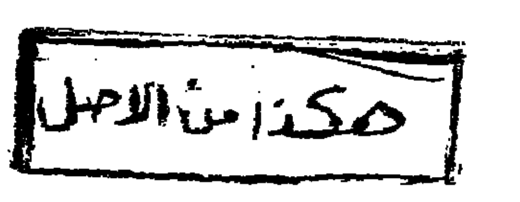
Les raisons du déclin du sabre français sont multiples. D'abord, un manque de maîtres d'arme qualifiés. Ensuite, le petit nombre de pratiquants (*mille cinq cents environ*). *Les dirigeants de la Fédération française ont décidé d'étudier le problème. Sérieusement. Plutôt que de tout tenter pour essayer d'améliorer une « élite », qui, mis à part Lamour, n'a pas grand avenir international, ils ont choisi d'élaborer un plan de longue haleine.* Il consiste, en priorité, à perfectionner les maîtres d'arme au contact des professeurs hongrois, dont la réputation n'est plus à faire.

Ainsi en cinq ans, quarante-cinq enseignants français ont-ils suivi des stages de formation accélérés à Budapest. Selon M. Georges Palfi, d'origine hongroise et qui a refusé récemment (pour des raisons financières) de devenir entraîneur national de la spécialité, ces stages de quinze jours au pays du sabre s'imposent-ils ? : « *Il en faut plus généralement*, dit-il, *mais les méthodes de la plupart des maîtres d'arme français sont périmées. Pour être vraiment efficace, il faut se convaincre qu'il est indispensable de placer à la leçon leurs jeunes élèves en situation de combat.* »

Pour sortir la spécialité de son ghetto, il a été décidé de lui donner une place égale à celle des autres armes dans l'école de formation de l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP). Tous ces efforts ont porté leurs premiers fruits avec *la création de centres régionaux déjà opérationnels — notamment à Tourcoing, Grenoble, Cannes, Antibes, Tarbes. Il en résulte au niveau des jeunes sabreurs une progression qui est sensible.*

Est-ce à dire que bientôt le sabre ne sera plus le parent pauvre de l'escrime française ? Ce serait oublier qu'à de rares exceptions près, la réussite à cette arme réclame beaucoup de maturité. Pour s'en persuader, il suffit de savoir qu'à Clermont-Ferrand cinq des huit finalistes avaient dépassé la trentaine.

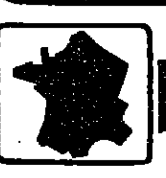
J.-M. S.



ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	65,00	76,44
DEMANDES D'EMPLOI	17,00	20,00
IMMOBILIER	43,00	50,57
AUTOMOBILES	43,00	50,57
AGENDA	43,00	50,57
PROP. COMM. CAPITAUX	120,00	141,12

ANNONCES ENCADRÉES	Le mm/col.	Le mm/col. T.C.
OFFRES D'EMPLOI	37,00	43,52
DEMANDES D'EMPLOI	10,00	11,76
IMMOBILIER	28,00	32,93
AUTOMOBILES	28,00	32,93
AGENDA	28,00	32,93



emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux emplois régionaux



recherche pour sa délégation régionale NORD EST

INGENIEURS ELECTRONICIENS OU INFORMATICIENS

Débutants ou ayant quelques années d'expérience pour

- S'intégrer à une équipe de soutien logistique assurant le support technique installations et clients pour nos centraux téléphoniques temporels grande capacité. Missions fréquentes sur l'ensemble des sites de la zone.
- Lieu d'affectation : zones de DIJON ou AMIENS ou METZ. Réf. DCP 81-15
- Encadrer et coordonner une équipe chargée de l'installation du test et de l'intégration de nos centraux. Les candidats devront posséder des qualités à la fois techniques et humaines. Déplacements permanents sur l'ensemble des sites de la délégation régionale. Réf. DCP 81-16

Pour ces deux fonctions, formation sur le produit assurée (environ 1 an) et possibilités intéressantes d'évolution.

Envoyer photo, CV et prétentions sous réf. indiquées à J. SECHER - Division Commutation Publique 146, bd de Valmy - 92700 COLOMBES.

SOCIÉTÉ SEMI-CONDUCTEURS pour usine PROVINCE

recherche

INGÉNIEUR QUALITÉ CONFIRMÉ

- Formation : Ecole d'Ingénieurs ou Université.
- Expérience : 3 ans minimum exigée.
- Bonne connaissance de l'anglais indispensable.

Le poste à pourvoir implique :

- Expérience sérieuse des contrôles sur composants électroniques.
- Responsabilité du personnel.
- Aptitude au travail en équipe.
- Contacts avec clients en usine.

Envoyer C.V. manuscrit, prétentions et photo d'identité à nº 3.687 CONTESSE Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

DIRECTEUR DES VENTES — 150.000/180.000 F + voiture

Voici une opportunité pour un homme d'environ 30 ans de rejoindre une jeune société et d'y apporter d'une manière significative sa contribution à la réussite de ses objectifs.
Notre société est la filiale française du plus ancien et du plus performant fournisseur mondial de systèmes aluminium pour le bâtiment.
Le titulaire du poste devra diriger une petite équipe de vendeurs en cours d'accroissement et l'aider dans sa mission de développement réussi de notre chiffre d'affaires au moyen de la constitution d'un réseau national de distribution et de la promotion de nos produits auprès des architectes.
Rendant compte au Directeur Général, le Directeur des Ventes est un élément primordial de l'equipe de direction et bien sur, membre du comité de direction.
Le siège et l'usine de la société sont proches de Montpellier mais, compte tenu du fait que le titulaire du poste devra passer la majorité de son temps sur le terrain, il est possible de résider soit à Paris, soit à Montpellier.
Les candidats doivent pouvoir prouver d'au moins 5 ans d'expérience dans la vente de produits industriels dont 3 comme responsable direct d'une équipe de 4 vendeurs minimum. La connaissance de l'anglais courant serait un atout.

Vos arguments prouvant votre adéquation avec le poste proposé doivent être adressés à :

Philippe BOUSSION — KAWNEER FRANCE
34740 VENDARGUES

LA DIRECTION de la FORMATION PROFESSIONNELLE des TÉLÉCOMMUNICATIONS

recrute

ANIMATEUR (TRICE) DE FORMATION HISPANOPHONE
POSTE PLEIN TEMPS,
POUR SON CENTRE DE LEUCATE - BARCARÈS

Priorité sera donnée aux candidats (candidates) de nationalité Latino-Américaine ayant déjà une expérience professionnelle de l'enseignement de l'espagnol aux adultes.
Envoyer curriculum vitae précis, avant le 25 juillet à :
MONSIEUR LE CHEF DU DÉPARTEMENT A
DIRECTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
34035 MONTPELLIER CEDEX.

Association de tourisme social rech. pour Centre familial de vacances, 330 lits, ouvert toute l'année, situé à SEVRIER (bord du lac ANNECY) un

DIRECTEUR

poste permanent à partir du 15 sept. 81. Solide expér. dans le domaine gestion et animation acquise à des postes de responsabilité nécess. Sens du social et très bons contacts humains indispensables. Adresser lettre manuscrite et curr. vitae à FOYER COMMUNAUTAIRE DE VACANCES, SEVRIER, 74410 SAINT-JORIOZ.

Entreprise en expansion

crée dans son usine de 400 personnes située à 250 kilomètres de Paris le poste de

DIRECTION DE LA PRODUCTION

Il dépend du directeur de l'usine et comporte la responsabilité de la qualité, des délais et des prix de revient.

Ce poste pourrait convenir à un Ingénieur E.C.P., A.M. ou équivalent

âgé de 30 ans environ ayant une expérience de direction d'atelier et de planning ordonnancement par exemple dans la mécanique générale.

Des possibilités d'évolution seront offertes en fonction de la réussite dans le poste.

Faire parvenir vos candidatures sous le nº 67 à OPLEC, 2, rue Séguier - 75006 Paris, qui transmettra.

DIGILOG Filiale de groupe DIGITONE spécialisée en matière de LOGICIEL, recherche pour postes à pourvoir dans le Sud-Est INGÉNIEURS INFORMATICIENS INGÉNIEURS MICRO INFORMATICIENS Débutants ou quel. an. d'expér. Ecr. avec C.V. et prét. à S.A.R.L. DIGILOG 10, r. Ampère, Z.I. Les Milles 13100 Aix-en-Provence.

POSTE ANIMATEUR

centre socio-culturel, libre de suite. Technique d'expression, expériences souhaitées.

Ecrire avec C.V., C.D.A.C., 29, av. Sarrail, 90000 BELFORT.

emplois internationaux (et départements d'Outre Mer) emplois internationaux (et départements d'Outre Mer)

UNIVERSITE DE RIYADH

Pour participer au plus grand chantier du monde,
nous recherchons des hommes dynamiques et volontaires pour les postes suivants :

TRAVAUX

• ingénieurs confirmés

Responsables du suivi et de la coordination des sous-traitants pour tous les Corps d'Etat sur une zone de 50 000 m2 de construction, ils dirigent une vingtaine d'ingénieurs et de conducteurs de travaux.

Ces postes s'adressent à des ingénieurs spécialistes des Corps d'Etat secondaires et techniques ou du Gros-Œuvre.

• ingénieurs préfabrication

Ils prennent en charge, sur une zone déterminée le suivi des stocks et l'avancement des travaux de pose des éléments préfabriqués (80 000 pièces en 40 mois pour l'ensemble du chantier).

Ces postes conviennent à des ingénieurs possédant 2 ans d'expérience de Bureau d'Etudes Béton Armé ou à des conducteurs de travaux préfabrication.

• ingénieurs planification

Ils suivent, coordonnent et contrôlent les travaux de la zone à laquelle ils sont affectés.

Ces postes conviennent à des ingénieurs possédant une expérience d'environ 5 ans de la coordination sur de très grands chantiers de bâtiment.

INGÉNIERIE

• ingénieurs chauffage - climatisation - plomberie

Spécialistes de la plomberie ou de la climatisation, ils procèdent à l'analyse technique des documents d'exécution, coordonnent les études et conseillent les équipes de réalisation.
Ce sont des ingénieurs AM, ICAM, ECAM ou équivalent, ayant une expérience d'environ 8 ans acquise dans une société d'ingénierie ou de consultants.

• ingénieurs de Corps d'Etat architecturaux

Ils prennent en charge l'analyse technique des documents d'exécution, participent à la coordination des études et conseillent les équipes de réalisation.

Ces postes sont confiés à des ingénieurs ou des architectes ayant une expérience de 5 ans de maîtrise d'œuvre.

• ingénieurs électriciens

Spécialistes des installations électriques de bâtiment, ils procèdent à l'analyse technique des documents d'exécution, coordonnent les études et conseillent les équipes de réalisation.

Ces postes sont confiés à des ingénieurs diplômés ayant une expérience sur chantier de la maîtrise d'œuvre, acquise auprès d'Anglo-saxons et connaissant les normes américaines de courant fort et/ou faible.

Si vous êtes ingénieur DEBUTANT, tenté par une carrière aux possibilités exceptionnelles offerte par le leader français du B.T.P., venez construire votre carrière avec nous. **Dans tous les cas, une bonne maîtrise de la langue anglaise est indispensable.**

Pour prendre rendez-vous, téléphoner au 630.23.11, poste 45.52 ou écrire sous référence 4767 TP à BOUYGUES - Direction du Personnel - B.P. 204 - 92142 CLAMART CEDEX

Un homme de valeur a sa place sur le chantier de l'Université de Riyadh.

BOUYGUES



Après un ou deux ans que vous passerez en AMERIQUE DU SUD avec votre famille, nous vous proposons de rejoindre notre siège en région Parisienne.

SOCIETE D'ENGINEERING en expansion recherche

INGENIEUR ELECTROTECHNICIEN 180 000 +

Sa mission d'ingénieur-projet est de coordonner les études et de conseiller les utilisateurs.
Diplômé GE + expérience de 5 ans mini en BE ou entreprise dans la spécialité: centrale thermique.
Anglais indispensable, espagnol et formation complémentaire en gestion appréciés.
Rémunération motivante, plus avantages liés à l'expatriation (sur-salaire, tous frais payés...).
Réelles possibilités d'évolution au sein de la société.
Merci d'adresser rapidement votre lettre manuscrite et C.V. au :

cabinet PANISSOD-SUHNER
109 rue de Turenne 75003 Paris.
Discrétion assurée.

Importante Société recherche

SECRÉTAIRE BILINGUE ANGLAIS

Expérimenté. Ayant pratique de l'expatriation. Lieu de travail : BAGDAD.

Adresser C.V. + photo + prét. à nº 1.209 Publicités Réunies, 112, Bd Voltaire 75011 Paris.

SOCIETE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS (1.000 personnes) recherche pour son siège à Jeddah (ARABIE SAOUDITE)

CHEF COMPTABLE

expérimenté, disponible rapidement, pour prendre en charge les activités de comptabilité générale - gestion - paie et suivi du système informatique en cours de réalisation.
Dépendant du Secrétaire général, il devra diriger une équipe d'environ 10 personnes. Ce poste requiert :

- une pratique courante de l'Anglais
- un sens des responsabilités et des contacts humains
- une bonne pratique de la gestion comptable sur informatique.

Envoyer C.V., photo et prétentions à IFOGEC : 33, rue Raffet, 75016 Paris, chargé de la sélection.

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

OFFRES D'EMPLOIS

Compagnie Générale de Géophysique

(SECTEUR PARA-PETROLIER CA : 1,2 Milliard de francs)
6, rue Galvani - 91301 MASSY

Recherche pour sa DIRECTION FINANCIERE A MASSY

futurs responsables

Des secteurs :

- consolidation
- prévisions de trésorerie
- comptabilité clients

Formation IUT, Ecole Commerce DECS. Anglais indispensable. Débutants ou 1 à 2 ans d'expérience.

Adresser C.V., photo et prétentions au Département des Relations Humaines.



IMPORTANTE BANQUE INTERNATIONALE

recherche

COMPTABLE CCB ET BANQUE DE FRANCE

Ce collaborateur sera chargé d'organiser et de mettre en place toutes les structures comptables: d'établir les rapports périodiques de la Commission de Contrôle des Banques et de la Banque de France. Il devra aussi fournir au Service Informatique tous les éléments devant faciliter la programmation.

Ce poste conviendrait à un professionnel de la Banque ayant une position cadre.

Merci d'adresser lettre manuscrite, CV complet et salaire actuel, sous référence M 11466 A à

egor promotion
8 rue de Berri 75008 Paris

media-system

OFFRES D'EMPLOIS

OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS OFFRES D'EMPLOIS

Pour notre Département Equipements de Tachygraphie Ferroviaire à PARIS, recherchons

un Chef de Département

Aura pour mission : promotion de la vente des produits commercialisés - responsabilité et gestion du département sur les plans technico-commercial, administratif et budgétaire - réalisation des objectifs fixés.

Qualités requises : esprit d'analyse et de synthèse - aptitude à la négociation commerciale à haut niveau - connaissances en électromécanique et électronique découlant d'une expérience confirmée de plusieurs années.

Pour notre Département Télégraphie et Transmission de Données Télécommunications

un Ingénieur Technico-Commercial

Le candidat, de formation Ingénieur, aura une expérience réussie plus particulièrement dans la commutation de messages.

Anglais parlé courant.

Adresser CV manuscrit avec photo et prétentions sous référence **7402** à **L.T.P. 31, Bd Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02** - *qui transmettra*

Nous sommes une société d'ingénierie. La qualité de nos études et réalisations d'ensembles industriels dans les domaines du pétrole, du gaz, de la chimie ainsi que dans d'autres domaines industriels est reconnue en France et dans le monde entier. Pour ces réalisations, nous faisons appel à une informatique de pointe.

Nous proposons deux postes de haut niveau :

Chef de projet CAO (Réf. 325 M)

Directement rattaché au Directeur de l'Informatique interne, vous aurez à mener la conduite d'un projet de grande envergure pour l'implantation d'un système graphique au sein de notre B.E.

Ingénieur Grande Ecole ou équivalent, vous avez déjà eu une expérience de conduite de projets et acquis une compétence approfondie sur les logiciels CAO (spécifications internes et externes) ainsi que sur les bases de données et le télétraitement.

Chef de projet informatique industrielle (Réf. 326 M)

Dans le cadre de projets comportant l'installation de systèmes d'automatisation par ordinateur, vous aurez la responsabilité de l'étude, de la conception et de la réalisation de ces installations jusqu'au démarrage sur le site. Vous assurerez les relations avec les clients, les fournisseurs et avec les autres départements participant à la réalisation de ces contrats.

La connaissance du process-control, des calculateurs industriels (hardware et software), des problèmes de régulation et d'instrumentation vous sera bien sûr nécessaire.

Ingénieur diplômé Grande Ecole, homme de contact, bon gestionnaire et animateur d'équipe, vous aurez conduit pendant plusieurs années des missions analogues. Des voyages de courte durée sont à prévoir.

Adressez CV, photo et prétentions en précisant la référence aux Consultants d'ALPHA CDI.

ALPHA CDI
59, rue St Didier - 75116 PARIS.

JEUNES ANALYSTES PROGRAMMEURS

Possédant au moins deux années d'expérience en vue de participer à la conception et à la réalisation de bases de données et de systèmes de gestion (D.U.T., M.I.A.G.E ou équivalent exigé).

PUPITREURS
(D.P.S 7/60)

Env. photo, C.V., prétent. de salaire et lettre manuscrite à M. LE DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT, 57, RUE DE VARENNE, PARIS.

Vous êtes **INFORMATICIEN**

Vous souhaitez :

- **CONCEVOIR ET RÉALISER**
- **UN CONTACT** étroit avec l'utilisateur
- **DES RESPONSABILITÉS**
- ***INTÉGRER*** une S.S.C.I. en ***EXPANSION*** rapide.

Adresser curriculum vitae + photo + prétentions à BIOR, 138, rue de Crimée, 75019 Paris (exp. HP 250 appréciée).

Hôtel ** Luxe Paris**
recherche son ou sa

directeur (trice) des relations publiques

Nous vous demandons pour ce poste :
- une expérience professionnelle similaire réussie d'un minimum de 5 ans
- d'être parfaitement bilingue anglais-français
- une parfaite connaissance du milieu de la presse et des médias (radio - TV)
- une expérience et habilité rédactionnelle dans les deux langues anglais et français
- un esprit imaginatif et organisé vous permettant de développer et d'affirmer notre image en France et à l'étranger
- d'être disponible pour fin août si possible.

Nous vous offrons une rémunération attractive et les avantages liés à la fonction Cadre au sein de notre société.

Envoyer CV + photo + rémunération actuelle + date de disponibilité à No 3.278 à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

GFI
GROUPE FRANCAIS D'INFORMATIQUE

Notre Groupe - 1200 personnes, une croissance de 35 % en 1980 - cherche pour sa Division Conseil, Assistance et Ingénierie qui comprend plus de 200 personnes à Paris, un

DIRECTEUR FINANCIER

Rattaché à la Direction Générale de la Division (6 Sociétés), il est responsable de l'ensemble de la gestion comptable et financière :
- direction du Service Comptable (4 personnes);
- études économiques et financières;
- définition et mise en place de procédures de gestion internes;
- *liaisons avec le contrôle de gestion du Groupe;*
- *élaboration et suivi des budgets annuels;*
- *planification et gestion de la trésorerie.*

Agé de 30 ans minimum et, de préférence, diplômé d'une grande École de Commerce et de Gestion, il justifie d'une solide expérience acquise dans l'exercice de fonctions analogues.

Nous vous remercions d'écrire, sous réf. M 303, à Nicole DOGNIN qui étudiera confidentiellement votre candidature.

SERTI SELECTION 49, av. de l'Opéra 75002 Paris

---

g.i.e semed

Unité d'Ingénierie d'un très important Groupe de Travaux Publics Français
recherche

ingénieurs d'étude confirmés de haut niveau

dans les spécialités suivantes :
- Thermique et Climatisation
- Installations électriques (bâtiment et industrielle).

- SERIEUSES REFERENCES EXIGEES -
Pratique courante de l'anglais
Situations d'avenir - Rémunérations élevées

Ecrire à G.I.E. SEMED avec CV et photo 345, avenue Georges Clemenceau 92000 NANTERRE

ENERGIE CHAUFFAGE - CLIMATISATION

Importante société (effectif 750 - CA 500 MF - 20 implantations en province), filiale d'un groupe français très puissant d'importance mondiale.

En pleine expansion, fortement épaulée et stimulée techniquement par le groupe, notre société, en dehors de son activité classique, développe une diversification dans tous les domaines tournant autour de l'utilisation rationnelle de l'énergie et recherche son

DIRECTEUR D'AGENCE Grenoble

Après une période de mise au courant ce collaborateur prendra la direction de l'agence (20 personnes environ) : gestion commerciale, technique et financière, animation, contrôle, direction du personnel, responsabilité du développement et de la diversification, responsabilité des résultats.

Agé de 35 ans au moins, il doit posséder une formation supérieure, de préférence à dominante technique, doublée impérativement d'une expérience réussie dans le chauffage et le conditionnement d'air.

Tout candidat de la branche ayant une expérience de direction d'agence sera pris en considération.

La société et le groupe auquel elle appartient, offre de larges opportunités de développement de carrière.

Des postes de responsabilités sont à pourvoir dans d'autres régions.

Prière de préciser la ou les sociétés auxquelles le dossier ne doit pas être transmis. Discrétion assurée.

Ecrire avec CV, photo et prétentions sous référence 2753 M à : D. DANGER 61, avenue Kléber - 75116 PARIS.



Membre de SYNTEC

IMPORTANT GROUPE MUTUALISTE PARIS (8e)
recherche pour son **SERVICE TITRES :**

1) 1 POLYVALENT TITRES
bachelier, minimum cinq ans d'expérience Titres.

2) 2 EMPLOYÉS TITRES
B.E.P.C. + C.A.P., minimum 2/3 ans d'expérience Titres.

Adr. C.V., photo et prét. à O.C.B.P., 66, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, qui transmettra sous référence 5400 M.

Consultant, Directeur Associé
Conseil en Recrutement de Cadres et Dirigeants

Animateur d'un groupe de conseils dont le principal département recouvre le recrutement de cadres et dirigeants par approche directe et annonces, je suis amené à coopter un homme à fort potentiel pour lui confier la responsabilité de ce département (Siège Paris).

Pour réussir dans la fonction il est souhaitable d'avoir, en plus d'une bonne formation supérieure :
- le goût et le sens du recrutement (sans en être forcément un spécialiste)
- 10 à 15 années de vie professionnelle (dans l'entreprise ou dans le conseil)
- une indiscutable capacité d'organisateur
- un bon capital de relations.

A une rémunération à débattre qui comprendra un intéressement, pourra venir s'ajouter, après une phase d'intégration, l'opportunité d'une prise de participation non negligeable au capital d'une société de conseils solide au plan financier, efficace au plan de l'image.

Envoyez votre CV en explicitant votre candidature et en précisant votre niveau actuel de revenus et vos dates de vacances sous réf. **6838 à PUBLIPRESS 31, Boulevard Bonne Nouvelle 75083 Paris Cedex 02** qui transmettra.

Une réponse et la plus grande discrétion vous sont assurées.

GROUPE AGRO-ALIMENTAIRE BRETON
recherche pour
PARIS

CADRES COMMERCIAUX
E.S.S.E.C., E.S.C. *ou équivalent*

Hommes de terrain, ils prendront la responsabilité d'une des *activités suivantes :*
- Distribution produits laitiers Paris ;
- Négociation d'affaires (centrales, hypers) en viandes et salaisons.

Ces postes conviendraient à de jeunes cadres commerciaux possédant deux à trois ans d'expérience de la distribution moderne, intéressés par les perspectives de travail et d'évolution de carrière dans le groupe, à Paris ou en Bretagne.

Adresser C.V., photo et prétentions sous n° T 028.180 M à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, 75002 Paris.

---

emplois régionaux

SOCIETE PETROCHIMIQUE filiale GROUPES IMPORTANTS
cherche pour environs **MARSEILLE**

3 jeunes ingénieurs

disponibles au 1.9.81
X - MINES - Centrale - ENSTA

Débutants ou 1 à 2 ans expérience industrielle.
Anglais lu, écrit, parlé.

- 1 ING. option AUTOMATISME ou INFORMATIQUE pour poste PROCESS CONTROL unités pétrochimiques
- 2 ING. option THERMIQUE ou ENERGETIQUE ou GENIE CHIMIQUE pour Exploitation
  - l'un vapo craqueur
  - l'autre Centrales Thermiques du site.

Rémunération 110.000/an minimum suivant formation, âge, expérience.

Adresser lettre manuscrite avec CV et photo à No 3.298, à Contesse Publicité 20, av. Opéra 75040 Paris Cedex 01, qui transmettra.

INFORMATIS
Robotique - Télécommunications
NANTES - PARIS
Pour d'importants projets de : Robotique, Télécom, Temps Réel.

INGÉNIEURS ROBOTIQUE
3 a. exp. en APL. Connaissances de « Mécanique » appréciées.

INGÉNIEURS SYSTÈMES
1 à 3 ans expér. en logiciel. Temps Réel minis et micros.

INGÉNIEURS LOGICIELS
3 ans expér. en logiciel de base (Compilateurs, moniteurs...)

INGÉNIEURS SYSTÈMES
Expér. logiciel et téléphonie pr gros projets de Télécommunications, Téléphonie, Télématique.

INGÉNIEURS MICROS
Logiciel - Motorola - Zilog... Formation assurée.
26, r. Daubenton, 5e, 337-99-22.

S.F.R.M.
division ALLU-SUISSE FRANCE recherche pour son usine de BLANC-MESNIL un

TECHNICIEN D'ATELIER

Bac technique ou technicien supérieur BE, construction mécanique ou électro-mécanique avec si possible expérience en usine.
Dégagé des O.M.
Age : à partir de 23 ans, libre rapidement.
Envoyer C.V. et prétentions à S.F.R.M., service du personnel. 4, rue du Parc 93150 LE BLANC-MESNIL

Pour importante société 94

2 ANALYSTES-PROGRAM. COBOL
IBM 34 ou IBM 8100
Envoyer C.V. ASTEC
94, rue Saint-Lazare, PARIS-9e

Editeur très dynamique *recherche*

REDACTEUR en CHEF ADJT
Fiscal juridique
Désirant évoluer vers plus de responsabilités dans un groupe réputé, *en pleine expansion.*
Situation et rémunération très motivantes pour cadre supérieur ayant solide formation universitaire et expérience presse et édition dans domaines fiscal et juridique.
Prière envoyer C.V., prét. et photo à Robert MONTEUX, Directeur d'Express Documents 61, rue de Malte, 75011 Paris Discrétion assurée.

INGÉNIEURS Calculs structures
2 ans minimum expérience. nucléaire si possible.
EMAP - 687-25-72.

MAISON DE RETRAITE ISRAÉLITE, PARIS-16e
recherche

AIDE-SOIGNANTE

Tél. 651-02-20.

Centre technique des tuiles et briques embauche immédiatement pour son laboratoire à CLAMART (92) TITULAIRE

MAITRISE DE PHYSIQUE
(C4 d'information apprécié) débutant ou de préférence quelques années d'expérience pour poste stable.
Envoyer lettre manuscrite avec C.V. et photo à C.T.T.B., 17, rue Letellier, 75015 PARIS.

STÉ D'EXPERTISE COMPTABLE PARIS ETOILE recrute

ASSISTANTS
Pour mission 6 mois ou 1 an en Côte-d'Ivoire à partir de *septembre-octobre. Titulaires minimum* DECS. Expérience en cabinet 1 à 2 ans mini. Conditions financières intéres. Env. C.V. à CEA, 10, *rue Pergolèse* 75116 PARIS.

CENTRALE THERMIQUE (ETRANGER) rech.

INGÉNIEUR CLASSE III
Pour montages, essais et mise en route.
BILINGUE ANGLAIS.
T.A.I. 113-115, *rue du Cherche-Midi* - 548-41-82.

Distributeur de gaz spéciaux et équipements annexes GÉNÉRATEURS d'hydrogène, titrimètre et *autres appareils de* haute technicité recherche pour service-vente

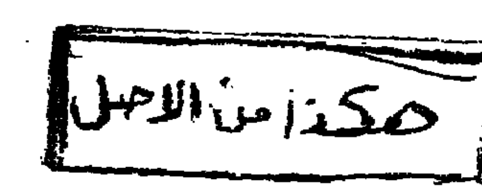
2 INGÉNIEURS ou TECHNICIENS
Supérieurs ou même débutants. Bonne notion anglais. Siège Paris et déplacements province.
Ecrire SIDERCOM, 65, rue RENNEQUIN, 75017 PARIS.

ENTREPRISE
fondations spéciales
recherche

INGÉNIEUR
(env. 30 ans) pour ÉTUDES et éventuellement travaux en FRANCE et à l'ÉTRANGER.

Adresser C.V. *et prétentions à* INTRAFOR-COFOR 15, rue des Sablons 75116 PARIS

La ville d'Ozoir-la-Ferrière 77330, 15.000 habitants recrute un animateur pour son office socio-culturel.
Expérience souhaitée
Le poste devant évoluer vers la responsabilité d'un équipement. Adresser curriculum vitae précisant expérience et références à Monsieur le maire d'Ozoir-la-Ferrière 77330.



L'immobilier

appartements ventes

1er arrdt

PALAIS-ROYAL
Restauration petit immeuble, asc., appartements 2 p., aménagés, charme. 261-27-46.

2e arrdt

OPÉRA-MONSIGNY
Studios et 2 pièces aménagés dans bel immeuble restauré, calme, soleil, asc. 261-27-46.

PRÈS GDS BDS DIRECT
STUDETTE caractère tt confort
excellent rapport ou P.-à-Terre
EUROVIM - 723-41-00.

4e arrdt

PRÈS PLACE VOSGES
Style maison, 5-6 ét. asc., séj. dble + 2 chbres, 2 s. bains, bal., très belle restauration
1.650.000 F. 325.63.94.

5e arrdt

12 bis, boulevard PORT-ROYAL entrée, beau studio, gde cuis., cft, r. de c., soleil, calme, imm. pierre de taille. 290.000. Jeudi 9 juillet, 15 h. – 19 h.

6e arrdt

DUROC, 34 m², magnifique studio, imm. récent, 4e ét. GARBI - 567-22-88.

MONTPARNASSE Imm. Pierre de t. dble liv. 2 chbres + chambre service, soleil. 910.000 F - Tél. 548-54-99.

20, RUE MONSIEUR-LE-PRINCE
Propriétaire vend dans restauration en cours, petites et grandes surfaces, aménagements intérieurs sur mesure. Sur place tous les jours de 10 à 13 h ou téléphone : 522-95-20.

7e arrdt

CHAMP-DE-MARS
APPT EXCEPTIONNEL EN DUPLEX, 250 m²+jardin 100 m², 2.900.000 F. Tél. : 562-05-95.

ÉCOLE MILITAIRE
VUE SUR VILLAGE SUISSE
4 PIÈCES (entrée, cuisine BAINS, W.-C.)
A RÉNOVER
PRIX 1.195.000 F
Mercredi, jeudi, 14 h. à 18 h.
52, AVENUE DE LA MOTTE-PICQUET, ESCALIER D. OU TÉL. 723-91-28.

CHAMP-MARS, pierre de taille, 2 p., occupé personne 75 ans, 280.000 F. Tél. : 555-82-33.

8e arrdt

MADELEINE SOMPTUEUSE RÉNOVATION
3e ét., 5 P., 2 salles de bains, lux. cuis. équipée, chbre service. 1.800.000 F. Tél. 337-51-68.

9e arrdt

ALFRED STEVENS-MARTYRS
TRAVAUX DUPLEX 5e-6e ét. 76 m²
Asc. Calme. Soleil. 354-95-10.

ST-GEORGES, studio, entrée, cuis, bains, w.-c., refait nf, soleil. 130.000 - 526-54-61.

DOUAI, Imm. Pierre de T. Pptaire vend beau living + 2 chbres, cuis. équipée, rénové stand., jamais habité, 80 % crédit possible si sérieux par notre banque. EUROVIM - 723-41-00.

12e arrdt

RESIDENTIEL
15, RUE MONTERA
entrée, beau 2 P., cuis. équipée, bains, w.c., balc., 4e sans asc., sur verdure, soleil. 330.000 F. URGENT, jeudi 9 juillet de 15 heures à 19 heures.

150 m bois Vincennes, et Mo sur Charenton, très belle rénovation en cours, site classé. 15 studios et petits 2 p. en duplex équipés luxe. P.-à-terre ou plact except. Locat. ass. net d'impôts 5 a. EUROVIM 723-41-00.

14e arrdt

BOBINO Pptaire vend dans imm. stand. **DUPLEX** de caractère, gd séjour, cuis. américaine équipée, cheminée, poutres, vaste chambre, bains marbre. - 723-41-00.

CŒUR MONTPARNASSE
ATELIER D'ARTISTE OU LOFT
A AMÉNAGER 150 m² s/cour Jardin, 6, rue HUYGHENS
Jeudi 13 h-15 h 18 h-20 h
EXCLUSIVITÉ - 550-34-00.

15e arrdt

Mo Pasteur, r. Dr-Roux, bel imm. stand., asc., chf cent., beau dble liv., + 1 ch., cuis., s.bns, w.-c., b. entr. 750.000 F. 201-67-94.

CONVENTION
5 P. 105 m², grand salon + s. à manger, 3 chambres, tout confort
PRIX : **890.000 F.**
Mercredi, jeudi de 14 h à 17 h : 140, rue St-Charles, 781-17-02.

22, AVENUE ÉMILE-ZOLA CHARMANT
Imm. récent, parkg, 4 pièces. Jeudi 14-17 h. Tél. 633-29-17.

PORTE VERSAILLES
ETAGE ELEVE, ASC., BEL IMM. Beau 4 P., tt conft. BALCON. 750.000 F VERNEL. 526-01-50.

MOTTE-PICQUET
STUDIO 4e ét. asc. tt cft, calme. 175.000 F - 579-75-80.

16e arrdt

A 300 mètres **ÉTOILE** près av. V.-HUGO
sur de calmes jardins intérieurs. restauration luxueuse de 16 APPTS du studio au 5 p. DUPLEX ET TRIPLEX.
Tél. : 261-27-46.

PRÈS PL. VICTOR-HUGO
PPTAIRES VENDENT APPTS 100 m² envir. 4 P. S/RUE ET JARDINS. Grand balcon. 4e et 5e étage. tout confort. MERCREDI, JEUDI 14/18 H. 146, RUE DE LA POMPE.

EGLISE D'AUTEUIL
DANS IMMEUBLE MODERNE 1er ETAGE TRÈS CLAIR
LIVING + 3 CHBRES
entrée, cuisine, 2 bains, nombreux placards. MOQUETTE ENTIÈREMENT REFAIT NEUF
AFFAIRE RARE
PX 1.125.000 F
Jeudi, Vendredi, 14 h à 18 h.
4, AV. de L'ABBÉ-ROUSSEL ou TEL. 723-91-22.

16e NORD
Beau 5 p. s/verdure 2 bains cuis. équip. Matin 567-47-47.

17e arrdt

Mo VILLIERS, imm. bour. gd 2 p., tt cft, ref. nf, tél. prop. 574-24-03 LE MATIN.

Levallois, 60 m. Neuilly, 150 m. Mo et 17e, placement de qualité dans imm. en cours rénovation totale, studios et 1 petit duplex livrés équipés, très grand confort locations assurées net d'impôts 5 ans, EUROVIM. 723-41-00.

18e arrdt

50 bis, rue MARX-DORMOY
Bel imm, ravalé, plein soleil
1) Studio cuis, équipée s. d'eau, w-c, état impeccable, moquette, 140.000 F, crédit.
2) Le même studio au 1er ét. A rénover complètement. Prix 78.000 F. Idéal pour locat. Vr pptaire : jeudi 14 h 30 à 19 h.

20e arrdt

20e, immeuble 1966, gd. calme, verdure, 63,5 m², 3 pièces, est-ouest. Pptaire, 366-24-06.

78 - Yvelines

BAILLY. neuf, duplex, 4-5 chbres, séj. triple, 2 park., sous-sol, 1.100.000 F. Prêts conventionnés, A.I.C. 460-90-62 - 462-60-70.

CHATOU, résidentiel, 8' R.E.R. 120 m² + jardin privatif. Living, 4 chbres, 2 bains, cave, parking. 1.450.000 F. Tél. : 976-18-18.

VERSAILLES RD 3' gare, appt. 5 p. 140 m². Tt cft, bains, prévoir décoration. Prix 840 000 F. Tél. 950-14-60.

VERSAILLES, dans bel imm. 18e rénové. Appt 200 m², 5 p., 2 s. de bains. 1 400 000 Exclus. Agence Royale. 950-14-60.

VERSAILLES RD 10' GARE
Dans résidence tr. gd. stand, 100 m² habitables, 4 P., décoration, parf. ét. 890.000 F. Exclus. Agence Royale. 950-14-60.

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-ST-JAMES
6 p., bains, 170 m².
MICHEL & REY, 265-90-05.

Pptaire loue directement appt 5 p. 120 m², imm. stdg. 5.600 F + charges, 766-52-24, p. 592.

ASNIÈRES (Mairie)
Bel immeuble rénové
4-5 P. tout confort **700.000 F**
poss. prêt conventionné cuis. équipée, salle de bains, salle d'eau, moquette. Tissus murs le propriétaire. 265-11-66.

94 Val-de-Marne

ST-MANDÉ Bel appart. bourgeois
4 PCES cuis., bains, w.-c., tapis. 344-07-13.

Province

LILLE
Urgent vends
TRÈS BEL APPARTEMENT
200 m² environ + 2 garages
950.000 F.
Tél. : 16 (20) 09-49-00.

JUAN-LES-PINS
PRÈS MER et PINÈDE
STUDIOS, 2 et 3 PCES
NEUFS et DE STANDING
APPT TÉMOIN sur place
LE REGENCY, angle 113, bd Wilson. Tél. : (93) 61-33-72.

VOIR LE BATEAU
De sa terrasse Nice port studio sud 30 m² refait neuf. Dégagé. ascens., bains, clair. Tél. que si vous disposez cash 270.000 F H.B. ou 20 h. : (93) 80-00-87.

appartements achats

ACHETE Studio/2 pces PARIS
Mme LEULIER : 281-39-78 ou le soir : 900-86-61

RECHERCHE 1 à 2 pièces, Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 9e, 4e, 12e, avec ou sans travaux PAIEM. CPT CHEZ NOTAIRE. Tél. : 873-23-55, même le soir.

EMBASSY-SERVICE
8, av. de Messine - Paris (8e) recherche pour clientèle étrangère et diplomates APPTS. HOTELS PARTIC. ET VILLAS PARIS ou Ouest résident. **562-16-40**

URGENT RECHERCHE
5/7 pièces Tt cft 8e, 16e, 17e Neuilly, rive gauche
MICHEL & REYL - 265-90-05

JEAN FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Piquet, 15e, 566-00-75, recherche Paris 15e et 7e pour bons clients appts ttes surfaces et imm. Paiement comptant.

domaines

89 PROPRIÉTÉ 80 ha prés et bois, manoir 10 pièces, douves en eau. Société DEGRAIS, 89130 DRACY. T. 16 (86) 44-05-28.

constructions neuves

NOGENT, LE CALME
20 APPTS DE QUALITÉ
du STUDIO au 4 PIÈCES
PRÊTS CONVENTIONNÉS
LIVRAISON DÉCEMBRE
S/pl. du vendredi au lundi
14, R. DU MAR.-FAYOLLE
ou tél. 563-57-66.

locations non meublées offres

Paris

INVALIDES
LUXUEUX 250 m², 4 chbres, 2 bains, chbre serv., 9.000 F + ch., reprise justifiée. Tél. : 567-22-88.

PARIS-BRUNE
Très beau 4 pces, 100 m² + chbre de bonne dans imm. anc. de style, refait neuf, tout confort, libre de suite, 5.100 F c.c. Tél. pour R.V. : 955-00-60.

Région parisienne

VERSAILLES Centre. Magnifique appt de 170 m², 6 p., meublé, 5.500 F net. T. 951-46-48.

CONFLANS-STE-HONORINE Pavillon s/400 m², jardin, 3 chambres, prix 2.563 F. NET. TRAPPES. S/750 m² 6 p., 4 ch., ss-sol, gar., 3.500 F. FONT.-LE-FLEURY. S/500 m², s-sol tot., 4 p., 3.760 F. BUC. S/1.300 m², pav. 5 p., séj. 40 m², bains, 5.000 mensuel. TRAPPES. Maison 6 pièces + entrepôts et chambres froides. Prix 6.000 F. mensuel. MARLY-LE-ROI. S/980 m² pavillon 6 p., 4 chambres, 4.500 F. mensuel. Tél. : 951-46-48.

locations non meublées demandes

Paris

PPTAIRES Louez vos appts sous 24 heures. Nous garantissons vos loyers, services gratuits — 272-02-62.

Région parisienne

Pour stés européennes, cherche villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. 283-57-02.

viagers

4 P. tt cft occupé Hme 76 ans chbre de service. Libre dans 1 an Situé près Mo ST-GEORGES, 9e Prix : 470.000 F, pas de rente F. CRUZ, 8, r. La Boétie Téléphone : 266-19-00

locations meublées demandes

Paris

OFFICE INTERNATIONAL recherche pour sa direction beaux appart. de standing 4 pièces et plus - 281-10-20.

fonds de commerce

Je ferais bail café restaurant, angle de rues commerçantes, libre immédiatement avec matériel. Comptant 100.000 F, sérieuses réf. exigées EUROVIM promoteur et pptaire 723-41-00.

immeubles

CHAMP-MARS, pierre de taille, 2 P. occupé personne 75 ans. 280.000 F. Tél. 555-82-33.

20e PYRÉNÉES
MAISON PARTICULIÈRE
à rénover. R.-de-ch. + 2, 160 m², possib. div., except., 550.000 F. Tél. : 206-15-30.

pavillons

ANTONY 3 mn MÉTRO
Construction récente, 166 m² habitables, 6 p., cuisine, bains, tout confort, impeccable s/sol garage, jardin. Px : 870.000 F. LECOUR - Tél. : 666-56-90

PALAISEAU (91) 150 m. R.E.R.
résidentiel, part.vd beau pavillon, tt cft, 8 p., terrasse, s/320 m², 1er ét., décor. rust., 014-18-93.

BUC 5 km Versailles Pavillon récent. (78)
Construction traditionnelle s/500 m², jard. clos 100 m² habit. 5 pièces, 660.000 F NR. EXCLUS. Ag. Royale, 950-14-60.

80 KM OUEST PARIS
11 km Dreux Nonancourt. Bel mais. récente, sur 1350 m², jard. planté, arboré. Construct. tradition., 5 P., s/sol, tot. 85 m² habitables + 56 m² aménageables. 470.000 F. Tél. 950.14.60.

GUYANCOURT
(5 km Versailles). Pav., 5 P., grenier aménag., gar., jard. clos, exposition Est/Ouest
Agence Royale, 950-14-60.

PAVILLON F3
sur terrain 2.000 m²
à 4 km de Pau
(montagne et mer)
PRIX 650.000 F.
Le soir, après 18 heures.
Téléphone (59) 32-54-00.

villas

LE VÉSINET Belle ville
pierre 180 m² habitable, beau jardin 1 400 m² calme soleil. 1 630 000 F. Tél. 954-68-00

CROISSY CENTRE
bon. MAISON MEULIÈRE, séj., 3 chbres, grenier aménagé, jardin clos. Px : 700.000 F
AGENCE de la TERRASSE
LE VESINET - Tél. : 976-05-90.

maisons de campagne

Près lac Sainte-Croix
RÉGUSSE, VAR
vieux mas provençal, mitoyen, à rénover avec 2.000 m² de jardin, plein soleil, eau, électricité village avec tennis, piscine. Px 250.000 F. jouis. immédiate. Catry (91) 54-92-93.

LIMITE VAUCLUSE
SUZE-LA-ROUSSE
belle maison en pierre sur deux plans, plafonds à la française, cour, dépendances, petit jardin. Prix 320.000 F.
Catry (91) 54-92-93.

terrains

VIROFLAY beau terrain 493 m² — 23,60 m façade. Rare. 360.000 F. 760-89-26.

PLACEMENT REFUGE
Terrains bordure plage, toutes viabilités terminées 700 à 800 m², de 110.000 à 135.000 F H.T.
Lotiss. « LE PARADIS »
Presqu'île de FOURAS s/COTE CHARENTAISE entre LA ROCHELLE et ROCHEFORT climat très privilégié.
LAYDEKER S.A. 31, allées Tourny - Bordeaux. T. (56) 48-10-36.

CORSE, près SOLENZARA. 2.400 m², viabilisé, plat, très sain, 400 m plage. Offres reçues jusqu'au 1-10-81.
Ecrire s/no 1539 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Vd terrain à bâtir 12.500 m² C.U. poss. de lots 22 F le m², 30 km Clermont-Ferrand, Tél. (73) 86-60-97 ap. 19 h.

VENTE TERRAIN CAP CORSE 1.300 m² viabilisé, bordure mer, 90.000 F. Tél. (95) 35-21-36.

SIX-FOURS
PLAGES VAR
Particulier
vend beau terrain plat de 11.000 m², planté vignes-fruitiers avec maison de campagne habitable, eau ville + puits, électricité, téléphone, bien situé, à 3 km de la mer. Ecrire HAVAS : no 61.843, 83500 LA SEYNE.

bureaux

CONSTITUTION DE S.A.R.L.
TELEX secrétariat téléphonique
Domiciliations artisanales et commerciales tous services **355-17-50**

12e NATION
60, rue du Rendez-vous pptaire loue à titre précaire burx neuf 115 m² très bon emplacement. 2 Lignes tél. 340.20.92

BUREAUX GRAND STANDING R. de la Paix. Prix exceptionnel. Tél. : 236-27-51 ou 26-87.

CONSTITUTION de SOCIÉTÉS — télex-secrétariat tous services
BUR. MEUBLÉS 8e, 9e, 15e
ASPAC PARIS-8e 293-60-50+
votre SIÈGE SOCIAL
délais rapides - prix compétitifs

propriétés

Près CRÉPY-EN-VALOIS
Belle demeure de caractère avec parc à la française + 12 ha de bois — 2 réceptions, salle à manger, 11 chambres sur 2 niveaux. 3.200.000 F — 766-42-71.

BORDEAUX 15', centre propriété grand standing, piscine, tennis à débattre. Tél. (56) 30-41-44.

A vendre Montauban, maison de maître + dépendances sur parc centenaire 2 hectares. Immobilier 2000. 29, grande rue. Sapiac Montauban.

TOURAINE
AMBOISE. Ravissante maison d'artiste. Partie fin Renaissance et dix-huit. Beau parc 1.000 m², clos de murs. Superf. hab. 230 m². Entrée. Bibliothèque av. boiseries. Salon 60 m² av. cheminée. Mezzanine. S. à manger 30 m² av. cheminée. Cuis. équipée 30 m². 3 chbres, 2 s. bains. Prix : 1.100.000 F.

18 km TOURS. Sup. MOULIN. magnif. restauré. Bât. principal : gde entrée. Salon 50 m² av. cheminée. S. à manger 35 m² av. cheminée. Bureau 22 m². Cuis. équipée tout en merisier 36 m². 7 ch. 2 splend. s.bains. Douches. 2 w.-c. Chauf. propane. Isolation très poussée. Nomb. autres bâtiments. Parfait état. L'ensemble s/6,5 ha, bordé par rivière. Affaire exc. Prix : 1.500.000 F.

10 km Nord TOURS. Belle prop. ancienne. Restaurée s/1.630 m². Séj. 70 m². Cheminée. Cuis. équipée. 3 ch. Bains. W.-C. Splend. bât. attenant av. 1 ch. Douche. Salle de billard 50 m². Gd garage. Prix : 1.100.000 F.
AGENCE AFICO
40, rue de Bordeaux,
37000 TOURS.
T. : 05-09-69 (lignes groupées).

OFFRES D'EMPLOIS

STE DE RESTAURATION recherche
CHEF-COMPTABLE
NIVEAU DECS
3 OU 4 ANS D'EXPER.
CONNAISSANCES INFORMATIQUE
POSTE A POURVOIR RAPIDEMENT
BANL. SUD DE PARIS.
Adresser C.V., détaillé, photo récente et prétentions à no 21096 M BLEU, 17, rue Lebel-94300 Vincennes.

FILIALE IMPORTANT GROUPE FRANÇAIS
Proximité Versailles recherche :
AGENTS TECHNIQUES V1/V2
1) BTS ou DUT électronique ou Mesures Physiques. 5 ans d'expérience.
Pour étude et mise au point de matériels comprenant circuits électroniques haut et bas niveau, circuits de puissance très haute fréquence et de l'électromécanique.
Déplacements en France et à l'étranger peu fréquents.
2) BTS Electronique pour mise au points de matériels. Anglais souhaité.
Envoyez C.V. et prétentions à no 3542, Contesse Publicité, 20, avenue de l'Opéra, 75040 Paris Cedex 01.

TEMPS PARTIEL
P.M.I. 60 % Export
leader sur son marché recherche
GESTIONNAIRE
HAUT NIVEAU
grande expérience financement, trésorerie personnel, administratif, législation sociétés, pour poste assistant Directeur Général. Age indifférent. Adr. C.V. + photo à A.M.P. réf. no 3202/JT 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui trans.

ASSISTANTE
Chef de Groupe pays Export
BILINGUE ESPAGNOL
(Anglais courant)
Poste impliquant :
suivi et animation clientèle, prévisions statistiques, contrôle marge, action publicitaire.
DACTYLO nécessaire.
Libre rapidement.
Lieu de travail près aéroport ORLY dans P.M.I. leader mondial s/marchés technologie de pointe. Adr. C.V. + photo et tél. à A.M.P. réf. no 3198/JT. 40, rue Olivier-de-Serres, 75015 PARIS, qui transmettra.

Représentations offres

IMPORTANTE SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS PROFESSIONNELLES
mondialement connue
recherche pour son département Médical France
1 REPRÉSENTANT (E) EXCLUSIF
Pour le secteur : PARIS 10e, 17e, 18e, 19e, partie du 92, 60 et 95.
Chargé (e) de vendre aux Médecins, Chirurgiens-Dentistes et Kinésithérapeutes ses ouvrages de documentation spécialisée.
- Connaissance du milieu médical souhaitée ;
- Formation rémunérée ;
- Tous avantages sociaux cadres ;
- Salaire lié aux résultats. Fixe + commission ;
- Situation stable ;
- Voiture personnelle indispensable.

Envoyer lettre manuscrite, curriculum vitae et photo à F. ROUMIEUX, E.T., 123, rue d'Alésia, 75014 Paris.

Ch. **AGENT COMMERCIAL**
avec responsabilités pour vente de produits alimentaires.
Tél. 16 (65) 30-83-74.

information divers

LES CARRIÈRES DE LA FONCTION PUBLIQUE, no spécial de *France-Carrières* est en vente chez les marchands de journaux à Paris et en banlieue.

propositions diverses

Vous êtes riche et altruiste. Après 1 an de prison, de méditation, je cherche un mécène (des) qui m'aidera à réaliser des rêves. Ecrire à MARC, 8, rue de Quatzenheim, 67200 STRASBOURG.

capitaux propositions commerciales

Paris, juriste étranger disposant moyens cherche participation de cabinet juridique ou contentieux. Ecrire s/no 3244, à Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DEMANDES D'EMPLOIS

INGÉNIEUR CHIMISTE EPCI
Femme, 25 ans d'expérience comme responsable de services documentation technique et technico-économique cherche poste responsabilités de même nature dans société industrielle chimique, pétrolière ou para-chimique.
Ecrire à Mme E. DEVIDAS, 4, résidence Foch, avenue Georges-Clemenceau, 92380 GARCHES.

Secrétaire-dactylo expérimentée, bac, 54 ans cherche poste fixe administr., scientif. ou d'accueil. Ecrire s/no 1.542 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

HEC (77) expert-comptable, mémorialiste 3 ans d'expérience cabinet internation. ch. poste évolutif, possibilité association. Ecrire s/no 1.535 *le Monde* Pub. 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

CADRE ADM. DES VENTES IMP./EXP. Expér. 20 ans Credocs change inter. transp. marit. fluviaux compta. Libre de suite Ecrire s/no 1.545 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

Méc. avion, qual., SE210-8727, 8 a. exp., cel. mot. Cherche pl. Afri. Khadir. 200, rue Beni-M'Guild, Casablanca, Maroc.

H., 34 ans, bilingue, ch. emploi stylis., photo, mode ou publicité références. Tél. 306-32-76.

SPÉCIALISTE EN COMMUNICATIONS SOCIALES ET AUDIOVISUELLES
H. 38 a., form. sup. socio-économie expér. coopér. bilat. et internatio. Afrique francophone, 4 ans milieu urbain + 6 ans milieu rural. Propose expér. à organisme, société développ. ou engeneering, poste permanent ou consultant, France ou étranger. Ecrire s/no 8.778 *le Monde* Pub., 5, rue des Italiens, 75009 Paris.

J.H., 25 ans, MAITRISE HISTOIRE, anglais courant, all. lu, facultés d'adaptation, ch. emploi documentation, presse, édition. Ecr. s/no T028103 M., R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

CHEF DE CHANTIER
GÉNIE CIVIL, 53 ans, disponible. Longue exp. dans l'encadrement rech. poste OUTRE-MER ou ÉTRANGER.
Ecr. s/no T029177 M., R.-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

J.H., 30 ans, bilingue français, excell. présentation, personnalité, éducation, expér. vie dans diff. pays étrangers, multiples expér. profess. cherche situation relations publ. haut niveau ou secrétaire particulier étud. toutes propositions, (99) 75-17-64.

Conducteur de TRAVAUX, 34 a., recherche poste à responsabilité dans une entreprise d'électricité industrielle en France ou à l'étranger, 12 ans expérience de l'encadrement. Ecrire J. MAUGY, 18, rue Galilée, 76000 ROUEN.

Groupe franco-asiatique parlant fr., angl., spécialiste sécurité protection réf. internationales rech. tt travail. T. 340-44-20.

automobiles

achats

FRANCE AUTOS
recherche pour OPERAT. TTES MARQUES
VEHICULES 74 à 80
PAIEM. COMPT. mm GAGES
LA SOCIETE FAIT
Achat, vente, échange, dépôt.
95, rue de Paris
94 CHARENTON - 368-08-75.

VENDEZ PLUS CHER
Ttes marques même gagées. Achat, échange ou dépôt.
40, rue de la Cour-des-Noues PARIS 20e - 366-15-22.

divers

PRIX CHOC
jusqu'au 31/07/81
LANCIA
BETA BERLINES
1600 - 2000
336.38.35 +

NEUBAUER
PEUGEOT-TALBOT

PRIX SPECIAL !
SUR TALBOT D'EXPOSITION
M. Gérard, 821-60-21.

boxes - parking

PARKINGS à louer au 50, QUAI de JEMMAPES-10e ar., prix except. 220 F. par mois + charges. Tél. vite 206-41-51.

l'agenda du Monde

Particuliers (offres)

Je vends mon répondeur enregis. tél. neuf (juil. 81) jamais servi, garanti 1 an. Prix sacrifié 1 300 F. Tél. 783-46-09 h. burx.

A VENDRE
meubles chambre d'enfants ou d'adolescents, armoire, bureau secrétaire parfait état. Valeur 4 500 F. vendu 1 500 F. Tél. 237-55-25 après 18 heures.

Part. à part. vd G. Doré peinture huile 100×85. N. Martine London - T. 19-441-584-22-97.

Animaux

Urgent
Chats adultes castrés, chattes opérées et adorables chatons aban. cherchent bons maîtres. Téléphoner au 531-61-88 le soir après 19 heures.

GARDE ANIMAUX VACANCES
Vie de famille
Appelez le 731-36-11.

Artisans

PEINTURE - RAVALEMENT
AGENCEMENT - REVÊTEMENT
Tous travaux par
ENTREPRISE SÉRIEUSE
Paris-banlieue. T. 880-40-26.

Bateaux

A vendre voilier type Corsaire, chantier de Meulan, contreplaqué, 1963, parfait état, 4 voiles dont SPI, moteur Johnson 4 CV, remorque Portafior (4 roues). Prix 10 000 F. Téléph. le soir, à partir de 19 h. au 339-05-84.

Beauté

Parfums Beauté Esthétique
20 %
sur toutes grandes marques
ROSE DE MAI
7 et 8, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. 770-04-14.

Détectives

DUBLY 61e année
Ancienneté - Loyauté
ENQUETES - FILATURES
121, r. St-Lazare, Paris 8e
Tél 387.43.89
Consultations gratuites

Pensions

PRENDRAI PENSIONNAIRE
même avec régime et soins
Téléphone : (65) 30-83-74

Bijoux

ACHAT COMPTANT
Or 60 à 90 F. le gramme bijoux, brillants, pierres couleur. 97, avenue de Clichy, Paris-17e.

BIJOUX SUR MESURE
Créations, transformations, réparations. PRIX FABRICANT. OCCASIONS : dépôt-vente. Diamants, pierres précieuses certifiées. Expertises photos. L'ATELIER, 210, bd Raspail, 75014 PARIS. Tél. 320-88-03.

PAUL TERRIER
achète comptant bijoux or, argenterie, déchets or.
35, rue du Colisée, 75008 Paris. Métro Saint-Philippe-du-Roule. Lundi au vendredi : 225-47-77.

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole-4e. 354-00-83. ACHAT BIJOUX OR-ARGENT. Métro : Cité ou Hôtel-de-Ville.

Chasses privées

Chasse Sologne, petit comité groupe 6 fusils recherche 3 fusils × 6.000 F. Tél. (6) 492-21-90 soir.

Cours

Cherche enseignant 1er degré pour enfant 7 ans ayant besoin aide à la lecture, écriture, avant entrée en C.P., manuel employé : Au fil des mots. Tél. : 549-16-92 l'après-midi.

Retour au pays doctorat cherche cours été préceptorat, correction textes. SKERGUS, 266-02-82

Cours de français et d'anglais à Antibes de juillet à septembre, par professeur spécialisé (tous niveaux, enseignement à domicile). Téléph. (93) 34-51-04.

Soyez DANS LE VENT.
Rendez fonctionnelles vos années d'études.
D'ANGLAIS
dans un site campagnard 80 km de Paris.
5 jours intensifs.
Prochains séminaires :
27 juillet - 3 août - 21 sept 81.
Renseignement : 404-78-61.

Hôtes payants

Château Bordelais proximité Océan, mois août, téléphoner matin (1) 265-16-69.

Instruments de musique

PIANOS MAGNE
CHANGEMENT D'ADRESSE
15 juin 1981
OUVERTURE DU CENTRE MUSICAL BOSENDORFER
17, av. R.-Poincaré, 75116 Paris
EXPOSITION UNIQUE
Pianos droits et à queue, clavecins et épinettes.
Spécialiste des plus grandes marques européennes : Bösendorfer, Ibach, Euterpe, Grotrian-Steinweg, Schiedmayer, Feurich, Seiler, Pleyel, Erard, Schimmel, Rameau, Sperrhake (clavecins et épinettes).
STUDIOS de répétition amateurs et professionnels.
Documentation et audio-visuel sur la facture instrumentale.
Conditions spéciales d'ouverture.
10 % JUSQU'AU 1-8-81.
NOUVELLE ADRESSE
Daniel MAGNE - PIANOS
17, av. Raymond-Poincaré, 75116 Paris. Tél. 553-20-60.

Mode

LES MARQUES DE LUXE A QUALITE / PRIX
30/40 % MOINS CHER.
COSTUMES - VESTES.
Direct usines, 5 avenue de Villiers-17e. Métro Villiers.

Moquettes

INCROYABLE
30.000 m²
DE MOQUETTE
en stock à liquider
Pure laine et synthétique
Prix de gros pose assurée
Renseignements : 757-19-19

Sanitaires

PROMOTION, w.-c. + sanibroyeur S.F.A. complet, 1995 F. PARIS, SI VOUS N'AVEZ PAS TROUVE ce que vous cherchez pour le sanitaire et la robinetterie SANITOR, 21, rue de l'Abbé-Grégoire, PARIS 6e. OUVERT LE SAMEDI. Tél. 222-44-44.

Stages

EQUITATION - TENNIS
Stages 6 jours, 6/8-15 ans, mixte, pension complète, nature, plein air.
12-19-25 JUILLET, quelques places, inscriptions immédiates AOUT-SEPTEMBRE, nous consulter. LE CLUB VERT. 903-80-80. MONTGERON, 20 km Paris, RN 6

Vacances Tourisme Loisirs

Pension, demi-pension, location. Calme, confort, gastronomie, piscine, Hôtel-restaurant. « Chez NADAL », 46140 Caillac (à 10 km de CAHORS)
QUERCY
Tél. (65) 30-91-55, 30-92-35.

OFFRES SPÉCIALES
CALVI 650 F. A.R.
+ séjour une semaine pension complète 980 F.
PALMA 550 F. A.R.
J.S.F. 36, rue des Bourdonnais, Paris 1er. 236-31-62. 296-29-07. Lic. A 804.

VACANCES LIBRES EN FAMILLE AU CAP-D'ADGE
Sur la Méditerranée, de juillet à octobre, louez un appartement équipé, une, deux ou trois semaines. Renseignements :
CENTRALE RÉGIONALE RÉSERV. VACANCES LANGUEDOC
BP 56 - 34280 La Grande-Motte. Tél. (67) 56-76-88 +.

LOUE MAISON AVEC JARDIN AOUT DANS LE VAR. Tél. (91) 75-75-17.

COSTA BRAVA
Appartement grand standing sept.-octobre, 350-24-91.

63 BESSE à louer apparts meublés 2 et 3 chbres, salle à manger, cuis. (73) 92-27-17.

PORTE D'ORLEANS, appt 4 pces, tt cft meublé, à louer juillet, août, septembre. 5.500 F. tt compris. Tél. H.B. 996-91-60 VENOT M.

L'EGYPTE INÉDITE
3 sem. 3.200 F. 2 sem. 2.900 F. « Connaître l'Egypte », 6, rue des 2 Gares 75010. 240-84-02.

GASSIN, village 7 km St-Tropez. Très agréable duplex 3 pces. Juillet - Août: 1.300 F p. semaine. Tél. entre 20 et 22 h. 808-54-48.

Loue appt. 3 p., août, septembre 50 m plage, 1 km St-Jean-de-Monts, 014-17-17 après 20 h.

VACANCES EN ITALIE
pour jeunes et adultes
Tennis, plage. Tél. : 808-70-02

VAL-THORENS ski été, loue stud. 2 pers., août, septembre. Téléphone : 240-66-96.

Le Monde

régions

Ile-de-France

UN ENTRETIEN AVEC M. LUCIEN LANIER

La région parisienne doit-elle bénéficier d'un statut particulier ?

Dans l'important mouvement préfectoral qui vient d'être décidé, on note, en particulier, la désignation de M. Lucien Vochel qui succède à M. Lucien Lanier comme préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris.

Le projet de réforme régionale préparé par le gouvernement exclut, on le sait, explicitement Paris et l'Ile-de-France. M. Lucien Vochel conservera donc, au moins dans un premier temps, l'ensemble des prérogatives préfectorales.

Agé de cinquante et un ans, M. Lanier fut, en juin 1967, chargé de mettre en place le nouveau département du Val-de-Marne. Il fut nommé, en 1975, préfet de la région parisienne puis, en 1977, avec l'instauration du nouveau statut de l'Ile-de-France et de la Ville de Paris, préfet de l'Ile-de-France, préfet de Paris. Il avait, en 1974, dirigé la campagne de M. Valéry Giscard d'Estaing, candidat à la présidence de la République. Il fut un des quatre préfets à bénéficier d'un congé spécial lors du dernier conseil des ministres du gouvernement Barre. « Je dois partir par fidélité à l'ancien pouvoir et par respect pour le nouveau », avait-il alors expliqué. Le deuxième conseil des ministres du gouvernement Mauroy avait chargé les secrétaires généraux des préfectures de Paris et de l'Ile-de-France d'assurer son intérim.

M. Lanier dresse, dans l'entretien qu'il nous a accordé, le bilan de son action.

— Quels sont les points forts de l'évolution de Paris et de la région Ile-de-France depuis cinq ans ?

— L'établissement public régional d'Ile-de-France est un des plus grands investisseurs publics en assurant près de 10 % du financement total des investissements publics de la région. C'est dire qu'à lui seul il représente environ la moitié de la contribution de l'ensemble des 1 279 communes de l'Ile-de-France au financement des investissements publics. La comparaison illustre bien le rôle que l'établissement public régional et la part grandissante qu'il a prise dans la modernisation des équipements collectifs de la région.

» L'institution régionale a su poursuivre efficacement les grands travaux entrepris par le district (achèvement des radiales autoroutières et ferroviaires, avec notamment, le R.E.R., poursuite des villes nouvelles et du périphérique d'Ile-de-France), et engager résolument des interventions nouvelles (importants programmes de création d'espaces verts, aide au logement social, politique ambitieuse de formation professionnelle et, ainsi, aide à l'emploi...).

» Ces cinq années ont été celles d'une modernisation rapide des équipements publics sur l'ensemble du territoire régional. Alors que se sont produits d'importants desserrements de population, du centre vers la périphérie de la région, les conditions de circulation et de transports se sont, indéniablement, améliorées ; alors que la récession économique touchait de nombreux secteurs, et diminuait les ressources budgétaires, l'effort d'investissement a été maintenu à un niveau élevé. Aujourd'hui, cet effort porte ses fruits ; je souhaite que sa poursuite en apporte le plein bénéfice aux habitants de la région.

— Quels sont les grands dossiers prioritaires qui restent à régler ?

— Deux grands problèmes, intéressant à la fois l'Etat et la région, restent posés : la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme régional et la réforme des transports parisiens.

» Vous savez qu'une longue concertation au sein des commissions a été menée à propos du schéma directeur. Mais les assemblées régionales n'ont pu donner leur avis officiel — requis par le code de l'urbanisme — avant la période électorale que nous venons de connaître. La question qui se pose maintenant est de savoir si de nouvelles directives seront données par le ministère de l'urbanisme et du logement, conduisant à modifier le projet, ou si le document que vous connaissez sera soumis tel quel au comité économique et social et au conseil régional. Il ne m'appartient évidemment pas d'en préjuger. Ce que je peux simplement dire, c'est qu'une certaine suite dans les idées est indispensable à l'aménagement de la région d'Ile-de-France. Il n'y a eu en réalité, depuis 1965, qu'un seul schéma directeur, avec des adaptations en 1969 et en 1975, mais sans bouleversement des options fondamentales. La politique des transports, des villes nouvelles, des zones naturelle d'équilibre, peut être rajeunie ; il ne me paraît pas pensable de la renier.

» Quant à la réforme des transports parisiens, la question essentielle reste la même : comment concilier responsabilité politique et responsabilité financière ? Je souhaite vivement, pour ma part, qu'une solution satisfaisante à la fois pour l'Etat, pour les élus régionaux et pour le contribuable d'Ile-de-France puisse être trouvée, mais il faut reconnaître que la recherche de cette solution n'est pas simple.

» Le conseil régional et le comité économique et social auront à examiner bien d'autres dossiers : le programme quinquennal d'investissements de transports, la mise en œuvre de l'aide en faveur du logement social ; par ailleurs — et vous constaterez que mes propos sont proches de ceux que tenait récemment M. Michel Giraud, président du conseil régional, — il me paraît essentiel que la région accentue l'effort qu'elle a entamé en faveur de la formation professionnelle. J'ai souvent répété que c'était la qualité de sa main-d'œuvre qui faisait la richesse de l'Ile-de-France.

— Quel est à votre avis le bilan de la réforme de Paris et de la région d'Ile-de-France ?

— Cette double réforme — celle des lois du 31 décembre 1975 pour Paris et du 6 mai 1976 pour l'Ile-de-France — a eu le mérite, et le courage, de rapprocher du droit commun le statut de la capitale. Paris et sa région ont bénéficié d'une réforme d'inspiration à la fois décentralisatrice et démocratique.

» Ainsi, le maire de Paris a succédé aux préfets pour l'administration de la ville ; progressivement, et sans trop de heurts, la dévolution des pouvoirs s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes pour les Parisiens. Je pense en particulier aux dépenses de police dont la part a été nettement réduite dans le budget de la ville. Ainsi, c'est un conseil régional composé d'élus qui fixe, par ses délibérations, les grandes orientations de la politique régionale et des investissements publics.

» Le second mérite de cette réforme est d'avoir permis la participation des élus aux décisions de l'Etat. Cette participation a pris régulièrement la forme d'une concertation, engagée très en amont des principaux projets, qu'il s'agisse des programmes de transports, des villes nouvelles, de la révision du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme, ou encore de la politique de l'emploi et du logement. Pour ma part, je n'ai qu'à me louer de cette atmosphère de travail et de cette concertation permanente avec le conseil régional et le comité économique et social.

» Pour ces raisons, la réforme de Paris et de sa région me semble avoir remis la capitale à l'heure de notre époque. L'histoire de Paris s'était arrêtée — au plan des institutions bien sûr — sur la blessure mal refermée de la Commune, et la tutelle sous laquelle la capitale avait été placée ne s'était que fort peu desserrée. Ces cinq dernières années auront permis à l'Ile-de-France et à Paris d'épouser leur temps.

— Faut-il un statut particulier pour Paris et la région d'Ile-de-France ?

— La réforme de 1975 pour Paris, la loi de 1976 pour l'Ile-de-France ont eu pour objectif essentiel de rapprocher la capitale et sa région du droit commun. Il serait regrettable de changer de cap et de s'éloigner désormais du statut commun.

» Mais il ne faut pas oublier que les problèmes parisiens ont tojours été spécifiques et que le rapprochement du droit commum ne signifie pas l'alignement. Les statuts actuels de Paris et de la région d'Ile-de-France contiennent des particularité notables : attributions du préfet de police à Paris, département monocommunal, compétences de la région en matière de transports et d'espaces verts...

» On a dit que le projet de loi relatif à la décentralisation et à la régionalisation ne serait pas applicable à Paris et à l'Ile-de-France. Cela ne me paraît pas a priori choquant dans la mesure où il s'agirait seulement de tenir compte de quelques particularités parisiennes et non de bâtir un régime d'exception. »

Propos recueillis par
THIERRY BRÉHIER.

Plusieurs personnalités socialistes entrent au Comité économique et social

Le nouveau comité économique et social de l'Ile-de-France doit se réunir le jeudi 9 juillet à la préféecture de région. Le mandat de cinq ans du précédent comité est, en effet, arrivé à échéance le 30 juin dernier. Les diverses organisations représentatives des milieux syndicaux, patronaux, familiaux, des activités sanitaires, sociales, éducatives, scientifiques, culturelles et sportives auront donc à désigner soixante-huit membres de cette assemblée consultative. Les choix qu'elles feront n'entraîneront pas de profonds bouleversements.

Mais le premier ministre aura, lui aussi, à désigner douze personnalités, « qui, en raison de leur qualité ou de leurs activités, notamment au sein d'associations, concourent au développement de la région ».

Traditionnellement, ce genre de fonction permet au gouvernement de placer certains de ses « amis ». Celui de M. Mauroy n'a pas dérogé à cette règle non écrite. C'est ainsi qu'ont été désignés M. Yannick Bodin, qui est le secrétaire de l'interfédération Ile-de-France du parti socialiste, M. Jacques Guenée, secrétaire général de la Fédération Léo Lagrange, M. François Soulage, assistant à l'université de Nanterre, qui est passé du P.S.U. au P.S. avec M. Rocard, M. Jean-Jacques Piette, ancien responsable d'un groupe de réflexion socialiste fondé par Guy Mollet et fils de M. Jacques Piette, rapporteur général du budget de la région Nord - Pas-de-Calais, le docteur Paul Théron, chef de service du centre hospitalier de Melun, mais aussi militant socialiste, M. Roger Beaunez, spécialiste des collectivités locales au centre de formation des journalistes et membre du P.S.

Ont aussi été nommés : M. Bernard Avril, directeur de la SAERP, société d'économie mixte dont sont actionnaires la Ville de Paris et les trois départements de la Petite Couronne, et cinq personnalité qui siégeaient déjà, parfois à d'autres titres, dans l'ancien C.E.S. : M. Jean Gardin, directeur général de la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres et président d'honneur du C.E.S., Mme Jacqueline Beaujeu-Garnier, professeur de géographie à Paris-I, M. Roger Belin, ancien président de la R.A.T.P., M. Marc Stein, ancien directeur général de la S.N.C.F., et le docteur Alain Calmat, ancien champion olympique de patinage.

Le premier geste de cette nouvelle assemblée sera de se donner un nouveau président. L'ancien, en effet, M. Jean-Maurice Esnault, directeur chez Esso, qui avait appelé à voter pour M. Giscard d'Estaing, ne siégeait au C.E.S. qu'au titre des personnalités qualifiées, et son mandat ne lui a pas été renouvelé.

Vive réaction de la C.F.D.T.

Les conseillers économiques et sociaux devront aussi définir la place de leur assemblée dans le fonctionnement des institutions régionales. Jusqu'alors, si chacun se plaisait à louer le travail de réflexion et d'analyse effectué par le CES, il faut reconnaître que l'on n'avait jamais tenu compte de ses avis. La « gauche » du CES, forte de la nouvelle donne politique, n'entendra certainement pas qu'il n'y ait pas là aussi de changements. Déjà la C.F.D.T., qui ne veut pas limiter son action aux aspects purement syndicaux, a rendu publique une analyse globale de la situation de la région parisienne, où elle aborde aussi bien la question de l'emploi que celle des tranports en commun, du logement, des villes nouvelles ou des équipements sociaux.

La C.F.D.T. vient ainsi de vivement réagir à la présentation, par le président du conseil régional, M. Michel Giraud, sénateur R.P.R. (le Monde du 3 juillet), d'un programme d'actions pour l'Ile-de-France. Dans une lettre rendue publique elle lui écrit : « *Nous tenons à exprimer notre nette désapprobation sur la procédure que vous envisagez, et pour nous celle-ci a autant d'importance que le contenu du projet.* » Pour la C.F.D.T., en effet, « *le conseil régional ne peut délibérer seul et de manière arbitraire sans que les forces sociales de la région Ile-de-France aient été consultées, associées réellement au nécessaire débat régional sur les priorités à retenir.* » Et parce que M. Giraud a demandé un entretien au premier ministre, la C.F.D.T. rappelle qu'elle s'est « *toujours opposée au fait que les décisions concernant le devenir de la région Ile-de-France aient été prises antérieurement à l'Elysée ou à Matignon* ».

Le gouvernement ne souhaitait pas — dans l'immédiat — faire bénéficier Paris et l'Ile-de-France de son projet de loi sur la décentralisation, le débat n'est certainement pas clos.

Th. B.

LES FRANÇAIS ET LA RÉGION

La perspective de l'élection des assemblées régionales au suffrage universel et de la diminution des pouvoirs des préfets séduit une majorité relative de l'opinion française, mais le pourcentage des personnes indécises est important.

C'est ce qui ressort d'un sondage effectué par Public S.A., les 29, 30 juin et 1er juillet, sur un échantillon national de mille personnes, pour *la Dépêche du Midi*, qui en a publié, le mardi 7 juillet, les analyses.

Pour ce qui est de l'élection au suffrage universel, 45 % des Français y sont favorables, 20 % opposés et 35 % restent indécis. Ce sont les Français de l'Ouest et du Sud-Ouest qui sont le plus favorables.

Les attributions du ministre des transports

Le « Journal officiel » du 7 juillet publie un décret du 8 de ce mois « relatif aux attributions du ministre d'Etat, ministre des transports », en l'espèce, de M. Charles Fiterman. En voici les principales dispositions :

Les attributions relatives aux routes, à la circulation routière, aux transports terrestres, aux voies navigables, à l'aviation civile, à la météorologie, à l'organisation des transports pour la défense et aux affaires sociales relatives à l'activité des transports sont exercées par le ministre des transports.

Pour l'exercice de ses attributions, le ministre d'Etat, ministre des transports, a sous son autorité : la direction générale de l'aviation civile ; la direction générale des transports intérieurs ; la direction de la météorologie ; la direction des affaires administratives et financières.

Les établissements et organismes qui correspondent aux attributions du ministre des transports sont placés sous la tutelle de celui-ci.

Le ministre des transports dispose, pour l'exercice de ses attributions : du conseil général des ponts et chaussées ; de l'inspection générale de l'équipement et de l'environnement ; de la direction du personnel ; de la direction de l'administration générale ; de la direction des affaires économiques et internationales, placés sous l'autorité du ministre de l'urbanisme et du logement.

● *Au cabinet de M. Michel Rocard*, ministre d'Etat, ministre du plan et de l'aménagement du territoire, sont nommés au *Journal officiel* du 5 juillet, conseillers techniques, Mme Martine Michelland-Bidegain, chargée de mission au commissariat général du Plan, Mme Isabelle Massin, qui était son chef de cabinet à la mairie de Conflans-Sainte-Honorine, et MM. Christian Maurin, conseiller référendaire à la Cour des comptes, chargé de mission à la DATAR, Pierre Pringuet, ingénieur des mines. M. Jean-François Merle, professeur agrégé de l'université, qui était l'assistant parlementaire de M. Rocard, est nommé chef de cabinet.

Nous avons publié dans *le Monde* du 27 mai, la biographie de M. Jean-Paul Huchon, administrateur civil, qui est directeur du cabinet du ministre.

DEUX PREMIÈRES

Un avion solaire traverse la Manche...

Grande première le mardi 7 juillet, entre le Vexin français et les côtes anglaises où le Solar Challenger, après un vol de 5 h. 23 min., à une vitesse moyenne de 48 kilomètres à l'heure et à une altitude de croisière d'environ 1 500 mètres, a atterri, sous les applaudissements. C'est même avec une demi-heure d'avance sur le temps prévu que l'avion solaire s'est posé à 16 h. 51 très exactement à Manston, près de Canterbury, après avoir quitté l'aéroport de Cormeilles-en-Vexin dans le Val-d'Oise à 11 h. 28 et avoir survolé Le Coudray, Forges-les-Eaux, Le Tréport, Boulogne-sur-Mer, le cap Gris-Nez. A 16 h. 30, à 1 000 mètres d'altitude, il arrivait enfin en vue de Manston. Le Solar Challenger était piloté par l'Américain Stephen Ptacek.

Créé par Paul McReady, le Solar Chalenger pèse 90 kilos, a 14 mètres d'envergure et 9 mètres de long. Les faces supérieures de ses ailes sont recouvertes de 16 218 cellules solaires sur une surface de 21,9 mètres carrés. Il peut atteindre 65 km.-h. maximum et son moteur de 2,7 ch. lui permet de monter à plus de 3 000 mètres d'altitude (*le Monde* du 13 juin). C'est le seul avion au monde fonctionnant uniquement avec l'énergie solaire, sans batterie ou dispositif de stockage d'énergie. Il est construit à partir de matériaux plastiques ultra-légers produits par la firme Du Pont de Nemours, qui patronne l'opération.

...un paquebot à voiles est commandé à un architecte marseillais

De notre correspondant

Marseille. — Comment appeler ça ? « Hôtel flottant » ou « paquebot à voiles » ? Michel Bigoin, cinquante et un ans, architecte naval marseillais, ne refuse ni l'un ni l'autre, puisque son projet tient des deux.

Au cours de l'hiver dernier il a vu arriver à son bureau d'études de Marseille l'envoyé d'un groupe spécialisé dans l'organisation de croisières, qui lui demanda d'étudier un bateau à voiles suffisamment vaste pour emporter dans les meilleures conditions de confort quelque soixante-dix passagers à qui l'on proposerait des croisières : en hiver dans les Caraïbes, en été sur les côtes de la Grèce ou de la Scandinavie.

Ainsi, sur la planche à dessin où naquit *Club-Méditerranée* (72 mètres), le plus grand voilier de course jamais conçu pour être barré par un homme seul (Alain Colas), et *Pen Duick-V*, qui remporta la Transpacifique, s'ébaucha le projet d'un bateau de 1 300 tonnes, 92 mètres de long, 13 de large et 5,50 mètres de tirant d'eau. Sa coque serait en acier ; ses trois mâts de 50 mètres de haut porteraient 2 600 mètres carrés de voilure. Soixante-dix passagers environ pourraient être logés dans des cabines doubles climatisées, assez semblables aux cellules d'hôtel nouvelle norme que l'on trouve sur les car-ferries.

Une quinzaine de membres d'équipage (personnel hôtelier compris) suffirait à la manœuvre et au service d'un bâtiment filant à quelque 12 nœuds, qu'il soit mu à la voile ou à l'aide de deux moteurs auxiliaires de 800 CV.

Ce grand voilier devrait, en outre, se montrer capable de traverser l'Atlantique aller-retour par tous les temps avant d'entamer ses « sauts de puce » d'île en île ou de port en port.

« *J'ai essayé de faire à la fois un voilier performant, mais qui soit joli*, commente Michel Bigoin. *Un bateau de cette taille ne pose pas de problèmes particuliers de conception. Les difficultés viendront au niveau des formalités administratives, qui risquent d'être compliquées, car il n'y a pas de références.* »

Mais nous n'en sommes pas là. Pour l'instant, l'enveloppe est dessinée, le plan de forme est achevé, ainsi que les détails des aménagements, du volume, des structures. Michel Bigoin attend à présent l'avis de ses clients potentiels avant d'affiner son étude.

« *J'ai conçu ce voilier comme un aviso colonial*, précise-t-il encore, *avec des coursives couvertes qui abritent du soleil comme des intempéries, et dont le « toit » servira de solarium.* »

Les cabines sont toutes au même niveau, ce qui explique la longueur de la coque. Sur ce paquebot à voiles, on trouvera en outre un hall d'accueil, un bar, les logements de l'équipage, ceux du personnel hôtelier, une salle à manger commune, une « suite » composée d'un appartement avec deux chambres doubles, salle de réunion, salle à manger privée et petit bureau, situé au niveau pont et réservé à l'armateur.

JEAN CONTRUCCI.

Faits et projets

L'AVENTURE DU R.E.R.

Les travaux universitaires ne sont pas forcément inactuels. A preuve, la thèse, respectant toutes les lois du genre, que vient de soutenir pour le doctorat de troisième cycle et dans le cadre de l'institut d'urbanisme de l'académie de Paris (université de Paris-VII) Jean Gajer. Ce dernier, conseiller communiste de Paris, est intervenu, à plusieurs reprises, sur les dossiers du transport urbain dans la capitale. Lorsqu'il étudie l'« *évolution des conceptions successives du réseau express régional* », il sait donc de quoi il parle et l'étudiant qu'il est devenu ne peut entièrement oublier le militant qu'il était.

Faire sortir le métro de Paris, du Paris intra muros on y a depuis longtemps, depuis 1972 au moins, pensé. Il a fallu tout une série de circonstances pour que l'on en arrive à lancer ce R.E.R., ni métro ni chemin de fer, un « *moyen de transport nouveau* » dont on se demande aujourd'hui comment on a pu s'en passer.

Plus intéressantes sont les conclusions qu'il tire de cette aventure technique. En voici quelques unes. Les transports urbains ne sont pas neutres ; ils sont économiquement productifs. Il y a un lien étroit, et c'est là l'essentiel de la thèse, entre les systèmes de transport et l'environnement urbain dans lequel ils se déploient. La politique des transports dans la région parisienne s'est faite, « *au coup par coup* » sous le jeu des intérêts politiques et économiques, mais, tel qu'il est, avec toutes ses lacunes, le R.E.R. représente une « *ossature organisée* » qui a modelé la région parisienne. Aux responsables politiques de l'Etat ou de la région de savoir s'en servir. Jean Gajer conclut sur ce point à la nécessité pour assurer un développement dynamique de la région Ile-de-France de « *redéployer le R.E.R.* ».

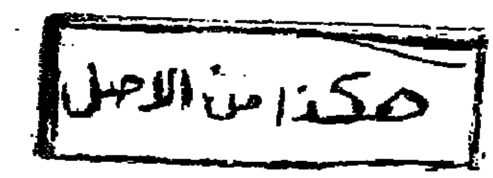
MOINS DE POLLUTION DANS LA SEINE.

L'usine Talbot, installée à Poissy, dans les Yvelines, sur 160 hectares et employant vingt mille personnes, prélève pour ses besoins, chaque année, 12 millions de mètres cubes dans la Seine. En 1978, l'usine rejetait dans le fleuve 12 tonnes par jour de produits oxydables (chrome, cuivre, zinc, cadmium...) et de matières en suspension.

Un vigoureux programme antipollution a été entrepris à cette date avec l'aide de l'agence financière de bassin Seine-Normandie. Actuellement, 69 % de la pollution concentrée dans les rejets est éliminée, et, à terme, les responsables de l'usine estiment qu'ils pourront restituer dans la Seine une eau plus propre que celle qui aura été prélevée.

L'opération aura coûté, au total, 12 millions de francs, dont le tiers a été financé par l'agence de bassin.

● *M. Alain Savary ne pourra siéger au conseil régional de Midi-Pyrénées.* — M. Savary ne pourra plus siéger au conseil régional de Midi-Pyrénées après sa nomination au poste de ministre de l'éducation nationale. Il ne pourra donc pas demander, lors de la prochaine réunion du conseil, le 20 juillet, le renouvellement de son mandat de président, qui lui avait été confié sans interruption depuis 1974. M. Alain Savary siégeait au conseil régional en sa qualité de député (P.S.) de la Haute-Garonne, mandat qu'il a dû abandonné en prenant la responsabilité de ministre de l'éducation nationale. Il ne détien aucun mandat autre mandat lui permettant d'être désigné pour représenter une ville ou un département.



UN DOSSIER DIFFICILE POUR LE GOUVERNEMENT

L'application de la loi contre le boycottage économique

L'application de la loi contre le boycottage économique, qui permet de réprimer pénalement les pratiques discriminatoires à caractère racial dans le domaine des relations commerciales, peut servir de test de cohérence entre les dits et les faits du pouvoir, entre la pureté des intentions et la contrainte des réalités. L'affaire, complexe et assez ancienne — elle remonte à la fin de 1976 — risque d'opposer, même si les camps n'apparaissent pas aussi clairement, les idéalistes, qui prônent le respect de la morale, et les réalistes qui mettent en avant la défense des affaires. Elle met aussi implicitement en présence ceux qui soutiennent Israël et ceux qui sont favorables aux pays arabes.

En apparence, la situation est nette : le président de la République a, le 19 juin, par un communiqué, fait part de sa volonté d'appliquer pleinement la loi anti-boycottage du 7 juin 1977. Il a demandé en conséquence au premier ministre d'annuler les directives gouvernementales antérieures qui, en autorisant des dérogations, lui avaient enlevé l'essentiel de sa portée (*le Monde* du 21 juin). Le vote d'une loi peut en effet ne satisfaire que les bonnes consciences, s'il n'est pas suivi rapidement de la publication de mesures d'application et si celles-ci n'en restreignent pas la signification. Une telle mésaventure est arrivée à la loi contre le boycottage, dont il est instructif de retracer l'histoire.

A la suite d'une initiative de M. Krieg, député R.P.R. de Paris, soutenue notamment par M. Cot, alors représentant socialiste de Savoie (depuis ministre délégué chargé de la coopération et du développement), cette loi après force péripéties — dont un rejet par le Sénat — avait été adoptée, en deuxième lecture, par l'Assemblée nationale début mai par 476 voix contre 1 sur 477 votants.

Sanction

En fait, il s'agissait de l'article 32 d'un texte-balai *« portant diverses dispositions d'ordre économique et financier »* introduit afin de compléter la législation contre le racisme (loi du 1er juillet 1972) dans le domaine économique et financier, en clair de lutter contre le boycottage par certains pays des entreprises ayant des relations commerciales avec Israël. L'adoption de cet article permettait d'insérer dans le code pénal des sanctions contre les pratiques discriminatoires à caractère racial en cette matière.

Ainsi les peines énoncées à l'article 187 du code pénal (emprisonnement de deux mois à deux ans et/ou amende de 3 000 à 30 000 francs) et à l'article 416 devenaient également applicables à tous ceux — dépositaires de l'autorité publique, citoyens chargés d'un ministère de service public ou quiconque, sauf motif légitime — qui, par action ou omission, auront contribué à rendre plus difficile l'exercice par une personne physique (ou morale) d'une activité économique dans des conditions normales *« à raison de son origine nationale, de son appartenance ou de sa non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une race ou une religion déterminée »*.

Les Etats-Unis et le Canada venaient, ainsi qu'il fut rappelé à l'époque, d'introduire dans leur dispositif pénal des dispositions interdisant de souscrire à toute discrimination raciale ou religieuse, ce qui n'avait d'ailleurs pas empêché leurs entreprises de commercer avec les pays arabes. *« Il n'est pas de l'intérêt national de céder au chantage et de se coucher »*, avait déclaré, lors du débat, M. Foyer, ancien ministre le la justice. De son côté, M. Krieg avait souligné que *« les pays arabes, conscients de leurs intérêts, quand ils ont affaire à des interlocuteurs fermement décidés à faire respecter les principes discriminatoires, s'inclinent. »*

Contradiction

Toutefois, le gouvernement ayant fait part de ses préoccupations, il fut énoncé dans l'article 32 que les dispositions du code pénal *« ne sont pas applicables lorsque les faits visés sont conformes à des directives du gouvernement prises dans le cadre de sa politique économique et commerciale ou en application de ses engagements internationaux »*. Ainsi les députés avaient contrètement voté une chose et la possibilité de son contraire, ou du moins laissé au gouvernement la faculté d'agir à sa guise.

De ce fait, un avis du premier ministre, publié au *Journal officiel* du 24 juillet 1977, excluait du champ d'application de la loi la Coface (Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur) dans ses décisions d'octroi de garanties relatives aux apérations sur les marchés des pays pétroliers et en voie d'industrialisation. Cet avis permettait à la Coface d'accorder, sans être poursuivie, cette garantie à des entreprises ayant souscrit des contrats à clause discriminatoire. Il fut annulé le 18 avril 1980 par le Conseil d'Etat, en raison de la définition trop générale des opérations commerciales échappant à la loi.

Toutefois, par une directive en date du 9 mai 1980, le gouvernement indiquait que les opérations pouvant comporter des clauses restrictives, *« pour autant qu'elles n'aient aucun caractère raciste »*, portent *« sur les échanges agricoles, les échanges de produits énergétiques et de matières premières minérales, les échanges de biens intermédiaires, de biens d'équipement et assimilés, de matériels de transport, de biens de consommation courante et d'équipement ménager »*, en bref, l'essentiel du commerce extérieur français. Face à ce texte toujours aussi général, un nouveau recours en Conseil d'Etat fut déposé.

Cependant, candidat à la présidence de la République, M. Mitterrand avait promis de faire abroger cette directive, comme le rappelait, dans une lettre adressée, le 17 juin, au premier ministre, le Conseil représentatif des institutions juives de France (CRIF). Le chef de l'Etat vient de s'acquitter de cette dette. Il reste à rédiger une nouvelle directive qui ne porte ni à critique ni à ambiguïté.

L'affaire n'est pas simple. En 1977, la loi contre le boycottage avait semé quelque trouble dans les milieux du commerce extérieur. Ainsi la Coface avait notamment ajourné, pendant un mois, la garantie des contrats à moyen terme passés avec les pays arabes, estimant qu'ils pouvaient tomber sous le coup de cette loi. La même attitude avait été observée en 1980, après l'intervention du Conseil d'Etat. Il faut donc permettre aux organismes publics de fonctionner, sans trahir les engagements.

Inquiétude

Le nouveau texte, qui fait l'objet de diverses rencontres interministérielles, ne prévoirait pas, en l'état actuel de son élaboration, de dérogations susceptibles de vider la loi de sa substance. Il préciserait l'interprétation à donner aux termes « origine nationale ». Le choix de cette expression vague — au lieu du mot trop précis de « nation » — avait donné lieu, en 1977, à un débat confus, le groupe socialiste ayant, en première lecture, fait supprimer le terme *« nation »* (dans la crainte qu'il n'empêchât le gouvernement de s'associer à une action internationale de boycottage de certains pays), puis ayant proposé de le rétablir, avant de retirer son amendement à ce sujet.

La directive gouvernementale de mai 1980, qui continue d'ailleurs de s'appliquer en attendant, avait, quant à elle, indiqué que la loi de 1977 *« ne mentionnait pas les clauses visant les Etats ou des ressortissants et sociétés de ces Etats »*. L'expression « origine nationale », poursuit le texte, faisait référence à la convention de New-York du 7 mars 1966, *« n'est pas synonyme de nationalité, mais vise, parmi les nationaux d'un même Etat, la protection des minorités parfois appelées nationales et tend à prohiber toute discrimination entre ressortissants d'un même Etat à raison de la nation, au sens ethnique ou culturel, à laquelle ils appartiennent ou ont pu appartenir »*. De cette rédaction compliquée il ressortait en fait qu'une clause dirigée contre l'État d'Israël ne tombait pas sous le coup de la loi.

Nouveau rebondissement : le ministre du commerce extérieur, M. Jobert, a déclaré, le 25 juin, qu'il convenait de distinguer entre le boycottage des Etats, qui est un fait, et celui qui est d'*« ordre racial ou raciste »* (*le Monde* du 27 juin). Cette déclaration a éveillé *« une certaine inquiétude dans les milieux qui ont milité pour la loi anti-boycottage et son application »*, écrivait récemment l'Agence télégraphique juive, dans la mesure où elle rappellerait la distinction professée par le gouvernement précédent.

Pour le secrétaire général du Mouvement pour la liberté du commerce, M. Jean-Louis Bismuth, *« le boycottage fondé sur la nationalité ressort à la notion de racisme tel qu'elle est définie par les lois françaises du 1er juillet 1972 et du 7 juin 1977 »*. Depuis cette dernière loi, ajoute-t-il, *« toute forme de coopération aux pratiques de boycottage arabe constitue, en France, une infraction pénale »*.

Particulièrement ambigu, l'article 32 de la loi de 1977 est donc susceptible de se prêter à diverses — et contradictoires — interprétations. Pour préserver le commerce avec les pays arabes, le gouvernement se doit d'établir la clarté en ce domaine qui oppose la défense de grands principes et la sauvegarde d'intérêts mercantiles, même s'il peut être difficile de concilier les contraires.

MICHEL BOYER.

ÉTRANGER

ESPAGNE

En proie à des difficultés financières

Les entreprises publiques empruntent de nouveau à l'étranger

De notre correspondant

Madrid. — L'Institut national d'industrie (INI), qui regroupe les entreprises espagnoles du secteur public, s'apprête à signer, à Londres, le 7 juillet, un accord avec un consortium de huit banques (1), portant sur l'octroi d'un crédit de 250 millions de dollars. Remboursable en huit ans, à un taux de 0,50 % au-dessus du « libor », ce crédit servira à combler le déficit de quatre firmes publiques : la société automobile SEAT, Ensidesa (sidérurgie), Enasa (camions et autobus) et Astilleros españoles (chantiers naval).

L'INI avait signé, à la même époque de 1980, un accord semblable portant sur un somme de 300 millions de dollars. Ce recours à l'emprunt extérieur est dû au déficit constant de la soixantaine d'entreprises qui composent l'Institut et qui a atteint 57 milliards de pesetas (environ 3,35 milliards de francs) l'an dernier.

L'organisation patronale C.E.O.E. (Confédération espagnole des organisations d'entreprises) critique les résultats financiers du secteur public. Elle fait valoir qu'au moment où le mot d'ordre d'austérité est particulièrement mise en valeur, la nécessité de renflouer les entreprises de l'INI grève le budget de l'Etat, restreint les perspectives de crédit pour le secteur privé et contribue à augmenter la pression fiscale, décourageant d'autant l'investissement. Les critiques de la C.E.O.E. ont connu un regain d'intensité depuis la nomination à la présidence de l'INI en avril, de M. Carlos Bustelo, qui est proche de l'aile social-démocrate du parti gouvernemental contre laquelle le patronat a lancé une forte offensive.

Les responsables de l'INI font valoir que la situation financière des entreprises du secteur public est loin d'être homogène. L'essentiel des pertes de l'Institut se concentre dans une demi-douzaine de firmes travaillant dans les secteurs qui font face à une crise profonde dans tous le pays et même à l'étranger, comme la sidérurgie et les chantiers navals. L'importance du déficit accumulé par ces entreprises masque les bénéfices réalisés par les autres sociétés nettement majoritaires.

Les difficultés de l'INI paraissent en fait indissolublement liées à son histoire. Créé par Franco en 1941, à une époque où l'isolement diplomatique contraignait le régime à une certaine autarcie, l'Institut s'est développé, tout comme le secteur privé d'ailleurs, à l'ombre du protectionnisme. Il s'est vu pendant longtemps obligé par le gouvernement franquiste, soucieux de préserver ses bonnes relations avec le patronat, d'assumer le contrôle d'entreprises privées en faillite ou en perte de vitesse et d'investir dans des domaines de faible rentabilité délaissés par le secteur privé. Ce passé continuant à peser sur la situation présente de l'INI, ses dirigeants semblent persuadés de la nécessité d'orienter davantage les investissements vers les industries de pointe (informatique et électronique, par exemple) afin d'assurer à l'Institut une égalité de chances avec le secteur privé.

THIERRY MALINIAK.

(1) Arab Banking Corporation, Banco espagnol de credito, Banco exterior de Espana, Banco hispano-americano, Barclays Bank International Ltd, Fuji Banks Ltd, Sumito Bank Ltd, Manufacturer Hannover Ltd.

SOCIAL

L'ACTION ET LES ORIENTATIONS DE LA C.G.T.

M. KRASUCKI : nous entendons être les partenaires constructifs et libres du gouvernement de gauche

M. Henri Krasucki a présenté, devant le comité confédéral national de la C.G.T. (la plus haute instance entre deux congrès), réuni les 7 et 8 juillet à Paris, un important rapport sur l'action et les orientations de la C.G.T. dans le nouveau contexte politique.

Après avoir assuré que *« c'est peu de dire que nous sommes pour quelque chose dans cette situation nouvelle »*, et après avoir salué l'entrée de ministres communistes au gouvernement — *« la C.G.T. exprime sa satisfaction de voir mettre fin à un si long ostracisme »*, — le secrétaire confédéral a notamment déclaré :

« A écouter ce qui se dit de divers côtés — y compris par la voix d'Edmond Maire, — nous serions tantôt ceux qui guettent le gouvernement au coin du bois, toujours prêts à la surenchère au risque de tout casser, parce que cela conviendrait au parti communiste, et tantôt nous serions ceux qui renoncent à leurs revendications pour complaire au gouvernement et se faire son avocat sous prétexte qu'il comporte des ministres communistes. Il arrive même que l'on nous reproche les deux choses à la fois. (...) Laissons-les à leurs sornettes. Nous sommes simplement la C.G.T. Nous le sommes tout à fait et entendons le rester. Nous nous déterminons à partir de notre programme syndical, de nos objectifs et en fonction des actes de nos partenaires. Nous voulons que l'expérience du gouvernement réussisse. Le gouvernement a son programme. Nous avons le nôtre. »

« Tout ce qui se fera de bien, a poursuivi M. Krasucki, *dans le sens des intérêts des travailleurs et dans le sens d'un changement réel, aura notre soutien. Nous dirons librement notre opinion et nous critiquerons ce qui nous paraîtra insuffisant ou mauvais ; c'est la démocratie. Nous gardons notre identité entière, nos idées, nos objectifs, nos méthodes d'action. Nous ne renonçons à rien, et surtout pas à l'intervention des travailleurs. Notre rôle de syndicat est d'obtenir le maximum de progrès social et démocratique, possible à tout moment, pour les travailleurs. Il est aussi de faire avancer le changement le plus loin possible, tel que nous le comprenons. (...) Nous entendons, par conséquent, être les partenaires constructifs et libres du gouvernement de gauche et de tous ses ministres, dont nous attendons la même attitude à notre égard. Nous voulons être une force positive et stimulante du changement en y mettant notre originalité, notre dynamisme, notre souci des intérêts des travailleurs et notre sens des responsabilités que nous confère la confiance du plus grand nombre des salariés. Nous entendons être avec les travailleurs le poids qui appuie les mesures de progrès et le contrepoids des insuffisances ou de ce que nous considérerons comme des erreurs. Ni outranciers, ni bradeurs des intérêts des travailleurs. Ni complaisants, ni irresponsables. Pas forcément commodes, mais coopératifs et toujours francs et loyaux. »*

Des critiques

Mais, a assuré le dirigeant cégétiste, il y a *« dans la gauche politique et syndicale des forces qui se contenteraient d'une gestion dite « de gauche » de la crise. Il y en a d'autres qui n'ont pas forcément la même fermeté que la C.G.T. face au patronat et aux pressions extérieures. Nous ne devons avoir aucune illusion sur l'adversaire, aucune non plus sur les partenaires syndicaux ou politiques. C'est donc une période de lutte de classes active, et beaucoup plus aiguë quant au fond, qui s'engage en raison des enjeux devenus concrets. »*

Si, pour M. Krasucki, *« la tendance générale du gouvernement va dans la bonne direction »*, il n'en a pas moins critiqué des *« mesures regrettables, même pour un début »*, relatives au SMIC (la C.G.T. demandait un relèvement immédiat de 20 %), les bas salaires, les retraites, le pouvoir d'achat. *« Les prix,* a-t-il dit, *ce n'est pas bon, et la hausse des tarifs publics, c'est trop. Il y a des lenteurs pour les libertés syndicales »*.

● *M. Jean Mourier président du club de la péri-informatique.* — Le conseil d'administration de la péri-informatique française a porté, le 30 juin 1981, à sa présidence, M. Jean Mourier, en remplacement de M. Daniel Blonde. Né en 1930, M. Mourier est président-directeur général de la société Benson et président du Girep-Club (groupe de dirigeants d'entreprise).

CONJONCTURE

« L'insertion dans l'économie internationale » est une nécessité absolue et irréversible

déclare M. Jacques Delors

M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, est intervenu devant le Conseil économique et social, à la suite de la présentation du rapport annuel par M. Méraud (*le Monde* du 8 juillet) sur la conjoncture économique.

La France est soumise à plusieurs défis, a indiqué le ministre. Tout d'abord, *« une inflation structurelle que nous n'arrivons pas à faire descendre au-dessous de 10 % »*. Et le fait d'être préoccupés par l'emploi *« ne signifie pas que nous reléguions la lutte contre l'inflation au second rang »*.

L'évolution des coûts de production, à laquelle *« la France n'est pas assez sensible »*, représente le second défi. S'y ajoutent les défis externes, dont *« la troisième révolution industrielle »*, pour laquelle la France *« a cinq à dix ans de retard sur le Japon et sur les Etats-Unis »*.

Face à ces défis, deux impératifs s'imposent, selon M. Delors : d'une part, *« l'insertion dans l'économie internationale »*, qui est devenue une *« nécessité absolue et irréversible »* ; d'autre part, *« la réconciliation des Français avec eux-mêmes »* après *« le choc que représente l'alternance politique »*.

Le ministre a ensuite défendu sa politique de soutien modéré à l'économie, en indiquant que seule la considération de l'environnement international l'a amené à limiter cette relance. En matière de salaires, il a indiqué qu'un progrès serait fait si on pouvait mettre en place une fusée à trois étages : le SMIC, au-dessus une rémunération annuelle garantie par branche ou par entreprise, et, enfin, des salaires réels négociés de façon que la transparence existe. Enfin, M. Delors a affirmé qu'il n'était *« pas question d'abandonner l'effort français sur le nucléaire »*.

La France respectera son engagement de doubler l'aide publique aux pays les plus pauvres

De notre correspondante

Genève. — Intervenant, le 7 juillet, au Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC), M. Stéphane Heffel, chef de la délégation française, a fait part d'une *« profonde inquiétude »* face à la *« dégradation du dialogue »* parallèle à celle de l'économie mondiale, surtout dans les pays en développement. *« La mobilisation des ressources disponibles — et celles-ci sont considérables compte tenu des surplus dont disposent certains pays — devra prendre des formes nouvelles mieux adaptées à la diversité et à l'urgence des besoins »*, a ajouté M. Heffel en rappelant que les pays de l'O.C.D.E. compteront vingt-six millions de chômeurs l'an prochain. Dans les pays du tiers-monde, *« le sous emploi prend une ampleur alarmante »*.

M. Hessel, après avoir affirmé que les pays du Sud font partie intégrante du système économique mondial, a évoqué les problèmes de l'énergie en souhaitant des résultats positifs à la conférence des Nations unies sur les énergies nouvelles et renouvelables, qui doit se tenir à Nairobi en août, puis a abordé le problème de la faim et de la malnutrition. Faisant écho à cet égard au récent appel signé par cinquante et un lauréats du prix Nobel, il a déclaré : *« Les générations futures, nécessairement plus conscientes encore que nous de l'étroitesse de la planète où nous vivons ensemble, ne nous pardonneront pas de n'avoir pas su prendre les mesures pour éliminer la faim ni manifester concrètement notre solidarité en assurant à tous une sécurité alimentaire minimale. »* Evoquant la conférence sur les pays les plus démunis qui se tiendra à Paris en septembre, il a rappelé que la France s'est engagée à doubler le montant de l'aide qui leur est destinée

ISABELLE VICHNIAC.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U.	5,8200	5.8270	— 40	+ 30	— 100	— 10	— 250	— 70
$ can.	4.8320	4.8420	— 60	— 10	—160	— 60	— 420	— 250
Yen (100)	2,5300	2,5370	+ 250	+ 300	+400	+ 500	+ 1100	+1250
DM	2.3590	2.3640	+ 100	+ 140	+ 180	+ 230	+500	+ 600
Florin ...	2.1250	2.1300	+ 100	+ 150	+ 150	+ 250	+ 500	+ 600
F.B. (100)	14.4200	14.4400	— 100	+ 200	— 250	+ 150	— 650	+ 50
F.S.	2,7570	2,7650	+ 180	+ 220	+ 320	+ 400	+ 830	+1000
L (1 000) ..	4.7420	4.7520	— 400	— 300	— 800	— 600	—2100	—1700
£	10.9920	11.0130	+ 450	+ 610	+ 800	+1000	+1950	+2300

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	11 3/4	12 1/4	12	12 1/2	12	12 1/2	12 1/4	12 5/8
$ E.-U.	19 5/8	20	17 7/8	18 1/4	17 7/8	18 1/4	17 1/2	18 7/8
Florin ...	11 1/2	12	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4	11 3/4	12 1/4
F.B. (100)	14	17	15 1/2	16 1/4	15 3/4	16 1/2	16	16 3/4
F.S.	5 3/4	6 1/2	9	9 1/2	9 1/2	10	9 3/4	10 1/4
L (1 000) ..	18	22	25	27	25	27	24	27
£	11 1/2	12 1/4	12 1/2	13	12 3/4	13 1/2	13 1/4	14
F. français	20	25	23	25	21	24	19	21

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

(PUBLICITÉ)

La Société nationale industrielle et minière

Une mission de développement en Mauritanie

En ce printemps 1981, la Société nationale industrielle et minière (SNIM-sem), colonne vertébrale du *développement industriel mauritanien, fondée le 27 juillet 1972, regarde vers* l'horizon 2000, et même au-delà.

Avec la pose de la première pierre du projet Guelbs, le 8 février, elle donne son second souffle à l'activité minière *en Mauritanie pour plus de vingt ans. Tout comme elle prépare la troisième* génération de l'exploitation pour pouvoir exporter encore pendant environ un demi-siècle.

Cette performance n'est pas le fait d'un coup de baguette magique. C'est plutôt le résultat d'une lutte menée avec ténacité par un petit pays en voie de développement qui entend maîtriser et exploiter lui-même ses *richesses* naturelles. *Une épopée qui mérite d'être contée...* Au début du siècle, un journal scientifique signale que des morceaux de minerai très riches (65 % à 70 % de teneur) ont été découverts au lieudit *Kédia-d'Idjill, près de Fort-Gouraud,* devenu F'Derik. Mais il faudra attendre que soit *parachevée* la colonisation pour que, en 1935, une mission géologique localise les gisements. Ce n'est toutefois qu'après la seconde *guerre mondiale* que l'exploitation sera *envisagée par* l'industrie *sidérurgique* européenne, qui, en difficulté, cherchera dans ses zones d'influence des sources d'approvisionnement plus aisées à exploiter que sur le Vieux Continent et à des conditions *moins onéreuses.*

C'est à cette fin que, le 16 février 1952, vit le jour une société anonyme, la Société des mines de fer de Mauritanie (MIFERMA), qui, très tôt, entame ses études.

Véritable État dans l'État

Après quelques avatars, ses principaux actionnaires seront *Rothschild Imetal (11,4 %), l'Etat français* par le biais du Bureau de recherches géologiques et minières *(24 %), Denain-Usinor (14,4 %), British Steel Company (19 %), Findsider-Italie (15 %), des aciéries allemandes (5 %)* et l'Etat mauritanien *(5 %).*

Six années plus tard, le 28 *novembre* 1958, fut *proclamée* la République islamique de Mauritanie. Elle n'accède à l'indépendance que deux années après, jour pour jour. Les 15 et 16 juin 1963, on inaugure les installations de la MIFERMA, *réalisées en l'espace de trente-huit mois:* le carreau de la mine, un chemin de fer de 650 kilomètres de long, reliant cette dernière à Port-Etienne, devenu Nouadhibou, un port pouvant recevoir les plus gros minéraliers, *deux villes neuves, Zouérate et Cansado, et un train le plus long du monde,* et l'un des plus puissants. On aurait cru que la Mauritanie n'avait obtenu son indépendance que pour servir de cadre d'épanouissement à cette puissante multinationale. *La MIFERMA entame alors une course ininterrompue. Sa production* augmentant au fil des mois, elle produira 10 millions de tonnes en 1970 contre 6 millions à ses débuts. Dans le vaste Sahara mauritanien, où dominait encore *la société tribale, le secteur minier est* à la fois essentiel et marginal. Essentiel parce qu'il représente 25 % des salaires du secteur moderne, 27 % de la formation du PIB, 40 % de la production nationale, 80 % des exportations. Marginal, *car 79 % de la valeur ajoutée sont transférés* par la MIFERMA sous forme de dépenses diverses et qu'il ne reste en fin de compte dans le pays que 20 % à 30 % des revenus engendrés par cette richesse naturelle, l'une des plus *fabuleuses.*

Avec ses 5 %, le gouvernement mauritanien pesait peu ou prou dans la balance des décisions de la MIFERMA. Qu'il s'agisse des orientations fondamentales, du rythme de l'exploitation, du choix de la technologie, de *l'embauche ou de la formation professionnelle.*

La puissance et les *privilèges* de cette *multinationale* en faisaient une enclave en Mauritanie. Véritable Etat dans l'Etat, elle n'accorda guère d'importance au communiqué du conseil des *ministres qui, le 27 juillet 1972, créait* la SNIM *et* lui assignait pour mission d'être « *l'instrument d'intervention dynamique de l'Etat dans les domaines de la recherche, de l'exploitation et de la transformation des substances minérales* ».

Le rôle dévolu à cette société nationale, quoique demeuré timide jusqu'à la nationalisation du complexe minier du Nord en 1974, est d'intégrer les minerais dans le circuit économique du pays et en faire le fer de lance du *développement* économique et social, *et de servir de garantie à la monnaie* nationale, l'ouguiya, *instituée* quelques mois plus tard.

Dès janvier 1973, la SNIM définissait un programme d'action s'articulant autour de trois axes principaux :

— Développer l'industrie minérale par l'intensification des recherches minières et l'exploitation de nouveaux gisements ;

— Profiter au maximum du potentiel industriel et commercial offert par les gisements en exploitation ;

— Assurer immédiatement ou à moyen terme *la sécurité de l'approvisionnement du pays pour les produits dépendant de* l'activité de la société.

Dans la foulée elle passe aux applications : elle entame l'étude d'une usine d'explosifs à Nouadhibou, puis une *autre,* en octobre, concernant *l'exploitation* des *marais salants* et *du gypse,* signe enfin, le 27 novembre, un contrat pour la construction d'une raffinerie de pétrole, également à Nouadhibou.

En 1974, elle prend en main la *commercialisation* des *produits pétroliers* et termine les études *relatives à une aciérie* électrique qui sera inaugurée le 9 janvier 1981. Parallèlement elle achève les études relatives à une usine sidérurgique intégrée à *Nouadhibou* et d'une *fonderie de cuivre à Nouakchott.* Ces deux projets devront être conduits par la Société arabe d'industrie métallurgique, créée en *décembre* 1974 et dont la SNIM détient 50 % du capital. Aussi *elle constituera des filiales dont elle assurera 51 % du capital,* telles la Compagnie mauritanienne d'études techniques et économiques (COMETE) et l'entreprise de carrelage (Car Etanche). Enfin elle institue un consortium de recherche de phosphate à *participations égales avec le B.R.G.M.,* la Société sénégalaise de phosphates de Thiès et la société roumaine Geomines.



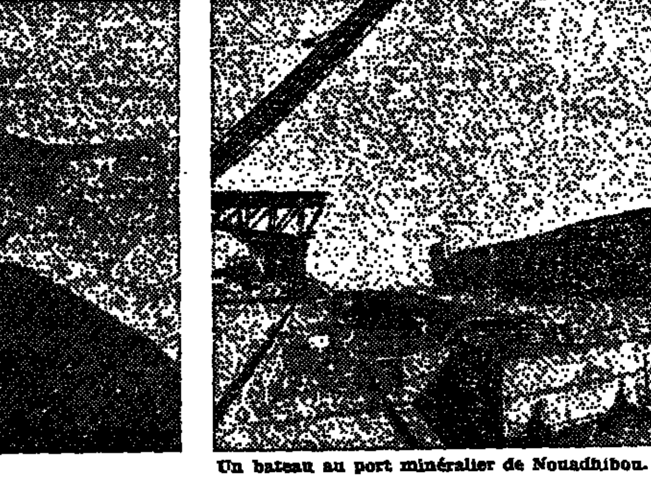
Le train minéralier en gare de Nouadhibou.



Les ateliers d'un centre de formation.



La fosse du Tazadit.



Un bateau au port minéralier de Nouadhibou.

Prendre la relève de la MIFERMA

C'EST dans ce tourbillon de réalisations, que l'on procédera à la nationalisation de la MIFERMA le 28 novembre 1974 et de la SOMIMA, *début 1975, pour* confier à la jeune SNIM l'ensemble de l'exploitation de fer, notamment sur les gisements de Tazadit, Rouessa et F'Derik, dans la Kédia, et celle du *cuivre* à Akjoujt. *Vaste et ambitieux programme mais...*

Mais cette décision ne fut — on s'en rendra compte plus tard — qu'un geste politique du gouvernement de l'époque qui cherchait à redorer son blason face *aux revendications nationalistes.* Réalisée dans la hâte, sans préparation, sans études sérieuses, sans moyens financiers ni humains, cette « nationalisation » aboutit à une situation paradoxale : *la SNIM devait se contenter de remplacer* la MIFERMA, copier son style, adopter son organisation et maintenir son action extravertie. Pis encore : mauvaise gestion, manque de contrôle, absence de planification, vinrent *s'ajouter à la crise de la sidérurgie mondiale,* entraînant une dégradation de la situation financière.

La SNIM, qui devait être la « locomotive » du pays est, au contraire, conduite à réduire, voire à geler, certaines de ses activités *(SOMIMA, COMETE, SIRCA, etc.).* Son image de *marque commençait à ternir,* la confiance que *nourrissaient* en elle clients et fournisseurs s'effritait au fil des jours. La sécheresse et les convoitises extérieures accroissent ce bilan négatif et rendent ainsi stériles les initiatives positives qui pouvaient alors être prises.

Le coup de grâce est porté par la guerre fratricide menée au Sahara occidental par un régime dont l'action devait conduire le *pays tout* entier *à la ruine. Or, pour survivre, la SNIM doit non* seulement remonter cette *mauvaise* pente, due aussi à une gestion qui frise le sabotage, mais en même temps *préparer* le lancement du projet Guelbs, qui doit impérativement *démarrer au début des années 80 pour se substituer aux* gisements de la Kédia, en voie d'épuisement.

Prendre la relève de la Kédia

LE souci primordial de la SNIM, après qu'eut été réalisé le redres*sement par le fait d'une nouvelle* forme de gestion, d'une nouvelle prise de conscience nationale, mais et surtout grâce à la bienveillance de la direction nationale du pays *issue du Mouvement du 10 juillet 1978,* était d'assurer vaille que vaille la relève de la Kédia, dont les dernières réserves sont actuellement en cours d'exploitation.

Le salut était donc d'assurer l'avenir de l'activité minière en Mauritanie. Or l'avenir de la SNIM, c'est le projet Guelbs. *Conscientes de l'importance de l'enjeu, la direction nationale du pays et* la direction générale de la SNIM-SEM s'attelèrent à rechercher les financements permettant la mise en exploitation des gisements de Guelbs. Ces gisements, qui *renferment des milliards de tonnes de quartzite à magnétites* et qui se situent à proximité de la cité minière de Zouérate, ont fait l'objet de plusieurs travaux de recherche qui ont abouti, en avril 1976, à un premier rapport de faisabilité *complété en juillet par une variante simplifiant* le schéma de traitement de minerai.

Les solutions adoptées dans ce rapport de faisabilité ont obtenu l'accord des divers organismes de financement.

Ce projet, qui aura donc été celui du salut, a aujourd'hui pignon sur rue depuis le lancement des premiers appels d'offres le 1ᵉʳ décembre 1979, mais *aussi et surtout depuis la signature,* le 7 *juillet* 1980, des accords de sûreté, pierre d'achoppement sur laquelle le processus a longtemps buté eu égard à la diversité des systèmes juridiques en vigueur chez les *différentes* parties.

Le projet tel qu'il se présente aujourd'hui *vise dans une première étape* la mise en place au Gueib-el-Rhein d'une unité industrielle pouvant produire 6 millions de tonnes de concentré. Cette unité comprendra, entre autres, la construction d'une *usine d'enrichissement* à *sec, d'une unité de concassage primaire, d'un parc* de stockage de 480 000 tonnes et d'un atelier de broyage aérofall — un des plus gros du monde — de 10,4 mètres de diamètre et d'une puissance de 7 000 CV. *Le coût du projet a été estimé à 500 millions de dollars, dont 100 millions en* autofinancement dégagé *par* la SNIM.

Le redressement de la société, amorcé en 1978 par sa transformation en société d'économie mixte, va être confirmé et transformé en véritable renaissance par le Mouvement du 10 juillet, qui mit fin à la guerre, et par le *Comité* militaire de *salut national, qui entend restituer systématiquement* à la Mauritanie *ses droits* sur ses ressources naturelles, mauritaniser au maximum les entreprises du pays, coopérer en priorité avec les alliés naturels arabes et africains, *préserver ses marchés* traditionnels, *notamment l'Europe et le Japon, tout en prospectant* de nouveau, surtout aux Etats-Unis, pour équilibrer les importations de machines.

Le capital initial de la SNIM-SEM est *porté* à *9 059 500 000* ouguiya *(10 ouguiya = 1 FF), dont 70,90 % sont* détenus par l'Etat. Le capital arabe public et privé réparti entre la K.F.T.C.I.C. (Koweït), l'Arab Mining Co., l'Irak, le B.R.P.M. (Maroc), et la Banque islamique *de développement, représente 28,90 %.* Les 0,20 % restants appartiennent au privé mauritanien.

Cette réalisation de l'augmentation du capital est une deuxième assurance pour la *réussite du projet* Guelbs, dont la grande part du financement a été consentie à des conditions financières assez avantageuses par l'Abu Dhabi Fund for arab economic development, *l'Arab fund for economic and social development,* la Banque européenne d'investissement, la Caisse centrale de coopération économique, la Banque française de commerce extérieur, la Banque de Paris et des Pays-Bas, la Kuwait *Fund for arab economic development,* l'Overseas economic cooperation fund (Japon).

L'utopie était en train de tourner en réalité tangible. Mais il *restait* une ultime étape à franchir, les errements de l'ancien *régime* ayant incité les bailleurs de fonds à demander de sérieuses garanties. Ils réclamèrent, entre autres, que *les revenus soient placés dans des* comptes étrangers en devises pour régler les dépenses d'exploitation, et les créances avant que les fonds restants soient transférés à la Banque centrale de Mauritanie. *Les négociations laborieuses ont abouti grâce à l'appui* précieux et constant de l'Etat, dont la politique d'austérité et de rigueur financière décidée par le président Mohamed Khouna Ould Haidalla a favorablement impressionné les institutions internationales et généré un climat de confiance.

Elles l'ont été aussi grâce à l'homme, qui préside aux destinées de la SNIM, M. Baba Ould Sidi Abdallah, qui a entrepris des *réformes de structures, partant d'une parfaite connaissance* de l'entreprise pour en avoir gravi les échelons. Ingénieur des mines, il a été successivement chef du service des mines directeur de l'équipement de la SNIM, *directeur des mines, puis directeur général adjoint de la SNIM, avant d'en être* le directeur général. Ayant toujours appartenu au conseil d'administration de la société, il fut aussi le principal interlocuteur *de la MIFERMA avant sa nationalisation.*

Regarder l'avenir avec confiance

AUJOURD'HUI, la SNIM regarde l'avenir avec confiance. La dernière échéance de l'indemnisation *des anciens actionnaires de la MIFERMA a été remboursée en décembre* 1980. Elle vient d'inaugurer, à Nouadhibou, une aciérie électrique d'une capacité de 12 000 tonnes, qui valorisera la ferraille mauritanienne en la transformant en acier ; *ce dernier sera ensuite traité dans un laminoir d'une capacité* de 36 000 tonnes.

La SNIM *a surtout obtenu tous* les feux verts des banquiers pour que le projet Guelbs se traduise dans les faits. Sachant qu'elle gagnerait son pari, elle ne les avait pas attendus pour entamer *les travaux préliminaires qui sont déjà* terminés ou le seront d'ici peu. *La mise* en exploitation des deux derniers gisements de la Kédia (Seyala et Azouazil) qui permettront de faire la soudure avec le projet Guelbs, la route Zouérate-Rhein, *le chemin de fer entre F'Derik et* Rhein, les *travaux de terrassement,* les canalisations d'eau et d'électricité, le réseau de télécommunications, la poursuite d'un programme de cinq cent vingt-trois logements ; 1982 sera *essentiellement consacré au montage* des installations *mécaniques,* et 1983 aux installations électriques et aux essais afin que le démarrage de la production ait lieu, comme prévu le 1ᵉʳ octobre. La SNIM aura ainsi relevé les déficits *financiers et techniques dont certains ne la croyaient pas capable.*

Ce n'est pas tout. M. *Baba Ould Sidi Abdallah s'est préoccupé d'adapter le* système de gestion aux réalités de la société et à celles du pays. Il applique une véritable politique d'austérité sans pour autant affecter l'exploitation ni la productivité. Il s'est également attaché *à réduire les charges de l'entreprise* par le fait d'une mauritanisation des cadres et des agents de maîtrise. Economies et efficacité aussi, grâce au transfert du siège de la SNIM, début 1981, *de Nouakchott à Nouadhibou,* à *la fermeture de la succursale de Zurich* et du bureau d'achat de Paris pour inciter les fournisseurs de la société à se faire représenter en Mauritanie par des Mauritaniens ou en ouvrant des *succursales. Le principal avantage de ces dernières mesures, bien accueillies* par les partenaires de la SNIM, sera de réduire les dépenses en devises à l'étranger.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la SNIM, qui, avec quelques six mille personnes, est le plus gros *employeur du pays, a développé un important programme* de caractère social. Prévoyant de créer quelque mille six cents emplois nouveaux d'ici à 1983, elle est aussi en passe de devenir le principal centre de formation du *pays. Elle n'a évidemment pu pratiquer* une telle politique que parce qu'elle réalise, en dépit de la crise mondiale de la sidérurgie, des bénéfices substantiels qui lui permettent de faire face *à ses engagements et de payer régulièrement* ses fournisseurs. Ainsi, la SNIM s'acquitte-t-elle, enfin de la mission qui lui a été assignée à sa création : être la « locomotive » du développement *industriel* en Mauritanie.



Snim - s.e.m.

Société nationale industrielle et minière

B.P. 42

NOUADHIBOU

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

ÉNERGIE

LA CRISE ENTRE PARIS ET MEXICO

La C.F.P. et la PEMEX vont reprendre leurs négociations le 16 juillet

La Compagnie française des pétroles et la société nationale PEMEX vont reprendre leurs négociations sur le contrat pétrolier qui les lie. La PEMEX a même proposé, dans un message envoyé à la C.F.P., le 7 juillet, la date du 16 juillet au siège de Total, à Paris, et ajouté que cette rencontre se déroulerait *« dans l'esprit qui a toujours prévalu entre la C.F.P. et PEMEX »*.

La rapidité de la réponse à la proposition française de dialogue semble un signe de la volonté réciproque de résoudre la crise entre les deux sociétés. La presse mexicaine parle déjà de *« réconciliation »* et le quotidien *Excelsior* écrit que s'il est vrai que le pétrole livré par le Mexique à la C.F.P. n'est pas de la qualité prévue dans le contrat, *« il suffit de fournir la qualité prévue pour résoudre le problème »*.

La rencontre, le 7 juillet, entre M. Cheysson et l'ambassadeur du Mexique à Paris, M. Horacio Flores de La Pena a été *« hautement positive »*, estime-t-on, de part et d'autre.

Le gouvernement français a proposé au Mexique *« l'étude en commun des moyens de développer à moyen et long terme la coopération pétrolière entre les deux pays »*. Les deux hommes ont aussi envisagé les possibilités de coopération dans des domaines autres que le pétrole.

Reste le fonds du problème. Le Mexique, du fait de prix jugés *« excessifs »* par ses clients, a réduit ses exportations de quelques sept cent mille barils par jour (soit environ de moitié). L'agence de presse algérienne (A.P.S.) estime que *« l'offensive organisée et manifestement coordonnée »*, *« les pressions exercées à l'encontre de certains pays producteurs de pétrole, particulièrement ceux ayant des programmes de développement supposant des niveaux permanents de recettes d'exportations, témoignent, dans la perspective d'une éventuelle reprise du dialogue Nord-Sud, d'une volonté délibérée de confrontation afin de rendre impossible tout changement significatif »*.

LA C.F.P. ENVISAGE D'ACHETER DES MINES DE CHARBON AUX ÉTATS-UNIS

La Compagnie française des pétroles cherche, comme Elf-Aquitaine, à accroître son patrimoine minier aux États-Unis. La C.F.P. for-gnerait ainsi le patrimoine minier de la Harbert Corporation, une société qui dispose de quelque 600 millions de tonnes de charbon de réserves, dont une partie exploitable à ciel ouvert dans le Kentucky. La Compagnie française chercherait donc, avec la bénédiction des ministères de l'industrie et de l'économie et des finances, à s'approprier la moitié des réserves de la Harbert Corporation, une opération supérieure à 1 milliard de francs. Mais on estimait prématuré, le 8 juillet, à la C.F.P., de parler de cette opération, dont il n'est pas certain qu'elle réussisse.

La dépendance gazière à l'égard de l'U.R.S.S. n'inquiète pas les pouvoirs publics français

Les négociations entre Gaz de France et l'Union soviétique sur l'achat de gaz sibérien ont repris à Paris. Les craintes qu'avaient exprimées certains membres du gouvernement de M. Barre — à la suite du gouvernement américain — au sujet d'une trop grande dépendance énergétique à l'égard de l'U.R.S.S. ne sont plus de mise. Gaz de France a donc réitéré sa volonté d'acheter à l'U.R.S.S. 10 milliards de mètres cubes supplémentaires de gaz par an. Les Soviétiques ont affirmé qu'ils seraient prêts à exporter ce gaz dès la seconde moitié de 1984. Deux gazoducs de 70 millimètres seraient construits sur 5 800 kilomètres dans les années à venir. Les Soviétiques ont, d'autre part, demandé une réévaluation des prix du gaz livré à la France par un premier contrat (4 milliards de mètres cubes en 1980). Il faut enfin souligner que les taux d'intérêt pratiqués sur le marché financier rendent plus délicat encore le montage financier sur lequel avait buté cette négociation du contrat *« Russie n° 6 »* en janvier.

Si les discussions de Gaz de France ont repris avec les Soviétique, avec l'Algérie elles sont au point mort. *« Il n'y a plus le moindre contact »*, affirme-t-on à G.D.F. Depuis le 1er juillet, les prix du gaz algérien sont passés, par le simple jeu des mécanismes d'indexation, de 3,75 dollars à 4,27 dollars par million de B.T.U. (1). Mais l'impasse des négociations sur la révision des contrats en cours pour le calcul du prix bloque l'entrée en vigueur du troisième contrat qui lie Gaz de France à la Sonatrach. Les premiers méthaniers devaient arriver au premier semestre à Montoir-de-Bretagne, *« terminal »* achevé depuis février. Si les Algériens maintiennent un haut niveau de livraison sur les deux premiers contrats (de l'ordre de 120 % des quantités contractuelles), ils n'autorisent pas Gaz de France à décharger une partie de ce gaz à Montoir. Cette installation inutilisée pèse d'une manière non négligeable sur les résultats d'exploitation de l'entreprise gazière française. — B.D.

(1) B.T.U. = British thermal unit ; 1 millions de B.T.U. = 290 kWh.

AGRICULTURE

EN 1980

La valeur réelle des terres agricoles a une nouvelle fois baissé

Une enquête du ministère de l'agriculture, publiée le mardi 7 juillet, indique que le prix moyen des terres agricoles a augmenté, en francs courants, de 5,8 % par rapport à 1979. Compte tenu de la hausse générale des prix qui a atteint 11,3 % en 1980, cela correspond, en valeur réelle, à une baisse du prix des terres de 5,1 %. En 1979 déjà, une baisse de la valeur vénale des terres agricoles de 1,4 % avait été enregistrée par rapport à 1978. Le prix moyen des terres à vocation agricole (1) se monte, en 1980, à 21 200 francs l'hectare, soit 20 000 francs pour les prairies naturelles et 22 100 francs pour les terres labourables.

Les baisses du prix des terres sont particulièrement rares dans l'histoire économique de l'après-guerre. (Seules les années 1951-1952 et 1969-1970-1971 ont enregistré un tel phénomène.) Selon le ministère, celle de 1980 s'explique avant tout par la diminution très sensible du revenu, qui réduit les possibilités d'achat des agriculteurs. Elle est aussi due au freinement des ventes de terres à des fins non agricoles (extensions urbaines, résidences secondaires) qui constituent généralement un facteur de hausse, car elles sont effectuées à des prix très supérieurs aux « prix agricoles ».

L'enquête relève une évolution des prix différente suivant les régions. Ainsi plusieurs départements de montagne connaissent une certaine augmentation des prix en valeur réelle (Savoie, Haute-Savoie, Pyrénées-Orientales notamment). En revanche, d'importantes baisses de prix en termes réels sont enregistrées dans le Poitou-Charentes, les Pays de la Loire, le Centre et l'Aquitaine.

(1) Cette étude annuelle est établie par les services statistiques départementaux du ministère de l'agriculture et porte « uniquement sur les parcelles à vocation agricole d'au moins un hectare libres à la vente ».

AFFAIRES

LE SORT DE BOUSSAC-SAINT FRÈRES

Des parlementaires communistes demandent la création d'une commission d'enquête sur les aides publiques aux sociétés du textile

Mme Colette Gœuriot, (P.C., Meurthe-et-Moselle) et plusieurs membres du groupe communiste de l'Assemblée nationale ont déposé une proposition de résolution tendant à créer une commission d'enquête sur les aides publiques reçues de l'État et des banques par les grandes sociétés du textile et de l'habillement, et notamment par le groupe Willot. Dans l'exposé des motifs de ce texte, il est notamment indiqué : *« Pendant le septennat de Giscard d'Estaing, ce groupe* [le groupe Willot] *sera passé de 17 400 salariés au 1er janvier 1975 à 8 148 fin 1980 et à 4 000 s'il réussit à mettre en œuvre son nouveau plan de licenciement qui aurait les plus graves répercussions pour toute la branche textile habillement (...). L'opération du groupe Willot, le chantage à l'emploi qui la sous-tend pour obtenir de nouveaux crédits de l'État et des banques, constituent une accélération de la politique de démantèlement des industries textiles et de l'habillement. C'est aussi un acte inadmissible de pression à l'encontre des travailleurs comme du gouvernement. »*

La commission se fixerait pour objectif de *« faire la clarté sur les conditions dans lesquelles ces groupes ont pu bénéficier dans les années passées d'un financement public de l'État qu'ils ont utilisé pour des implantations à l'étranger et non pour le maintien de l'emploi et le développement de la branche textile* et *habillement en France. »* Elle présenterait des solutions notamment pour mettre fin à de telles *« opérations spéculatives »*, *« limiter les importations afin de satisfaire les besoins réels des consommateurs, assurer le développement économique, régional, et garantir l'emploi »*.

Dans les Ardennes

LES DRAPERIES SEDANAISES ONT DÉPOSÉ LEUR BILAN

— Les Draperies sedanaises *(323 salariés), mises en difficulté* par une créance impayée de la société Boussac-Saint Frères, ont déposé leur bilan lundi 6 juillet auprès du tribunal de commerce de Sedan (Ardennes).

Le tribunal a prononcé la mise en règlement judiciaire de l'entreprise dans l'attente d'un concordat qui devrait permettre la poursuite de son activité.

Pour M. Lucien Laurent, P.-D.G. des Draperies sedanaises, *le dépôt de bilan de B.S.F.*, qui devait 1 million de francs à l'entreprise, *« a été la goutte d'eau qui a fait déborder le vase »*, les autres causes de ce dépôt de bilan étant la hausse jugée par lui *« excessive »* du taux d'intérêt et un ralentissement des commandes.

Les syndicats contestent les décisions concernant l'industrie informatique

Une certaine effervescence règne dans les milieux syndicaux de l'industrie informatique. Chez Logabax, la grève se poursuit. Mardi 7 juillet, le personnel de l'usine de Toulouse de la société (128 personnes), qui n'est pas repris par Olivetti-Machine-Bull, a bloqué l'autoroute A-61. A Arcueil, dans le Val-de-Marne, M. Saintjeon, secrétaire général de la Fédérati des métaux C.G.T., a dénoncé l'opération Olivetti *« qui poursuit la destruction de la mini-information commencée avant le 10 mai »*.

M. Marchelli, délégué général de la C.G.C., s'est montré fort critique lundi à l'égard des pouvoirs publics et de Saint-Gobain. Tant pour l'affaire Logabax que pour C.I.I. - Honeywell - Bull. M. Marchelli conteste et reproche le *« manque de concertation »* que l C.G.C. ne *« saurait accepter »*. Sur le fond, la C.G.C. relie, comme les autres syndicats, le *cas de Logabax à celui de C.I.I.*-Honeywell-Bull pour dénoncer la cession de la bureaucratique, de la micro — et mini — informatique française à Olivetti. Ainsi, *« Saint-Gobain, en transférant la partie la plus « juteuse » à la société italienne Olivetti, viderait de sa substance C.I.I.-Honeywell-Bull, qui est, elle, nationalisable »*.

S'il est vrai que la concertation a laissé à désirer, les pouvoirs publics rappellent qu'il existe un cadre juridique et des procédures. On ne peut pas *« faire n'importe quoi »*. Dans cette affaire, *« nous avons pris nos responsabilités »*. *« Le plan Olivetti-Machine-Bull est le seul qui nous ait été remis*, précise-t-on au CIASI, *avec le dossier préparé par le personnel. »*

Celui-ci a été jugé inapplicable tant pour sa partie industrielle que financière. *« Il minimisait les difficultés, pariait sur une relance massive des ventes auprès des P.M.E., alors que l'image de marque de Logabax est sérieusement atteinte depuis un an. »* Sur le plan financier, il fallait que l'État verse entre 200 et 300 millions de francs. *« Sans être sûr que dans un an on ne se retrouve pas au même point. »*

Sans doute certaines des oppositions syndicales seraient-elles surmontées si une solution était trouvée pour l'usine de Toulouse. En cherchant, un *« repreneur »* dans cette région où l'industrie électronique est très implantée. En aidant également le personnel du département des arts graphiques à se constituer en coopérative. Il n'estpas trop tard pour l'entreprendre.

Reste le fond : y a-t-il transfert ou non de la mini-informatique française à Olivetti ? Apparemment, il n'a jamais été question d'enlever la mini-informatique de CII-H-B. *« Bien au contraire »*, explique-t-on chez Saint-Gobain. L'objectif est de faire en sorte que Olivetti achète les *« mini 6 »* de CII-H-B et leur ouvre les portes du marché italien. De même pour les périphériques de la société. Il faut *« rechercher une complémentarité sur l'ensemble de la filière »*. Olivetti a une vocation pour la machine à écrire, le traitement de texte, où les compétences en France sont marginales, et *« CII-H-B pour l'informatique, toute l'informatique »*.

Quant à Logabax, il est, semble-t-il, prévu le retour à terme dans le giron national de la majorité du capital de la société nouvelle. Celle-ci devrait travailler sur une prochaine génération de mini-micro-ordinateurs, en étroite coopération avec R.E., filiale de CII-H-B. Là aussi, il eut peut-être été plus simple de donner d'emblée 51 % de Logabax à Machine-Bull.

La réussite de la stratégie de Saint-Gobain, définie il y a plus d'un an, repose, sur un postulat : que le groupe français accroisse son poids dans le capital d'Olivetti. Or de 20 % il y a un an, sa participation atteint aujourd'hui 33 % (des droits de vote) et le groupe a, semble-t-il, des options sur un paquet d'actions, ce qui lui ferait passer, d'ici quelque temps, la barre des 50 %.

Enfin, dans plusieurs ministères, on fait remarquer que Saint-Gobain sera, en tout état de cause nationalisé. De cela d'ailleurs les dirigeants du groupe sont bien conscients. Aussi les craintes sur un transfert d'activité rentables vers Olivetti paraissent *« ne pas tenir compte de cette réalité »*.
gsun mited-

JEAN-MICHEL QUATREPOINT.

L'INDICE DU COUT DE LA CONSTRUCTION A AUGMENTÉ DE 10,72 % EN UN AN

L'indice trimestriel du coût de la construction s'est établi, au premier trimestre 1981 à 630 (base 100 au quatrième trimestre 1953). Il a été publié au « Journal officiel » daté du *5 juillet. La progression est de 3,28 %* par rapport au trimestre précédent, et de 10,72 % par rapport au premier trimestre 1980, où l'indice était de 569.

Souvent utilisé comme base de référence dans les baux locatifs des appartements à loyer libre, où le dernier indice connu doit être cité, il permet, par sa progression, de calculer la hausse que doit subir le loyer lors de sa révision annuelle, à la date anniversaire de l'entrée dans les lieux.

SIDÉRURGIE

La British Steel a enregistré un déficit record

De notre correspondant

Londres. — La British Steel *Corporation (B.S.C.), la grande* entreprise nationalisée de la sidérurgie, a annoncé, mardi 7 juillet, une perte de 668 millions de livres (7,3 milliards de francs), pour l'exercice 1980-1981, en nouvelle augmentation sur le déficit record de 454 millions de livres (6 milliards de francs) en 1979-1980. *Les pertes de la B.S.C.* — les plus fortes jamais enregistrées dans l'histoire des compagnies britanniques — sont dues à plusieurs causes : tout d'abord un net déclin du marché intérieur, la chute de la demande à son niveau le plus faible depuis 1951 et les effets de la grève de 1980 *se traduisant par une réduction* de 30 % des livraisons d'acier par rapport à l'année précédente ; ensuite, la faiblesse des prix de l'acier provoquée par l'excès de production de plusieurs pays. M. McGrégor, P.-D.G. de la B.S.C. a souligné l'importance que la firme attachait au efforts entrepris par la C.E.E. pour contrôler la production dont il espère qu'ils aboutiront à augmenter les prix de 15 % environ et à éliminer les subventions gouvernementales.

Bien que les pertes accumulées au cours des quatre dernières années représentent un déficit d'environ 2 *milliards de livres (2,2* milliard de francs), M. MacGrégor escompte que le sévère plan de sauvetage de l'entreprise, comportant des fermetures d'aciéries et une réduction sensible de la main-d'œuvre (elle est passée de 166 000 personnes à 121 000 entre 1980 et 1981) permettra à la B.S.C. d'atteindre ses objectifs. *Le rapport ne confirme pas* les pertes de 318 millions de livres (3,5 milliards de francs) pour l'année en cours, mais ses conclusions, bien que reposant sur un certain nombre d'impondérables, sont relativement encourageantes : *« Si les prix de l'acier s'améliorent et que les marchés se maintiennent, et si l'effort de la B.S.C. pour améliorer la productivité continue avec succès, ces mesures devraient aboutir à rétablir la rentabilité dans un avenir proche »*.

D'antre part, les mineurs ont décidé mardi, à leur congrès annuel de Jersey, de demander à *l'automne 25 % d'augmentation* et un minimum de 100 livres par semaine pour les mineurs de fond. Cette revendication est un défi à Mme Thatcher, qui avait indiqué que le gouvernement envisageait de limiter à 5 % les demandes d'augmentation du secteur public. La décision des mineurs est un succès pour la gauche des syndicats, et notamment pour M. Scarvill, dirigeant des mineurs du Yorkshire, qui droit succéder à M. Gormeley, président modéré du syndicat, proche de la retraite. Apparemment, l'attitude du gouvernement a eu pour effet de rallier les éléments modérés aux positions combatives de la gauche du syndicat. La poussée de la gauche a été confirmée dans la désignation de M. Megahey, vice-président communiste du syndicat, à l'oranisme directeur de la confédération intersyndicale du TUC.

HENRI PIERRE.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

هكذا من الأصل

LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

7 JUILLET

Sensible reprise dans un marché creux

Après plusieurs jours de baisse ininterrompue, la Bourse de Paris s'est sensiblement redressée le mardi 7 juillet.

Amorcé dès l'ouverture, le mouvement de reprise s'est poursuivi durant toute la séance, et, en clôture, l'indicateur instantané enregistrait une hausse de 1,1 %.

« Le SAMU est là », disaient les professionnels autour de la corbeille en faisant allusion à la Caisse des dépôts. De fait, l'établissement, aidé des Sicav, s'est employé à donner meilleure allure au marché. Mais il n'a pas eu beaucoup d'efforts à déployer pour y parvenir. Déjà maigres la veille, les courants d'échanges avaient encore singulièrement diminué. Si diminué même que les cotations étaient expédiées au pas de charge. Dans ces conditions, quelques ordres d'achat suffisaient à faire remonter les cours.

Nul dans les travées ne se trompait sur les véritables motifs de la reprise, et quelques-uns ressortaient à cette occasion un vieux dicton boursier : « A bon mardi, mauvais jeudi. » Bornons-nous à remarquer que la séance de jeudi sera la première après le discours de politique générale que M. Mauroy doit prononcer devant l'Assemblée nationale le mercredi 8 juillet.

L'or paraît s'être stabilisé après sa récente désescalade. A Londres, l'once de métal a valu 403,50 dollars, contre 403,75 dollars tandis qu'à Paris le lingot se traitait à 88 000 F (après 87 515 F) contre 87 990 F. Le napoléon a, lui aussi, peu varié, inscrivant un cours de 850 F (– 0,10 F).

Hausse de la devise-titre passée de 6,50/6,50 F en début de semaine à 6,63/6,67 F.

LA VIE DES SOCIÉTÉS

CALCIPHOS. – La société financière Bassano a levé, le 7 juillet, une partie de l'option qu'elle avait sur les 38 760 actions de la société, soit 51 % de son capital, par rachat en Bourse de 22 317 titres au prix unitaire de 152,50 F. En application du règlement, les cours seront maintenus à ce niveau jusqu'au 30 juillet inclus.

I.B.M.-FRANCE. – Avec un chiffre d'affaires de 13 698 millions de francs (+ 9,9 %) en 1980, la filiale française du groupe américain espère demeurer parmi les premières entreprises exportatrices de l'Hexagone. Les investissements de la société ont atteint l'an passé un niveau record (2 316 millions de francs). Elles ont progressé de 16,3 %.

OCÉ-VAN DER GRINTEN. – Le bénéfice net consolidé du premier semestre de l'exercice s'achevant le 30 novembre prochain a baissé de 28 % (13,6 millions de florins contre 18,9 millions). Les responsables sont les filiales britanniques du groupe dont les résultats ont été « décevants », indique la société. Pour l'exercice entier, une chute de 20 % des profits est escomptée.

KUBOTA. – Bénéfice net non consolidé pour l'exercice 1980-1981 : 14 702 millions de yens contre 22 013 millions. Les prévisions portent sur un bénéfice net de 7 000 millions de yens pour le premier semestre du nouvel exercice, et de 9 000 millions pour le second.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 31 déc. 1980)

	6 juil.	7 juil.
Valeurs françaises	71,9	72,5
Valeurs étrangères	132,8	133,8

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	77,6	77,6

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 8 juillet ..... 18 3/4 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/7	8/7
1 dollar (en yens)	228,65	229,30

NEW-YORK

Une tentative de reprise échoue

Après huit séances de baisse ininterrompue, Wall Street a essayé mardi de se redresser. Mais sa tentative a en grande partie échoué, et l'indice des industrielles, en hausse de 12,90 points à mi-séance, a, par la suite, reperdu son avance, ou presque, ne conservant qu'un gain de 4,85 points à 954,15.

Par solde, toutefois, les baisses (814) ont été plus nombreuses que les hausses (697).

L'activité, en revanche, s'est accélérée, et 53,56 millions de titres ont changé de mains contre 44,59 millions la veille.

De caractère essentiellement technique (rachat du découvert, engagements spéculatifs), le redressement des cours a été contrarié par une reprise des ventes bénéficiaires, de nombreux opérateurs redoutant le maintien pendant un temps assez long encore des taux d'intérêt à des niveaux élevés.

L'action du groupe Conoco, qui, sauf événement imprévu, doit fusionner avec Du Pont de Nemours, a été activement recherchée (965 400 titres échangés). Mais elle a été devancée au palmarès par celle de Texas Gulf, dont l'état-major a donné le feu vert à Elf-Aquitaine pour prendre le contrôle de l'affaire (1,36 million de titres).

VALEURS	Cours 6 juil.	Cours 7 juil.
Alcoa	28 3/4	28 5/8
A.T.T.	55	55 1/8
Boeing	29 1/4	29 1/2
Chase Manhattan Bank	52 1/4	51 3/4
Du Pont de Nemours	45 3/8	46 1/4
Eastman Kodak	71 1/2	71 3/4
Exxon	33 3/4	34 3/8
Ford	22 1/8	22
General Electric	60 1/2	60 7/8
General Foods	30 3/4	31 1/8
General Motors	51 1/4	50
Goodyear	18 7/8	18 7/8
I.B.M.	57	56 7/8
I.T.T.	29 3/8	29 3/8
Mobil Oil	29 3/8	30 1/8
Pfizer	45 5/8	45 1/2
Schlumberger	90 1/8	91 3/4
Texaco	34 3/8	34 7/8
U.A.L. Inc.	23 5/8	23 5/8
Union Carbide	56 3/4	57 1/4
U.S. Steel	27 7/8	27 7/8
Westinghouse	29 1/2	29 5/8
Xerox Corp.	50 7/8	52 1/8

BOURSE DE PARIS 7 JUILLET COMPTANT

HORS-COTE

Compartiment spécial

Autres valeurs hors cote

SICAV

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain, dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre exceptionnel, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h 15 et 14 h 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/7	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 807	5 782	5 650	5 910
Allemagne (100 DM)	236 750	236 890	232	242
Belgique (100 F)	14 473	14 476	13 600	14 300
Pays-Bas (100 fl.)	213 270	213 100	207	218
Danemark (100 krd)	75 810	75 470	73	78
Norvège (100 k)	94 850	95 350	95	100
Grande-Bretagne (£ 1)	10 926	11 086	10 800	11 400
Grèce (100 drachmes)	9 710	9 710	....	....
Italie (1 000 lires)	4 770	4 760	4 700	5 100
Suisse (100 fr.)	277 660	277 150	270	283
Suède (100 krs)	112 260	111 870	109 500	115
Autriche (100 sch)	33 630	33 610	33 100	34 700
Espagne (100 pes.)	5 950	5 950	6	6 400
Portugal (100 esc.)	9 020	8 980	8 800	9 700
Canada ($ can 1)	4 825	4 810	4 700	4 930
Japon (100 yens)	2 623	2 527	2 410	2 540

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/7
Or fin (kilo en barre)	88000	88600
Or fin (en lingot)	87990	87800
Pièce française (20 fr)	850 10	850
Pièce française (10 fr)	499	482
Pièce suisse (20 fr)	710	710
Pièce latine (20 fr)	665	650 10
Souverain	747	739
Pièce de 20 dollars	4100 40	4000
Pièce de 10 dollars	2090	2030
Pièce de 5 dollars	950	....
Pièce de 50 pesos	3810	3800
Pièce de 10 florins	700	680 50

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le numéro du « Monde » daté 8 juillet 1981 a été tiré à 570 774 exemplaires.

AUX ÉTATS-UNIS

Pour la première fois une femme est nommée à la Cour suprême

De notre correspondant

Washington. — Pour la première fois, une femme va siéger à la Cour suprême des Etats-Unis. Il s'agit de Mme Sandra O'Connor, juge d'appel dans l'Arizona, que M. Reagan a nommée le jeudi 7 juillet en remplacement de M. Potter Stewart, démissionnaire. Ce choix sera très probablement confirm épar le Sénat, malgré la forte oppositon de divers groupes « Pour la défense de la vie » qui reprochent à la postulante une attitude favorable à l'avortement.

La Cour suprême compte neuf juges, nommés à vie. Ayant pour rôle d'interpréter les lois et de défendre la Constitution, elle occupe une grande place dans la vie américaine. Cette institution prestigieuse, fondée en 1789, avait dû attendre cent vingt-six ans pour accueillir un juif parmi ses membres. Un Noir n'y siège que depuis 1967.

Cette fois, le choix d'une femme était prévisible (*le Monde* du 23 juin). Ayant promis pendant la campagne électorale qu'il profiterait d'une des premières vacances de la Cour suprême pour accomplir ce geste historique, M. Reagan ne pouvait laisser passer l'occasion sans s'attirer beaucoup de critiques. M. Carter lui aurait volontiers coupé l'herbe sous le pied, mais aucun poste ne s'était libéré pendant son mandat. La dernière vacance remonte à décembre 1975.

Quelle femme choisir ? M. Reagan voulait évidemment une personne de son bord. Mais une magistrate trop proche de la plateforme électorale du parti républicain — c'est-à-dire opposée à l'égalité constitutionnelle entre les sexes — eût transformé le geste historique en comédie. Le président s'est donc tourné vers une modérée. Ce qui lui vaut les compliments — inusités — de l'Organisation nationale pour les femmes et de sénateurs libéraux comme M. Edward Kennedy.

Il s'attire, en revanche, les vives critiques d'une partie de son électorat. Plusieurs groupes conservateurs, dont la « majorité morale » du pasteur Jerry Falwell, s'opposent ouvertement au président. Certains estiment qu'il a été « *mal informé* » sur Mme O'Connor. D'autres l'accusent carrément de trahir la plateforme républicaine selon laquelle les nouveaux juges doivent « *respecter les valeurs traditionnelles de la famille et le caractère sacré de la vie humaine* ». Le président savait pourtant à quoi s'en tenir : depuis l'apparition de cette magistrate sur la liste des candidats possibles, la Maison Blanche était submergée de lettres et de télégrammes de protestation.
tyauaae

L'équilibre est maintenu

Mme O'Connor n'a rien d'une gauchiste. Sa candidature était d'ailleurs fortement soutenue par le sénateur Barry Goldwater. Originaire comme elle de l'Arizona. C'est une militante républicaine de vieille date qui avait été élue en 1969 au Parlement de cet Etat, pour présider, trois ans plus tard, le comité de réélection de M. Nix le comité de réélection de M. Nixon. Disciplinée, elle renonça à soutenir l'*Equal Rights Amendment* (sur l'égalité des sexes) pour ne pas être en contradiction avec son parti. Mais on lui doit, il est vrai, trois votes en faveur de l'avortement.

Mme O'Connor passe pour une remarquable juriste. En 1952, elle avait été diplômée « *avec grande distinction* » de l'école de droit de l'université de Stanford. Sa carrière s'est faite presque entièrement dans l'Arizona : assistante de l'Attorney general (ministre de la justice (1965). Juge à la cour supérieure (1974), puis membre de la cour d'appel (1979).

Le dossier judiciaire de Mme O'Connor n'indique pas de tendances marquées, dans un sens ou dans l'autre. C'était aussi le cas de M. Stewart, qu'elle remplace. L'équilibre de la Cour suprême ne sera donc pas affecté. On aura toujours deux conservateurs, deux libéraux et cinq membres imprévisibles.

Depuis quelque temps, la Cour a tendance à prendre des décisions cas par cas, sans philosophie d'ensemble. Elle renvoie souvent les plaignants devant les tribunaux locaux, le pouvoir exécutif ou le Congrès. Ce manque d'ambition tiendrait-il à l'âge moyen des effectifs ? Cinq juges sur neuf — dont le président, M. Warren Burger — sont septuagénaires. A cinquante et un ans, Mme O'Connor ne sera pas seulement la seule femme de la Cour suprême, mais aussi le plus jeune de ses membres.

ROBERT SOLÉ.

A CAUSE DU DANGER D'EXPLOSION

Des contrôleurs de l'Agence atomique de Vienne n'ont pas pu inspecter Osirak

Des inspecteurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique se sont rendus en Irak, le 18 juin, pour contrôler les installations nucléaires de ce pays. Ils n'ont pas pu, à cause dse risques encourus du fait de l'importance de dégâts, et de la présence possible de charges non explosées, inspecter le réacteur Osirak détruit par le raid israélien du 7 juin, indique-t-on au siège de l'Agence, à Vienne (Autriche).

Les autorités irakiennes, affirme-t-on, étaient disposées à laisser les inspecteurs pénétrer sur le site, à condition que ceux-ci leur signent une décharge de responsabilité. Les inspecteurs, souligne-t-on à Vienne, n'étaient pas « *en position de donner cette signature* ».

'Agence a demandé à l'Irak de lui fournir un rapport spécial sur l'état d'Osirak, et de la tenir informée de tout progrès sur l'évacuation des débris. Les autorités irakiennes, affirme-t-on encore à Vienne, ont donné leur accord pour qu'une inspection ait lieu dès que le réacteur et son combustible seront accessibles.

Au cours de leur mission, les inspecteurs ont pu, en revanche, contrôler les autres installations nucléaires irakiennes, en particulier le petit réacteur de recherches I.R.T. 2 000, fourni par les Soviétiques, et les stocks d'uranium naturel. Aucune anomalie n'a été constatée.

● *La cent cinquantième manifestation de solidarité avec les « Mères de la place de Mai » d'Argentine* se déroulera le jeudi 9 juillet, de 12 heures à 13 heures, devant l'ambassade d'Argentine à Paris (rue Cimarosa), en présence de nombreuses personnalités, dont François Périer, l'amiral Sanguinetti et Marek Halter. Cette manifestation est organisée par le Club des droits socialistes de l'homme, le P.S., le S.N.I., Choisir, l'Association des parents de Français disparus en Argentine et en Uruguay, et des organisations de réfugiés latino-américains.

LA CHAMBRE D'ACCUSATION RENVOIE AUX ASSISES LES INCULPÉS DE L'AFFAIRE DE BROGLIE

La chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris, présidée par M. André Chevalier, a décidé, ce mercredi 8 juillet, le renvoi devant la cour d'assises des quatre personnes inculpées dans l'affaire du meurtre de Jean de Broglie : Guy Simoné, Gérard Frèche, Pierre de Varga et Serge Tessèdre. Le renvoi aux assises, qui était attendu, mettra un terme à quatre ans et demi de procédure dans une affaire où l'information avait déjà été close en mars 1980, mais qui avait donné lieu à un supplément d'information consécutif à des révélations du « Canard enchaîné ». Le procès est prévu pour le 4 novembre, en principe. La chambre d'accusation a rejeté toutes les nouvelles demandes d'investigations supplémentaires.

L'UNION RÉGIONALE C.G.T. D'ILE-DE-FRANCE JUGE « INACCEPTABLE » LES HAUSSES DES TARIFS DES SERVICES PUBLICS

L'Union régionale C.G.T. de l'Ile-de-France juge, dans un communiqué, « inacceptables » les hausses intervenues « sur le gaz, l'électricité, les loyers, l'essence, qui aggravent sensiblement les conditions de vie des travailleurs et de leur famille ». Aussi, elles dénoncent la « campagne menée » pour justifier une augmentation des tarifs des transports parisiens. Elles demandent, au contraire, le blocage de leurs prix au niveau du 1er juillet 1980 et que la prime de transports, qui est de 23 F depuis 1970, soit portée à 60 F « immédiatement » et, enfin, que la carte orange soit étendue à toute l'Ile-de-France et payée par l'employeur.

Actuellement, il est envisagé — mais sans que la décision ne soit définitivement prise — une hausse moyenne au 1er août de 14,30 % des tarifs de la R.A.T.P. et de la S.N.C.F. banlieue, ce qui ferait passer le prix du ticket de métro de deuxième classe vendu par carnet de 10 à 1,75 F à 2 F. Cela pourrait être effectivement compensé par une augmentation de la prime de transport versée par les employeurs.

LES CADRES C.F.D.T. DÉFINISSENT LEUR PROGRAMME D'ACTION POUR LES SIX PROCHAINS MOIS

Les dirigeants de l'union confédérale des cadres C.F.D.T. (quarante-cinq mille ingénieurs et cadres, à l'exception des techniciens et agents de maîtrise) ont publié lundi 6 juillet une série de revendications et de suggestions destinées à « *reconstruire le tissu économique et industriel du pays* ».

Cinq lignes d'action ont été annoncées pour les six prochains mois : réduction du temps de travail, relèvement des bas salaires, réorganisation des modalités de gestion des entreprises, action sur les transformations technologiques et conquête de droits nouveaux pour les salariés.

LA SUPPRESSION DE LA COUR DE SURETÉ

Les affaires d'espionnage pourront être jugées par les tribunaux militaires

Le projet de loi portant suppression de la Cour de sûreté de l'Etat a été soumis au conseil des ministres de ce mercredi 8 juillet. Il prévoit qu'en temps de paix les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat seront instruits et jugés par les juridictions de droit commun (*le Monde* du 8 juillet).

Toutefois, l'article 698 modifié du code de procédure pénale devrait comporter les précisions suivantes : « *Lorsque les faits poursuivis constituent un crime de trahison ou d'espionnage ou une autre atteinte à la défense nationale, le procureur général près la Cour de cassation peut, suivant les règles prévues à l'article 662 (alinéas 3 et 4), demander à la chambre criminelle de dessaisir la juridiction d'instruction ou de jugement ou de renvoyer la connaissance de l'affaire à la juridiction de même nature et de même degré des forces armées territorialement compétentes, qui procède dans les conditions et selon les modalités prévues par le code de justice militaire. Dans ce cas, les juges militaires appelés à composer la juridiction de jugement sont tous des officiers.* »

Sous réserve des règles statutaires qui leur sont applicables, les magistrats détachés à la Cour de sûreté de l'Etat seront réintégrés, le cas échéant en surnombre, et affectés à un poste de leur niveau hiérarchique.

A la date d'entrée en vigueur de la loi, les affaires dont la Cour de sûreté de l'Etat est actuellement saisie seront déférées aux juridictions de droit commun compétentes lorsque plusieurs juridictions seront compétentes pour la même infraction, la question sera réglée conformément aux articles 658 à 661 du code de procédure pénale.

LE DOUBLEMENT DES EMPLOIS CRÉÉS EN 1981 POUR LA RECHERCHE EST PRÉVU DANS LE COLLECTIF BUDGÉTAIRE

Le projet de loi de finances rectificative, dont les députés commenceront l'examen, mercredi 15 juillet, prévoit 625 créations d'emploi en faveur de la recherche, dont cent quarante-cinq postes de chercheurs, et quatre cent quatre-vingts postes d'ingénieurs, techniciens et administrateurs (ITA), soit un doublement du nombre des postes inscrits dans la loi de finances pour 1981. Sur les postes nouvellement créés, cent correspondent à des régularisations pour des personnels travaillant dans certains organismes sans que leur emploi existe au budget. Comme prévu (le Monde du 12 juin), le nombre de postes « frais », réellement nouveaux, est de cinq cent vingt-cinq.

Pour ce qui concerne les crédits de paiement, le projet prévoit 68,5 millions de francs de crédits de personnel supplémentaires (50 millions pour le Centre national de la recherche scientifique, le reste pour l'Institut national de la recherche agronomique), et 25 millions de francs pour réajuster, compte tenu de l'évolution des parités monétaires, la contribution de la France au budget de l'Organisation européenne de recherches nucléaires (CERN).

D'autre part, 60 millions de francs d'autorisations de programmes supplémentaires iront aux aides à l'innovation distribuées par l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche, et 1,4 million de francs pour le développement des fermes aquacoles du Centre national pour l'exploitation des océans.

● *M. François Mitterrand* recevra le nouveau bureau de l'Assemblée nationale, vendredi 10 juillet, à 12 heures, à l'Elysée.

NOUVELLE HAUSSE DU DOLLAR RAFFERMISSEMENT DU FRANC

En léger repli mardi 7 juillet 1981 après sa flambée du lundi 6 juillet, qui l'avait porté, à Francfort, à 2,45 DM et, à Paris, à 5,8070 F (record historique), le dollar s'est très vivement raffermi mercredi 8 juillet, atteignant, dans le courant de la matinée, 2,47 DM et 5,83 F (nouveau record historique) avant de revenir aux environs de 2,46 DM, 5,81 F et 2,11 FS, à Zurich.

Cette nouvelle hausse est attribuée soit à une légère tension sur les taux de l'euro-dollar, soit aux menaces de grève en Pologne, soit à un appétit toujours très vif pour le dollar. La Bundesbank est intervenue pour défendre sa monnaie.

Le franc français s'est honorablement comporté au sein du S.M.E., notamment vis-à-vis du mark, dont le cours, à Paris, est revenu de 2,3690 F à un peu plus de 2,36 F, se rapprochant ainsi de son cours médian de 2,3555 F, à égale distance du cours plafond, de 2,4693 F, et du cours plancher, de 2,3033 F.

Sur le marché de l'or, le cours de l'once de 31,1 g a glissé un moment de l'eurodollar, soit aux menaces de au-dessous de 400 dollars, pour s'établir un peu au-dessus de ce niveau, en nouveau recul sur le cours précédent de 405 dollars.

L'EFFONDREMENT DES COURS ENTRAINE LA FERMETURE DE LA BOURSE DE MILAN

Le comité directeur des agents de change de la Bourse de Milan a décidé, mercredi 8 juillet, de suspendre les cotations en attendant la publication d'un décret ordonnant la fermeture de tous les marchés financiers italiens jusqu'à la fin de la semaine.

Les cotations avaient déjà été interrompue une heure mardi, après la constatation de baisses considérables dépassant souvent 20 PC en début de séance.

Lundi, la Bourse avait fléchi de 6,69 %, et depuis juin l'indice de la Bourse de Milan a baissé de plus de 30 %.

